

ISSN: 1164-8147

Brian Becker  
Christopher Black  
Gabriele Cerminara  
Ramsey Clark  
Olivier Corten  
Barbara Delcourt  
Domenico Gallo  
Diana Johnstone  
R. K. Kent

Annie Lacroix-Riz  
Jan Oberg  
Cedomir Prlincevic  
Catherine Samary  
Elmar Schmäling  
Zeljka Schuster  
Raju G.C. Thomas  
Siddharth Varadarajan  
Roland Weyl

# la Justice et *la Guerre*

\* \* \*

# Justice and *War*

Revue Internationale d'Arts et de Sciences  
Medjunarodni Casopis za Kulturu, Umetnost i Nauku  
International Journal for Arts and Sciences  
Internationale Zeitschrift für Kunst und Wissenschaft

**VOLUME 8, No 31/32**  
**Automne/Hiver**  
**Autumn / Winter 1999**

DIALOGUS  
DIALOG  
DIJALOG  
ΔΙΑΛΟΓ  
DIALOGUE



**Revue trimestrielle d'arts et de sciences**

Paris, Automne-Hiver 1999  
Volume: 8, N°: 31-32

Prix: 100 F

**Publié par:**  
Association DIALOGUE  
c/o Titre  
47 bis, Avenue de Clichy  
75017 Paris

**Président:**  
Vlastimir Stojanovic

**Coéditeur:**  
Editions du Titre

**Imprimé par:**  
Editions du Titre  
47 bis, Avenue de Clichy  
75017 Paris

**Dépôt légal:** Decembre 1999  
**ISSN:** 1164-8147

**Commission paritaire:** N° 74219

*Copyright © DIALOGUE, 1999*

**Directeur et rédacteur en chef:**

Dragan Pavlovic

**Rédacteurs associé:**

Gérard Caron \* Egon Ciklai \* Louis Dalmás \* Jacques Hertz \* Diana Johnstone \* Raymond Kent \* Boris Lazic \* Djordje Maksimovic \* Goran Nikolic \* Zlatimir Popovic \* Spasa Ratkovic \* Slobodan Soja \* Matthias Steinle \* Radivoj Stanivuk \* Zeljan Schuster \* Roland Vasic

**Administration:**

Nikola Sujica, France \* Miro Urosevic, Allemagne

**Conseil de Rédaction:**

Mojsije Abinun, littérature, France \* Milovan Danojlic, littérature, France \* Zlatko Glamocak, arts, France \* Mirko Govedarica, sociologie, France \* Dejan Kocovic, France \* Jovanka Konjikovic, architecture, France \* Djordje Konjikovic, France \* Vesna Levkovic, droit, France \* Djordje Levkovic, biologie, France \* Bratislav Milanovic,

littérature, Yougoslavie \* Nikola Milenkovic, littérature, France \* Sima Mraovic, biologie, France \* Nenad Petrovic, littérature, RU Negovan Rajic, littérature, Canada \* Nikola Samardzic, histoire, Yougoslavie \* Charles Simic, littérature, EU \* Vlastimir Stojanovic, droit, France \* Gordana Sujica, architecture, France \* Thomas Todorovic, sociologie, Japan \* Nina Urosevic, Allemagne

**Traducteurs:**

Velimir Popovic \* Harita Wybrands

**DIALOGUE**

**Directeur fondateur (1992-1997):**  
Dr. Bogoljub Kochovich

*Publiée avec le concours du  
Centre national du livre.*

**Service abonnement  
Servis pretplate  
Subscription Service**

**Argentina:** Egon Ciklai, Guillermo Rawson 2729 IVB, 1636 Olivos, Prov. de B. Aires.

**Canada:** Dusan Pavlovic, 4564 Avenue Coolbrook, Montreal, Qué, H3X 2K6.

**France:** Nikola Suica, 20, rue Jean Colly, 75013, Paris.

**Suisse/Schweiz:** Katarina Veljanovic, Chemin de la redoute 32, 1260 Nyon, (Genève).

**United Kingdom:**

Miss Deborah Danica Mager, 88 Henniker Road, London E15 1JP

**U. S. A.:** Desa Tomasevic - Wakeman, 2471 Cedar Street, Berkeley, CA 95708.

**Yugoslavia:** Djordje Maksimovic, Cvijiceva 24, 11000 Beograd

**Les articles ne reflètent  
pas nécessairement les  
opinions de la rédaction.**

DIALOGUE on Internet: <http://www.bglink.com/business/dialogue>

## Avis aux auteurs

“Dialogue” est une revue trimestrielle des idées, plus précisément de toutes les idées. Comme le contenu d’un numéro se veut très varié et englobera tout ce qui se réfère, au sens le plus large aux sciences humaines et naturelles, à la culture et aux arts, les auteurs devraient être conscients que peu de lecteurs sont experts dans tous ces domaines. Il faudra éviter les expressions techniques inutiles; là où l’utilisation de ces expressions sera nécessaire, il faudra en donner une explication détaillée lors de la première utilisation. Les manuscrits devront être proprement dactylographiés, avec un double interligne et uniquement en recto. La rédaction pense que la langue est un outil de communication. Si la forme elle-même est l’objet que l’on veut communiquer, ce texte doit être soumis pour publication dans la partie littéraire de notre revue.

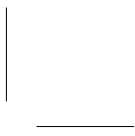
Les “analyses” et les “commentaires longs”, ainsi que les articles originaux seront examinés par plusieurs membres (le plus souvent par 2 à 3 personnes) du Comité de rédaction ou de Conseil, parmi lesquels certains habitent en dehors de l’Europe. Le délai de transmission d’un pli postal peut ainsi aller de 3 à 7 semaines. Pour cette raison, les auteurs devront avoir en vue que le contenu des articles devra rester d’actualité même 6 mois après leur envoi à la Rédaction de la revue. *Les textes en langues étrangères:* Les textes soumis pour publication en langue étrangère (français, anglais, allemand) seront publiés sans traduction. Ils occuperont 50% du contenu de la revue. Ces textes seront accompagnés d’un court résumé.

Les différentes catégories de textes: **1. Editorial** (1 à 2 pages). En principe un à trois articles par numéro sur les thèmes politiques (politique au sens large du terme). **2. Commentaires courts** (1 page). Ce seront des commentaires écrits par les membres de la rédaction ou du Conseil de rédaction ou, exceptionnellement, par les lecteurs. Il s’agira de commentaires sur les articles les plus importants parus dans le même numéro de la revue, ou sur des problèmes divers d’actualité. La structure de ces commentaires courts sera libre, journalistique. Si l’on se réfère à la littérature, on la citera dans le texte. **3. Analyses et commentaires longs.** Ces analyses et commentaires concerneront les avancées les plus récentes dans un domaine donné. Il est souhaitable qu’ils n’excèdent pas 7 pages de la revue. *Les auteurs devront s’arranger pour que le titre de l’article en décrive correctement le contenu. L’article doit débiter par un court résumé (100 à 130 mots). Le titre et le résumé seront traduits en français et en anglais. Un ou deux paragraphes (introduction) devront aider le lecteur qui ne serait pas expert du sujet traité, à le comprendre. Le texte devrait se terminer par une conclusion courte. Dans le cas de conclusion à plusieurs éléments, il faudra la limiter aux plus importants. Les références à la littérature seront mentionnées à la fin de l’article par ordre de citation dans le texte. Les notes ne se référant pas à la littérature sont également permises. Il est recommandé aux auteurs de ne pas essayer de prouver (dans le cas idéal) plus d’un fait, et cela en utilisant des arguments déjà acceptés comme des données scientifiques démontrées.* **4. Articles originaux.** Ce seront des exposés argumentés sur des nouvelles vues des problèmes avec, éventuellement, des solutions originales. La structure et la longueur de l’article seront similaires aux “analyses et commentaires longs”. **5. Commentaires des lecteurs.** Ce sont des commentaires plus longs (maximum 2 pages) ayant la structure d’un article, mais n’approfondissant pas trop le sujet traité. Un “résumé” n’est pas nécessaire, mais les citations de littérature seront clairement énoncées. **6. Lettres des lecteurs à la rédaction.** **7. Actualités.** Compte - rendus sans analyse profonde, à propos des événements culturels et scientifiques, ou des nouveaux livres parus aussi bien en Yougoslavie que dans le reste du monde, mais qui strictement parlant ne sont pas du domaine de la littérature (1 page maximum par compte - rendu). **8. Littérature et arts.** Prose et poésie. Les créations littéraires originales non encore publiées (maximum 10 pages de la revue). Exceptionnellement il sera possible de faire paraître des contributions littéraires plus longues en plusieurs séquences ou des fragments d’un livre. Peinture et arts plastiques. Des reproductions (3 à 5 pages de la revue).



Last  
page

A picture



DIALOGUE, N° 31-32, 1998

## **Justice and War / La Justice et La Guerre**

# JUSTICE and WAR

Les Actes du Colloque International "**la Justice et la Guerre, la Guerre Humanitaire de l'OTAN et le Nouvel Ordre Mondial**", tenue à Paris à la Mairie du 9ème arrondissement, le 25 Octobre 1999

Record of the Papers and Discussions of the International Conference on "**Justice and War, NATO's Humanitarian War and the New World Order**" held in Paris at the Town Hall of the 9th arrondissement 25 October 1999.

# la JUSTICE et la GUERRE



DIALOGUE, N° 31-32  
Automne-Hiver 1999

*DIALOGUE on Internet:*

**[www.science-dialogue.com](http://www.science-dialogue.com)**

---

**e-mail:**

**[draganparis@hotmail.com](mailto:draganparis@hotmail.com)**

# JUSTICE AND WAR LA JUSTICE ET LA GUERRE

bilingual document  
bilingue  
English & Français

Les Actes du Colloque International  
LA JUSTICE ET LA GUERRE  
La Guerre Humanitaire de l'OTAN  
et le Nouvel Ordre Mondial  
tenue à Paris  
à la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement  
le 25 Octobre 1999

---

## Déroulement du Colloque

**Maître Roland Weyl**, Secrétaire général adjoint,  
l'Association Internationale des Juristes Démocrates, sur les  
initiatives de son association.

9

### *Première Partie:*

#### **Le Droit et la Guerre**

Présidente: Diana Johnstone

**Barbara Delcourt**, Membre du Centre de droit international  
et de l'Institut d'Etudes européennes, Université libre de  
Bruxelles:

“L'utilisation du droit international dans les crises  
yougoslaves: deux droits, deux mesures”

14

**Catherine Samary**, Maître de Conférence, l'Université de  
Paris IX-Dauphine:

“Autodétermination: le cas yougoslave”.

21

**Raju G.C. Thomas**, Université de Marquette, Wisconsin,  
Etats-Unis:

“L'impact de la guerre de l'OTAN sur la sécurité  
mondiale”.

28



---

<b>Table ronde</b> sur les thèmes de la souveraineté nationale, de l'auto-détermination et des droits de l'homme avec Barbara Delcourt, Catherine Samary, Raju G.C. Thomas.	<b>40</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

---

**Deuxième Partie:**  
**la Guerre Humanitaire de l'OTAN**  
Président: Marc Bojanic

<b>Jan Oberg</b> , directeur, Transnational Foundation for Future and Peace Research (TFF), Lund, Suède: "L'échec de la Communauté Internationale: ce qu'il fallait faire en Yougoslavie".	<b>56</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

<b>Diana Johnstone</b> , journaliste: "L'Otan, les médias et la justice".	<b>66</b>
------------------------------------------------------------------------------	-----------

<b>Table ronde</b> sur les thèmes de l'ONU, de la "Communauté Internationale", de l'Union Européenne les médias et des pourparlers de Rambouillet avec Jan Oberg, Raju G.C. Thomas, Siddarth Varadarajan (journaliste, correspondant du "Times of India")	<b>69</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

---

**Troisième Parties:**  
**Le Droit et les Droits**  
Président: Marc Bojanic

<b>Domenico Gallo</b> , juge au Tribunal Romain, ancien sénateur de la République italienne: "Les droits de l'Homme, le devoir d'intervention et l'OTAN".	<b>81</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

<b>Olivier Corten</b> , de l'Université libre de Bruxelles: "Peut-on définir un droit d'ingérence humanitaire?"	<b>99</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

<b>Christopher Black</b> , avocat, Toronto: "Le Tribunal Pénal International ad hoc - Instrument de Justice ou Instrument de Guerre?"	<b>107</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

<b>Table ronde</b> sur l'avenir du droit international avec Domenico Gallo, Olivier Corten, Christopher Black	<b>115</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

**Quatrième partie:**  
**Les initiatives pour faire respecter le droit**

<b>Brian Becker</b> , co-directeur, International Action Center, New York	<b>125</b>
---------------------------------------------------------------------------	------------

**Cinquième partie:  
La guerre continue**

Présidente: Diana Johnstone

<b>Zeljko Schuster</b> , de l'Université de New Haven (USA) "Les conséquences économiques des bombardements de l'Otan".	<b>133</b>
<b>Annie Lacroix-Riz</b> , de l'Université de Paris VI "La continuité historique en Yougoslavie"	<b>138</b>
<b>Table ronde</b> sur les thèmes de la guerre actuelle contre la Yougoslavie avec Annie Lacroix-Riz, Jan Oberg, Zeljan Schuster, Diana Johnstone	<b>146</b>

---

**ANNEX 1.**

*Textes complets de papiers présentés.*

Barbara Delcourt, " <b>L'utilisation du droit international dans les crises yougoslaves: deux droits, deux mesures</b> "	<b>147</b>
Catherine Samary, " <b>Le droit d'autodétermination: le cas yougoslave</b> ".	<b>161</b>
Raju G.C. Thomas, " <b>The Impact of NATO's War on World Security</b> ".	<b>177</b>
Olivier Corten, " <b>Peut-on définir un droit d'ingérence?</b> "	<b>200</b>

---

**ANNEX 2.**

*Textes des participants invités n'ayant pas pu être présents:*

R. K. Kent, " <b>The Real Cost of New NATO</b> "	<b>218</b>
L'amiral (ret.) Elmar Schmähling, " <b>La nouvelle stratégie de l'Otan</b> ".	<b>227</b>
Gabriele Cerminara, juge italien, " <b>Atto di denuncia alla Procura della Repubblica presso il Tribunale de Roma</b> ", du 13 mai 1999.	<b>236</b>
Ramsey Clark, ancien Ministre de la Justice des Etats-Unis, " <b>Message au Colloque</b> ".	<b>244</b>
Cedomir Prlinčević, archiviste, chef de la communauté juive de Pristina, " <b>La terreur au Kosovo</b> " (témoignage).	<b>247</b>

#####

Record of the Papers and Discussions  
of the International Conference on  
JUSTICE AND WAR  
NATO's Humanitarian War and the  
New World Order  
held in Paris  
at the Town Hall of the 9th arrondissement  
25 October 1999

---

***Proceedings:***

**Roland Weyl**, International Association of International Jurists, on the initiatives of his organization. **9**

***First Part:***

**Law and War**

Chaired by Diana Johnstone

**Barbara Delcourt**, Membre du Centre de droit international et de l'Institut d'Etudes européennes, Université libre de Bruxelles:  
"Utilization of international law in the Yugoslav crisis". **14**

**Catherine Samary**, Lecturer at the University of Paris IX-Dauphine:  
"Self-determination: the Yugoslav case" **21**

**Raju G.C. Thomas**, Université de Marquette, Wisconsin, Etats-Unis:  
"The impact of NATO's war on world security". **28**

**Round table** on the themes of national sovereignty, self-determination and human rights, with Barbara Delcourt, Catherine Samary, Raju G.C. Thomas. **40**

---

***Second Part:***

**NATO's Humanitarian War**

Chaired by Marc Bojanic

**Jan Oberg**, director, Transnational Foundation for Future and Peace Research (TFF), Lund, Sweden:  
"The failure of the International Community: What should have been done in Yugoslavia". **56**

**Diana Johnstone**, journalist:  
"NATO, media and justice". **66**

---

**Round Table** on the themes of the United Nations, the “International Community”, the European Union, the media and the Rambouillet talks with Jan Oberg, Raju George Thomas, Siddarth Varadarajan (journalist, correspondent of the Times of India). **69**

---

**Third Part:**  
**Law and Rights**  
Chaired by Marc Bojanic

**Domenico Gallo**, former Senator, Judge at the Court of Rome,  
“Human Rights, the duty to intervene and NATO”. **81**

**Olivier Corten**, Law Professor, Free University of Brussels:  
“Can we define a right of humanitarian intervention?” **99**

**Christopher Black**, barrister, Toronto:  
“The ad hoc International Criminal Tribunal - instrument  
of justice or instrument of war?” **107**

**Roundtable** on the future of international law with Domenico  
Gallo, Olivier Corten, Christopher Black **115**

---

**Fourth Part:**  
**Ways to Call For Respect of International Law**

**Brian Becker**, co-director, International Action Center, New  
York **125**

---

**Fifth Part:**  
**The War Is Still Going On**  
Chaired by Diana Johnstone

**Zeljka Schuster**, University of New Haven (USA)  
“Economic consequences of NATO bombing” **133**

**Annie Lacroix-Riz**, historian, University of Paris VI  
“Historic continuity in Yugoslavia”. **138**

**Round Table** on the themes of the current war against Yugosla-  
via with Annie Lacroix-Riz, Jan Oberg, Zeljan Schuster, Diana  
Johnstone **146**

---

**APPENDIX 1.**

**Complete texts of papers presented to the conference.**

Barbara Delcourt, “**L’utilisation du droit international  
dans les crises yougoslaves: deux droits, deux  
mesures**” **147**

Catherine Samary, “ <b>Le droit d’autodetermination; le cas yougoslave</b> ”.	161
Raju G.C. Thomas, “ <b>The Impact of NATO’s War on World Security</b> ”.	177
Olivier Corten, “ <b>Peut-on définir un droit d’ingérence?</b> ”	200

---

## APPENDIX 2.

### *Texts of invited speakers unable to attend:*

R. K. Kent, “ <b>The Real Cost of New NATO</b> ”	218
Admiral (ret.) Elmar Schmähling, “ <b>NATO’s new strategy</b> ”.	227
Gabriele Cerminara, Italian Judge, “ <b>Complaint Filed with the Public Prosecutor’s office at the Tribunal of Rome</b> ”, 13 May 1999.	236
Ramsey Clark, former United States Attorney General, “ <b>Message to the Conference</b> ”.	244
Cedomir Princevic, archivist, head of the Pristina Jewish community: “ <b>Terror in Kosovo</b> ”.	247

### **Editors’ note**

This bilingual document combines papers submitted to, and discussions held at, the International Conference on “Justice and War” held in Paris on October 25, 1999.

Both the papers and the contributions to discussion are reproduced in the original language in which they were presented, French or English, without translation.

The editors apologize for some gaps in the record, due to the fact that the tapes from which the discussions were transcribed were not entirely complete, as well as for certain errors due to the desire to produce this document as rapidly as possible.

PREMIERE PARTIE - PART ONE  
**LE DROIT ET LA GUERRE - LAW AND WAR**

Présidée par  
Chaired by Diana Johnstone

La Présidente: Pour commencer notre conférence, Maître Roland Weyl, Secrétaire général adjoint de l'Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD), va nous parler des initiatives de son association.

*Les initiatives de l'Association Internationale des  
Juristes Démocrates*  
**Maître ROLAND WEYL**

Je suis très sensible au privilège qui m'est donné de prendre la parole ici ce matin. Je le dois sans doute au fait que l'Association que je représente a été créée au lendemain de la Deuxième guerre mondiale et qu'elle est soeur jumelle de l'ONU, qu'elle y bénéficie du statut consultatif et y a une représentation permanente, et que depuis plus de cinquante ans maintenant l'une des activités principales de notre Association a été de défendre et de promouvoir les principes fondamentaux de la Charte. Principes fondamentaux de la Charte que l'on peut résumer en deux termes: les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et la solution négociée des conflits, l'interdiction pour un ou plusieurs états de recourir à la force ou à la menace de la force dans les relations avec d'autres états. On ne rappellera jamais suffisamment ce que sont les termes grandioses du préambule de la Charte: "Nous peuples des Nations Unis résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui par deux fois en espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Et c'est donc tout à fait normalement que dès le premier jour de l'action de l'OTAN contre la Yougoslavie l'IAJD a publié une déclaration de protestation et de condamnation catégorique. Nous avons une réunion le 8 mai de notre bureau. Nous avons décidé qu'on ne pouvait pas atteindre

---

pour organiser une commission internationale des juristes consacrée à l'évaluation de l'action de l'OTAN contre la Yougoslavie au regard du droit international et de ses conséquences. C'était un peu un pari de faire cela alors qu'arrivait la période de l'été. Le temps de le préparer, nous n'avons pu le faire que le 3 et 4 juillet à Paris. Nous avons réussi cependant à réunir à cette occasion des juristes de premier plan d'Allemagne, de Belgique, des Etats-Unis, de France, de Grèce, du Portugal et de Roumanie. Vous avez eu sur cette table l'expertise établie par cette réunion qui a entendu des témoins du premier plan et je voudrais simplement en quelques mots vous en rappeler l'essentiel.

D'abord une évidence. C'est la violation de tous les principes de la Charte, le mépris ouvert de l'Organisation des Nations Unies, avec tous ce que cela représente de volonté de se mettre hors la loi, qu'a constituée l'action de l'OTAN sans la moindre consultation du Conseil de Sécurité. En cela c'est déjà un élément extrêmement grave du point de la vue de la mise en cause de ce qui a été la conquête révolutionnaire de la Charte des Nations Unies pour l'établissement des nouvelles relations internationales et une nouvelle légalité internationale dans le monde. Ceci étant, aurait-il été mieux s'il y avait eu un accord du Conseil de Sécurité? aurait-il été mieux que les avions américains bombardent la Yougoslavie s'il y avait eu la bénédiction du Conseil de sécurité? Il est évident qu'elle n'était pas possible à raison de l'opposition de certains membres, mais ce que nous avons souligné également c'est que non seulement cette action était contraire à la Charte mais elle était contraire aux règles même de l'OTAN, qui lui impose de respecter les principes de la Charte. Et elle était contraire aux principes même de la Charte dans la mesure où -- quoiqu'on ait pensé de la situation au Kosovo, où la Commission a expressément réservé ses jugements sur les exactions commises de part et d'autre et qui restent à devoir être évaluées et en dehors du martèlement des médias -- indépendamment de tout cela, aucun motif relevant des droits de l'homme ne pouvait justifier de porter la guerre

dans un pays et les bombardements qui y ont été commis. Aucun, parce que le Kosovo n'était pas un état internationalement reconnu, il s'agissait d'une affaire de la compétence d'un état membre des Nations Unis, la Yougoslavie, qui d'autre part n'était pas membre de l'OTAN et que c'était autant de raisons s'accumulant pour souligner l'illégalité de tout cela. A cela s'ajoutaient autre chose: la violation des lois de la guerre dans la mesure où elles imposent de ne rien commettre, de ne prendre aucun objectif, de n'utiliser aucun moyen, dommageable pour les populations civiles. Or il est évident que là on a constaté à la fois l'utilisation d'armes à l'uranium appauvri et d'autres armes de ce type, qu'on a eu à constater le choix des objectifs qui n'avaient rien de militaire, qu'on a constaté également comment était entreprise en réalité la déstabilisation et avec toutes les conséquences même sur l'éco-système non seulement de la Yougoslavie mais de toute la région.

Ceci est l'essentiel de ce qu'a retenu notre commission, demandant qu'une commission internationale soit spécialement constituée pour réparer les dommages causés en Yougoslavie y compris au Kosovo d'ailleurs, et en soulignant que ce devait être à la charge des pays agresseurs car on était amené à constater que tout cela représentait les conditions juridiques de définition de l'agression. Nous avons également souligné -- et j'en aurais terminé avec cela, j'ai promis d'être bref -- nous avons également souligné le caractère fallacieux de prétexte recherché dans les droits de l'homme et dans les droits des peuples du Kosovo que ce soit les Serbes ou les Kosovars d'origine albanaise. En effet, si on se reporte à Rambouillet, au projet et notamment à la fameuse clause secrète qu'on a connue grâce aux bavures d'Internet, il faut se rappeler que l'un des objectifs et l'une des exigences était le démantèlement par la Yougoslavie de ses structures économiques nationales pour imposer l'économie de marché et le libéralisme économique. C'est une certaine conception des droits de l'homme, ce n'est tout de même pas celle de la déclaration



universelle. Également le fait que si on avait voulu assurer une libre disposition des populations du Kosovo, les accords finaux imposés par G8 n'auraient pas mis l'ensemble de la population du Kosovo à la discrétion de décisions renvoyées au pouvoir discrétionnaire du chef de la mission destinée à gouverner le Kosovo à partir de maintenant.

Voilà ce que nous avons fait mais nous avons considéré que ce n'était pas suffisant. Cette déclaration a été largement diffusée, mais la commission a décidé de rester constituée de façon à pouvoir ré-intervenir, se réunir s'il y avait lieu à tout moment. Nous allons maintenant reprendre contact avec les uns et les autres et par une consultation générale décider démocratiquement entre nous d'une suite, car il est certain que l'actualité le demande, mais également nous envisageons à notre association la tenue au printemps d'un séminaire auquel la commission participera et qui pourra être une suite, c'est-à-dire quelle réponse à l'action de l'OTAN, quelle alternative à une domination de l'OTAN.

A cet égard, je dois dire qu'un élément récent est de nature -- je n'engage que moi ici, car nous n'avons pas encore délibéré -- est de nature à préoccuper: c'est quand on a pris connaissance cette semaine, la semaine dernière, d'une lettre ouverte à Monsieur Kofi Annan par plusieurs personnalités demandant que le Conseil de Sécurité soit débarrassé du principe d'unanimité des grandes puissances de façon à pouvoir intervenir beaucoup plus facilement partout, en réalité c'est extrêmement grave, la question est de savoir si l'on veut que l'ONU cesse de remplir sa mission de paix pour devenir une mission portant le fer et le feu partout dans le monde, sous la couverture du Conseil de Sécurité, et les Etats-Unis pouvant intervenir partout sous la bannière de l'ONU, plutôt que la bannière de l'OTAN. La mission de l'ONU est d'abord une mission de paix, de rétablissement ou d'interposition. Ce qui se fait à Timor n'a aucun rapport avec ce qui s'est fait en Yougoslavie, mission de paix, mission de bons offices, mission de négociations, c'est cela la perspective que nous devons avoir et nous envisageons une réunion, comme je disais au printemps, où

nous nous consacrerons au thème suivant, et ça aurait lieu dans un pays de l'Europe des Balkans, le thème étant le suivant: quelle sécurité collective en Europe et quelle coopération entre les peuple sur la base des principes des Nations Unies? C'est à dire de revenir à ce qui paradoxalement était possible, envisagé comme possible quand l'Europe était coupée en deux blocs antagoniste et qu'il ne serait plus possible aujourd'hui, c'est-à-dire ce à quoi est parvenu la Conférence de Helsinki avec ses trois corbeilles de l'acte final de Helsinki sur des relations qui ne soient pas fondées sur la guerre, sur l'interventionnisme, mais sur une coopération pacifique des peuples libres et souverains. C'est dans cet esprit que je suis heureux aujourd'hui, et je vous en remercie de m'en avoir donné l'occasion, de pouvoir vous apporter notre soutien entier et vous témoigner de l'intérêt que nous allons apporter non seulement à vos travaux mais aussi à leurs suites, nous estimons que dans le travail que nous faisons nous ne devons pas et nous ne prétendons pas avoir un monopole où une démarche compétitive. Lorsqu'il y a eu la réunion de Ramsey Clark, nous lui avons envoyé nos travaux, il y a dimanche une autre réunion à Berlin, nous y enverrons nos travaux, et nous allons essayer d'y être présents comme nous le sommes aujourd'hui, aujourd'hui l'heure est venu que toutes les forces qui ont la même démarche s'unissent, nous tenons nos travaux à la disposition de tous ceux à qui ça peut être utile, c'est ainsi que nous juristes démocrates considérons que notre place est au côté des peuples.

La présidente. Merci beaucoup maître Weyl pour ce message très encourageant. Alors je demande maintenant à Madame Barbara Delcourt de l'Université libre de Bruxelles de parler sur l'utilisation politique de la loi internationale dans la crise yougoslave.

*L'utilisation du droit international dans les crises  
yougoslaves: deux droits, deux mesures*  
**BARBARA DELCOURT**

Merci. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis très contente de pouvoir prendre la parole à Paris aujourd'hui, sur un thème qui est très très large, en effet quand Diana Johnstone m'a demandé de parler sur l'utilisation politique du droit international dans la crise yougoslave je me suis demandé ce que j'allais faire tant la manière est extrêmement féconde, enfin le matériau est important pour faire des démonstrations justement sur l'utilisation politique du droit international. Alors c'est pour ça que j'ai choisi deux épisodes, deux phases de la crise yougoslave pour faire une démonstration.

Ma première épisode, c'est celui de la reconnaissance des républiques yougoslaves sécessionnistes et le second épisode c'est la guerre au Kosovo ou la guerre de l'Otan contre la Yougoslavie. J'ai d'autre part décidé d'intituler ma communication, "l'utilisation politique du droit international dans la crise yougoslave: deux droits, deux mesures". Alors pourquoi "deux droits, deux mesures"? Parce que, en effet depuis le début du conflit yougoslave on voit que tout le monde, tous les acteurs, yougoslaves européens, américains, ceux des états, ceux des ONG, ou des organisations internationales, invoquent le droit international. Or, leurs positions politiques sont irréconciliables, et très souvent contradictoires. En effet, si on ne prend que le droit à l'autodétermination par exemple, on ne peut pas concilier, le droit à l'autodétermination des Serbes, le droit à l'autodétermination des Croates, le droit à l'autodétermination des Albanais de Kosovo, on voit la qu'il a des contradictions qui ne peuvent pas être surmontées. Et c'est un peu paradoxal, dans la mesure où le droit international est normalement un langage commun, un langage diplomatique commun, qui est apte à surmonter de telles contradictions politiques. Donc, le but de mon exposé, est d'essayer d'élucider un peu ce paradoxe. En fait à y regarder

de plus prêt on peut comprendre ce paradoxe, quant on constate que le droit invoqué n'a pas les mêmes caractéristiques et n'a pas la même nature en fonction de l'utilisateur. En effet le droit tel qu'il a été invoqué par les européens, par exemple au début de la crise, au moment de la reconnaissance des républiques yougoslaves, présente des caractéristiques qui le font davantage ressembler au droit naturel, au droit international tel qu'il existait plutôt au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la Sainte Alliance, dans une période où le légitimisme était le critère d'appréciation principal dans les relations internationales, alors que par exemple, la Yougoslavie a toujours défendu des conceptions -- une des interprétations dirons nous -- du droit international qui était plus conforme au droit international positif. J'y reviendrai dans le cadre de mon exposé.

Premier épisode: celui de la reconnaissance des républiques sécessionnistes. Pour aller très vite, parce je n'aurais évidemment pas le temps de faire tout un exposé technique en droit internationale, mais je vous rappelle donc, que la décision de reconnaissance a été prise par les douze lors de la déclaration du 16 décembre 1991, que la reconnaissance a été basée sur le droit à l'autodétermination, et qu'on obligeait les républiques qui voulaient être reconnues indépendantes de respecter un certain nombre de normes juridiques, qu'on faisait référence à la Charte des Nations Unies, à la Charte de Paris, à tous les instruments en fait de la CECE, à l'époque, en faisait référence, au droit des minorités, aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'état du droit.

Donc, comme je vous disais, un discours extrêmement juridicisé, en fait. Non seulement on a sur le fond renvoyé au droit international, mais en plus, on avait prévu une institution de type juridictionnel, qui était la commission dite Badinter, du nom du président de la commission d'arbitrage. Si l'on examine maintenant toutes les interprétations qui ont été faites par la commission Badinter et par les Européens, par rapport aux normes qu'ils invoquaient, droit à l'autodétermination, droit des minorités,

respect des frontières internes et externes de la Yougoslavie, interdiction du recours à la force, on se rend compte que ces interprétations ne sont pas tout à fait compatibles avec le droit international existant, ce que j'appelle le droit international positif, c'est-à-dire un ensemble de règles et d'obligations, de droits et d'obligations, auxquels les états ont souscrits à un moment donné. Par exemple le droit à l'autodétermination ne s'applique pas aux entités fédérées de la Yougoslavie. Il n'y a pas en droit international un droit pour un peuple, ou pour les peuples comme ça en général, de créer un état indépendant -- en dehors des situations de décolonisation bien entendue. Or le droit à l'autodétermination entendu comme droit à l'indépendance, droit à créer un état indépendant, n'a été reconnu par les Nations Unies que dans le cadre de la décolonisation. Et on peut le voir, aucune règle aujourd'hui n'existe qui prévoit que n'importe quel peuple -- qu'il s'agisse des Serbes ou des Albanais, ou des Kurdes par exemple -- ça n'existe pas, il n'ont pas le droit de créer un état indépendant. On a cependant en droit international une conception un peu différente du droit à l'autodétermination, qui s'entend comme le droit par exemple, d'une population dans un état qui existe déjà, donc dans un territoire déterminé, de prendre part aux affaires publiques, le droit éventuellement à être gouverné de la manière démocratique. Et donc vous le voyez c'est fort différent du droit de créer un état indépendant. Je ne vais pas faire une démonstration, très technique sur les autres normes qui ont été invoquées, pour par exemple sanctionner la Yougoslavie tout au début du conflit, je peux pour qui s'y intéresse renvoyer à des analyses plus pointues, mais ce que je voulais simplement vous dire à ce stade-ci de la démonstration, c'est que le droit international positif n'a pas véritablement été respecté, tout au début, donc au début des années quatre-vingt-dix. Alors comment est-ce qu'on peut expliquer ces interprétations novatrices des règles du droit? Eh bien surtout par des considérations politiques et par une espèce d'intégration des valeurs éthiques et morales dans le raisonnement

juridique. Donc on a de plus en plus fait référence au concept de cause juste, de guerre juste. Et à cet égard je voudrais vous lire un passage du Parlement Européen dans un rapport qu'il a remis où il parle du droit à l'autodétermination. Il dit, "la volonté de sécession peut devenir une forme incontournable d'autodétermination lorsqu'un groupe de population territorialement défini est opprimé par l'État. Le moyen extrême qu'est la sécession doit dès lors être subordonné à certaines conditions, comme c'est le cas pour le droit classique à la révolte ou à la guerre juste." Dans ces exemples classiques, il faut que les conditions requises soient les suivantes: existence d'un pouvoir légal, existence d'une cause juste, et recours sans succès à tous les instruments politiques d'accord. Donc on voit qu'on -- et particulièrement le Parlement européen -- a de plus en plus tendance à avoir des interprétations du droit international qui sont ... "fantaisistes" serait peut-être un peu fort, mais en tout cas en contradiction avec les règles qui existent véritablement. Et tout ça parce qu'effectivement il y a des considérations politiques: quand on entend Otto von Habsbourg plaider le droit à l'autodétermination au sein du Parlement européen on sait évidemment qu'il ne parle pas en droit, que c'est quelque part un fantasme politique, mais il y a, et c'est indéniable, aussi une espèce de malaise de beaucoup des parlementaires à gauche au sein du Parlement européen due au caractère atroce de la guerre civile et qui explique effectivement qu'on veuille aller plus loin dans l'interprétation, qu'on veuille améliorer le droit international tel qu'il existe. Alors pour la Commission Badinter on aurait pu se dire: tiens, voilà une tentative d'imposer un tiers un peu impartial qui pourrait nous dire ce qu'il convient de faire, qui pourrait nous dire le droit. Alors là il y plusieurs problèmes pour la Commission Badinter d'abord, elle était composée des constitutionnalistes, des présidents des cours constitutionnels européens. Alors on aurait pu se dire, alors ils vont rendre des avis en droit constitutionnel yougoslave en fonction de la Constitution yougoslave de 1974. Il n'y a rien été, puisque ces

constitutionnalistes en fait ont rendu des avis qui étaient des avis en droit international, alors qu'ils n'avaient a priori aucune compétence particulière en droit international. Et en outre sur le fond quand on lit ces avis, on retrouve les positions politiques des Ministères des Affaires Étrangères, et en particulier, les positions politiques de Hans Dietrich Genscher, et qui imposait une certaine internationalisation du conflit en vue de son règlement. Donc évidemment la Yougoslavie, certains acteurs en Yougoslavie n'ont pas pu être séduits par le travail de la Commission Badinter tellement il est apparu que c'était quand même tout à fait instrumentalisé par les Ministres des Affaires Étrangères. Donc, on voit très bien ici à l'occasion de cette première phase du conflit qu'il y a un dépassement du droit positif existant pour des raisons politiques, des intérêts politiques évidents, les intérêts géostratégiques de l'Allemagne, mais aussi des intérêts des pays de la Communauté européenne d'apparaître unis face à la crise yougoslave au moment de la négociation du traité du Maastricht.

Cette espèce de dérive d'un droit positif vers un droit "naturel" va-t-elle encore beaucoup plus accentuée au moment de la décision de recourir à la force contre la Yougoslavie. Nous verrons ici encore -- et ça je ne veux pas m'étendre non plus parce que ça a été évoqué là toute à l'heure et cela le serait encore cet après midi -- que toutes les justifications juridiques avancées par les pays membres de l'OTAN, ne tiennent pas, ne tiennent pas en droit. D'abord je vous rappelle rapidement que le principe de base qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies, c'est l'interdiction de recours à la force entre états, et qu'il existe deux exceptions, qui n'étaient pas applicables en l'espèce. La première c'est la légitime défense. Or la Yougoslavie n'a pas attaqué un autre membre des Nations Unies. La seconde c'est l'autorisation expresse du Conseil de Sécurité, et vous savez très bien, que le Conseil de Sécurité n'a pas été utilisé, on n'a même pas essayé d'obtenir une résolution du Conseil de Sécurité, je vous renvoie à cet égard à la déclaration du représentant de la Fédération de Russie au

Conseil de Sécurité le 24 mars, qui a été tout à fait clair à cet égard, et qui disait, mais nous on n'a même pas tenté, on a dit le veto de la Russie et de la Chine, mais rien ne nous a été proposé. Donc il s'agit bien d'une action armée unilatérale de la part de l'OTAN, qui sciemment contourne le Conseil de Sécurité qui est la seule institution compétente en matière de recours à la force dans les relations internationales, avec pour objectif de faire avaliser le nouveau concept stratégique qui a été proposé par les Américains au sommet de Washington. Donc on voit encore ici une espèce de pollution d'invocation d'un droit et qui n'est plus du tout le droit international tel qu'il est accepté par l'ensemble des états.

Or il y a eu évidemment d'autres justifications juridiques. Il y a eu par exemple [...] je crois de certains représentants comme celui de la France et des Pays Bas aux Nations Unies, ils ont [deviné] dans les résolutions de Conseil de Sécurité qu'il y avait une autorisation implicite. Comme Belgrade n'a pas respecté ces résolutions du Conseil de Sécurité, il était donc légitime de faire cette action armée pour stopper le nettoyage ethnique. Et là on a des discours -- notamment de Jospin, je crois à l'Assemblée nationale française -- qui parle de la nécessité de faire respecter le droit, mais dans un sens éthico-juridique. Il dit que c'est un principe éthico-juridique, là encore on voit une espèce de mélange entre un ordre normatif donc éthique et des considérations politiques mais qui sont ici assez occultées, et le droit tel qu'il existe. Je n'ai pas le temps ici de développer toute l'argumentation para-juridique qui a été développée par les membres du Conseil de Sécurité, mais simplement de vous dirai que contrairement à la première phase on n'a même pas tenté de faire recours à un tiers impartial. On a mis à l'écart le Conseil de Sécurité, mais en plus, les états qui ont été entraînés devant la Cour Internationale de la Justice par la Yougoslavie ont tous plaidé l'incompétence de la Cour Internationale de la Justice pour statuer et ordonner les mesures conservatoires pour faire arrêter les bombardements. Donc, il est clair que l'OTAN les pays membres de l'Otan ne voulaient pas que ce problème



soit traité par une juridiction, traité par un tiers réputé impartial.

En conclusion je dirais que cette espèce de confusion d'ordre normatif, donc politique éthique et juridique, qui a été ébauché au début des années quatre-vingt-dix, c'est fortmemnt accentué avec la guerre contre le Kosovo. Donc, le droit tel qu'il a été invoqué n'est plus un système cohérent de regles qui sont basés sur le consentement des Etats. Cela devient à mes yeux une espèce de registre idéologique qui fournit au pays les plus puissants des arguments au cas par cas en fonction des rapports de force, parce qu'évidemnt vous voyez bien par exemple si on reprend l'exemple du droit à l'autodetermination, on n'invoque plus le droit à l'autodetermination aux bénéfice des populations Tchechènes, on ne dit plus au forces russes qu'elles n'ont pas le droit de recourir à la force à l'intérieur de leurs frontières, c'est donc bien une argumentation juridique extrêmement sélective qui était utilisée par les Occidentaux. Cela explique évidemment les reticences et les critiques des pays, je dirais "faibles", ce qui précisément ne sont pas pris en compte dans la définition de la communauté internationale, autre expression complètement galvaudée, par les pays membres de l'OTAN, et qui elle aussi est assez révélatrice d'un espèce de glissement d'un droit positif à un droit naturel, puisque le concept de communauté internationale exprimerait quelque part la volonté d'agir au bénéfice des individus du monde entier, et donc occulte en quelque sorte les intérêts particuliers qui anime les états qui le brandissent. Donc je disais que les états faibles, les états du tiers monde, de la plus part des états qui viennent encore de prendre au sein de l'Assemblée générale une résolution qui condamne par exemple le droit d'ingérance -- ce sera evoqué cet après midi par Monsieur Corten -- ces états ne sont pas du tout séduits par cette espèce de transformation de la nature du droit international et d'instrumentalisation du corpus juridique. On pourra dire évidemment que le droit international existant, et les institutions comme l'ONU ne fonctionnent pas très bien, et qu'il

vaudrait peut être mieux changer les règles, peut-être vaudrait-il mieux effectivement octroyer le droit à l'autodétermination dans un contexte plus large que celui de la décolonisation, mais je crois que le droit tel qu'il a été invoqué et utilisé au cours des crises yougoslaves, n'a pas fait la preuve, loin s'en faut, de sa capacité à neutraliser les conflits en Yougoslavie. Je vous remercie.

La Présidente: Merci Barbara Delcourt. Je demande maintenant à Cathérine Samary, qui écrit souvent pour le Monde diplomatique et enseigne à l'Université de Paris, de parler sur l'autodétermination dans le cas de la Yougoslavie.

*Autodétermination: le cas yougoslave*

**CATHERINE SAMARY**

Oui, bonjour, merci beaucoup Diana Johnstone pour m'avoir invitée; merci beaucoup aux organisateurs en générale de m'avoir invitée avec la particularité de mon regard qui n'est pas celui d'une spécialiste du droit international et du droit en général. Je ne suis pas juriste, mais je partage totalement, je voudrais d'abord le dire en introduction, les remarques et les conclusions des deux intervenants qui m'ont précédée. Et le regard que j'ai et le questionnement que je voudrais introduire ici sont des questionnements disons politiques je dirais de démocrate, face à une crise, comment agir et réagir face aux violations qui ont été faites et commises par nos gouvernements dans le cadre de l'OTAN, dans l'intervention et l'agression contre la Yougoslavie, mais aussi face à la crise yougoslave, à la crise d'une fédération multinationale, comment se positionner en défense justement de la Charte des Nations Unies, en défense des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, contre les pleins pouvoirs des grandes puissances à décider de façon arbitraire -- et en fait politique, effectivement, comme ça a été dit avant moi -- de qui a le droit et qui n'a pas le droit de s'autodéterminer, et surtout contre des droits

d'ingérence effectivement unilatéraux et arbitraires, qui imposent non seulement des choix politiques, mais des choix socio-économiques, avec tous ce qui a été évoqué du contenu problématique des négociations de Rambouillet.

Alors je voudrais défendre ici le double point du vue suivant. Je pense que le droit à l'autodétermination dans l'état actuel des choses au plan international et pour des raisons qui ont été notamment traitées par Barbara Délécourt et Olivier Certain dans leur livre remarquable sur "l'ex-Yougoslavie, droit international, politique et idéologies", un droit tout à fait limité, problématique et qui couvre des situations limitées aussi. Et je voudrais dire aussi que dans ce cadre donc, je voudrais partir de l'idée que c'est un droit ambigu également. Du point du vue général, du point de vue yougoslave et dans le cas de Kosovo. Donc je voudrais partir d'une reconnaissance explicite de cet ambiguïté. Mais deuxièmement soutenir l'idée que néanmoins, en tant que démocrate aspirant au caractère universel d'un droit qui ne l'est pas, on devrait défendre systématiquement ce droit et on aurait du le défendre systématiquement dans le crise yougoslave. Et donc, se confronter effectivement à des conflits, et défendre une interprétation de ce droit qui permette un traitement démocratique systématique avec l'idée que sa légalité pour tous les peuples dans la reconnaissance de ce droit, permettra de dégager des solutions de paix et durables dans le cas de conflit. Et de dire que, telle est donc la problématique qu'on devrait avoir parce que sinon, troisième point, si on n'accepte pas la défense systématique de ce droit, alors on est obligé de s'en remettre à des situations de rapport des forces. Donc très rapidement les trois points avec des dissymétries dans le temps, pour aller vite.

Donc, premier point: un droit ambigu. Au plan général oui. Et un droit limité parce que d'une part effectivement elle a été élaborée dans le contexte notamment de libération coloniale qui ne sont plus des cas de figure auxquels on se confronte aujourd'hui, et notamment dans le cadre d'éclatement de l'ex-URSS ou de la Yougoslavie. Le

problème n'était pas effectivement d'une situation coloniale, et même par rapport à la question que soulève Barbara Delcourt et Olivier Corten dans leur livre sur les situations des dominés et dominants, il est clair dans l'espace yougoslave la Slovénie par exemple, avait acquis des droits considérables dans le cadre de la constitution yougoslave, était un état plutôt dominant de point de vue socio-économique, un état qui avait tous les droits au niveau linguistique et politique, égal à ceux des autres peuples, qui n'était pas du tout dans une situation de dominé, en revendiquant son droit d'autodétermination. En même temps la situation yougoslave recouvrait une hétérogénéité des situations des peuples, dans un cas où notamment les républiques qui avait été cristallisé dans le cadre de la construction de la Yougoslavie, la deuxième Yougoslavie, était sous l'angle des peuples ethnico-culturels, des républiques mélangées, sauf largement la Slovénie. Donc, ça posait des situations différentes. Et deuxième remarque sur l'ambiguïté, dans la constitution yougoslave elle-même, il y avait une ambiguïté sur le droit à l'auto détermination. Une ambiguïté, s'agissait-il d'un droit des peuples, ou d'un droit des républiques. Droit des peuples au sens narod, au sens y compris donc original au départ d'une fédération permettant libre association, et ça c'est très important, quand on veut une solution de paix et durable, dans le cadre d'une fédération confédération, qu'il y ait une libre association. Donc la constitution yougoslave était très en avant, c'est compris, sur d'autres situations existant dans le monde, et donc on ne doit pas simplement se référer au droit international, mais à ce qu'il y avait dans la constitution yougoslave, comme projet progressiste de libre association des peuples. Mais peuples, que-est ce que c'est, ambiguïté à nouveau, ambiguïté générale et ambiguïté dans la constitution. On sait très bien qu'ils existent différentes approches -- je ne les développerais ici, mais vous les connaissez bien -- de la notion des peuples ou de l'État nation y compris dans l'Europe occidentale, l'approche française n'est pas la même que l'approche allemande. Il y

a le peuple au sens politique républicain, jacobin français. Il y a le peuple au sens du droit du sang, ethnico-culturel, et la constitution yougoslave distinguait comme vous le savez, très bien sans doute deux notions qui sont très intéressante quand on se pose le problème, y compris de la construction européenne. J'ai sous-titré mon livre "Le Déchirement yougoslave, question pour l'Europe". Je crois qu'il est juste de distinguer une notion de citoyenneté yougoslave universelle dépassant les différences religieuses ethnico-culturelles etc., et c'est un problème qui pourrait se poser à la construction européenne, et en même temps de reconnaître la diversité d'origine, la diversité identitaire, la diversité culturelle, la diversité initiale politique, en quelque sorte des peuples yougoslaves, avec la notion de nation distincte de celle de citoyenneté. Et en même temps comme vous le savez, cette notion de nation peuple ethnico-culturel, n'était pas attribuée à toutes les communautés, puisqu'il y avait aussi celle de narodnost et de communauté, disons, difficile à traduire en français, qui a été applicable notamment aux Albanais du Kosovo ou au Hongrois, qui n'était pas slaves et qui étaient dotés d'un état à l'extérieur de la Yougoslavie, n'avaient pas le même droit d'autodétermination que les peuples slaves s'unissant dans la constitution yougoslave. Est-ce que c'était une approche satisfaisante, je pense qu'elle était problématique. Mais dans tous les cas il y avait un droit d'autodétermination au moins pour les peuples, mais avec une évolution de la Constitution notamment dans la Constitution de la 1974, où les républiques sont devenues des sujets juridiques avec droit de veto et non seulement des républiques mais aussi des provinces de Serbie -- le Kosovo et la Voïvodine -- qui avaient un statut du sujet juridique, de quasi république comme vous le savez, c'était aussi problématique et ambiguë avec un droit de veto également. Donc le droit était ambiguë, sous l'angle, est-ce que c'est les peuples ou est ce que c'est les républiques qui sont les sujets, et deuxièmement le droit était ambiguë, est-ce que les républiques et les provinces sont des sujets équivalents dans le droit de veto donc

d'autodétermination. Ce qui est certain c'est qu'au plan juridique si on reconnaissait des droits des sujets aux républiques alors il devait être consensuel au moins. Et effectivement dans la crise yougoslave autour des années quatre-vingts et surtout au début des années quatre-vingt-dix, notamment Ante Markovic qui était le dernier ministre croate, d'ailleurs libéral de la Yougoslavie, avant son éclatement, avant la déclaration d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, disait qu'en toute légalité le droit de séparation existait mais devait être au moins consensuel et aurait du être géré de façon collective par les différents sujets avec les ambiguïtés que je dis. Donc certainement les déclarations unilatérales étaient sur ce plan-là, au moins sur ce plan-là, parce que non consensuelles, illégales en droit même au regard de la constitution yougoslave. Étaient-elles pourtant illégitimes, c'est un deuxième débat politico-éthique, est-ce que tout avait été épuisé, est ce qu'il fallait aller au-delà, c'est un autre débat mais qu'on doit avoir.

Sur la question de Kosovo, dernière remarque sur les ambiguïtés, évidemment, donc en fonction de ce que je viens de dire, la question de l'autodétermination était éminemment ambiguë, puisque la province avait acquis un droit d'entité, au même titre que des républiques, au même temps les Albanais de Kosovo percevaient comme injuste leur situation de statut différent puisque il avaient revendiqué que le Kosovo devienne une république au même titre que le Montenegro. Ils l'avaient revendiqué depuis 68, et je ne suis pas convaincu personnellement, mais c'est un vrai débat de jugement et je sais que c'est un débat controversé, je ne suis pas convaincu qu'il aurait été négatif d'accepter de reconnaître au Kosovo le statut de république. Je pense que ça n'aurait pas du tout résolu la question de Kosovo, pas plus que cela n'a pas résolu la question de l'espace yougoslave d'avoir des républiques en Montenegro, en Sloveinie et en Macédoine, etc, mais disons que ça aurait levé une ambiguïté de situation, ça n'aurait pas été une question d'oppression ou de statut inégal qui aurait été désigné comme la cause des

problèmes de Kosovo, mais des vraies questions socio-économiques et politiques qui en réalité étaient universelles dans la crise yougoslave et qui se posaient pour l'ensemble des peuples yougoslaves et non simplement pour le peuple albanais, qui se posaient aussi pour les Croates, Slovènes, etc. Donc la question, comment résoudre la crise yougoslave, aurait été posée d'une façon plus égalitaire avec les vraies problèmes à résoudre derrière.

Bon, on a dans la crise yougoslave utilisé, quand je dis l'on, les uns et les autres à leur tour, des arguments différents non de principe et non systématiques. On a utilisé l'argument historique de l'antériorité sur le Kosovo de la présence, mais on l'a pas utilisé à Knin en Croatie où on a utilisé l'argument de la majorité ici ou là. Ce que les Albanais de Kosovo revendiquaient, c'est-à-dire d'être reconnus comme un peuple dans le sens *narod* équivalent aux Serbes et aux Croates, ou Monténégrins, était refusé en Serbie, mais en même temps le peuple Serbe -- qui était avec l'indépendance croate devenu aussi une minorité qui revendiquait au juste titre de conserver son statut de peuple en Croatie alors que Tudjman lui a supprimé dans la constitution de 1990 -- étaient finalement symétriques de la revendication des Albanais au Kosovo et en Macédoine. Où là aussi en Macédoine ils refusent d'être une minorité et revendiquent un statut égalitaire de peuple en Macédoine comme les Serbes en Croatie le revendiquaient. Donc, il y a une situation en réalité mélangée sur l'ensemble de l'espace. Personnellement je pense qu'il fallait avoir le regard de tous ceux qui étaient menacés effectivement, et de toutes les victimes, et avoir un traitement, c'est-à-dire des Serbes au Kosovo aujourd'hui, des Roms au Kosovo aujourd'hui, des Albanais dans le Kosovo dans la période 1989-1998, des Serbes en Croatie, en Bosnie, etc., et donc de traiter les questions nationales et le droit d'autodétermination des peuples dans le cadre de l'éclatement de la Yougoslavie de façon égalitaire pour toutes les communautés de façon cohérente, c'est-à-dire problématique et conflictuelle. Alors j'en envoie donc à cette idée-là, très synthétiquement:

Comment défendre de façon cohérente ce droit? Mon avis de défendre le droit c'est aussi le distinguer d'une solution unique, ce qui fait le caractère problématique du droit d'autodétermination, c'est qu'on l'identifie à une solution spécifique qui serait à chacun son état sur des bases que chacun à le droit de faire son petit état sur des bases ethniques disons ....cette erreur donc tout ça pouvait être redéfini de façon que l'égalité de traitement soit absolument garantie. Je ne suis pas sûre que la Croatie aurait éclaté de ce point de vue. Et les Serbes revendiquent aujourd'hui massivement le droit de retourner en Croatie. Donc je ne pense pas que l'éclatement était nécessairement pour les Serbes qui vivaient là, la meilleure solution de même que je ne pense pas que l'indépendance de Kosovo soit nécessairement la meilleure solution. Mais il fallait pour cela une réponse en termes d'égalité de statut et puis d'invention d'une démocratie individuelle et collective qui n'implique pas nécessairement partout les mêmes réponses.

Donc, associer la notion du droit d'autodétermination avec son contenu sur lequel il faut que les collectivités et les communautés concernées aient un droit de regard. Deuxièmement, traiter ce droit de même que d'autres droits universels. Le droit de libre choix individuel de son identité et de sa solution politique, et le même droit pour toutes les communautés. Et je termine en disant que si l'on ne défend pas systématiquement et de cette façon-là le droit, alors on est amené effectivement à des choix qui sont en fait politiques-politiciens avec un rapport de forces. Et je pense que, effectivement -- personnellement je dénonce l'utilisation de la force de l'état russe contre la Tchétchénie de même que je pense qu'il n'était pas juste que le pouvoir serbe aussi utilise la force -- pas simplement l'OTAN contre la Yougoslavie mais aussi le pouvoir serbe utilise la force pour régler la question de Kosovo, et je pense que la négociation par les peuples mêmes et donc de façon conflictuelle, mais avec le temps et les moyens de trouver les compromis sur l'espace, c'est-à-dire en occurrence l'espace balkanique où les questions nationales imbriquées se



posaient, sinon c'est effectivement le rapport de forces et les grandes puissances qui imposent leur droit de regard et je pense que ça c'est profondément problématique pour la définition d'un ordre progressiste sur le plan mondial, sur le plan et socio-economique et politique. Je vous remercie.

La présidente: Merci Catherine Samary. Maintenant je demande la parole au professeur Raju G.C. Thomas, de Marquette University dans le Wisconsin, aux Etats-Unis, qui va nous parler sur l'impact de la guerre de l'OTAN sur la sécurité mondiale.

*L'impact de la guerre de l'OTAN  
sur la sécurité mondiale*  
**RAJU G. C. THOMAS**

The taking apart of Yugoslavia between 1991 and 1999 is unique in terms of principles applied, policies adopted, and its short and long term consequences. It shows few parallels with other secessionist movements in the world in the post Second World War era. Some dangerous precedents were set in the Yugoslav case. Traditionally, the situation was as follows:

When the right of self-determination is invoked by secessionist ethnic groups, the state almost always invokes the principles of the territorial integrity of the state and the inviolability of its borders. It is a violation of international law to recognize unilateral declarations of independence by secessionist groups and territories against the wishes of federal or central governments who are engaged in resisting the separatists.

Internal boundaries of a state do not have any legal validity under international law. They are subject to change in accordance with domestic politics and/or law. These boundaries cannot automatically become external boundaries if the secessionists manage to break away through consent or force.

The notion of state sovereignty in the past always meant that other states do not have the right to interfere in its internal matters. While multilateral economic and arms control treaties, signed voluntarily for the mutual benefits they provide, have increasingly placed limitations on state sovereignty, such self-limitations do not extend to the right of external interference in the internal struggle between the state and the secessionists.

The state's "standard operating procedure" in dealing with secessionist demands and accompanying insurgency or terrorism is the attempt to crush it through counter-insurgency and counter-terrorist means. The level of violence by the state then invariably exceeds that of the separatists. [...]

When a state attempts to crush secessionist movements through military force, the term "aggression" as defined by the United Nations Charter does not apply. This is civil war, and not war among states.

The state has the legal right to preserve its territorial integrity by force with a moral obligation to minimize human rights violations. While the state may be accused of "crimes against humanity" under conditions of civil war, this does not give outside powers the right to dismantle and destroy the state.

The state's invocation of legal rights and use of force within its own frontiers may contrast with the state's inability to achieve political legitimacy over the people inhabiting the province that wish to secede. Political legitimacy involves obtaining the consent of the governed.

According to the Guidelines of the Montevideo Convention of 1933, new states are to be recognized on the empirical evidence that they possess clearly demarcated territorial boundaries, a stable population and a government in control. Preference and moral considerations are less relevant.

If parts of an existing state eventually manage to secede, the rights of the old state are retained by the remanent state, if this part still remains the equal or greater

part than each of the several parts that seceded. 10. Secession may be considered immoral where it leads to the denial of past benefits to the rest of the country; when it compels other units also to secede leading to state disintegration; and where such actions lead to war, chaos and human tragedy.

Virtually all of the above principles or practice were violated by the “international community” in the case of the former Yugoslavia. International response was different in the case of Nigeria’s crushing of the Ibo secessionist movement in Biafra; China’s suppression of Tibet’s secession; India’s suppression in Kashmir, Punjab and Assam; Pakistan’s crushing of secessions by Baluchistan and Sind, and its unsuccessful attempt to do the same in East Pakistan; Sri Lanka’s war against Tamil separatists; Philippines in the Muslim Moro areas; Indonesia in East Timor; Turkey in “Kurdistan;” Britain in Northern Ireland; and Spain in the Basque areas.

The pit of the West’s violations of traditional precepts and international laws was reached when NATO launched its attack on the remanent Yugoslavia in violation of a slew of international laws that included the UN Charter, the Vienna Convention on the Law of Treaties, the prohibition of attacks on civilian targets that have no military value, several laws regarding the environmental protection and the protection of cultural sites, and the domestic laws of several NATO members that prohibit going to war except in self defense. The claim of humanitarian intervention is plain dishonesty since there was no humanitarian crisis until NATO caused it by attacking. NATO’s decision to attack had everything to do with the failure of Belgrade to submit to a diktat presented to Yugoslavia at Rambouillet in February that it allow NATO forces to be deployed throughout Yugoslavia, and that it allow a plebiscite eventually that would allow the Albanians of Kosovo to secede. It had nothing to do with the humanitarian crisis in Kosovo which was caused by NATO’s decision to attack. [...]

The constant historical invocation during the Yugo-

slav crisis was to the Second World War and the holocaust. “Never Again” is the shrill nonsensical cry. These are the wrong analogies and lessons. Instead, the real historical analogy may be the First World War. Serbia had accepted all of Austria’s diktats in 1914 following the assassination of the Archduke Ferdinand of Austria at Sarajevo, although there was no official Serbian involvement in that incident. Austria attacked Serbia anyway launching the First World War. Serbia accepted all the political terms of the Rambouillet diktat in 1999 except to insist on its territorial integrity. NATO attacked Serbia anyway in violation of the UN Charter. NATO declared military victory although there appeared to be no victors. [...]

Apart from the destruction of Serbia’s civilian infrastructure, its factories and other means of civilian livelihood, the Serbian military came out unscathed, especially in Kosovo. Some 50,000 Serbian soldiers filed out in orderly fashion with nearly all their weapons and equipment intact and looking as fresh and clean as the NATO forces that marched in. However, Serbia and Serbians have been asked to acknowledge and accept all blame and guilt, and are being punished severely with economic sanctions. While having reduced Serbia to almost rubble and its people to impoverishment, the US and the West claim that they did no wrong. All allegations of war crimes have been attributed to Serbian political and military leaders, but none to NATO’s political and military leaders.

Likewise, during the First World War, Britain, France and the United States declared victory although much of Germany was not defeated or occupied. However, Germany was forced to take all blame and guilt, and was punished severely in the Versailles Peace Treaty, while Britain, France and the United States claimed that they had done nothing wrong. [...] German bitterness at such unjust punitive measures led to the rise of Nazism and the Second World War. The League of Nations collapsed. [...]

As during the inter-war years, NATO’s assault on Yugoslavia in 1999 has undermined the United Nations, just

as the League of Nations was undermined in the 1930s. The League was destroyed by three of its members, Japan, Italy and Germany, who eventually forged a triangular alliance known as the "Axis Powers." Like the United States, Britain, and Germany operating under the NATO alliance today, the Axis powers either disregarded international norms and the clauses of the League's Covenant, or bypassed the League altogether, or claimed they were acting in accordance with the Covenant. None of them publicly declared that they were acting illegally or immorally [...]

When Hitler's Germany annexed the Sudetenland region of Czechoslovakia in 1938 -- in the prelude to the Second World War -- the protests by this small state were determined by Britain to be unreasonable, considering that for the most part it was Germans who lived there anyway. The parallel is not that Milosevic is like Hitler -- a grossly absurd comparison made by various Western leaders -- but that Kosovo is to Serbia in 1999 as the Sudetenland was to Czechoslovakia in 1938, despite ethnic minority populations constituting the majority in those regions. [...]

Serbia's response to the West parallels that of Vietnam, a small state determined not to be dictated to and dominated by great powers. As expected, Vietnam has opposed the war..."

Just as the events that led up to the Second World War were in part the result of a collapsing League of Nations and the rising arrogance of the Axis powers, [...] the current crisis is in large part the result of a weakening United Nations and the rising arrogance of the NATO alliance, while the other major powers, Russia, China, and India, have offered feeble resistance. Moscow, Beijing, and New Delhi have protested vehemently, but to no avail. NATO's rampage against tiny Yugoslavia was conducted with the conviction that God, morality, and overwhelming military power are on their side.

During the war over Kosovo, NATO claimed that it represented the "international community" although Russia, China, India, Vietnam, Philippines, much of Latin

America opposed the attack and called for an immediate ceasefire. Indeed, NATO's unity might have collapsed if the war had continued another month or so. Except for the British and Canadian governments (the English speaking members of the alliance who are not part of continental Europe), the European members' support for NATO's military actions, which were almost exclusively conducted by the US military, was shaky.

Clinton administration spokesman David Leavy attributed this phenomena to the fact that "President (Slobodan) Milosevic has an extensive propaganda machine. We've worked very hard to try to counteract that propaganda machine..." The White House spokesman claimed that Kosovo was the best recent example of how the United States needs to fight a propaganda war in concert with military strikes. Accordingly, a new International Public Information agency has been set up to prevent (presumably) countries like India from coming to conclusions that support the Serbian point of view.

In choosing between the principle of the right of self-determination and the principle of the territorial integrity of sovereign states, the Western powers have now established the following self-contradicting and dangerous precedent and principles: (1) The internal boundaries of a sovereign state will automatically become international frontiers without change if that sovereign state is taken apart through new state recognition policy. (2) These newly recognized international frontiers of the newly-created sovereign states that have been recognized, will be preserved and enforced at any price, thus contradicting the earlier decision to take the international frontiers of the pre-existing sovereign state apart based on the right of self-determination and secession.

In dealing with the various conflicting demands and rights of self-determination and territorial integrity in the former Yugoslavia, the international community embarked on a confused and contradictory set of goals and policies which, if applied to other parts of the world, could be even

---

more disastrous. Hurst Hannum writes: "Perhaps no contemporary norm of international law has been so vigorously promoted or widely accepted as the right of all peoples to self-determination. Yet the meaning and content of that right remain as vague and imprecise as when they were enunciated by President Woodrow Wilson and others at Versailles."

In 1995, Allen Buchanan warned against confusing democratic rights with secessionist rights based on the principle of self-determination. Buchanan points out the misleading parallels between democratization and secession. "Both democratization and secession, it may seem, are exercises of the right of self-determination", he wrote, but warned that: There are two reasons, however, why our enthusiasm for democracy may quite outstrip our enthusiasm for secession. First, secession can and has produced massive violation of human rights, "ethnic cleansings," and wholesale destruction of economic resources. Second, as Abraham Lincoln argued, secession can pose a lethal threat to democracy: If a discontented minority can exit the polity whenever it is outvoted by the majority on an issue it deems of great importance, then the majority does not rule. In addition, if secession is considered as a real option, then a minority group may use the threat of "exit" as a form of "voice" that serves as an effective veto on majority rule. In either case, recognition of a right to secede can undercut the exercise of the right of democratic self-government.

The problem in the case of the former Yugoslavia was that the moral justification for secession was questionable compared to other parts of the world where secessions have been denied. Some examples:

Kashmir and India: India insists on its own territorial integrity and will not tolerate secession by any of its constituent parts. While there are several parallels between the Yugoslav situation and India, the parallels between "Kosovo and Metohija" and "Jammu and Kashmir" (to use the full names of these provinces), are even greater. Kosovo is 90 percent Albanian, mainly Muslim, with a less than 10 per-

cent Serb minority. Note, that in the 1930 Yugoslav census, the population of Kosovo was only 60 percent Albanian.

The Kashmir Valley, the main bone of contention between India and Pakistan, is 90 percent Muslim with a 10 percent Hindu minority. Nearly all of this 10 percent Kashmiri Hindu Pandits have fled their homes in Kashmir since the Muslim separatist movement began in 1989. Unlike Kashmir which remains disputed territory with Pakistan on the U.N. agenda, Kosovo was not disputed territory with Albania. Since the outbreak of the violent secessionist movement in Kashmir in 1989 led by the Jammu and Kashmir Liberation Front (JKLF), estimates of the number of people killed vary between 25,000 and 60,000. The Indian government declared the JKLF and other groups to be terrorists.

Tamil Ealam and Sri Lanka: There are even more similarities found in the violent Tamil separatist movement in Sri Lanka and events in the former Yugoslavia. The ruling and dominant Sinhalese speak a language that belong to the Indo-European group and are 95 percent Buddhist. They constitute 75 percent of the population. The Tamil-speaking population (of which 20 percent are Catholics) constitute 18 percent of the population. About 7 percent are Muslim Moors who also speak Tamil but do not identify with the Hindu and Catholic Tamils or their separatist movement. Tamil belongs to the Dravidian group of languages. Like the Serbs whose identity is determined by language and religion, the Sinhalese identity is determined by language and religion. On the other hand, like the Albanians whose identity is determined by race and distinct language, Tamil separatism is determined by language and culture and not religion. There is an independent Albania across the border from Kosovo, and there is an autonomous Tamil state called Tamil Nadu across the narrow Palk Straits in India.

The demands of an independent Albanian Kosovo and an independent "Tamil Ealsm" would appear to be identical. But the treatment of the two cases have been fundamentally different although allegations of human rights violations by



---

Sinhalese forces engaged in the suppression Tamil separatism have been far more serious than that of Serb forces in Kosovo before March 1999. But there appears to be no likelihood of international recognition for Tamil Ealam. Indeed, the Liberation Tigers of Tamil Ealam has been declared to be a terrorist organization by the State Department. However, this classification of the Kosovo Liberation Army by the State Department has now been lifted. The KLA's credentials have been upgraded to freedom-loving NATO allies.

Quebec and Canada: In August 1998, the Canadian Supreme Court declared that Quebec could not secede through a simple majority vote among its residents. The terms of secession would have to be negotiated with the rest of Canada as an amendment to the Canadian constitution. The nine Canadian justices (that included 3 judges from Quebec) declared that under international law, there is no right of unilateral secession except territories that are judged to be colonies and specially oppressed peoples. Quebec fulfils neither category. The court warned that unilateral secession by French Canadians would likely be rejected as illegitimate by the "international community," presumably the same international community, including Canada, that rushed to recognize the unilateral declarations of secession by Slovenia and Croatia.

Biafra and Nigeria: The principle that the Western powers applied to Yugoslavia was diametrically opposed to their position on Ibo demands for an independent Biafra from Nigeria in the late 1960s. Like the Slovenes and Croatians, the Ibos complained that their prosperity was being used to subsidize the rest of the state. The Organization of African Unity recognized the fact that the boundaries of Black Africa were colonial legacies with no moral standing, but they felt that allowing the principle of self-determination and the consequent creation of new states and boundaries, could lead to chaos and disaster. There would be endless demands for new states based on tribes, languages and religions that could unravel all of

Africa resulting in extensive bloodshed and refugee flows. [...]

Tibet and China: Both the nationalist regime (1911-1949) and the communist regime (1949-present) of China have claimed that Tibet has been historically a part of China under the Manchu (Qing) dynasty for centuries. [...] There are two problems with such Chinese claims to Tibet. First, like parts of the Czarist empire that controlled large territories inhabited by Turkic Muslims, Tibet and Tibetans were claimed to be part of the Chinese empire, not China itself. Second, even during the rule of the Manchus since 1644, China had little control over Tibet. [...] between 1750 and 1904, the year of the British expedition, there was no Chinese presence in Lhasa. The British now controlled Tibet and stationed a British “Resident” in Lhasa. It should be apparent that Tibet has justifiable claims to independence if the various provinces and regions of the former Yugoslavia had the right to do so. [...]

The fundamental problem in the former Yugoslavia was that the West led by Germany and the US, discarded the principles laid down in the 1975 Helsinki Agreements Final Act which had guaranteed the boundaries of the existing states of Europe. According to this agreement: “The participating states will respect the territorial integrity of each of the participating states. Accordingly, they will refrain from any action... against the territorial integrity, political independence, or the unity of any participating state...” The former Yugoslavia was a party to this agreement, not the new states (which are now invoking the Helsinki principles to preserve their boundaries) that were carved out from the old state.

During NATO’s total war against Yugoslavia, a Times of India editorial noted the dangerous new American-dominant world, the American development of new missile defense systems, the legitimization of wars of intervention abroad on self-determined moral grounds, and being able to fight them with very few or no casualties to Americans because of the new high-tech weapon systems.

---

“In these circumstances two major trends are likely to emerge. Independent powers like Russia and China are bound to develop their own military capabilities to deter US dominance to the extent possible and to defend their own national interests and sovereignty. In this, the nuclear weapons and long range missiles are bound to play a crucial role. Secondly, the deep resentment against US hegemonism is bound to unleash various terrorist activities by nonstate actors against US interests and personnel in various parts of the world.”

NATO's war prompted Chinese military strategists to consider new rules of “Unrestricted War” which include the resort to terrorism, ecological destruction, the spreading of computer viruses, and trafficking in drugs to undermine the enemy population thereby bringing destruction into the heart of the Western countries, especially the United States. According to Colonels Qiao Liang and Wang Xiangsui, the authors of “Unrestricted War,” this strategy was the only viable method of balancing unequal military states. “Unrestricted War is a war that surpasses all boundaries and restrictions... It takes nonmilitary forms and military forms and creates a war on many fronts. It is the war of the future.” In an interview, Colonel Wang, declared: “We are a weak country. So do we need to fight according to your rules? No. War has rules, but those rules are set by the West. But if you use those rules, then weak countries have no chance. But if you use nontraditional means to fight, like those employed by financiers to bring down financial systems, then you have a chance.” According to John Pomfret of the Washington Post, the Chinese military strategists saw a direct connection between Kosovo and Taiwan and Tibet. According to Colonel Wang, “If today you impose your value systems on a European country, tomorrow you can do the same to Taiwan or Tibet.”

The United States and Great Britain have argued that the attack on Serbia was justified under the 1948 Genocide Convention and/or other general humanitarian principles. However, the internal Yugoslav republics of Slovenia,

Croatia, and Bosnia declared their independence with promises of recognition by Germany and the Vatican before any human rights violations or violence had occurred. Those unilateral declarations of independence produced the subsequent violence and the bloodshed.

If NATO had the right to intervene in Kosovo, does it now have the right to intervene in Palestine, Kashmir, Tibet, and Kurdistan, where human rights violations are also taking place?

There was no humanitarian intervention by the U.S. and the West when the Nigerian authorities crushed the Biafra separatist movement between 1967 and 1970 causing the deaths of one million Ibos, when Pakistani forces killed one million and drove out 10 million Bengalis during the East Pakistani secessionist struggle in 1971, when the Pol Pot regime killed one million Cambodians, to name just a few cases. In the latter two cases, the US condemned India and Vietnam for their military interventions and threatened military action against them. However, both India and Vietnam intervened AFTER the human catastrophes had taken place. On the other hand, NATO's rush to bomb CAUSED the human catastrophe in Kosovo, as did Western interventions earlier in Croatia and Bosnia by promoting and rushing to recognize Croatia and Bosnia as independent states against the wishes of the Serbian populations.

Three fundamental principles of Just War -- necessity, proportionality and discrimination - were not met. Serbia had agreed to all the political conditions of the Rambouillet diktat and even an international military presence but objected to NATO occupation of Kosovo and the right of\_ occupation throughout Yugoslavia. This could hardly be considered a failure of negotiations and yet the bombing followed. NATO's deliberate military strategy of destroying Serbia's entire infrastructure including water supply, electricity, fuel dumps, roads, bridges, and other "collateral damage" such as hospitals, schools and cultural-historic monuments, was intended to terrorize and destroy Serbia's civilian population in order to bring about

capitulation.

In the final analysis, acting on moral principles is not enough. We need to pay attention to the immoral outcomes of acting on moral principles. Allowing the right of self-determination among oppressed minorities may seem like moral policy. But this may encourage minority populations to provoke brutal crackdowns by the state and thereby humanitarian interventions by the “international community”. The results of such moralistic policies have usually been greater human tragedies.

The chair: Thank you very much, professor Thomas. Now we will open the round table and I will invite speakers to comment on each other's statements if they wish, and also we will have questions from the audience. Il y a un micro baladeur, il suffit de se manifester si quelqu'un veut poser une question.

Q. Madame Solange Fernex. ... des Verts et de la Ligue internationale des femmes pour la paix et de la liberté. Professeur Weyl dans son introduction et les autres orateurs ont cité la Charte, les principes de Helsinki et la Charte de Paris. Alors je voulais vous demander si dans cette problématique de l'illégitimité et de l'attaque de l'OTAN ou de la violation du droit international par l'OTAN, vous vous étiez penchés également sur les moyens de redonner aux Nations Unies (on en a parlé), mais également à son organisation régionale qui est l'OSCE, qui couvre 54 pays de la région, sa place. Et d'autant plus que dans moins d'un mois va être adopté à l'Istanbul au sommet des chefs d'état où viendront Messieurs Bill Clinton, Blair, et tous les chefs d'états qui ont acceptés l'attaque de l'OTAN, viendront signer une Charte pour la sécurité au XXI siècle. Alors il serait quand même utile aussi de bien sûr condamner ce que nous condamnons, l'action de l'OTAN, mais également essayer de renforcer une alternative, et pour moi, je pense que cette future Charte pourrait être un moyen d'entrer dans un meilleur ordre international tel que nous le souhaitons pour le XXI siècle. Mais il faut se pencher sur les brouillons de Charte qui sont des papiers de travail qui circulent en ce

moment dans les chancelleries, et malheureusement dans le secret des chancelleries et à l'écart de l'expertise et également des ONG qui auraient leur mot à dire.

La présidente. Merci Madame Fernex.

DELCOURT: Comme cette question vous intéresse, je sais qu'il y a un colloque qui serait organisé au Parlement européen par notamment la gauche unitaire et des nombreuses ONG sur les moyens justement d'activer des organisations internationales comme l'OSCE et aussi les projets politiques alternatifs. Je pense que c'est le 12 novembre, si vous voulez, je peux vérifier, je vous dirais ça plus tard. Je crois effectivement qu'il y a en tout cas en Belgique des voix qui se sont élevées, pour qu'on pense sérieusement à réactiver l'OEU, enfin, ça c'est quelques utopistes, mais surtout l'OSCE et dans la perspective du sommet de l'Istanbul. Je dirais que c'est très intéressant notamment si on se rappelle du rôle de l'OSCE dans le conflit au Kosovo. Effectivement à partir d'octobre 98 il y a eu une mission de vérification de l'OSCE. Il devait y avoir normalement sur le terrain quelque 2000 observateurs, et il n'y en a eu en fait au plus fort du déploiement que 1200, peut être 1500 mais je pense que le chiffre c'est plutôt 1200 observateurs, ce qui pose évidemment toute la question des moyens à louer, parce que régulièrement alors on a dit, écoutez on n'a pas assez des moyens, pour mener à bien cette mission d'interposition et d'observation de cessez-le-feu. Et je crois que c'est une des raisons qui a fait que le drame a empiré, parce qu'à un moment donné, vous savez quand les forces yougoslaves se sont retirées après l'accord conclu avec l'OTAN, l'OSCE et Holbrook, la Yougoslavie, Belgrade à dit d'accord, mais on déploie les observateurs, il faut des observateurs neutres. Il y a eu deux problèmes à mon sens. D'abord ils n'étaient pas assez nombreux. Et en second lieu il semble qu'il est y un problème d'instrumentalisation de cette mission d'observation de l'OSCE, certains aujourd'hui disent, et à la revue LIMES en Italie en à fait écho, que ça servait surtout de mission d'espionnage au profit de l'OTAN. Mais toujours

est-il, même si quelques-uns en ont servis pour espionner dans la perspective des bombardements de l'OTAN, on peut dire que cette mission a réussi plus ou moins à apaiser certains points de tension. Et que s'ils avaient eu plus de moyens, s'ils étaient plus nombreux, ils auraient pu peut-être faire un travail plus intéressant. Je crois de toute façon que ce qu'ils ont fait reste intéressant. Si vous consultez aujourd'hui tous les rapports qui ont été remis par l'OSCE au Secrétaire général des Nations Unies, vous aurez une vue beaucoup plus objective, me semble-t-il de la situation au Kosovo, durant l'année 98, que ce que vous avez trouvé généralement dans la plupart des médias. C'est extrêmement intéressant de voir justement comment cette spirale de violence c'est déchaînée. Ce qui est aussi intéressant, c'est de voir qu'à un moment les autorités de Belgrade demandent à l'OSCE d'avoir plus de moyens parce que d'emblée les forces se sont retirées, l'UCK en a profité pour réoccuper le terrain laissé libre par les forces yougoslaves et a continué à commettre des exactions, etc. Et Belgrade a dit, si vous ne faites pas quelque chose pour neutraliser cette avancée des forces de l'UCK on sera obligé de se redéployer, ce qui explique en partie évidemment le redéploiement des forces yougoslaves à la fin de l'année. Donc je crois que ça montre effectivement qu'il y avait une alternative mais qu'il fallait donner à cette alternative qui était une force d'interposition pour éviter vraiment les conflits fratricides, il fallait lui donner les moyens, ce qu'elle n'a pas eu, et je crois qu'il n'y a pas de hasard dans ce cas-là, quand on ne donne pas des moyens à l'OSCE, quand on n'en donne pas à l'ONU, on les réserve à l'OTAN, on privilégie évidemment une solution politique différente et on délégitime les organisations internationales qui ne marchent pas au pas.

THOMAS: Regarding the UN charter, now clearly it has been trashed. It's no longer relevant or valid. It has been bypassed to such an extent that I question its utility in the future. But than I thought that about the nuclear non-proliferation treaty which has been renewed in 1995 intact, not a single word or comma was changed in the non proliferation treaty which went into effect in the 1970. Now

it's full of holes the non-proliferation treaty. The whole point of the non-proliferation treaty not being changed at all, and this is the US policy, was that it felt that if you start to tamper with it the whole thing will fall apart, they want so many changes, too many countries involved, there will be no agreement on anything. So they insisted on no change and indefinite extension. Now it seems to me that what is happening with the UN Charter is very similar. The UN Charter today, the terms, the wording of the Charter, is quite meaningless today. What the Charter really means is what the great powers, the western powers say it is in the future.

When I think some of the other speakers did mention that in the UN Charter self-determination really refers to decolonisation. The UN Charter was drawn up in 1945, and at that time it was the case of decolonisation. Now regarding the creation of States, if you look at the whole picture, most states were created as part of the old European states, except Japan and Thailand maybe. They are the outcomes of the empires, the end of empires. First of all of the Spanish and Portuguese empires in the Americas, and the British empire in North America. Then the collapse of the Austro-Hungarian empire, and the Ottoman empire which created a number of states in Europe and the Middle East. Then the end of all empires, ending with the end of the Portuguese empire which took a long time, ending with the independence of Angola and Mozambique, and East Timor causing a certain problem there. And this is how states were created. There is no rhyme or reason for creation of these states, you have got states like Benin and Togo. What is the logic in all this, there is no logic, it exists. Now I hear all this thing about this myth of Kosovo, well you know all origins are myths, if you ask me it's a matter of faith, all origins. But the myth of Kosovo is not a myth any more once it became a part of Serbia before the First World War. Once it became a part of Serbia it had a certain territorial integrity and now it must be preserved. If you allow this to happen in the case of Kosovo, what is going to happen to Africa? The case of Biafra in Nigeria, look at that particular case in particular. The Organization of African Unity back then had to decide on this issue. And it came to a very wise decision at the time.



They said in spite of the fact that the of Ibos Biafra claim that this is the colonial legacy and that the boundaries of Africa have no relevance, they said once we start tampering with all those boundaries, where will it all end. It will cause chaos, refugee flows, massacres, genocide. So let's keep the boundaries of Africa intact. Very wise decision at that time. But this principle which is upheld by the European powers in the case of Biafra was simply thrown out of the window in the case of Yugoslavia. And I think that is what caused the tragedy.

La présidente. Merci professeur. Madame Samary s'il vous plaît.

SAMARY. Oui, c'est pour prolonger la discussion qui ne semble pas simple. Premièrement en ce qui concerne les institutions internationales, [...] le débat sur l'ONU, l'OSCE, et aussi sur la question de l'OTAN. Personnellement je participe à un réseau de réflexion au niveau des Balkans et l'Europe y compris qui demande à nos parlements de faire le bilan de l'intervention de l'OTAN et de la question de la sécurité européenne, passant par le biais de l'OTAN, et personnellement je suis en faveur de la dissolution de l'OTAN. Donc ça implique effectivement une réflexion sur des autres institutions. Mais toutes les autres institutions peuvent être utilisées et manipulées par les grandes puissances, et ça a été dit au tout début, la guerre de l'OTAN aurait pu être voté, aurait pu être décidée par l'ONU, elle n'aurait pas été pour autant meilleure. Donc, il y a un problème politique qui demeure. Et qui est un problème d'indépendance de jugement, je dirais politique et démocratique par en bas, indépendamment de l'état actuel des institutions, donc de vigilance et d'analyse concrète. Alors moi j'ai deux questions. D'une part une question sur l'autodétermination, vous soulevez le fait que le droit de l'autodétermination, d'une certaine façon est source de violence, et d'éclatement; d'un autre côté, le refus de ce droit l'est aussi. Prenons le cas du Timor Oriental. Est-ce qu'on doit refuser le droit d'indépendance de Timor Oriental, et accepter l'agression de l'armée au Timor Oriental? Je

ne crois pas. Deuxièmement. On peut être pour, et ce mon cas, le maintien des frontières telles quelles sont, et chercher des solutions à l'intérieur des frontières dans la mesure où ses solutions sont équitables et progressistes. Quand il a une situation de crise, la Yougoslavie était en crise, de quelle façon maintenir ces frontières, par la force? Les Serbes de Croatie on fait un référendum, et revendiquaient le droit de se séparer de Croatie, si la Croatie se séparait de la Yougoslavie. Devons-nous nous opposer à cette logique-là? Je pense donc que l'affaire est plus compliquée. Une fois qu'il y a une situation de crise, les frontières peuvent être effectivement redéfinies, revues, y compris d'ailleurs les frontières intérieures. Et sur ce plan-là, dernière remarque et questionnement pour les différents participants y compris à cette tribune, vous avez parlé du problème d'équilibre des forces, par rapport à une situation de paix. Face à l'existence d'une hégémonie qui est celle des États-Unis, au travers de l'OTAN, quelle alternative proposer? Et est-ce que l'alternative serait le développement d'une Union européenne ayant la même politique que les États-Unis et la même logique d'armement? Est-ce que l'alternative c'est le développement de l'armement européen, et d'une force armée européenne, avec les mêmes logiques politiques et militaires que celle des États-Unis? Personnellement je ne le pense pas. Et, donc je pense que la question n'est pas réductible simplement à l'équilibre militaire des forces, et malheureusement la guerre de l'OTAN pousse au développement de la prolifération des armements dans le monde. Je pense qu'elle est à chercher politiquement, y compris vers la construction d'une autre Europe, une autre Union européenne, qui a une politique extérieure différente de celle d'une grande puissance militaire, et je pense que dans Rambouillet les gouvernements européens ont la même responsabilité que les États-Unis dans la politique qui y a été menée. Donc c'est une autre politique européenne qu'il faut avoir, et pas la construction d'une armée européenne qui viendrait rivaliser avec l'armement des États-Unis par exemple. C'est un questionnement. Merci.

JOHNSTONE. Bon je voudrais intervenir moi-même un

instant sur l'OSCE. Je pense que ça pose la question des organisations qui sont sensées être multilatérales, mais qui fonctionne vraiment de façon bilatérale avec les Etats-Unis qui traite avec l'un après l'autre, pour finir par tout diriger. Dans le cas de cette mission -- Barbara Delcourt nous a déjà parlé de cette mission au Kosovo qui était la chance pour cette organisation d'intervenir dans un sens pacifique de règlement pacifique en vérifiant, et qui à mal tourné. Mal tournée pour une raison, c'est que les Etats-Unis ont imposé un chef à cette mission, Monsieur William Walker, ancien ambassadeur des Etats-Unis au Salvador, qui avait été mêlé dans les affaires les plus douteuses, pour dire le moins, dans l'Amérique centrale, en soutenant les Contras, qui ont miné le gouvernement sandiniste au Nicaragua, et puis en soutenant le gouvernement de Salvador, qui a assassiné beaucoup de paysans et des bonnes soeurs et des jésuites. Et puis Monsieur Walker après cela, cette carrière glorieuse, il a été nommé chef de cette mission de vérification au Kosovo, où selon les témoignages de beaucoup des Européens et des Canadiens dans cette mission, a utilisé ce poste pour établir les relations avec l'UCK, en vue de bombardements de l'OTAN. Alors comment se fait-il que cette organisation a accepté cette personnalité? Il paraît qu'elle ne le voulait pas, et que les Etats-Unis avant même que l'OSCE s'était réuni pour officiellement créer cette mission, les Etats-Unis avaient convaincu le ministre polonais monsieur Geremek, qui était président, de nommer Monsieur Walker. Avant même que l'OSCE s'est réuni. Alors, c'est à dire on a des organisations qui sont censées être composées de nombreux états, et on voit qu'ils ne fonctionnent pas de façon multilatérale, mais de façon de tête-à-tête entre les Etats-Unis, qui avec la puissance qu'ils possèdent aujourd'hui ont les moyens de pression sur chacun à son tour. Un par un. Donc, on n'aurait pas de politique européenne ou autre tant que chacun veut être bien en cour, que chaque puissance veut être la favorite de Washington. Et c'est ça la situation malheureusement maintenant avec l'Europe, c'est que la France veut être le bon élève etc., les Britanniques veulent être les bons élèves, et on n'a absolument pas, même pas de solidarité, mais même pas de politique entre des états

européens.

Bon, pour Timor. Le cas de Timor n'a rien à avoir avec le Kosovo, parce qu'il ne faisait jamais partie de l'Indonésie. C'est un cas comme le Sahara occidental, de décolonisation qui a été suivie d'une invasion. Ce n'est pas du tout le même cas de figure que le Kosovo. Je veux le signaler. Et puis la sécession de la Krajina, les serbes de la Krajina c'est ambiguë encore. Parce que sécession de la Croatie, signifie non-sécession de la Yougoslavie. Donc on était dans cette ambiguïté de la constitution yougoslave et de la situation. Une sécession d'une partie est une non-sécession de l'ensemble. Donc on ne sait pas où on est, et c'est là où encore une fois, les Européens auraient dû être les médiateurs, mais ont échoué. Excusez-moi.

DELCOURT. Je veux revenir moi aussi sur ce problème du droit à autodétermination et des ambiguïtés qu'il véhicule. Et je dirais que c'est une des raisons pour lesquelles, je dirais un peu platement, je n'aime pas le droit à autodétermination. Parce que justement un peu comme le droit à l'ingérence, il permet de légitimer tout et son contraire. Et on commet des confusions assez funestes tant qu'on n'éclaircit politiquement qu'est ce qu'on entend par le droit à l'autodétermination. Je crois, de deux choses l'une. Ou alors on en fait un droit, mais un droit interne c'est à dire, qu'on constate par exemple, qu'en droit yougoslave il y a un droit à l'autodétermination qui bénéficie une nation, normalement c'est dans le préambule, mais ceci dit on constate dans la constitution de 74 [...] deux dispositions, qui font en sorte qu'on ne peut pas l'interpréter comme un droit de sécession. Et que ce problème n'était pas réglé, et qu'il convenait de le régler par un accord entre toutes les parties. Cela n'a rien à avoir avec le droit à l'autodétermination en droit international. Parce que c'est au sein d'un état, c'est un problème de droit constitutionnel, et c'est aux entités fédérées, aux nations de cet état sans ingérence extérieure qu'il revienne de régler les modalités de leur séparation éventuelle. C'était la position de Markovic, mais c'était aussi la position de la République serbe à l'époque. C'est à dire, il n'y a pas de droit à la sécession,

asseyons-nous autour de la table, discutons d'une procédure de la séparation et des problèmes de frontières des minorités, etc. Donc, dans ce sens-là, OK. Alors, maintenant est-ce que c'est un droit qui est véritablement très démocratique. Je crois que très souvent le droit à autodétermination est une expression juridique qui cache un programme nationaliste pur et dur. La plus part du temps c'est comme ça. Et quand on dit, il faudrait que chaque individu puisse se déterminer, c'est oublier que dans les contextes politiques extrêmes, où il y a des crispations idéologiques, il me semble difficile d'exiger ou de souhaiter que l'individu puisse s'autodéterminer. Il y a une telle contrainte idéologique, une telle pression sociale et politique que c'est un peu vain. Et voilà pourquoi je n'aime pas spécialement le droit à l'autodétermination parce que pour moi c'est une espèce de feuille de vigne pour légitimer un programme nationaliste. Alors, quand on dit oui on ne peut pas maintenir les frontières par la force, et donc il faut éviter que les autorités centrales puissent recourir à la force, je dirais un peu comme Monsieur Thomas qu'effectivement, que non seulement ce sont les programmes nationalistes mais ce sont les acteurs nationalistes qui eux-mêmes n'hésitent pas de recourir à la force. Quand on condamne l'utilisation de la force par l'armée yougoslave au début de conflit, on oublie de dire que chaque république c'est constitué une armée, prête à en découdre, que les Slovènes quand ils ont déclaré leur indépendance ont par la force pris les postes de frontières. Donc, tous les mouvements nationalistes en Yougoslavie ont eu recours à la force, et c'est en cela que effectivement ça a induit une logique belliciste et extrêmement violente. Alors, maintenant si on se replace sur le plan du droit international, il reste qu'il existe ce terme "droit des peuples de disposer d'eux-mêmes", alors qu'est-ce qu'on en fait. Alors, si on estime qu'il faut l'étendre à d'autres peuples que ceux qui étaient sous domination coloniale, et là Diana a raison, c'est vrai que le cas de Timor ne peut pas être comparé, parce que ça c'est encore une situation issue de décolonisation, donc, en fait qu'est-ce qui s'est passé au sein des Nations Unis, on s'est dit à un moment au courant des années soixante, on va voir qui sont

les peuples qui ont le droit à l'autodétermination. On a établi des critères, et on fait des listes. Et le Timor Oriental était sur cette liste. Donc, c'est un peu arbitraire, c'est évident, mais au moins c'est un problème qui est pris à bras le corps par une institution qui représente les intérêts des plusieurs peuples et plusieurs nations. Alors je pense que si aujourd'hui on veut, on estime légitime d'étendre ce droit à l'autodétermination à d'autres peuples et d'en faire autre chose, et d'en faire un autre droit en droit international, il convient de faire la même chose. C'est à dire, très bien, les pays européens ont estimé que les Croates, les Slovènes avaient le droit à l'autodétermination, eh bien on va voir maintenant ce qu'on veut faire avec ce droit à l'autodétermination, quels sont les peuples qui vont en bénéficier. Au moins ça sera plus clair. Tous les états auront leur mot à dire sur la question, et ce sera, me semble-t-il, plus légitime. Mais cela n'a pas été le cas, je vous le rappelle donc, que chaque fois que les Européens disent le droit à l'autodétermination -- ou les yougoslaves eux-mêmes -- on ne sait pas très bien de quoi ils parlent. Parce que, encore une fois, le droit à l'autodétermination comme ça, c'est une notion politico-ethico-juridique qui est ambiguë, et il vaudrait mieux à mon avis, la clarifier au sein d'une instance internationale.

Q. Komnen Becirovic. Il nous est arrivé ces dernières années devant les événements tragiques dans les Balkans, devant la destruction de la Yougoslavie, devant la guerre criminelle contre les Serbes, devant l'acharnement, devant le déchaînement des violences et des mensonges, de douter de l'homme. Je me suis dit tant de fois comme beaucoup d'entre vous, ç'en est fini avec la conscience du monde. Eh bien la réunion d'aujourd'hui prouve qu'il n'en rien, cette conscience du monde existe bel et bien. Et les exposés brillants de nos intervenants en sont la preuve. Voilà, madame Delcourt a bien parlé de la politique de la destruction de la Yougoslavie, et du rôle fatal joué par Hans Dietrich Genscher. C'est en effet une aberration qu'au moment de construire l'Europe on détruit une Europe, une mini-Europe qui existait depuis 70 années déjà, et qui était la Yougoslavie.

---

Voilà, mais il y a un personnage qui a joué un rôle fatal dans la guerre et un rôle pareil fatal ou pareillement fatal dans la guerre contre les Serbes, c'est Madeleine Albright. Eh bien je voudrais profiter de la présence de Raju Thomas, qui est un combattant de la première heure, et je salue sa présence ici aujourd'hui, et je me réjouis de son arrivée en France et en Europe pour nous parler du rôle criminel qu'a joué Madeleine Albright dans cette guerre, dans cette apocalypse qui a été imposé aux Serbes. D'autant plus criminel que Madame Albright a été sauvée de l'holocauste par les Serbes. Voilà.

[A large portion of discussion here was unfortunately not recorded.]

THOMAS: (continued) ...and therefore the problem is solved. Today I don't know what the Irish Catholics are fighting about in Northern Ireland because they're all part of the European Union. The freedom of movement, the freedom of goods and services is exactly integrated into one larger whole. In the case of South Asia, the problem of Kashmir is virtually insoluble. There's no solution to this problem. Both sides insist on their rights; the Pakistanis insist on the plebiscite principle, the Indians on the integrity of the State. The solution is enlargement again, South Asian regional cooperation. This would be easy in South Asia because they were all at one time part of the British Empire and therefore the political system, the link language, a lot of the bureaucracy is similar so it should be easy to do that.

Q: Mme Samary drew parallels between Serbs in Croatia who wanted to be recognized as constituent nation, and that the Albanians in Kosovo wanted the same thing. The Serbs were one of the nations in Yugoslavia who founded Yugoslavia and were a constituent nation, and it wasn't quite clear from Mme Samary presentation that was the case. They were robbed basically of that right. Mentioning that she is not a legal expert, I would welcome one of our legal experts here shedding light on that on a legal basis.

Q. Zeljan Schuster: couple of comments and questions. Latin “Licit Jovi non licit bovi”, “What is allowed to Jupiter is not allowed to an ox”. That is to answer all the question why NATO can do certain things and the other nations cannot. The balance of power is that, and with that the territorial sovereignty and preservation of borders is that as well. It will be that as long as NATO decision makers are seeing that it’s suitable for them. In that, we are witnessing a recolonization process in which the positive law that was drawn or constructed in the time of decolonization is not applicable any more. So for us, to call upon something that was Roman law that was applicable to the barbarians would be clearly a nice exercise in futility. So what we need to do is to find the new inventive ways to deal with the situation which I humbly call recolonization of the world. And in these circumstances to find the most applications solutions to defend or to protect the rights of sovereignty. Because what we are witnessing is regionalization, so the largest democracy in the world as well as the largest autocracy in the world, mainly and China and India, or India and China, may become the future ground for regionalization. And I will just comment to Professors Delcourt, Thomas and Samary, what is your opinion about the concept that Yugoslavia was nothing but the laboratory rabbit for the breakup of the Soviet Union? Thank you very much. (Applause.)

Chair: That will be the last two questions for this session, as we are running out of time for this session. So I ask the speakers to be fairly succinct in their responses.

THOMAS: I feel that the territorial integrity of states should be maintained for the time being. Because the outcomes have been tragic. As I said in my presentation, I think we should not just act on moral principles, we should look at the outcomes of acting on moral principles. And that is more important. As far as international law is concerned, there have been a lot of complaints in the developing world, in Asia and Africa that this was mostly European law. But the very fact that this European law is now being violated itself shows that there is a problem. What do we trust in any more?



---

Do laws have any sanctity at all? So there is a problem there that laws must be maintained, and first change the laws and then carry out the actions. In the case of NATO's actions, this is the first time, I think, where the punishment was carried out, and then the punishers were praying that the crimes will be committed to fit the punishment. It usually should be the other way around. You know, the punishment fits the crime, and not the crime must be committed to fit the punishment. So clearly there's something wrong with the logic here, and this problem must be resolved.

SAMARY: Sur les Serbes de Croatie, les Albanais du Kosovo et l'Union Européenne. J'réinsiste sur une question que je vous laisse ouverte: mais qu'il faut débattre. J'ai souligné dans mon introduction les différences du statut d'origine dans la Constitution yougoslave entre les Albanais et les Serbes -- peuple constituant ou pas constituant -- dans la Fédération yougoslave. Je continue à poser explicitement, et pour le passé et pour l'avenir, est-ce que le Kosovo doit appartenir à un peuple, au nom du tel ou tel période historique? et vous savez bien, mieux que moi, comment des deux côtés, on mobilise l'histoire, et différentes périodes de l'histoire, pour dire, on était là les premiers, donc c'est à nous. Ou est-ce qu'il faut défendre une idée de coexistence égalitaire de tous ceux qui habitent au Kosovo depuis des siècles? et donc trouver des solutions politiques, juridiques, institutionnelles, pour permettre cela. Ça c'est ma question.

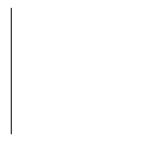
Deuxièmement, je pense, et la question a été posée, l'éclatement de la Yougoslavie a eu à voir avec l'éclatement de l'URSS. Je ne pense pas qu'il y avait une vision politique et stratégique unifiée des Grandes Puissances sur la question. La preuve de cela, c'est qu'au début de la crise yougoslave, seule l'Allemagne avait une position favorable à l'éclatement de la Yougoslavie, et les autres gouvernements y compris le Fond Monétaire International, jusqu'en 1990, préféraient qu'il y ait une transformation yougoslave dans le sens de la privatisation et de l'intégration au monde libéral, y compris l'Union européenne, dans un cadre unifié plutôt que dans un cadre éclaté. Donc je crois

qu'il y a eu un pragmatisme dans l'évolution des prises de position des gouvernements occidentaux sur cette question-là, et une contradiction. Une contradiction d'un côté de maintenir les frontières, de l'autre côté la logique économique, et c'est là où je veux conclure, une logique socio-économique qui pousse à l'éclatement, quelles que soient les intentions. Et je pense que ce n'est pas terminé. La volonté de contrôler les devises de la mer, du tourisme, de la propriété pousse encore aujourd'hui à la séparation du Monténégro de la Fédération yougoslave ou de ce qu'il en reste. De la même manière que la Slovénie pour des raisons économiques voulait s'intégrer toute seule dans l'Union européenne et contrôler la privatisation pour elle-même. Donc je pense que la logique socio-économique de l'Union européenne telle qu'elle est est une logique qui n'était pas capable d'intégrer comme un tout la Yougoslavie. Car la logique socio-économique de l'Union européenne pèse dans un sens d'éclatement, y compris en Belgique, pèse dans un sens d'éclatement y compris en Italie, pèse dans un sens d'éclatement dans le cadre de l'Union européenne, elle pousse les régions riches de se dissocier des régions moins développées. Et il y a une vraie contradiction là dans la logique économique de l'Union européenne, et c'est pourquoi elle n'était pas capable de répondre à la crise yougoslave en proposant à la Yougoslavie unifiée d'adhérer à l'Union européenne. (Applause.)

DELCOURT: D'abord une petite mise au point. Généralement dans ce type d'auditoire on a l'habitude des critiques virulentes envers l'Allemagne et Hans Dietrich Genscher en particulier, qui sont la plupart du temps fondées, mais je m'étonne quand même qu'on ne parle jamais de l'Autriche. Car quand on relit la presse internationale et particulièrement les bulletins de la BBC à l'époque, on constate que ce sont les Autrichiens qui favorisent la sécession, qui mettent de l'huile sur le feu. Cela je trouve un peu curieux chaque fois d'oublier l'Autriche et d'insister sur l'Allemagne. C'est du détail.

Ceci dit, sur le principe de la souveraineté, l'existence de l'état et la souveraineté territoriale, j'ai oublié de dire

quelque chose en conclusion toute à l'heure, c'est-à-dire qu'évidemment, cet espèce de dérive vers le droit naturel, cet abandon des principes de base du droit international que sont le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, et le principe de l'égalité des états, cela ne vaut pas pour les relations des états puissants entr'eux. Il est bien évident que dans leurs relations mutuelles les Américains et les Européens n'ont pas de vision comme ça aussi fantaisistes, naturalistes, légimistes du droit -- pas quand il s'agit des arbitrages commerciaux, ils ont recours à l'OMC, [...] il y a des procédures, il y a droit qui est appliqué, il y a un droit auquel ils sont souscrits évidemment. Donc pour moi la souveraineté et la place de l'état est encore essentielle, ne fût-ce que dans les rapports des états les plus puissants entr'eux. Cela étant, dans les rapports qu'ils ont avec les états plus faibles et moins puissants, je crois que l'état de toute façon s'avère quand même incontournable. Il est incontournable parce qu'il est le seul à pouvoir assurer les droits de l'homme, quoi qu'on on dise,-- il est le premier à les violer mais aussi le seul à pouvoir les faire respecter -- il est le seul aussi à pouvoir assurer le remboursement des dettes, et c'est très important; et le seul à pouvoir assurer le fonctionnement de l'économie de marché. Donc il me semble que l'état, le principe même de l'état et la souveraineté a encore un certain avenir, d'autant qu'on le voit, les institutions internationales ne sont pas capables, les états encore moins, d'assurer une véritable recolonisation du monde, des pays du tiers monde ou du PECO, des pays de l'Europe centrale et orientale, il n'ont plus les moyens d'avoir une politique véritablement coloniale qui était la leur au 19ème et au début du 20ème siècle. Donc je crois effectivement que la seule alternative pour eux est de pouvoir contrôler les états mais quand même des états. Donc on peut imaginer -- on voit très bien les difficultés d'une administration de l'ONU d'un territoire aussi exigu que le Kosovo -- on ne peut pas imaginer que les relations internationales, et que le système refonctionnent sur un modèle qui était celui de l'époque coloniale. Ceci dit, tout ce qui est rapports de force, inégalités politiques et économiques, va demeurer évidemment, mais je crois sous une autre forme.



DEUXIEME PARTIE - PART TWO  
**LA GUERRE HUMANITAIRE DE L'OTAN - NATO'S  
HUMANITARIAN WAR**

Présidée par Marc Bojanic - Chaired by Marc Bojanic

The Chairman introduced Dr. Jan Oberg, director of the Transnational Foundation for Future and Peace Research (TFF) in Lund, Sweden.

*The failure of the International Community: What  
should have been done in Yugoslavia*

**JAN OBERG**

(Jan Oberg began by saying that he would deal with the biggest myth of the NATO war: that there was nothing else to do about Kosovo. The recording did not begin until Oberg had already been speaking for a short time.)

(...) Not one of the diplomats involved in this had the slightest education in the science and art of conflict understanding, conflict psychology, conflict mediation, reconciliation, negotiation or all the other things we must learn to do when human beings are in conflict with each other. They did not know how to do a diagnosis of the problems. They therefore did not do a prognosis of the consequences of their so-called interventions, from sanctions, selective premature recognition, etcetera, of various parts. And of course third, they don't know how to treat people who have all kinds of deep grievances with each other. They know *\_maybe\_* how to treat governments and presidents, and foreign ministers and generals, because they probably speak a kind of language that they speak too. But they don't know a damn thing about the 23 million people living in former Yugoslavia, and what hurts and harms them, what they fear and what they want, what needs they have.

We cannot understand conflicts if we do not ask people their needs and their fears. And therefore the first rule of thumb is: listen to those who are in conflict. But the

West, triumphalistic, having enough in itself and its own ideas, never asked people, never listened to people living in former Yugoslavia, neither -- in this case -- either the Serbs or the Albanians. I sometimes use the term "international community". But when we do, let me just say that it doesn't exist. The "international community" is about ten to fifteen individuals who have taken it upon them to say that they represent the rest of the world and everybody is basically behind them in what they do in this "international community". It's people like Madeleine Halfbright, Robin Crook, and several others.

Now the problem which has people so confused is that this was for once, perhaps, basically a war run by liberals and socialists and green pacifists. This is not an easy thing to handle for some of us and for themselves.

I shall now, if you will, simply invite you to listen to what has been my brainstorm with my colleagues and myself in the field of peace and conflict research over the years, of what could have been done. This is not *ex post*, this is not *Besserwisserei* at a later point. These points that I'm mentioning to you now of what could have been done have been developed over the last seven years. Some of us have been shouting and screaming in the media, with politicians, with prime ministers we have happened to meet, and trying to say, "Do some of this for God's sake if you don't want to have a catastrophe in and around the place called Kosovo." Or which I now call "Chaosovo". Because having just come back from Kosovo I can assure you that neither KFOR, nor UNMIK, nor the OSCE, nor the 307 NGOs being there -- about 80,000 people -- are going to succeed in creating peace, justice, human welfare with those methods and those types of organizations. It's a fraud and it's a shame for the people living in that region and for all those who were forced to leave in the last three months under the very noses of 45,000 NATO soldiers, for which reason that mission is already a blatant failure. Had the United Nations failed this much in Kosovo the first two or three months, it would have been ridiculed in the mass media around the world for

another catastrophe of the UN or the UN not living up to its own mandate. When KFOR does it, it's okay.

And finally before I start those ideas I want to share with you let me just say I want us all to think of those who, because of Kosovo, are not in the limelight of humanitarian attention. The millions of people who are suffering, refugees of Africa, those who are victims of real genocide, and the people who are dying, probably somewhere between 50 and 75 thousand people this very day, due to the global economic system. They're not dying in war. They're dying unnecessarily because they lack the most necessary things in life as water, food, shelter and clothes. If you add this up it's twenty million people per year. That's the largest genocide going on, and the reason for it is global capitalism. It's not wars. Wars are pretty ineffective at killing people in modern history. Economy is much better in killing people.

So I'll now blow off a few points for you to be inspired by, hopefully. If not, I don't know what to do. Because if we don't learn from this that there are things we can do, the future is going to be bleak, very bleak.

First of all, we could learn not to apply monocausal theories of what it is all about. Such as, this is just Serbian expansionism, or this is all the fault of one or another leader, or that this is basically an ethnic conflict. Or, that what is operating is human evil. Not one of these theories can stand on its own, neither can they help us act in these cases.

We could learn now that the international community so-called is not an impartial helper with only noble motives, and that the world cannot be divided into those who are having conflicts and problems with each other and using arms against each other, and those good guys who are coming in with noble motives to help them to solve their problems. That distinction, that division does not exist. Much of what we have seen in the former Yugoslavia in the last eight or nine years is nothing but what I would describe as imperialism disguised as peace-making, peace-keeping operations, etcetera. And what we have left behind are

basically states or units which are more mono-ethnic than they were in Tito's day, be it Croatia, the two parts of Bosnia and now, Kosovo.

We can learn from this not to underestimate complexity. These problems cannot be located in, or personified to single leaders. There is a tendency in the Western Christian world to look into conflicts and say, everything has to do either with Saddam Hussein or with Kim Il Sung, with Qaddafi or Castro or Milosevic or whatever. These are more complex issues. They have economic, psychological, legal, constitutional, historic, traumatic, etc. dimensions. And we need people who can deal with particularly the non-material issues of conflicts. We can learn from this that it's necessary -- and we could have done it -- to pay respect equally to all people's historical sufferings, and not just to some people's. And to the equal treatment of minorities. We did not do that in the international community. No other conflict has had so many early warnings as that in Kosovo. "It started in Kosovo and it will end in Kosovo", and people predicted all kinds of things in Kosovo: crisis and conflict. Why did the international community do absolutely nothing in mediating the conflict itself during all these years? We could have avoided sanctions and done something else, for instance, an economic aid program to the Kosovo province, the poorest in Europe, and made it a coprosperity region for Serbs and Albanians and the others living there. For if we did care for what people's needs are, the needs for people in Kosovo are better hospitals, better schools, better roads, better social security, employment opportunity and a chance of seeing a better future for their children. Why did we not do that as a humanitarian intervention when time was for it, all through the eighties and nineties?

We can learn that it's very important to support civil society. The classical conflict understanding among Christian conflict managers is that a conflict is a matter of two parties being in conflict about one thing. And one party is a good guy and one party is a bad guy. The only problem I have with this theory is that no such conflict exists anywhere in



---

the world. But that's the one they operate on. A conflict is a problem that needs exploration, many possible solutions and negotiations about how to find the solutions that people can live with. Because what is a solved conflict? A solved conflict is a way of organizing future values, future territories or whatever it might be in such a way that the parties voluntarily agree to live with that new future. Any peace plan stuffed down the throat of people does not deserve the name "peace". Therefore it's much harder to make peace, and to solve conflicts together with people, than it is to start wars.

We could have applied people who knew something about human conflict. As far as I know, none of those who have been mediators in former Yugoslavia have any education in psychology, social psychology, psychiatry, social work or in any other way being professional in the field of mediation. Now these fields are university subjects today, and asking somebody like Holbrooke, or constitutional lawyers, or generals, to mediate is bound -- with some exceptions I agree - to lead to the same catastrophic result as it would to ask Jan Oberg who is a social scientist to perform a cancer operation.

What has been done most of the time in former Yugoslavia is conflict illiteracy. We simply need better educated professional people to deal with people's grievances, needs and fears and why they fight each other.

We could have used the referendum when we talk about borders and asked people where they think the borders should go. The Schleswig-Holstein solution between Denmark and Germany has worked quite well with minorities on both sides through a referendum. So has Southern Tirol. So could it have been applied. Why on earth did we not have the referendum about border delineations in this case? It was a perfectly obvious thing to have done.

We could have invited Yugoslavia back into the OSCE. The OSCE suspended Yugoslavia - rest-, rump Yugoslavia -- in 91 or 92 if I remember correctly, and thereby making it impossible for the OSCE to have its three missions in the

place. Now the people who took part in that mission are still around in the Balkans. And they have told me -- and they're quite knowledgeable having been there all this time -- that had these three missions been present all the time in Yugoslavia, this war could not have happened. Well, that's the way they see it. So the question is not only what bad things did the former KVM mission do, but why was the old one made impossible -- not by Yugoslavia and the government, because Jadislav Jovanovic told me way before it happened that we cannot have missions from an organization that has suspended us. Are we going to believe that nobody in the OSCE knew that this would be the consequence, that these missions would not have their mandate continued in the country? Of course not. OSCE must have known that.

One thing you may not know, but which happens when you, like me, are building trust with all the parties and also international missions by my quite many visits to the place, 37 visits actually, since 91, having interviewed more than three thousand people and come back to many of them, is that there was a proposal to extend the United Nations mission to Macedonia, UNPREDIP, up to in various ways cover the Kosovo area, and that the Yugoslav military was interested in discussing such a possibility. This proposal was abolished within 24 hours in the U.N. headquarters last autumn. Why was the U.N. not invited to do a peace-keeping mission before a war broke out in Kosovo? And why was the terrific U.N. mission in Macedonia not expanded into Kosovo? Everybody knowing that in terms of substance and content these two conflict regions are deeply connected. And why if there a willingness to discuss this possibility in the high command in Belgrade, why was this idea of expanding the U.N. mission into Yugoslavia or Kosovo not taken seriously? Why was it stopped somewhere?

If the OSCE had had reasonable, decent resources by its 54 or whatever member states it is, how on earth is it possible that we could not get 2,000 verifiers onto the ground? But in a few weeks we could get 45,000 heavily armed troops into the place. What are the proportions of

---

resources being available for these organizations? Some of you might want to know that the total budget of the OSCE is sixty million dollars. Sixty million dollars. The total budget of the United Nations for all its activities is about fifteen billion dollars, and the U.S. military expenditure budget is 280 billion dollars. What the U.N. costs the world is equivalent to the slimming industry and the jogging and fitness equipment industry in the United States. And having just been to the United States I can report to you that it has not helped much.

How could so many people in the media miss that Rambouillet was not negotiations, but a diktat? How come that I was the first -- somebody that was not there -- to write the first real critical report of Rambouillet, after which a lot of media attention came? Have some people who should stopped reading the documents?

Some people say that we have done far too little too late. I say we have done too much too quickly. The international community has been bombers, sanction makers, humanitarian aid workers, mediators, U.N. peacekeepers, investors, arms traders, market orientation advocates, etc. All this cannot go in one. All the roles that the different politicians have been playing in the OSCE, in national governments, in NATO, in the U.N. are not mutually compatible. They are fractioning the mission of anybody who wants to solve these conflicts, or help solve these conflicts.

And being in this country, may I just say, and could we not have sent somebody now to head the UN mission in Kosovo who has a little bit more of a flair, a little bit more empathy, a little more understanding of the situation than Bernard Kouchner. Just a suggestion for those of you who might be able to do something about it. Or did France simply want to get rid of him? I don't know, but the man does not fit, I've seen him operating just a month ago, he does not understand his role as a mediator, he will never succeed in making a government structure there. There are four government structures in today's Kosovo: there's the old Yugoslav one, there's Dr. Rugova's moderate one, there's the

KLA one which is the one dominating, and there's the U.N. trying to establish a government structure, an administrative structure. Now this is Chaosovo, it's not Kosovo or Kosova, it's Chaosovo, and this chaos is created by the International Community.

Why did we not have a hearing in the General Assembly of the United Nations? The hearing institution is an excellent way of getting data and information on the table.

Why did we not five or ten years ago invite Serbs and Albanians to come to the world organization and let the delegates listen to their fears and needs and interests and what they were afraid to do and what they wanted the international community to do? Why did we never listen to the people who live in Kosovo? Including why was the moderate leader, Dr. Rugova, totally marginalized by Western politics, and why did the CIA and State Department and others decide to support the KLA? Whose leadership I place at the same disgusting level as Mr. Arkan. The only democratically elected, the only if you will broader mandate that anybody has in this place was Dr. Rugova. I don't understand but I am glad to see that his star is rising again. I'm asking myself, why did we choose this in the international community? And why did we choose to give the weapons to the KLA on one side and why did some choose to give the weapons to Serbia? if they wanted peaceful resolution of this conflict.

Why didn't we have meetings all over Europe with intellectuals, journalists, etc. from the region? Doctors and professional groups who could sit outside media attention and discuss their problems. You see, people have this idea that we must have negotiations, "we must get people to the negotiation table". Forget about it. Before you can achieve anything in a negotiation, you have to build trust among individuals. And after trust you will have to have a sense of reconciliation. And then third and last, they can get to the negotiation table. Straight from the war field into a negotiation forum is just done by people who do not know how other people work. How human psychology functions. You cannot take people from the fields of war and bring them to

Rambouillet and expect them to make peace.

So did we not have this preparatory work for years first with hundreds of groups sitting elsewhere in Europe for instance discussing this? Why did France not take a mediation initiative, a trust-building initiative for Serbs and Albanians in this case? Why did my country not do so? I went to the Finnish ministry of foreign affairs some years ago and I was informed that Finland was going to take an initiative on the Kosovo issue. After half an hour's discussion, the person in the ministry who was the ambassador of the place, said why have you come here? I said, because I had thought, I had heard that you were interested in doing a Finnish initiative for helping Serbs and Albanians. He said no, that's not true. What Finland will do in the Kosovo issue will be coordinated exclusively within the European Union. Meaning, to me, the lowest common denominator and the lowest possibility of peace. Look at what the European Union has done in former Yugoslavia since 91. And it took me five minutes to get out in a polite way from his office.

Why did we not send a high level delegation to Belgrade and Kosovo with citizen diplomats, people who know, professionally and otherwise, from a long life, what it means to handle conflicts, including a person for instance like Jimmy Carter.

Why suggested nobody a non-violence pact between the parties? It could easily have been done.

Why did we not suggest a mutual withdrawal of Serb forces, a reduction of Serb forces, and a weapons buy-back program for KLA weapons before they came into Kosovo?

Why did we not set up years ago a little mission of U.N. civil police in Kosovo? Why did we not have seminars, such as this one for instance, but on various types of end solutions in the long run, such as autonomy, international presence, protectorate, demilitarization, normalization of everyday life, such as economic development in the region, trusteeship, condominium, cantonization, federalization, and maybe various types of combinations of these.

I cannot understand where was the creativity with all

those good-hearted people who said that they wanted to help the Serbs and Albanians find solutions to the problems and never cared to spend five minutes developing good ideas.

Why did we not focus on people's needs, but on their interests? Interests and positions is what we've heard. "We want an independent state", "You cannot have an independent state, this is an integral part of Yugoslavia". If we could stop talking about end solutions and listen to people and the processes, start processes inching, inch by inch toward a human solution, it could have been done.

Why did we not set up a truth commission? In time. You might think that a truth commission is something that comes after a war. You don't have to be very smart and creative to see that it could also come before. In a place where rumors, lies, propaganda is so pervasive as there. Why did we not have an internationally monitored process where we could have listened to both parties saying what they thought the truth was, and discuss with each other what was not true but what was lies.

The same could go for a reconciliation commission. Better schoolbooks in the region so that Serb and Albanian children shall not commit the crimes of their parents twenty years from now.

Finally, there are no limits to what we could have done. But there were some people who wanted this war. Down there, as well as in the international community. And it's painful to see. It's also painful to see the role of academics and intellectuals not being present not when everybody suffers but only when some people suffer. I felt pretty alone during the bombings in Belgrade. Where were you all, you intellectuals of Europe, when the lives of eleven million people were being destroyed in bombings which were 90 percent civilian? They managed to destroy sixteen tanks, it's not very impressive.

So I think there's a lot to learn. If we don't learn it, this thing will repeat itself. God forbid. Because this will be worse for the Serbs, and it'll be worse for the Albanians. I understand those Albanians who say today, "this is not the

Kosovo we fought for. This is not our dream of a free land.” Actually I feel most sad perhaps for the Albanians in this situation. And I fear for what is going to happen in the next couple of months in Serbia. And then I fear for whether Macedonia will survive. Having just been there too I’m not very optimistic. This has been gross destabilization and has created more humanitarian problems by far than we are told and that people want to admit who created it. So thank you very much for your attention. There alternatives for the future. So thank you. (Applause.)

Marc Bojanic. Merci Monsieur Oberg pour cette intervention particulièrement brillante. Et maintenant nous passons à Diana Johnstone qui va nous parler de l’Otan, la guerre humanitaire et le nouvel ordre mondial -- vaste programme.

*L’Otan, les médias et la justice*  
**DIANA JOHNSTONE**

I’m uncertain whether to speak French or English. I think I’ll speak English particularly to thank Jan Oberg for coming here. He’s very busy, he’s done wonderful work, and I want to thank him personally because it was from his work and his web site that I first learned about the nature of Rambouillet, and I think it’s absolutely right that he has done an extraordinary job of informing people around the world about the reality of that ultimatum that was served up at Rambouillet as a peace agreement, when it was neither a peace nor an agreement, but a war ultimatum. And alas, the world media did not do their job, as they have consistently not done their job. They did not report that, and it took someone like Jan Oberg to get the information out.

Another thing that Jan Oberg said is that the economy kills people, and indeed I think the people who are making war out of the Pentagon and Washington today know very well that the economy kills people and use the economy very deliberately to kill people. And that the kind of war that

is being waged against Yugoslavia, because it is still being going on, is the economic war that is the follow-up to the economic bombing. They are doing the same thing that was done in Iraq described at the time as "bomb now, die later". You take a reasonably developed country, destroy the infrastructure, destroy especially the power system which is what has been done in Yugoslavia, and then you just wait. You just wait and people are cold, and people are sick, and people don't have enough to eat, and people die quietly while the world is paying no attention and is completely indifferent to what is going on. And that is precisely what is happening right now in Yugoslavia. And all the European Union and the United States Congress are accomplices in this, because they are passing legislation to bar any export of any materials that would repair any damage that was done by the bombing. The bombing continues. The bombing continues by not allowing people to repair what was damaged and destroyed. And this is civilian infrastructure. Jan Oberg said sixteen tanks were destroyed. There are still plenty of tanks. The military was underground. What has been the target of this war has been the Yugoslav people because the West says it wants to impose "democracy". This is the way they're going to impose democracy on Yugoslavia, by starving the people and causing the weak and the old and the children to die.

Now this is an economic war also, because what is really behind this is economic globalization. I want to go back to the fact that NATO -- at the end of the Cold War there were people who thought that since there was no more Warsaw Pact, NATO could be disbanded. But here we see it flourishing, expanding, more powerful than ever. And there are real reasons for this and there are phony reasons, artificial reasons. The real reasons are, first of all, the arms industry, which is absolutely essential to the United States, but not only to the United States, because it has plenty of backing in other NATO countries. The arms industry is an important element in financial stability and so on. But that is not a reason you can tell people. You can't say, we have to



---

keep NATO going and expanding because the arms industry needs the new markets of Poland, the Czech Republic, Poland and so on. You can't say that, you have to have a different public reason. And you can't usually say what has in fact been said by the New York Times, that we need a fist -- this was in the New York Times three days after the bombing started -- "The world needs a U.S. fist. Why? Because economic globalization will not succeed without American military power. That was in the New York Times Magazine three days after the bombing began by Thomas Friedmann, who is the political editor of the New York Times and who said, "McDonald's cannot survive without McDonnell Douglas, the maker of the f-15." So it's quite clear.

And why is that? Because the economic globalization causes great destabilization of societies. It causes economic polarization, we've seen the disastrous economic effects of shock treatment economics in the former Soviet Union where people lose all their security, and under those circumstances, people look to identities and this is why you are going to have so many ethnic conflicts, because when your state can no longer defend your well-being, when your government, people turn to identity values, clan values. And this finally favors the development of patriarchal "godfathers" and mafias.

Now, somebody put the question about Mme Albright. I must say that I am not a psychoanalyst, and I do not care to psychoanalyze Mme Albright or anybody else. However, I know that Mme Albright was one of a group of people who at the beginning of the nineties were studying arguments for the preservation of NATO. Because you couldn't say to the public, we need NATO for the arms industry, we need NATO to protect U.S. style globalization. We needed something that was more attractive to the public, and in the Carnegie Endowment for International Peace -- this important foundation in Washington -- there was a team of people including Madeleine Albright, Richard Holbrooke, Morton Abramowitz, who went on to be an advisor to the KLA, to the

UCK. These people were studying the possibilities of “self-determination in the new world order”. And they came up with the idea that ethnic conflicts can lead to humanitarian crisis that can call for international intervention. This was published in 1992. Yugoslavia became the testing ground for this new mission that could save NATO, that could give NATO a *raison d’être* when it didn’t have one any more. This is developed in my chapter in the new book, “*Maîtres du Monde*”, published by *Le Temps des Cérises*, on sale here.

This is the real rationale. Yugoslavia was a good testing ground because geographically it is on the way to what the most important of American strategists, Zbigniew Brzezinski, calls the “Eurasian Balkans”, the region around the Caspian Sea which has the great oil resources of the next decades, and is the region of the greatest current U.S. strategic interest. The great strategic interest as pointed out in Brzezinski’s book, “*The Grand Chessboard*”, is to keep the Eurasian continent divided so that the United States can dominate, to isolate Russia by drawing Ukraine and other CIS countries into NATO.

The reason that none of these peaceful measures that Dr. Oberg has presented -- which show how many things could have been done -- why were they not done? Because these ten or fifteen people somewhere that make up what they call the “international community” had something else in mind. They had in mind to make NATO into an instrument of war that could be used anywhere in the world. And unfortunately of course, the media are absolutely tied organically to the same interests that are behind NATO. And that has kept populations absolutely unaware of what is going on and has sold them a totally fictional view. But we really need to explain this because this is a pattern. It is going to continue, it is going to go on like this unless people wake up and demand a change. Thank you.

Marc Bojanic. Merci Mme Johnstone. Maintenant nous passons à notre prochaine table ronde. Mais d’abord je voudrais vous présenter deux personnes qui n’ont pas encore parlé. Mr. Siddharth Varadarajan, qui est

senior assistant editor of the Times of India, and M. Domenico Gallo, qui est juge du Tribunal de Rome et ancien sénateur. Et maintenant, si vous voulez bien poser des questions par rapport à ce qui vient d'être dit? Madame.

Q. Mme Seleskovic. Je voulais remercier infiniment M.Oberg et Mme Johnstone des informations qu'ils nous fournissent, et qui pour ceux qui ont pleuré le sort de la Serbie vont droit au coeur. Mais je voudrais quand même poser une question. M.Oberg a analysé en posant la question, "why have we not...?" il a posé d'innombrables questions. Et ce qui se pose effectivement est, est-ce que la guerre était due à l'ignorance, à l'analphabétisme qu'il a dénoncés, ou est-ce que cette guerre, comme l'a fait remarqué remarquablement Mme Johnstone, n'est pas due à la world community, c'est-à-dire à dix, quinze ou douze personnes qui travaillent à la nouvelle image de l'OTAN? Or, s'il est vrai que souvent les guerres sont dues à l'incompétence, à l'analphabétisme, à la bêtise, à l'imbécillité des dirigeants, elles sont aussi dues à la volonté du pouvoir, à la volonté de puissance et à la lacheté des gens. Donc nous avons à faire, je crois, ici à la fois à la volonté de pouvoir et à la lacheté aussi bien des gouvernants, aussi bien des journalistes, aussi bien des intellectuels parmi lesquels nous vivons, et je crois qu'il faut envisager le lendemain pas seulement en voyant les morts provoquées par les bombardements, par les conséquences des bombardements, mais en voyant que ce qui se prépare, ce qui se passe maintenant n'est pas terminé. Qu'en est-il de la Voïvodine? Qu'en est-il du Montenegro? Qu'en est-il de la Macédoine? Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de dire ce que M.Oberg disait avoir déjà dit à propos du Kosovo il y a plusieurs années?

OBERG. I think Diana has already given you a lot of ideas about why these things were not done: because they were not meant to be done. Because of realpolitik interests among decision-makers. One of the things we need to see to in the West is that NATO will be the peace-keeper and that the U.N. will not. One of the great fatalities in this is the United Nations -- not because of the United Nations but

because of the member states either doing too little or doing a deliberate policy to undermine it. The U.N. has lost in Western Slavonia, Eastern Slavonia, Krajina, Bosnia, Macedonia, and it will lose in its mission in Kosovo, and that might be the end of the United Nations as a peace-keeper. So I think the U.N. in the future will stand for "United Natos". Secondly if you have an ethnically by and large clean Kosovo, there's no need for more than five thousand troops. So ask yourself the question, what can four thousand NATO troops do with the equipment they have and with aerial bombardment elsewhere in present Yugoslavia. I would not see it as impossible that "Plan Matrix", that allegedly the CIA has to destabilize the government in Belgrade, will lead to some kind of social unrest. And could we imagine the Western world not doing something is there is starting some kind of killing there this winter or next spring? I don't know. So I don't think we are at the end of anything. I think by this way of treating Kosovo we have opened up chapters of total chaos in the future too.

Finally, your question is more philosophical. Yes, I think that all parties could see an interest in it. Milosevic could say, there you see what I said, the real Albanians are not the nice and pragmatically non-violent Dr. Rugova, it's the KLA and they've been there since '93 in various shapes. So it's a bunch of terrorists I'm up against". Dr. Rugova said to everybody he met, including me, during long conversations, he said to everybody, in this country too, "if you do not help me with some negotiations very soon, and make my project of a non-military, open border, neutral Kosova succeed, or move in a direction that I can show some little progress to my two million people, or one and a half million people, the KLA and other hard-liners will destroy my project". He was the only one who had the mandate for saying what the project was. So he could say also, "there you see, you did not listen to me, and therefore you have this problem". The KLA of course became power-holders by playing the game they did. And finally the West could see a reason to have a war, because that made it possible for them to get in. Now they don't know what to do with it when they've gotten in. But you see if you do an interest analysis,

---

it's not so hard to see that everyone had some kind of more or less strange, but obviously somebody had an interest in doing this. Even locally. And finally, philosophically, I think peace can be learned. We could learn, everyone around the world, to deal with our differences in a more civilized way than we do. In small conflicts and bigger conflicts. It's a subject in our universities, we should study it, it should be part of our school education. Because when we learn to deal with conflicts, we don't need violence. Violence is the result of not knowing what to do, of not having the technique for conflict resolution, mitigation, negotiation, reconciliation. Violence is not statesmanship, it's the lack of it. It's not intelligence, any idiot can make war, but not any idiot can make peace. Thank you.

SIDDHARTH VARADARAJAN. I just want to emphasize something said by Professor Thomas earlier, that when reference is made to the international community, India, which represents perhaps a quarter, or a fifth of humanity, took a very very different view of the NATO action in Yugoslavia. The newspaper I work for, the Times of India, as well as every single national daily newspaper, took a very clearcut stand against NATO's aggression and the Indian government as well, and I think the majority of people in India who follow these sorts of events also were very very upset at what NATO had done. If one is cynical, one can say that the reason Indians were so opposed to NATO actions was that we fear that what was done to Kosovo will be done to Kashmir. I'm sure that fear did prey on the minds of some people. But I think that the larger question is that India as a country and as a people still very firmly believe in the fundamental precepts of the U.N. Charter, especially Articles II-4 and II-7, in other words, the prohibition of the unilateral use of force as well as on the sovereignty of nation states and the right not to have outside powers intervene. And of course there are also historic links between the peoples of India and Yugoslavia. And I think there was a tremendous sense of solidarity in India with the brave people of Yugoslavia putting up with this kind of brutal bombing for such a long period of time.

The last point has to do with the larger question, which is that one of the concerns that we have about the future direction of world events, is precisely with NATO and NATO's new strategic concept, which seeks to generalize in a theoretical and practical manner [...] the practice of NATO in the last two years, in other words asserting the right of NATO to intervene militarily under a variety of pretexts. If you read the full documents of the Washington conference which produced NATO's strategic concept, they even have reference to economic problems in regions bordering Europe, giving rise to instability which might prompt NATO to take action. And so on. These are very very dangerous and very sweeping sort of statements which give us some indication of the way in which things are going to proceed. In general human rights violations or the allegation of human rights violations, the so-called war against drugs, the so-called threat of international terrorism, the issue of the proliferation of weapons of mass destruction, these are all issues which NATO and the United States want to use in order to intervene as and when it suits their interest. And my last comment is that I'm very disturbed really -- a lot of speakers have mentioned the fact that the United Nations was bypassed when NATO launched this aggression. But what disturbs me even more was that the United States succeeded in getting the U.N. Security Council on board after the event. In other words, the Security Council resolution 1244 if I'm not mistaken, is a very dangerous and retrogressive resolution because it legitimizes and sanctifies what was an illegal act of aggression by the United States and its allies and which has violated a cardinal principle of U.N. peacekeeping, which is -- how can you have peacekeepers or mediators coming from one of the parties to a conflict? And when you have a group of countries that attacked -- let's not use the word aggression -- but that were involved in a war against Yugoslavia, how then can you have them, allow them to come in as peacekeepers? This violates the fundamental norm of peacekeeping.

OBERG: Well I personally don't think 1244 is that bad under the circumstances. The problem is that it's not ad-

hered to. The basic text and what is between the lines of that one is violated by the present mission. The U.N. is violating its own mandate in 1244. That concerns me much more. 1244 is reasonably good under the terrible circumstances in which it was produced.

Q. Vladimir Caller: L'agression contre la Yougoslavie est de toute évidence polyvalente. On a parlé ce matin de l'agression militaire, des bombardements, Diana Johnstone a ajouté l'agression économique, notamment contre les centrales énergétiques. Je voudrais ajouté une troisième agression qui n'est pas nécessairement devant nos yeux actuellement, qui est insidieuse, mais qui est grave et lâche, qui consiste à attribuer l'aide économique seulement aux communes, aux localités, qui sont opposées au régime de Belgrade, qui consiste à pratiquer une sorte de apartheid parmi les destinataires de l'aide, et qui consiste à organiser les résultats électoraux qui vont venir en proposant un peu de chauffage, un peu de nourriture, en échange d'opposition contre le régime existant à Belgrade. Ma position n'implique aucun soutien à ce régime-là, mais j'estime qu'il y a ici un problème de droit civil, de droit constitutionnel, de droit international, de droit tout court qui est posé et qui mérite aussi, je pense, beaucoup d'attention. Etant Latino-Américain, j'ai pu connaître la [nortatiques??], mais je la croyait primitive. Effectivement, on échangeait quelques tartines, quelques sandwiches pour avoir des voix. Je constate que l'Europe moderne qu'on construit au troisième millénaire revient à ces pratiques-là. Merci.

Q: Je vous remercie de votre brillante analyse de la situation au Kosovo. Vous avez sûrement analysé durant les événements qui se sont produits. Alors ma question est la suivante, quelle est la solution? Est-ce qu'en tant que Serbe je peux demander, est-ce qu'il est possible de faire le partage du Kosovo? Compte tenu de la haine qui a été multiplié par mille entre les Albanais et les Serbes qui y vivent. Maintenant ils ne veulent ni les uns ni les autres vivre les uns avec les autres. Peut-on partager le Kosovo? Merci.

Q. Alain Jejcic. Je voudrais vous soumettre une thèse radicale. A partir de ce qu'a dit Diana Johnstone, ce que je retiens, c'est "bomb now, die later", et ensuite, la poigne américaine pour la libéralisation. Je crois qu'il y a un lien entre ces deux assertions qui peut nous mener vers quelque chose d'assez radical et qui donne un éclairage beaucoup plus sombre que ce qu'on met en lumière jusqu'à présent. Parce qu'en fait, si vous voulez, le pétrole de la Caspienne peut cacher un objectif beaucoup plus radical. Parce que en fait la libéralisation économique elle entraîne quoi? Elle entraîne la destruction des économies de l'Est européenne. En Serbie, cela a été par le bombardement. Les choses sont nettes. Dans les autres pays, c'est le démantèlement depuis dix ans -- mais le démantèlement c'est à dire pièce par pièce -- des usines, des complexes entiers. Par exemple, la Slovénie avait deux grandes usines dont elle était fière. Elles n'existent plus. Il en va de même de la Croatie, et d'autres pays. [?] par exemple avait 19 complexes industriels, il n'y en a plus un seul qui est en fonctionnement. Donc je crois qu'on peut voir derrière ça quelque chose qui vise finalement à rendre la vie impossible. C'est à dire faire en sorte que les gens n'ont plus moyen d'exister. On voit d'ailleurs en Union Soviétique le résultat démographique de cette libéralisation. En Serbie, en Iraq, les bombardements ont provoqué des catastrophes écologiques qui vont se traduire forcément par des morts dont on ne mesure pas encore l'ampleur. Donc n'avons-nous pas finalement un by-product qui serait l'objectif final de cette opération. C'est de diminuer tout simplement la population sur une partie importante du globe terrestre. Je crois donc que cet aspect du problème mérite réflexion, d'autant plus qu'en lecteur passionné de Chomsky je me souviens d'un de ces théorèmes qu'il met en avance souvent, "nous Américains nous sommes 250 millions, nous devons faire face à un monde de plusieurs milliards d'individus". C'est une constante préoccupation des planificateurs américains. C'est la thèse que je vous soumets.

JOHNSTONE. Merci pour cette réflexion effectivement très sombre. En effet, j'aimerais bien faire plusieurs



remarques à ce sujet. Je ne pense pas qu'on vise particulièrement à exterminer les Yougoslaves. D'autant plus que comme dans d'autres régions comme cela il y a des intellectuels qui réussissent à émigrer, qui viennent en France, qui vont aux Etats-Unis. Les Etats-Unis récupèrent de bons cerveaux de ces catastrophes qu'ils déclenchent. Au Canada, en Australie maintenant il y a beaucoup de jeunes Serbes -- dans les pays anglophones précisément. Mais c'est vrai en même temps qu'il y a une oeuvre de destruction qui est implicite dans tout ça. Mais je ne suis pas du tout sûre que cette destruction qui est déclenchée soit dans l'intérêt des Européens. Les Américains sont loin. Vous voyez les cartes qui sont dans le livre de Brzezinski, les flèches qui traversent les Balkans en direction de ceci ou de cela, mais pour les Européens c'est quand même un peu plus proche. Il est vrai que l'Allemagne a joué un rôle néfaste dans le démantèlement de la Yougoslavie -- je veux dire des Allemands, pas tous, l'Allemagne est un grand pays avec des différences, et comme on a dit il y a l'Autriche et n'oublions pas la Bavière, c'était surtout la Bavière qui jouait un rôle important -- et aujourd'hui même dans les milieux dirigeants il y a des gens qui ne sont pas très contents de voir le Danube bloqué parce que quand même le commerce allemand n'est pas facilité par ce genre de choses. Donc la destruction économique qui est menée quand même par les Etats-Unis dans les Balkans n'est pas dans l'intérêt européen.

Pour le reste, je pense qu'il y a actuellement une vraie incitation à la guerre civile en Yougoslavie qui est évidente.

SIDDHARTH VARADARAJAN. I just want to propose an alternative hypothesis. I agree with Diana that I wouldn't want to go that far. But I think that in the bombing of Yugoslavia there was a very definite attempt to destroy the means of production in Yugoslavia. I think that the reasons why Yugoslavia has seen so much turmoil is because at the end of the bipolar division of Europe, Yugoslavia was the only country that did not get integrated politically and economically with the West. There were two ways of doing that. You either brought about a regime change at the federal level which would then introduce the sort of changes, the

economic reforms, that would suit the interests of both European and North American capital, or you encourage the secession of various Republics of Yugoslavia, and it was the latter route that was chosen. When I was in Belgrade during the bombing, one of the people who became friends with me was a professor, a full professor in the University, and in one of our conversations he casually mentioned how much he earned. And I was struck by the fact that his salary was exactly the same as the salary of my wife who is an associate professor at a university in Delhi. And then I inquired a little bit more, how much do workers get, how much do various sectors of the population earn, and it suddenly dawned on me that here you have a highly qualified, literate people available at wage rates that in India people are paid, bang in the middle of Europe, that is up for grabs, that has not yet been integrated. And I think that obviously the aim, one of the aims, apart from using Yugoslavia as a stepping stone is clearly to utilize the labor resources, to exploit the labor resources of Yugoslavia, and by destroying their means of production, create the conditions by which you can export your surplus capital. So if Zastava refused to be privatized and to be bought up by Volkswagen, what better way than just to bomb the wretched thing? So that you have to have Volkswagen, or Renault, or Ford to come in and set up a factory. The only enterprise that was of considerable military value as NATO sees it but that wasn't really bombed was the telecoms industry in Yugoslavia. For the simple reason that telecom was essentially owned by the Greeks and the Italians.

OBERG. Well, Michael Klare just wrote in the Washington Post a few days ago that they also didn't bomb the telecommunications system because NATO needed it. And that's probably closer to the truth. But yes, I agree with you. I'd like to say a few things about this question of aid to Serbia. I see three things that are important to do. If we have any moral standard, somebody must compensate those families whose relatives were killed or wounded in what they call collateral damage. There's no argument that that did not happen. NATO has said, yes, we destroyed a few houses here

and there and people by mistake. There must be put pressure on somebody to compensate those families. That's the very least we can do when that was not part of the war but mistakes. That's what any decent human being does.

Point two. There will be a need for humanitarian aid this winter.

Three. Of course it must become part of the reconstruction program or whatever stability pact you're talking about. I don't believe for a moment in the stability pact. Money is not coming for this project, and will not come. If you look at what the sanctions have cost the countries around Serbia, I think there is an Austrian institute that has calculated it to somewhere between 20 and 30 billion dollars over the time. Nobody ever compensated these countries: Bulgaria, Macedonia, all these countries that paid the price for Western sanctions against Serbia. So the question is, someone could make an economic analysis and say how much does the West owe the peoples of Yugoslavia. But don't expect that stability pact to do anything. Except being a propaganda exercise, like this idea of oil for democracy. And blablabla. They have to cover up for the mistakes they have done. I'm sad to say that this last initiative came predominantly from Robin Cook and from the Danish minister of foreign affairs whom I'm known for twenty years and who was originally a pacifist. That's what happens, you know, to these liberal people. They become fundamentalists. The world is full of Western fundamentalists. And those who were socialists before, they are now so eager to tell you that they are not, that they've become, you know, 180 or 240 degrees, the opposite, supporting in every way they can the United States and its policies. There's something here we have to talk about, I'm afraid, including what the pacifists of the Greens are actually doing in this case.

So, I would say, the best aid you can do is go there, in a people to people effort, and help them rebuild the country. Young people, school people, whatever, I'm not saying you're not young, but you don't generally look like the youth of France sitting in this room. I don't know whether you would be willing too. But for instance, there is a Danish project now of sending people down in the thousands from

Scandinavia simply saying, “we’re here, we don’t agree with our government, we’re here to help you rebuild the bridges, or whatever we can do to help you”. You know, young people who go down for a month and make friends with the peoples living in Yugoslavia. To me, that’s the only hopeful thing to do. Don’t expect your governments to change their policies after what they’ve done.

I understand your frustrations in this questions of reduction of populations around the world. Maybe it’s because I’m some kind of humanist, I refuse to believe it. I’m known to be a cynic when it comes to analysis, but I don’t believe there’s that much... You know, there are more effective ways of getting rid of populations than the Kosovo operation. I would not draw any conclusions from that in terms of worldwide reduction of population philosophy.

(To Varadarajan.) I think what you’re saying is very right. Bomb them to get Volkswagen in. Interesting hypothesis, a lot speaks for it. But let me say finally, I don’t think it’s very helpful if we generally become very depressed, if we basically say there are no solutions left.

Our duty now, intellectually and politically, is to say two things: “Yes, we could have done it differently. We were lied to”. And secondly: there are ways in which we can compensate. On a people to people basis with the people down there. And we can learn from the Kosovo catastrophe not to let Macedonia fall apart or the rest of Yugoslavia or Albania fall apart. Or for that matter Bosnia, which I don’t think will survive either, unless you have twenty years of SFOR there. You know by the way what the next mission, the next force will be called there? What for. IFOR, SFOR, what for. You have trouble with acronyms, so do I. The OSCE now stands for the Organization of Seriously Confused Europeans. And the UNHCR for Unfortunately No Hope Concerning Refugees. So we’re moving in the right direction. Please don’t become too pessimistic. That will only help those who want to have power over you. The best power we can have is that the follow-up meeting to this one will be a remarkable European brainstorm on what to do and do better policies than our governments. But the constructive energy is what’s changing the world, not that we all sit down and say that it’s



all going to hell. (Applause.)

(PAUSE DEJEUNER)

TROISIEME PARTIE - THIRD PART  
**LE DROIT ET LES DROITS - LAW AND RIGHTS**

Président, Chairman: Marc Bojanic

Le président: Je dis bonjour, bienvenus à ceux qui nous rejoignent cet après-midi. A présent nous allons entamer la 3ème partie de ce colloque qui sera consacrée aux rapports entre l'intervention de l'OTAN et la protection des Droits de l'Homme, ce que nous avons intitulé "les citoyens du monde et la guerre humanitaire". La première intervention sera celle de M. Domenico Gallo, qui est juge au Tribunal romain et ancien sénateur.

*Le mythe de l'ingérence humanitaire  
dans le conflit au Kosovo*  
**DOMENICO GALLO**

Je commence avec le tragique prétexte de l'ingérence humanitaire.

Le soir du 24 mars 1999, quand les bombardiers de l'OTAN ont décollé et les premiers missiles "cruise" sont partis des navires militaires américains disposés dans l'Adriatique, un événement qui marque une dramatique rupture de l'ordre internationale, comme il est exposé dans la Charte des Nations Unies, a été consommé. Un groupe de puissances, unies sous la "leadership" des Etats Unis, s'estimant incarner la "Communauté internationale", a dépassé les Colonnes d'Hercule de l'interdiction du recours à la force et, par une aventure de guerre, il a ouvert une nouvelle aventure dans les relations internationales, revendiquant, *manu militari*, le "droit" de l'ingérence humanitaire, en protection des droits humains. De cette façon on a formé un "trou noir" par lequel l'organisation pacifique des relations internationales risque d'être engloutie.

On a dit que la première victime de la guerre est le droit international (en Italie, voir Luigi Ferrajoli, *il manifesto* du 13 avril 1999, Danilo Zolo, *l'Unità* du 15 mai 1999), on a parlé de "guerre constituante" aussi, pour mettre en évidence la valeur symbolique de l'événement,

c'est-à-dire la justification de la guerre, édiflée à travers les faits accomplis, soit la guerre même, qui, en opérant une destitution et une rupture révolutionnaire du vieux règlement, va se proposer comme fondement du nouveau.

En effet elle a commencé et elle s'est élevée en violation soit du droit international général et des compétences réservées à titre exclusif aux Nations Unies, soit du droit intérieur et de la Constitution Italienne qui renie la guerre et donne au Parlement et au président de la République le pouvoir de décider et de déclarer l'état de guerre dans lequel le Pays va se trouver contre son gré.

Il s'agit d'une illégitimité irrémédiable à sa racine, mais qui justement pour cela vise à instaurer une nouvelle légitimité: la substitution de l'OTAN à l'ONU dans toute la zone euro-asiatique, le droit d'intervention des Etats-Unis pour la défense de ses propres intérêts vitaux dans toutes les parties du monde entier, le droit d'"ingérence humanitaire", le droit de guerre pas seulement des Etats mais de nouveaux présumés sujets souverains, comme l'OTAN, qui a démontré d'être capable de commencer une guerre, mais pas de la conclure. Cette nouvelle légitimité ne représente pas pourtant une révolution qui vise à des conquêtes plus avancées, mais elle est une restauration et plutôt une réaction à des conquêtes déjà réalisées.

Quand la guerre a éclaté, on a ébauché une faible justification idéologique, on a réfrâichi des archives de l'histoire la théorie de la "guerre juste", repropoée en Italie par le secrétaire du parti des Démocrates de Gauche Walter Veltroni (interview accordée au *Tirreno*), tandis que certains ont réclamé comme fondement de légitimité de l'intervention le "droit" de l'ingérence humanitaire (Luigi Bonanate, interview à *l'Unità* du 26 mars 1999). Beaucoup de couturiers se sont mis au travail pour cacher sous les vêtements trompeurs des bonnes intentions et des paroles de gauche l'obsenité de l'événement, qui n'aurait pas été autrement présentable à l'opinion publique occidentale.

Après 78 jours de bombardements massifs et, dans quelques cas, aveugles, après que la population albanaise du

Kosovo (pour sauvegarder les droits de laquelle on a justifié l'intervention de l'OTAN) a connu l'enfer d'une massive purification ethnique, après que toutes les vengeances ont été consommées, après que les bombes "humanitaires" de l'OTAN ont causé la mort de centaines d'expatriés du Kosovo et de milliers de personnes, il serait trop simple de faire de l'esprit facile sur les effets désastreux et inhumains de cette opération d'ingérence humanitaire qui a fait faillite. Et pourtant, ce n'est pas pour cela qu'une sérieuse et approfondie réflexion sur ce concept ne devient pas moins nécessaire, afin qu'on en comprenne le réel fondement et les suppositions et le rôle qu'il peut jouer pour assurer un ordre international qui garantit la pacifique vie en commun parmi les peuples et les pays.

*La souveraineté nationale connaît des limites.*

La souveraineté nationale n'est plus un idole, et cela pas dès la chute du mur de Berlin, mais dès la fondation des Nations Unies. La charte de l'ONU est un pacte parmi les Etats souverains (même si les 5 membres du Conseil de Sécurité exercent leur souveraineté dans des conditions de privilège) et se fonde sur la reconnaissance de l'égalité des droits des hommes et des femmes et des pays grands et petits. Mais la souveraineté n'est pas conçue selon la signification donnée par Hobbes, comme liberté absolue de l'État-Leviathan. A la souveraineté on a coupé les griffes. Il suffit de penser que celle qu'on estime une des fonctions fondamentales de la souveraineté nationale, ainsi que battre monnaie et percevoir les impôts, la fonction de recourir à la guerre (soit comme moyen de défense des intérêts de l'État, soit comme sanction pour respect des règles du droit international) a été abolie par la Charte de l'ONU. Cela ne veut pas dire qu'on a éliminé le phénomène de la guerre, mais plutôt qu'on a effacé du droit international l'institution de la guerre, comme exercice (licite) des facultés souveraines de l'État. En effet les juristes discutent s'il y a été une véritable abrogation du traditionnel *ius ad bellum*, ou bien si cette institution a été tout simplement avilie, car on ne peut pas exclure qu'elle soit, même illicitement,



exercée.

Si la souveraineté nationale a perdu ses griffes, cela est le fruit d'une désabsolutisation du concept même de souveraineté et de la reconnaissance qu'il y a des biens de la famille humaine entière (la paix, par exemple, et les droits fondamentaux de l'homme) qui sont au-dessus des États mêmes et que ceux-là ne sont pas des sociétés parfaites et autosuffisantes (qui ne reconnaissent rien au-dessus d'eux-mêmes), mais qui ont besoin les uns des autres.

Si, au point de vue conceptuelle les limites à l'exercice de la souveraineté d'un État dans les relations internationales sont assez manifestes, bien plus compliquée est la question des limites de la souveraineté d'un État à l'intérieur de son propre territoire et du pouvoir d'ingérence de la Communauté internationale et de l'organisation des Nations Unies aussi. Traditionnellement l'ingérence de quelques États, peut-être sous l'abri d'organisations internationales, dans les événements intérieurs des autres États est le résultat des politiques coloniales, néocoloniales ou impérialistes, qui mortifient le principe de l'autodétermination des peuples et de l'égalité parmi les pays. C'est pour cela que la Charte des Nations Unies a élevé le mur de la compétence intérieure, en prévoyant à l'article 2, paragraphe 7 que: " aucune disposition de la présent Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État..". mais ce principe ne compromet pas l'application de mesures coercitives aux termes du Chapitre VII.

Par conséquence les États qui théorisent la souveraineté nationale limitée des autres États, ou bien la pratiquent, même s'ils ne la théorisent pas, à travers des aides fraternelles ou d'autres formes de conditionnement violent, contreviennent aux principes fondamentaux des Nations Unies. Et pourtant on ne peut pas supposer une interdiction absolue d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, exactement parce que la souveraineté de l'État n'est plus une valeur absolue, mais plutôt un bien juridique qui doit être tenu en équilibre avec les autres biens

juridiques estimés également importants par la communauté internationale.

*Quel est le fondement de l'ingérence humanitaire?*

Ces biens juridiques ont eu une évolution à travers le phénomène, qui s'est développé justement dans le cadre de l'ONU, connu comme droit international des droits de l'homme. Les principes énoncés, d'une façon qui n'oblige pas, par la Déclaration universelle des droits humains de 1948 ont connu un parcours de confirmation et d'incarnation dans de véritables devoirs juridiques par une série de Traités et de Conventions internationaux. De la Convention contre le Génocide (1948), aux Pactes fondamentaux de 1966 sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme (1979), à la Convention contre la Torture (1984), à la Convention sur les droits de l'enfant (1989), aux Conventions sur le droit humanitaire de guerre (les IV Conventions de Genève de 1949 et les deux Protocoles supplémentaires de 1977).

La plupart des États du monde ont adhéré à ces Conventions. De cette façon l'exercice de la souveraineté a été vivement conditionné et obligé à une série pénétrante de buts et de devoirs. Paradoxalement, le Pays qui dans le monde se fait le champion de l'idéologie des droits humains (les États-Unis d'Amérique), est celui qui systématiquement refuse de ratifier les Conventions internationales sur les droits de l'homme, conformément à une conception de sa propre souveraineté nationale qui se dissimule sous le masque de son propre absolutisme. En réalité le droit international des droits humains est une construction juridique qui "fonde" l'ingérence humanitaire, de façon circulaire, parce que tous les États ont le droit d'obtenir que tous les États respectent les devoirs naissant des traités sur les droits de l'homme. Il suffit de penser aux termes de l'article 1, qui se répète dans toutes les quatre Conventions de Genève de 1949, selon lequel: "Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances." Le droit et

donc le devoir d'ingérence réciproque, se passe dans des conditions d'égalité et de réciprocité parmi tous les États. Dans quelques cas il est exercé par le recours à des organes internationaux, comme le Comité (ONU) des Droits de l'homme fondé par le Protocole supplémentaire au Pacte international sur les droits civils et politiques, organe destiné à prendre en considération les recours proposés par des individus et donc à demander des explications ou à adresser des recommandations aux États intéressés. Certains systèmes régionaux, comme la Communauté des Pays adhérents à la Convention Européenne des droits de l'homme, se sont pourvus d'instruments bien plus pénétrants pour la défense des droits de l'homme, par l'institution même d'une Cour qui a le pouvoir de juger les États à propos des violations des droits individuels sanctionnés par la Convention.

Comme la sauvegarde effective des droits de l'homme implique une organisation pacifique des relations internationales, l'ingérence humanitaire est confiée aux instruments de la politique et du droit. Cela interdit, en ligne de principe, que l'on peut invoquer l'ingérence humanitaire pour justifier n'importe quelle façon d'employer la force ou la menace d'employer la force, sauf que les violations des droits de l'homme soient aussi graves et massives qu'elles mettent en danger la paix et la sécurité collective. Dans ce cas-là c'est la compétence du Conseil de Sécurité qui se déclenche, aux termes du Chapitre VII de la Charte et la limite de la compétence intérieure ne tient pas.

*L'interdiction internationale du génocide existe.*

Par le bannissement universel du génocide, la Communauté internationale a voulu mettre avant toute considération de souveraineté nationale l'exigence de sauvegarder ce bien juridique, fondamental pour la famille humaine, qui est la vie et l'intégrité de chaque peuple. En effet l'art.VIII de la Convention sur le génocide de 1948, établit que: "Toute Partie Contractante peut saisir les organes compétents des Nations Unies au fin que ceux-ci prennent,

conformément à la Charte des Nations Unies, les mesures qu'ils jugent appropriées pour la prévention et la répression des actes de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'art.III."

Quand une grave situation de crise qui pourrait aboutir à des actes de génocide se présente, la question ne peut plus être considérée de compétence intérieure, ni les interventions consacrées à conjurer, à prévenir ou à interrompre le génocide ne peuvent être considérés comme une interférence illicite dans les affaires intérieures d'un autre État. (Les États Unis n'ont pas ratifié la Convention internationale contre le génocide exactement pour éviter des "interférences" de la Communauté internationale dans leur souveraineté nationale.) Dans ces cas-là la communauté internationale a intérêt à intervenir, parce que prévenir ou empêcher les actes de génocide est une action dont il faut absolument tenir compte pour s'assurer la paix, et elle a le devoir d'intervenir parce que le génocide représente la source la plus grande de perturbation de l'ordre public international. Cela en considération du fait - comme dit la déclaration universelle des droits de l'homme - que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, et de leurs droits égaux et inaliénables, constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Le génocide, même s'il est seulement essayé, constitue la négation totale des droits inviolables de l'homme et donc un attentat aux fondements de la justice et de la paix dans le monde. Si le devoir d'intervention dans ces cas-là est bien évident, toute autre chose est le discours sur les moyens qui peuvent être employés, qui ne doivent pas forcément être coercitifs. Les moyens coercitifs, d'ailleurs, n'entraînent pas forcément le recours à des mesures militaires: il suffit de penser à l'institution des deux Tribunaux criminels internationaux pour les crimes de guerre commis dans la ex-Jugoslavie et dans le Ruanda réalisée par le Conseil de Sécurité dans l'exercice des pouvoirs du Chapitre VII de la Charte de l'ONU. D'un autre côté pour

éteindre un conflit, qui va potentiellement produire un génocide, le recours à des mesures militaires peut être quelquefois impraticable ou à effet contraire et il peut se révéler plus utile, par contre, de pousser les plaidants à un règlement pacifique des controverses, garanti par l' "ingérence" de la Communauté internationale dans le processus de paix.

C'est seulement dans le cas de paralysie du Conseil de Sécurité et des autres Institutions de l'ONU, devant un génocide en acte, qu'on pourrait estimer légitime une intervention militaire réalisée par un État ou un groupe d'États, dans les limites réduites et infranchissables de l'état de nécessité. Nous référant à l'expérience historique, la seule intervention militaire qui a utilement mis fin à un génocide en cours a été celui du Vietnam contre le régime cambodgien de Pol Pot en 1979.

*La crise de la forme État est en rapport avec les opérations de peacekeeping et "l'assistance humanitaire".*

En réalité le point de crise dans l'ordre public international est donné justement par la crise de la forme État. Parmi les centaines de conflits qui ont ensanglanté la planète à partir de la chute du mur de Berlin jusqu'aujourd'hui, deux seulement ont été causés par un engagement armé parmi les États souverains. Tous les autres conflits ont découlé des fragmentations, des sécessions ou quand même des conflits civiles à l'intérieur des systèmes d'État. Dans la plupart des cas les parties intéressées au conflit ont demandé l'intervention de l'ONU et des autres organismes internationaux pour mettre en place des mécanismes ou des procédures visés à créer les conditions pour la résolution pacifique du conflit, et visés à la reconstruction de la société civile et des structures administratives et du gouvernement. Cela a entraîné le début d'un nouveau chapitre dans les traditionnelles opérations de peacekeeping de la partie des Nations Unies. Pas plus simplement une intervention des corps militaires, avec un armement léger, pour contrôler le respect d'une trêve parmi les parties

belligérantes, comme il s'est passé en Moyen-Orient avec les missions UNEF I (qui opéra sur la frontière égyptienne-israélienne de 1956 à 1967), UNEF II (encore sur la frontière égyptienne-israélienne de 1973 à 1979), UNDOF (force d'observation placée sur Golan en 1974 et encore en action), UNIFIL (force tampon entre Israël et Liban, constituée en 1978 et encore en action), UNFICYP (force tampon constituée en 1964 qui travaille encore à Chypre).

Dans ce nouveau contexte historique les interventions deviennent de plus en plus pénétrantes et complexes. À côté de l'unité militaire agissent une unité civile et une unité de police (qui dans quelques cas est désarmée comme il s'est passé avec la force de police internationale, IPTF, placée en Bosnie). Sous l'égide des Nations Unies interviennent d'autre part de nombreuses organisations internationales, avant tout les différents Instituts spécialisés de l'ONU, c'est-à-dire UNHCR, OMS, UNICEF. Ce ne sont pas seulement des organismes internationaux créés par les États pour intervenir, mais aussi des organismes ou des corps de la société civile internationale. L'intervention des ONG a été recommandée par Boutros Ghali dans l'Agenda pour la Paix de 1992 en se rapportant exactement aux opérations d'assistance humanitaire dans les situations de crise intérieure d'un État et elle a trouvé une reconnaissance historique dans le traité de Dayton, où l'on a prévu que les Parties institueront et encourageront les activités d'organisations non gouvernementales et internationales pour la protection et l'institutions des droits humains.( art.13 de l'annexe 6)

Dans les documents des Nations Unies plus que d'ingérence humanitaire on parle d'assistance humanitaire. Les principes fondamentaux pour l'activité d'assistance humanitaire ont été fixés par la résolution de l'Assemblée Générale n.46/182 du 19 décembre 1991. Cette résolution souligne que l'assistance devra être fournie selon des principes d'humanité, neutralité et objectivité dans le respect de l'intégrité et unité nationales des États bénéficiaires

et en accord avec les principes de la Charte des Nations Unies. Quelques uns des concepts clés exprimés dans le document sont: Prévention, Préparation, Capacité d'intervention rapide (économique, technique et logistique), Ententes consolidées, Coordination, Coopération, Continuité entre interventions d'urgence et programme de développement. Pour la réalisation de ces principes l'ONU a mené à terme, avec des résultats positifs, de nombreuses missions dans des zones de crise particulièrement graves. Il suffit de penser à la situation du Salvador où, à la suite des accords de paix signés par le Front Farabundo Marti et par le Gouvernement du Salvador le 4 octobre 1994, ont été rangées deux missions successives (ONUSAL et MINUSAL) qui ont assisté les parties dans l'établissement des aspects techniques, politiques et administratifs des accords de paix (qui prévoyaient - entre autres choses -la démobilisation de la fameuse Garde Nationale), en venant au bout d'un conflit qui avait causé plus que 70.000 morts. Un résultat positif a eu l'intervention au Mozambique aussi (ONUMOZ), en réalisation de l'accord de paix signé à Rome, le 4 octobre 1992, entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO, qui a mené à la démobilisation de la guérille et à la reconstitution d'une organisation d'État pacifiée, avec les élections effectuées du 27 au 29 octobre 1994. L'intervention en Somalie n'a pas eu, par contre, un résultat positif. Mais dans ce cas-là les raisons de l'échec dépendent en large mesure de l'écartement des principes modèles d'humanité, d'objectivité et de neutralité causé par l'intervention militaire des États Unis qui s'est superposée à la mission de l'ONU, la conditionnant gravement et la dénaturant. L'intervention en cours à Timor Est mérite un discours à part. Là le Conseil de Sécurité, dans l'exercice de ses propres compétences pour le rétablissement de la Paix, a établi une mission civile pour assister les parties pendant le déroulement du référendum du 30 août, destiné à permettre l'autodétermination du peuple de Timor est, objet depuis 25 années d'une illégitime occupation militaire par l'Indonésie.

La mission civile de l'ONU (UNAMET), chargée d'assurer le déroulement régulier du référendum, ne pouvait certainement pas garantir l'ordre public et protéger la population de la réaction prévisible des milices locales armées (et contrôlées) par Djakarta. Il est évident qu'à Timor Est il aurait fallu ranger une Force de protection des Nations Unies, avant que le référendum ne se déroule pour prévenir et empêcher la réaction de rejet très violente des partisans contraires à l'indépendance, soutenus et armés par Djakarta, qui est ponctuellement arrivée. Finalement le Conseil de Sécurité a réussi à envoyer une force de protection, en arrachant l'accord à l'Indonésie pour sa dislocation. Et pourtant les événements arrivés à Timor Est - contrairement à ce qui s'est passé au Kosovo - rentrent justement dans la notion de génocide et donc ils auraient justifié - abstraitement - des réactions bien plus énergiques.

*L'ingérence humanitaire et le conflit en Bosnie-Herzégovine.*

L'événement de la désagrégation de l'ex-Yougoslavie, et de l'intervention des Institutions internationales pour endiguer et mettre fin au conflit déferlé dans la Bosnie Herzégovine, malgré l'échec des interventions sur le champ des casques bleus de l'ONU et des négociateurs de l'ONU et de l'Union Européenne, se prête à être interprétée comme une gigantesque opération d'"ingérence humanitaire" visant à stopper un conflit source du génocide et à rétablir la paix, dont les effets, toutefois, n'ont pas produit les bienfaits espérés. Dans ce cas-là l'ingérence n'a pas commencé - comme l'on pense communément - par les bombardements de l'OTAN, qui sont se sont produits quand même (du 30 août au 15 septembre 1995) et qui n'ont pas du tout été "humanitaires", puisqu'ils ont été les instruments de la purification ethnique à l'envers opérée par les troupes Croates-musulmanes. L'ingérence s'est produit davantage pendant la recherche d'une solution du conflit même que pendant le conflit, c'est-à-dire pendant l'activité politique - diplomatique et avec les garanties qu'on a données aux parties, par la communauté internationale entière, pour



pousser les belligérants à déposer les armes. Ce n'est pas un hasard que le traité de Dayton est le seul traité de paix dans lequel la Communauté internationale dicte aux belligérants, avec leur accord naturellement, la Constitution même de l'État à réconcilier, c'est-à-dire la Bosnie-Herzégovine. Et ce n'est pas au hasard que dans cette Constitution-là on a prévu l'institution d'organes de garantie, comme la Court Constitutionnelle, le Défenseur civique, la Commission pour les réfugiés, au sommet desquels on a placé des fonctionnaires nommés par les organismes internationaux.

L'intérêt international au maintien ou au rétablissement de la paix l'emporte toujours sur l'écran de la souveraineté nationale, qui ne peut plus invoquer la limite de la compétence intérieure dans toutes les situations dans lesquelles l'État ne peut plus garantir la vie en commun pacifique parmi ses associés. Toutefois c'est un des devoirs de la politique de trouver des solutions capables de favoriser la résolution des conflits, en l'absence desquelles l'ingérence de la communauté internationale - même si légitime - est destinée à rester stérile et infertile.

*Le conflit au Kosovo: l'ingérence de la Communauté internationale et celle de l'OTAN.*

Il n'y a pas de doute que les événements du processus de désagrégation de l'ex-Yougoslavie, commencé en 1991 avec la sécession de la Slovénie et de la Croatie et continué en 1992 avec la sécession de la Bosnie, ont acquiert immédiatement une dimension internationale, sortant de l'orbite de la souveraineté nationale, pas seulement parce que de nouveaux États sont nés, mais parce que le processus entier a été traversé par des événements de guerre qui ont mis en danger la paix et ont fait jouer la compétence du Conseil de Sécurité, qui s'est occupé activement et à plusieurs reprises, de ces événements. L'événement du Kosovo aussi n'échappe pas à cette règle et il ne peut pas être jugé une affaire de la seule compétence intérieure de la République Fédérale Yougoslave.

En effet le Conseil de Sécurité s'était occupé de la crise du Kosovo et, dans l'exercice des compétences données

par le Chapitre VII de la Charte, il avait adopté quelques mesures utiles pour pousser les parties vers un règlement politique du conflit, décrétant l'embargo de toute fourniture d'armes, soit à l'Yougoslavie soit à l'UCK (voir la Résolution n.1160 du 31 mars 1998), réclamant le cessez-le-feu et le retrait des Forces de répression Yougoslaves ( voir Résolution n.1198 du 23.9.1998) et demandant à toutes les parties de poursuivre leurs buts exclusivement par des moyens pacifiques et de collaborer avec la mission de l'OSCE (voir Résolution n. 1203 du 24 octobre 1998). De l'autre côté les autorités Yougoslaves mêmes ont reconnu la dimension internationale du problème, soit en acceptant le déploiement d'une force non armée de vérification de l'OSCE (à la suite de l'accord signé entre Monsieur Milosevic et Monsieur Holbrooke le 14 octobre 1998), soit en acceptant de s'asseoir à une table de négociations, à Rambouillet, avec les pays du Groupe de contact et avec les représentants des insurgés.

Il est donc faux de condamner l'agression portée par l'OTAN contre la Yougoslavie, le soir du 24 mars, seulement sous le point de vue qu'il s'agirait d'une ingérence illicite dans les affaires d'un État souverain.

On doit, au contraire, affirmer que la crise du Kosovo avait une dimension internationale, car elle constituait sans doute une crise dangereuse à la stabilité de la région des Balkans, susceptible de dégénérer en menace pour la paix ou en rupture de la paix. C'est de celà que naissait le devoir de l'"ingérence" de la Communauté internationale, pas seulement de l'ONU ou du Conseil de Sécurité, parce que la paix et la défense de l'humanité des formes les plus graves de violation des droits humains (comme le génocide) constitue l'intérêt de la Communauté internationale dans toutes ses articulations. C'est justement dans le Kosovo, où s'était créée une situation d'apartheid, entre les communautés serbe et albanaise, tellement grave qu'elle faisait pâlir celle qui était en vigueur autrefois en Afrique du Sud, l'ingérence humanitaire ne pouvait pas utilement se déployer seulement en respectant les principes

fondamentaux pour l'activité d'assistance humanitaire fixés par la résolution citée de l'Assemblée Générale (n.46/182), c'est-à-dire selon les principes d'humanité, neutralité et objectivité, dans le respect de l'intégrité et unité nationales des États intéressés et en accord avec la Charte des Nations Unies.

L'intervention de l'OTAN, au contraire, représente le renversement exact de ces principes. Au lieu d'aider les parties à rendre moins violent le conflit, à modérer les actions et les réactions violentes, à désamorcer l'escalade de la violence qui enveloppait les deux communautés, à construire des mesure de confiance réciproque, à résoudre le conflit à travers la recherche de voies juridiques qui tenaient compte du droit et de l'histoire, l'OTAN a décidé d'entrer dans le conflit et de le faire se développer irrémédiablement en conflit armé, en engagement sanglant et total. Elle a choisi de s'allier avec l'aile militaire d'une partie pour l'aider à régler ses comptes avec l'autre partie. Elle a choisi de se transformer dans l'aviation de l'UCK et d'aller vers l'engagement final contre la partie serbe, l'encourageant à une réponse également violente. Par le recours aux bombardements l'OTAN n'a pas commencé, mais elle a achevé l'ingérence humanitaire pratiquée, avec des formes différentes, par la Communauté internationale. Elle a éliminé toute autre intervention de la Communauté internationale, en obligeant au départ les observateurs de l'OSCE, les autres organismes de l'ONU et les coopérants des ONG qui étaient venus dans le Kosovo et qui jouaient un rôle significatif pour refroidir le conflit. Elle a décidé d'abandonner son rôle d'arbitre et de jeter un nationalisme contre l'autre en introduisant la guerre, c'est-à-dire la violence des armes, comme méthode et instrument pour résoudre le conflit entre les deux nationalismes.

Alors, si l'on se confie à la procédure de la force pour résoudre les conflits, la solution - évidemment - ne sera pas la victoire de la justice, mais la victoire de la partie qui arrive à être plus violente que l'autre.

Les dirigeants politiques et militaires de l'OTAN ne

pouvaient pas ignorer que, même si soutenues par l'aviation alliée, les bandes branlantes de l'UCK restaient sur le terrain énormément plus faibles que les forces armées Yougoslaves et plus faibles que les forces paramilitaires serbes qui, avec la guerre, ont eu les mains libres pour le règlement final des comptes et pour la résolution du conflit avec l'élimination des insurgés et l'expulsion de la population albanaise.

La catastrophe humanitaire, marquéé par 750.000 réfugiés expulsés de leur terre, par des centaines de villages détruits (par l'un ou l'autre belligérant), par des milliers de morts, par la destruction de la structure industrielle et civile d'un pays de 11 millions d'habitants, n'est pas donc le résultat imprévisible de l'échec de l'"ingérence humanitaire", comme plusieurs réputent aujourd'hui déçus par l'intervention, mais plutôt le résultat inévitable et prévu de ce type d'"ingérence" criminelle réalisée par l'OTAN.

Une ingérence destinée à faire éclater le conflit au lieu de le concilier, destiné à pousser les communautés impliquées dans le conflit à l'engagement final, au lieu de leur faire déposer les armes, à semer la haine et la violence au lieu de la compassion et de la compréhension.

*Les véritables objectifs de l'action militaire de l'OTAN sont la punition collective d'un peuple comme instrument de la coercive diplomacy.*

Après les désastres humains, sociaux, politiques et du milieu, causés par la guerre, après la désastreuse opération de purification ethnique causée par les Serbes dans la fausse tentative de mettre fin à leur façon au conflit, après la purification ethnique à l'envers, au détriment de la population serbe et rom, réalisée par les bandes de l'UCK entrées dans le Kosovo à la suite de la KFOR, il est bien évident que tous (vraiment tous) les objectifs humanitaires déclarés de la guerre ont échoué, y compris l'objectif politique de forcer la Yougoslavie à signer Rambouillet.

En réalité, quels que soient ses véritables buts, par le bombardement de la Yougoslavie, l'OTAN a entrepris une action politique militaire qui, en séparant le Kosovo de la

Yougoslavie, justifie la création d'un État ethnique. En effet le compromis final, qui a mis fin à l'action militaire, provoquant le démantèlement de la souveraineté de la Yougoslavie et entraînant une inévitable fuite de la plupart de la population non albanaise a entraîné une véritable séparation du Kosovo de la Yougoslavie et la création d'une entité - pas encore d'état - de base ethnique. Bien que la Résolution n.1244 (10/6/99) du Conseil de Sécurité ait reconnu à titre de principe l'intégrité du territoire de la République Fédérale Yougoslave, la solution adoptée est celle de remettre le Kosovo à une administration civile de l'ONU, garantie par la mission militaire de l'OTAN (KFOR). En substance les Nations Unies ont établi pour le Kosovo un régime pareil à celui des mandats que la Société des Nations confia à la France et à l'Angleterre après la première guerre mondiale. De cette façon la question de la souveraineté (sur le Kosovo ou du Kosovo) est restée fixée sans limitation de durée. Cette solution ne peut pas durer à jamais et en l'absence d'un tournant de la politique de l'Europe dans les Balkans, elle emmène inévitablement à la naissance d'un petit état misérable dominé par l'UCK, avec des effets déstabilisants pour toute la région. Si elle voulait s'opposer à cette dèrive, la Kfor se trouverait bientôt dans la même position insoutenable dans laquelle s'est trouvé l'administration anglaise en Palestine en 1947/48 devant l'apparition de l'Irgoun et de l'Hagana.

Enfin l'OTAN a gagné la guerre, mais elle ne peut pas gagner la paix et elle se trouve en ce moment enfoncée dans le Kosovo (comme en Bosnie), condamnée à un protectorat duquel elle ne sait plus comment s'en sortir.

La façon même avec laquelle on a mené la guerre doit faire réfléchir. A vrai dire il ne s'est pas agi d'une véritable guerre, puisque l'action militaire de l'OTAN n'a pas visé à la destruction des forces militaires adverses, ni s'est-elle opposée à la répression opérée par les forces de sécurité Yougoslaves au Kosovo. Le fait qu'au Kosovo, après 78 jours de bombardements ininterrompus, on a trouvé les carcasses de 14 chars d'assaut seulement, et que l'armée

yougoslave s'est retirée sans avoir subi aucune défaite sur le champ, montre que l'action militaire a eu d'autres objectifs, d'autres buts et d'autres fins. La liste des objectifs touchés par l'aviation de l'OTAN (écoles, hôpitaux, hôtels, stations thermales et de sports d'hiver, industries mécaniques, chimiques, agricoles, installations pétrolières, aqueducs, ponts, structures de télécommunication, etc.) montre que l'action militaire n'avait pas comme objet le Kosovo, mais la Yougoslavie, elle n'avait pas comme objet un régime politique déterminé, mais un peuple entier.

Les résultats de l'action militaire se traduisent en une punition collective au détriment du peuple yougoslave, qui touche les générations futures aussi. Tous les objectifs ont été sélectionnés avec soin et ce n'est pas par hasard si les investissements étrangers (Mercedes, Telecom, etc.) ont été épargnés par les bombes. Jamais jusqu'à présent, au cours d'un conflit armé, les bombardements n'avaient été si sélectifs et donc politiquement orientés. La punition collective du peuple yougoslave constitue le prix, le produit et le profit de la guerre. Un peuple entier a été durement puni parce qu'il n'avait pas voulu se rendre au *diktat* d'un groupe de puissances, sous la leadership des États Unis, qui se sont attribués le pouvoir de guider les autres nations et de dessiner l'ordre international.

Quand même dans un contexte différent, on a mis en place avec la Yougoslavie le même mécanisme, déjà expérimenté avec l'Iraq, de la punition collective. Un mécanisme essentiel pour rendre croyable la "coercive diplomacy" qui forme l'ossature de la politique de puissance. En lisant entre les lignes les événements politiques et militaires qui ont mené à ce résultat, il est évident qu'avec la guerre dans les Balkans on a réalisé une expérimentation sur place du nouveau principe stratégique (que l'OTAN a proclamé officiellement à Washington le 24 avril) et de la pensée stratégique qui, à partir de 1990, oriente la politique des États-Unis, dans laquelle on compte aussi la relance de la guerre froide, avec le défi militaire à la Russie et à la Chine (ce n'est pas par hasard qu'on a

bombardé l'ambassade chinoise à Belgrade). Au même temps du cours du conflit on a expérimenté les nouveaux systèmes d'armes pour la guerre froide, par exemple le super bombardier stratégique B2 Spirit.

*Il faut rétablir le droit pour reconstituer la paix.*

Quand on se rendra compte que l'argument humanitaire a été saisi à l'envers, alors on découvrira l'utilité d'institutions autonomes du bloc militaire, dans lesquelles on peut effectuer de véritables formes de médiation entre les différents points de vue et les intérêts impliqués, on découvrira l'utilité des forces militaires et civiles impartiales d'intervention, on découvrira que l'ONU peut encore jouer un véritable rôle pour la pacification des conflits, quand elle n'est pas utilisée comme caisse de résonance de l'OTAN. A vrai dire cette dernière guerre, avec toutes les horreurs dont elle a été la cause immédiate ou la conséquence, a démontré l'irrationalité de la guerre et des politiques de guerre, d'inégalité et de domination, et elle impose qu'on trouve et qu'on suive un chemin bien différent pour assurer l'ordre international et garantir la paix aux générations futures. La conclusion de la guerre, quand l'OTAN, pour s'en sortir, a dû négocier avec la Russie, tenir compte des positions européennes et tout remettre dans les mains de l'ONU, a bien démontré que le dessin de toute-puissance remis aux mains de l'OTAN, n'a pas primé, et que la partie est loin d'être perdue.

La réponse ne peut être donc que celle d'une grande reprise de la lutte en faveur de la démocratie et du droit. Mais de même qu'en 1945 cette réponse fut universelle, et puis après nationale, ainsi aujourd'hui cette réponse ne peut qu'être internationale et européenne, parce que c'est sur ce plan qu'on joue désormais les destins de la démocratie et du droit, et c'est seulement si l'on sauve et construit la démocratie internationale, on renouèle et intensifie l'ONU, si l'on donne à l'Europe une Constitution qui est garante de ses citoyens, ouverte aux nouveaux peuples et garante pour tout le monde aussi, qu'on peut sauver et relancer la démocratie dans tous les Pays. (Aplaudissements.)

[Le Maire du 9ème arrondissement, Monsieur GABRIEL KASPEREIT, ancien Ministre, a pris la parole pour exprimer sa sympathie aux participants et leur souhaiter la bienvenue dans sa Mairie. Les organisateurs le remercient pour sa bienveillante hospitalité qui leur a permis de tenir ce colloque dans les meilleures conditions.]

Le président: Nous allons reprendre la cours normale de notre colloque, avec à présent l'intervention de M. Olivier Corten, qui est chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles et qui va nous parler du point de savoir s'il peut y avoir une définition en droit d'un droit d'ingérence humanitaire.

*Peut-on définir un droit d'ingérence humanitaire?*

**OLIVIER CORTEN**

Je vais reprendre le thème de l'ingérence humanitaire sous un angle bien spécifique, qui est celui de la possibilité éventuelle d'une définition d'un nouveau droit d'intervention humanitaire.

Je voudrais d'abord vous exposer l'intérêt de cette démarche qui n'est évidemment pas purement académique ou intellectuelle, problème d'une définition. Il s'agit d'une forme de réponse à la doctrine qui a soutenu, et qui soutient, l'intervention militaire de l'OTAN et qui a bien souvent considéré que si bien que l'intervention n'était peut être pas légale, parce que là, il y a très peu d'acteurs en droit international qui prétendent que c'est légale, c'était en tout cas une intervention légitime. Que si en d'autres termes, les procédures qui existent n'avaient peut être pas été tout à fait respectées, il fallait que cette procédure plie devant une sorte de nouvelle norme, plus juste, qui intégrerait les exigences de la nouvelle communauté internationale, et en particulier la définition des Droits de l'Homme. En effet, si on veut considérer que cette intervention est légitime, et en mettant de côté le problème de la légalité, il faudrait



pouvoir définir une autre norme que celle qui existe actuellement. Il faudrait pouvoir démontrer que cette intervention n'était pas conforme aux droits existants, mais une forme de nouveau droit qui représenterait un droit d'intervention humanitaire puisque c'est de cela dont il s'agit. Si on ne parvient pas à définir de nouveaux droits, c'est à ce moment là qu'on est obligé de dire que c'est légitime sans avoir de normes de référence qui pourraient s'appuyer cette affirmation.

Autrement dit, on est dans le domaine de la pure affirmation de faits. Alors, à mon sens on peut sans doute définir un droit d'intervention humanitaire, mais on ne peut pas définir un *nouveau* droit d'intervention humanitaire. Je voudrais dans la suite de l'exposé expliciter cette affirmation.

Dans un premier temps j'aimerais signaler qu'on peut définir un droit d'intervention humanitaire, mais en conformité avec le droit international existant et je prendrais appui sur ce qui a été dit il y a quelques instants. Et dans un deuxième temps, j'essayerai de vous montrer qu'en dehors du droit existant il n'est pas possible à l'heure actuelle et en tout cas ça n'a pas été fait, de proposer une nouvelle règle, qui serait une règle ou norme de justice même si c'est donc une nouvelle règle.

Tout d'abord il est possible de définir un droit d'intervention humanitaire dans le cadre du droit existant. Alors, évidemment, ni la Charte des Nations-Unies ni d'autres instruments de droit international ne prévoient pas explicitement un droit d'intervention humanitaire. Ce qu'on prévoit, au contraire, c'est le principe de non intervention. Toutefois, et comme M. Gallo l'a signalé il y a quelques minutes, ce principe de non intervention et donc de souveraineté, ne signifie pas que chaque Etat peut faire ce qu'il veut, et peut même dans certains cas consacrer et permettre des interventions militaires. C'est-à-dire que l'interdiction du recours à la force armée est assortie d'exceptions qui peuvent dans certains cas donner lieu à des interventions humanitaires.

Quelles sont ces exceptions? Et quel est ensuite à partir de ces exceptions, les critères de définition d'un droit d'intervention humanitaire? Ces exceptions: c'est d'abord la légitime défense et dans le cadre d'une légitime défense, ce qu'il faut, c'est réagir à une agression d'un Etat contre un autre, donc il n'y a pas vraiment de buts humanitaires qui paraissent compatibles avec cela. En pratique, on constate que malgré tout dans certains cas un Etat en légitime défense a en même temps invoqué un argument humanitaire. On peut penser, par exemple, au cas de Vietnam, qui lors qu'il est intervenu militairement au Cambodge a à la fois invoqué la légitime défense considérant que le régime Khmer des Khmers Rouges les avait agressés, et le Vietnam a invoqué aussi des motivations humanitaires. Donc on voit qu'il y a un droit d'intervention à supposer qu'il soit respecté dans ces cas-la – c'est un autre débat, mais théoriquement, il y a une possibilité d'un droit d'intervention humanitaire, mais alors, il faudrait démontrer que l'intervenant ait été agressé, et qu'en réagissant à l'agression, il mette en même temps fin à un désastre humanitaire.

La deuxième possibilité, c'est celle qui a déjà été évoquée, c'est la possibilité pour le Conseil de Sécurité des Nations-Unies d'autoriser une intervention militaire. Cette fois-ci la possibilité est beaucoup plus large parce qu'il ne faut pas qu'il y ait eu lieu au préalable une agression. Il suffit qu'il ait eu une menace contre la paix internationale et que le Conseil de Sécurité décide que pour mettre fin à cette menace, il autorise une intervention. Libre à lui de considérer qu'un drame humanitaire constitue une menace contre la paix. Ou qu'un désastre humanitaire est arrivé à un tel point qu'il y a une menace contre la paix et que donc une action militaire s'impose.

Là encore, ce n'est pas quelque chose qui est purement théorique puis qu'il y a des précédents qui existent – on pense, par exemple, à la Somalie ou à la Rwanda ou même au Zaïre où il y a eu des autorisations d'intervenir militairement, qui n'ont pas toujours été suivies d'effets, mais ça, c'est un autre problème. Et on pense aussi, bien

---

entendu, au cas de la Bosnie-Herzégovine où le Conseil de Sécurité dans plusieurs résolutions a autorisé des interventions militaires en assortissant à chaque fois ces interventions à la fois d'un objectif de maintien de la paix ou de rétablissement de la paix, mais aussi d'un objectif humanitaire. Donc il y a cette possibilité d'un droit d'intervention humanitaire dans le cadre du droit existant et cette possibilité est évidemment encadrée par des critères juridiques relativement précis.

Dans le cas de la légitime défense, il faut une agression. Il existe une définition de l'agression. Je n'en entrerais pas dans les détails mais elle est relativement précise. Dans le cadre du Conseil de Sécurité il y a aussi des conditions. Il faut qu'il y a une menace contre la paix, condition de fond, mais il y a en même temps des conditions de procédure qui sont extrêmement importants. C'est à dire qu'il faut qu'il y a un vote au sein du Conseil de Sécurité qui aboutisse à une autorisation. Et un vote, comme vous savez, avec notamment un droit de veto pour 5 grandes puissances.

Donc, on voit bien ce qu'elle était, la première étape du raisonnement, que des interventions militaires avec un objectif humanitaire, en tout cas proclamé – je n'entre pas ici dans le débat de savoir si ces objectifs sont réels ou pas ou plus exactement dans quelle mesure ces objectifs sont réels, peu importe ici, on voit bien qu'il est possible de définir une forme de droit d'intervention à partir du droit existant qui donne des limites relativement précises. Relativement, parce que bien entendu, on peut discuter tel ou tel cas particulier de savoir si ces limites ont été franchies. Mais néanmoins, il existe des limites.

Alors, maintenant, deuxième temps de raisonnement. Supposons, et c'est de cela dont il s'agit quand on parle du nouveau droit d'intervention humanitaire que l'on veuille aller au-delà. Que l'on considère que le système juridique existant est insuffisant et que dès lors, il faut aller au-delà. Alors, je voudrais d'abord remarquer que – alors, là, on va faire des propositions qui vont aller bien plus loin que le droit existant, et je voudrais remarquer qu'il y a des propo-

sitions dans ce sens qui existent depuis assez longtemps, mais surtout auprès d'acteurs ou auprès de la doctrine. Les Etats, par contre, ne semblent pas à l'heure actuelle prêts à bouleverser la règle classique. Non seulement des Etats du Tiers Monde qui dans le cadre du Groupe des 77, à savoir 132 Etats plus la Yougoslavie ont adopté il y a quelques semaines une résolution qui condamne le droit d'intervention humanitaire, de manière tout à fait explicite. Mais aussi de la part des pays occidentaux puis que, là, je voudrais aussi marquer une différence par rapport à ce qui a été dit ce matin, lors du 50ème anniversaire de l'OTAN, on a repris un texte qui consacre le droit existant en renvoyant à la responsabilité principale du Conseil de Sécurité, principale, mais ça, ce sont les termes de la Charte bien entendu, personne ne considère en droit que le Conseil de Sécurité a seul la responsabilité, la responsabilité principale, il peut autoriser, il peut déléguer ces pouvoirs, donc je ne crois pas que les Etats aient remis en cause ces principes traditionnels que je viens d'évoquer.

Par contre, une certaine doctrine l'a fait et depuis longtemps. Est-ce qu'elle est parvenu à définir un nouveau droit d'intervention? A mon avis, non, parce qu'à mon sens de deux choses l'une, soit on a proposé de nouvelles règles qui pourraient être considérées comme relevant du droit, même d'un droit naturel ou d'un nouveau droit, soit ce sont peut-être des règles qu'on pourrait qualifier de juridiques. Mais alors, ça revient au droit existant. D'abord, la première hypothèse: ce sont de nouvelles règles avec de nouveaux critères, mais à mon sens, elles ne sont pas des règles qui relèvent du droit, quelque soit la définition qu'on ait ou en tout cas, veut adopter, une définition du droit qui soit en conformité avec celle qui est la plus largement étendue. Par exemple, on dit qu'on peut intervenir militairement si, et alors on y met des conditions de fond – j'en retiens trois: il y a une violation massive des droits de l'homme; tous les moyens pacifiques ont été épuisés, et l'intervention a un objectif purement humanitaire. On aurait là des conditions juridiques.

Alors, à mon sens, ce n'est pas le cas parce que ce qui serait dans ces conditions, c'est que, bien entendu, dès qu'on va confronter un cas concret, il va y avoir des divergences d'appréciation. Alors, on peut avoir son avis sur la question. Prenons le cas de Kosovo. On peut reprendre les trois critères, surtout pour les deux dernières. Evidemment, il va y avoir des divergences d'appréciation. Est-ce que tous les moyens avaient été épuisés? Certains disent que oui, d'autres disent non. Est-ce que le but était purement humanitaire? Certains disent que oui, d'autres disent que non.

Si on est en présence d'une règle juridique, il faut pouvoir prendre en compte l'hypothèse la plus répandue ou dans la société à partir des règles ou interprétations divergentes. Et ce qui existe en droit à ce moment-là, ce sont des procédures qui vont permettre d'arbitrer ces divergences. S'il n'a pas de procédure, si on dit, voilà des critères de fond et puis on en prévoit rien en cas de désaccord, eh bien, ce qui va se passer, c'est que bien entendu, chaque acteur du système va lui-même qualifier, va lui-même interpréter et lui-même va agir en considérant qu'il respecte ses critères.

Et c'est ce qui s'est passé dans le cas de Kosovo, c'est-à-dire que les puissances intervenantes ont considéré que ces critères, les conditions de fond ont été remplies. Autrement dit, on en revient non pas à un nouveau droit, qui consacrerait les progrès de la société ou de la communauté internationale, mais au régime juridique et surtout politique du 19ème siècle, où, en effet, en matière de recours à la force ce qui existait, c'était une interdiction purement formelle mais assortie d'une restriction qui était: on ne peut pas recourir à la force, sauf si on a des motifs légitimes. Et pour savoir s'il y avait des motifs légitimes, il n'avait aucune procédure qui existait, donc les grandes puissances intervenaient en disant qu'elles avaient des motifs légitimes.

C'est exactement de cela dont il serait question si demain on consacrerait ces propositions d'un soi-disant nouveau droit avec ces critères de fond qui ne seraient pas

assorties de procédure. On reviendrait au régime du 19ème siècle et à mon sens, au 19ème siècle on était en présence de règles, surtout de type qui sont rattachées à la morale et surtout à la politique, mais pas d'un véritable ordre juridique.

En tout cas, aujourd'hui et si vous examinez tous les philosophes du droit et les théoriciens de la justice, ils insistent tous sur la prise en compte d'un pluralisme hiérarchique, à un pluralisme de valeurs et donc sur la nécessité de prévoir des procédures pour départager ces oppositions. Si on ne le fait pas, s'il n'y a pas de procédure, il n'y a pas véritablement du droit, même du nouveau droit.

Certains acteurs en ont néanmoins proposé des définitions plus subtiles qui intégreraient ces exigences procédurales. Je pense en particulier à Antonio Cassese, ancien Président du Tribunal Pénal International, qui a proposé une nouvelle définition d'un droit d'intervention, qui reprenait un peu des critères de fond similaires à ceux que j'ai évoqués, mais aussi une condition de procédure en disant qu'il faut, pour que l'intervention soit légitime, que le Conseil de Sécurité soit bloqué, mais qu'il ait quand même déjà qualifié la situation de menace contre la paix. Il y aurait une sorte de compromis. Il ne faudrait plus qu'il n'ait autorisé explicitement, il suffirait d'une autorisation implicite. Comment dire s'il y a une autorisation implicite? S'il y a une menace contre la paix, on peut considérer qu'il qualifie la situation, qu'il l'a fait entrer dans le cas du Chapitre 7 de la Charte, qui en effet dit menace contre la paix, notamment, et donc il y aurait une autorisation implicite.

Alors la c'est certainement quelque chose qui pourrait être considérée comme une nouvelle règle juridique, mais à mon avis, ce n'est pas véritablement nouveau. Pourquoi? Parce que, cette solution n'en est véritablement une si on pense aux problèmes de blocage et de droit de veto. En effet, si demain, parce que ça dont il s'agit ici, on disait non pas on justifie à posteriori des actes de force, mais on dit qu'il y a une nouvelle règle dorénavant. Cette nouvelle règle, c'est que le Conseil de Sécurité peut autoriser

implicite-ment en qualifiant la situation de menace contre la paix. Si on dit cela, on se doute bien que tout le monde le saura. Que les grandes puissances le sauront également et qu'elles ne seront bien dans un cas particulier que si elles acceptent de ne pas utiliser leur veto lorsqu'on propose de qualifier une situation de menace contre la paix. Elles l'autorisent implicite-ment; donc, pour le dire plus concrète-ment, la Chine et la Russie sauraient très bien si on venait à cette règle-là que le simple fait de qualifier la situation de menace contre la paix est déjà une autorisation, donc elles utiliseraient leur veto à ce moment-là. Autrement dit, le problème de droit de veto n'est pas réglé, il est simplement déplacé à un autre moment, avec pour conséquence d'ailleurs que sans doute le Conseil de Sécurité soit encore bien davantage paralysé que dans l'hypothèse actuelle.

Donc, on voit bien que dès qu'on réfléchit en termes de procédure, ce qu'on peut faire, c'est sans doute aménager le droit existant, et il y a des pistes de réflexion, par exemple, sur le pouvoir de l'Assemblée Générale de l'ONU en cas de blocage du Conseil de Sécurité, par exemple, sur la réforme du Conseil de Sécurité lui-même. Donc, il y a des pistes, des possibilités, mais il ne s'agirait là sans doute pas d'un nouveau droit d'intervention mais plutôt d'un aménagement du régime juridique qui existe actuellement.

Alors, pour conclure, ce que j'ai essayé de démontrer ici tout simplement, c'est que même si on se place sur le terrain de la doctrine interventionniste, et qu'on accepte par hypothèse que le principe de non intervention doit être modifié de fond en comble au profit de quelque chose d'autre, à l'heure actuelle, il n'existe pas de propositions d'une nouvelle norme juridique qui auraient la légitimité suffisante pour se substituer au régime juridique existant. Ce qui existe surtout, c'est des justifications à posteriori d'ingérence, mais il n'y a pas véritablement de formulation d'un nouveau droit. Dans ces conditions, on doit considérer qu'une intervention comme celle du Kosovo est non seulement illégale, mais aussi illégitime puis qu'elle ne

peut pas s'appuyer sur une norme, même donc au stade purement théorique et conceptuel.

Je vous remercie.

Le président. Merci à M. Corten pour cet exposé à la fois très clair et intéressant. Je voudrais maintenant donner la parole à M. Christopher Black, qui vient du Canada, qui est avocat de Toronto et qui va nous parler du TPI, du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, s'interroger sur le fait de savoir si le TPI est plutôt un instrument de justice ou un instrument de guerre.

*Le Tribunal Pénal International ad hoc - Instrument de Justice ou Instrument de Guerre?*

**CHRISTOPHER BLACK**

The indictment of Slobodan Milosevic for alleged war crimes raises important questions about the impartiality and ultimately the purpose of the International War Crimes Tribunal. Essentially, the independence of judicial bodies has been considered one of the fundamental precepts of the quest for justice. But in the case of the International Criminal Tribunal, a compelling argument can be made that private justice has replaced public justice. And even the appearance of fundamental justice has been replaced by an open contempt for justice. It is clear from the beginning that America, Britain, France and Germany were behind the creation of a Tribunal. The idea originated with the U.S. Department of the Army, which alone should tell you something about its true purpose. The rhetoric used to justify such a body to the general public was of course heavily seasoned with concerns for Human Rights, the dignity of the individual, genocide, democracy, etc. However, they had a problem. It was generally agreed that no such tribunal could be created without the mechanism of a treaty, which had to be ratified by all those affected by it.

In fact, a draft treaty to create a truly international



criminal court, one which applied to all states, the last of a long list of attempts dating back to the 1890s, was put together. But its ratification has not taken place as several important powers, particularly the United States, refused to sign it for fear of being caught in its web. For 30 years the U.S. has tried to block such a treaty. It opposes universal jurisdiction of the court, it opposes an independent prosecutor, it wants any prosecutions to go through the Security Council, subject to its own right of veto. In fact, Jesse Helms, the conservative US Senator said such a treaty, if presented to Congress for ratification, would be “dead on arrival”.

The first opportunity to try this experiment was Yugoslavia. In order to accelerate the break up of that country into quasi independent colonies, principally of Germany and the U.S., it was necessary to discredit their leadership. An effective propaganda weapon in such an exercise is of course a tribunal with an international character, which the public will accept as a neutral instrument of justice but which is controlled for political ends. The tribunal was created by the Security Council in 1993 by two resolutions, which stated that the situation in Bosnia at that time constituted a threat to international peace and security and that a tribunal to prosecute war criminals would have to restore the peace.

It all sounds very nice, until one realizes that there was no basis for the characterization of the situation in Bosnia as a threat to international peace. There was a civil war, partly controlled by the very countries which wanted to create the tribunal. But the members of the Security Council had to characterize it that way, otherwise the members had no jurisdiction to act.

The setup for this characterization was Resolution 688 of 1991 in which the Security Council stated that disregard for human rights constitutes a threat to international security and can no longer be treated as an internal matter. This reinterpretation, this revision of the UN Charter was forcefully advocated by the German Foreign Minis-

ter, Mr. Genscher, and subsequently by British, French and American Foreign Ministers.

The United Nations is based on the principle of a sovereign equality of its members, the fundamental principle of international law and the first guarantee of the right to self-determination of the world's peoples. If people do not have the right to sovereignty, the right to self-determination is a sham. This principle is completely denied by the creation of the tribunal. The members of the Security Council, more precisely, the permanent members, now hold the opposite position. And I submit do so for reasons connected more with imperialism and not humanitarianism.

In light of the facts, the Security Council's authority to create such a tribunal is in my view more than questionable. That it was created is to be credited to Madeleine Albright, who used some effective persuasion on the Russian and Chinese members of the Council to vote for its creation in return for economic consideration and with a view to controlling smaller states within their own spheres of interest.

Yugoslavia is the first experiment in using a quasi traditional international body to attack the principle of sovereignty. As the Americans have learned so well, the best way to get your domestic population behind you as you proceed to break up another country, to break it economically and militarily, is to get them to hate those in power in that country. The Serb leaderships was targeted and transformed into caricatures of evil. There were comparisons made to Adolph Hitler, a comparison used with remarkable frequency by Americans against a long list of nations it has attacked in the last 50 years. Sometimes they are just labeled as common criminals, like Noriega or mad, like Gaddafi, if the country is too small to make the Hitler comparison stick.

The preliminary discussions in the Security Council on the creation of the tribunal focused almost entirely on crimes allegedly committed by Serbs and their leadership. Since its inception, it has kept this focus. The majority of

indictments have been directed at Serbs even though there is substantial evidence of the commission of serious war crimes by Croats and Bosnian Muslims.

The tribunal has jurisdiction over war crimes and crimes against humanity. The crimes against peace, the worst crime under the Nuremberg principles, are not within the purview of the tribunal. The underlying reason for this is that the members of the Security Council prefer to reserve for themselves competence in the field of aggression and similar crimes against peace. The members have a very keen sense of humor, or perhaps more accurately self-preservation.

In a statement to the Secretary General of the UN, Mr. Boutros Boutros-Ghali in 1994, Antonio Cassese, then President of the Tribunal, made its political character quite clear when he said in reference to its role, "The political and diplomatic response to the Balkan conflict takes into account the exigencies and the tempo of the international community. The military response will come at the appropriate time".

In other words, the tribunal is considered to be a political response. He went on to say, "A tribunal will not be simply window dressing, but a decisive step in the construction of a new world order."

The statute of the tribunal states that the prosecutor shall act independently as a separate organ of the tribunal and shall not seek or receive instructions from any government or any other source. Article 32 states that the expenses of a tribunal shall be borne by the regular budget of the UN. Both of these provisions have been openly and continuously violated.

The tribunal itself through its senior officials openly brags about its particularly close ties to the American Government. In her remarks to the U.S. Supreme Court in April this year, Judge Gabrielle Kirk McDonald, an American, stated "We've benefited from the strong support of concerned governments and dedicated individuals such as Secretary Albright. As the Permanent Representative to the

UN, she had worked with unceasing resolve to establish the tribunal. Indeed, we often refer to her as the ‘Mother of the Tribunal’”.

If she is the mother, then Bill Clinton is the father as her actions were confirmed by her action of reporting to the American President the decision to indict Milosevic two days before she announced it to the rest of the world, in blatant violation of her duty to remain independent. Further, she and the current prosecutor, Carla del Pronte, had made several public assurances to the American officials, including Madeleine Albright, and both have openly stated that they rely on NATO governments for investigations — governments which have a great interest in the undermining of the Yugoslavian leadership.

In 1996 the then prosecutor met with the Secretary General of NATO and the Supreme Allied Command in Europe to “establish contact and begin discussing modalities of cooperation and assistance”. On May 9th a memorandum of understanding between the prosecutor and Supreme Headquarters Allied Powers Europe were signed by both parties. Further meetings have taken place including ones with General Wesley Clark. That memorandum spelled out the practical arrangements of support to the tribunal and transfer of indicted persons to the tribunal.

In other words, NATO forces become the gendarmes of the tribunal, not UN forces. And the tribunal put itself at the disposal of NATO. This relationship has continued despite the tribunal’s requirement to be independent of any national government and therefore any group of governments. The tribunal has received substantial funds from individual states, private foundations and corporations; much of its money has come from American and the American Government directly in cash and donations of equipment. The Open Society Institute, a foundation established by George Soros, the American billionaire financier, also supplies money to the tribunal, as well as the Rockefeller Foundation and such corporations as Time Warner, Discovery Products and other American corporations.

It's important to know that Mr. Soros' Foundation not only funds the tribunal, but also funds the main KLA newspaper in Pristina, an obvious conflict of interest that has not been mentioned once in the Western press.

The tribunal also receives support from something called the Coalition for International Justice, whose purpose is also to enhance public opinion about the tribunal. The CIJ was founded and is funded by George Soros and his Open Society Institute and a center called the Central East European Law Institute, created by the American Bar Association and lawyers close to the American Government to promote the replacement of Socialist legal systems with free market ones.

The new prosecutor, Carla del Ponte, continues this policy and on last September 30 thanked the Director of the FBI for assisting the tribunal and called for further cooperation in the future. On September 29th, at a press conference, in response to a question as to whether the tribunal would be investigating crimes committed in Kosovo after June 10th or crimes committed by NATO in the Yugoslav theater of operations, she said, "The primary focus of the Office of the Prosecutor must be on the investigation and prosecution of the five leaders of Yugoslavia and Serbia who have already been indicted."

Why this must be is not explained. Why, if the tribunal is impartial, wouldn't it be just as focused on NATO war crimes, the war crimes of Clinton, Schroeder, Chirac, Chrétien, etc.? Why did it still need to investigate to support the indictments against the leaders of the government and military of Yugoslavia if there is already evidence to justify those indictments to begin with?

Well, we can speculate why when we consider that the last prosecutor, Louise Arbour, who was asked to investigate all NATO leaders for war crimes, instead accepted a job from one of them, the Prime Minister of Canada, Jean Chrétien. She now sits in the scarlet robes of a judge of the Supreme Court of Canada, a lifetime appointment. Her reward, I submit, for handing down the indictment against

Mr. Milosevic, despite the lack of evidence, and, if you accept the reports of the Spanish and Royal Canadian Mounted Police forensic experts recently returned from Kosovo, the continuing lack of evidence of the systematic crimes he is accused of.

As an aside, it's interesting to note that the tribunal's role as a propaganda tool was indirectly acknowledged by its own staff when they failed to provide for a courtroom or holding cells in their first budget of approximately \$32 million. The Security Council sent them back to redraft the budget to include those items. After all, it was supposed to be a criminal tribunal.

They did so. The extra cost was half a million dollars. Now, in order to give themselves the appearance of a judicial body, the tribunal has persons appointed as the judges, prosecutors, clerks, investigators, lawyers and has its own rules of procedure and evidence, its own prison system. It says it applies the presumption of innocence. However, unlike any criminal court with which we are all familiar (or perhaps not), the court itself is involved in the laying of the charges. When a charge is to be laid, the approval of one of the trial judges must be obtained first. That approval is only given if a *prima facie* case is established. That is, a case which if not answered could result in a conviction. Yet, despite this close relationship between the prosecutor and the judges and the commitment to the charges the judges have made by signing the indictment, they still insist that the presumption of innocence applies.

This presumption is compromised in other ways. The most egregious is that upon arrest, detention is automatic. There is no bail, no form of release pending trial, unless the prisoner proves exceptional circumstances, and no prisoner has ever established that. If rules of evidence are relaxed so that protection is on the admission of hearsay evidence, developments of a century in our national courts are set aside and replaced by an "anything is admissible if deemed by the court relevant" approach. There is no jury, witnesses can testify anonomously and not be shown in

court. There are provisions in the rules for closed hearings, in circumstances of which are vaguely defined, secret trials, the very essence of injustice and of political courts. It is now increasing its use of sealed indictments so that no one knows if they have been charged until the military police swoop down on them on the street in any country.

Suspects, that is, persons not yet indicted, can be detained for up to 90 days without charge. We all know from experience what prisoners can undergo in a day or two at the mercy of most police forces. Ninety days. Anyone here could be detained by the tribunal for that length of time. All they have to say is that they have some reason to suspect you that could be easily constructed.

Perhaps its most dangerous rule is Rule 92, that states: "Confessions shall be presumed to be free and voluntary unless the contrary is established by the prisoner". Just think, presumed to be free and voluntary after 90 days at the mercy of military police. Almost every other court in the world presumes the opposite, or, because of the notorious unreliability of confessions made in police custody, most courts are moving to prohibit their use entirely.

No citizens of any country in the world would consider themselves fairly tried before a court that is paid for, staffed and assisted by private citizens or corporations that had a direct stake in the outcome of the trial, and who were themselves in practical terms, immune from that court. This is not a judicial body worthy of international respect. In my opinion, it's a kangaroo court, a bogus court where the political purpose is serving very powerful and completely identifiable masters.

To be consistent with my thesis, I will go further and say that as a political instrument, designed to violate and to destroy the integrity of a country, this creation is a crime against peace itself under the Nuremberg principles. Instead of resolving conflict as it claims to do, it is used to justify conflict. Instead of creating peace, it is used to justify war and therefore is an instrument of war. Would Slobodan Milosevic receive a fair trial if they take him?

Will the leaders of NATO even be investigated, let alone indicted for war crimes they committed in a brutal attack on the civilian population of Yugoslavia, as my colleagues in Canada, Latin America, Spain, Norway, Holland and Greece, Britain and America have requested?

As the English say, the proof is in the pudding. Our requests have met with empty words and no action. We made the requests in order to bring the attention of the world to the crimes that were being committed by NATO. We believe we have succeeded partially in that. If we have not succeeded in bringing these people to justice, we have exposed the political nature of this tribunal instead and it is up to all of us to act on that knowledge. Thank you.

*Table ronde:* Questions and discussion

Q. [From the Netherlands] I have a question for Mr. Corten. You've spoken about the humanitarian convention and the body of international law. There's obviously a precedent for the use of force by the UN when the Security Council is blocked, which is the united for peace precedent during the Korean War. It's been interpreted that despite the possibilities of the majority of the UN General Assembly members going along with the attack on Yugoslavia because I think the Western block itself has 50 members and then you have the OIC, the Islamic countries, you've got a majority. But I think the US was so careful not to involve the General Assembly on the crucial questions of deciding to use force or not. But even though there was a possibility of the aggression being "legal", by having it authorized by the General Assembly, they chose deliberately not to do that.

J'ai une question pour M. Black. Je pense qu'il est difficile de condamner à la fois une institution et la façon dans laquelle elle est détournée. Vous avez condamné à la fois le tribunal et puis la façon dont il est détourné par les grandes puissances. Je voudrais savoir si c'est l'institution ou la manière dont il est devenu l'enjeu. Une autre question,



je voudrais savoir à quelle juridiction l'Association des Juristes peut déposer sa plainte contre les Crimes de l'OTAN. Est-ce qu'il ne faut pas qu'un pays se saisit de cette plainte pour pouvoir saisir la Cour Internationale de Justice, qui, elle, peut être saisie par les pays et non pas par des ONG des Nations-Unies?

**BLACK:** First of all, I'm attacking the use of the Tribunal, but more fundamentally, I attacked the institution itself. In my opinion, this institution is set up for a political purpose and the attempt to create a truly international criminal tribunal is still out there, some countries have signed it, the French Minister made nice noises about going to sign it, he's willing to sign it, but he knows the Americans will refuse to sign it. And as long as the Americans refuse to sign it, it's a dead issue. And yet, they support this one. As for who do you complain to – an individual complaint can't be made to the International Court of Justice because only states can make complaints to it, but any individual, on paper can make a complaint to the ICTY. The trouble is, with Michael Mandel and our group, we made complaints in May, early in May. Yet, they refused to accept initially that they had received the documents, even though we sent them by courier, by fax, by e-mail, and registered mail. Then we've had meetings with them. On June 9th we had a meeting with the prosecutor, Mrs. Arbour. She made very diplomatic noises, "Oh yes, we have jurisdiction over NATO and maybe NATO committed war crimes. We're going to investigate it".

Nothing has been done. Meanwhile, she issues the indictment against Mr. Milosevic and says she has evidence. And yet, the entire period from June 10th down to now, she has forensic teams combing Kosovo looking for evidence to support that indictment. So if individuals make a complaint against their own governments, they're usually blocked. In Canada we thought of doing that, but to file a complaint against our own Government for committing war crimes under the Criminal Statute there, we have to get the permission of the Minister of Justice, who is part of the Cabinet of that Government. That's the same in Germany

and I suppose in all of the countries. It's impossible.

I don't expect anything. Mike Mandel doesn't agree with me. He thinks that perhaps we could put enough public pressure on a tribunal, and if they got thousands of complaints, they might have to do something. But my view is that nothing will be done.

Q. [Journalist.] Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour comprendre ce qui s'est passé en Yougoslavie et ce qui se passe dans le monde où nous sommes et ce que nous pouvons faire. Force est de constater ce que nous avons entendu est ce que nous savons déjà, que le droit international n'existe plus. Il existait, sous la forme des Nations-Unies, mais a été complètement mis de côté et dépassé. Non seulement cela, mais aussi les instances qui étaient censés défendre le droit international. On a approuvé ce mépris du droit international qui a été causé par l'OTAN. Force est de constater qu'en l'absence du droit, le seul droit qui existe est celui du plus fort et donc pas de droit de tout. Nous sommes dans un état de guerre qui nous a été imposé et nous le sommes internationalement parce que les actions de l'OTAN et des Etats-Unis en général, avec ce qui se passe non seulement en Yougoslavie mais en Iraq, en Libye, au Timor et ailleurs. Nous sommes en quelque sorte sous une forme d'occupation de velours. Il faut voir quelles sont les perspectives à partir d'une réalité parce que je ne pense pas que sous cette forme de droit on ne peut faire autre chose qu'évoquer une sorte de nostalgie pour ce qui s'est passé dans le passé parce qu'il n'existe plus à mon avis.

My question is to everybody. I would like to recognize the fact that now we have not a state of law or lawlessness, but that law has been set aside. And those who are supposed to be friendly have approved this violation, this setting aside.

CORTEN: De manière générale, l'affirmation selon laquelle le droit international n'existe plus, moi, je crois que là, il y a un problème logique. De deux choses l'une, soit on dit que le droit international, c'est quelque chose de respecté et qu'en dépit de cela il y a des violations graves, etc., alors on

ne doit pas dire qu'il n'existe plus. Ou on va dire qu'il n'a jamais existé. Je ne comprends pas très bien la nostalgie par rapport à une époque, supposons de la guerre froide, où il y avait des interventions militaires constantes de la part des grandes puissances qui mettaient le droit international de côté. Donc, si on a une conception essentialiste du droit comme quelque chose qui doit être respecté un minimum, alors le droit international n'existe pas, mais on ne peut pas dire qu'il n'existe plus car ça suppose qu'il ait existé.

Si on considère plutôt que le droit international est un cadre de référence globale sur laquelle on est d'accord en principe et puis qui n'empêche pas qu'on le viole à l'occasion, ce qui serait plutôt ma définition d'ailleurs, du droit en général, alors, il existe toujours et je voudrais simplement signaler ici que tout en violant des règles les plus élémentaires du droit international, les grandes puissances ont continué à prétendre qu'il existait et n'ont pas dit qu'il fallait que ce droit n'existe plus. Ils n'ont même pas dit qu'il fallait changer les règles de jeu et ils ont réaffirmé la règle traditionnelle, le principe de non retour à la force en disant que pour le Kosovo, c'est une exception et n'était pas un précédent et surtout qu'il ne fallait pas penser qu'on allait changer complètement le système. Et le discours de la France est certainement caractéristique à cet égard, mais ce n'est pas le seul puisque je rappelle que dans le document de l'OTAN de 50 ans, il n'a y absolument aucune référence ou de modification à des règles du droit international. Donc, si on a cette deuxième définition qui est celle selon laquelle le droit, c'est un cadre de référence sur lequel on se met d'accord et qu'on utilisera évidemment comme un argument pour justifier ces interventions, alors, je crois qu'il existe toujours mais c'est une conception beaucoup plus cynique du droit international, ce n'est pas une conception je dirais idéaliste d'un droit qui serait respecté par tout le monde.

Pour répondre à une autre intervention par rapport à la Résolution, Union pour le Maintien de la Paix, ce n'est pas vraiment une question. S'il faut un avis sur le sujet, je voudrais rappeler pour tout le monde d'abord que c'est la possibilité pour l'Assemblée Générale de se prononcer

quand le Conseil de Sécurité est bloqué et là, leur majorité contre minorité sans droit de veto a été utilisé dans le cas de la guerre de Corée. Cela dit, c'était contesté, c'est-à-dire, ce n'est pas évident de dire que c'est une possibilité juridique reconnue et certainement pas pour des recours à la force alors qu'il n'y a pas eu d'agression préalable et donc, c'est un débat, c'est pour ça que je l'ai ouvert, c'était une possibilité de débat sur ce point-là. A mon avis, ça aurait été beaucoup plus légitime de passer par là que de ne rien faire du tout comme les puissances intervenantes l'ont fait. Pourquoi elles ne l'ont pas fait? Donc vous dites parce qu'elles n'avaient pas eu la majorité. Je suis tout prêt à le croire et là encore au cours du temps et en dépit de l'échappe de plombe de la plupart des médias occidentales, on s'est rendu compte qu'il n'avait pas que la Chine et la Russie qui condamnaient, mais qu'il y avait toute une série de cas des Etats latino-américains, toutes une série des Etats du Tiers Monde et j'ai rappelé toute à l'heure une décision du groupe de 77 qui ne se prononce pas sur le cas de Kosovo, mais bon, je crois qu'on ne peut en tout cas certainement pas dire avec certitude que l'Assemblée Générale aurait appuyé l'intervention et donc je suis tout prêt à croire qu'au contraire, elle ne l'aurait pas appuyée et donc par rapport à cette idée là, je peux tout à fait la partager.

En tout cas, je ne vois pas pourquoi on peut dire ça. Je ne vois pas comment on peut démontrer que la majorité des Etats dans le monde ont accepté, ont approuvé l'intervention de l'OTAN, et je ne crois pas que les résolutions du Conseil de Sécurité postérieures puissent être interprétées comme approuvant quoi que ce soit sur le plan de l'intervention militaire, et que c'est bien pour ça qu'il n'ait pu avoir de résolution et en particulier avec un accord de la Russie et la Chine. C'est qu'on préfère ne pas voir le problème et de se concentrer sur l'avenir.

C'est comme ça que j'interprète cette résolution. Je ne peux y voir une forme d'approbation et je les ai lu en détail; il n'y a absolument aucune forme d'approbation, au contraire, on condamne des actes de violence, etc. On peut l'interpréter comme une approbation politique si on le souhaite, mais juridiquement, on ne peut pas dire que c'est

une approbation. A supposer qu'on en ait une, évidemment, il n'y a pas de compétence pour le Conseil de Sécurité pour approuver *a posteriori*.

Alors le dernier point par rapport au Tribunal pénal international, je suis assez sensible à un certain nombre d'arguments et en particulier celui qui consistait à dire qu'on peut douter que le Conseil de Sécurité soit compétent pour créer un tribunal à partir du moment où la Charte dit qu'il doit prendre des mesures et que tel qu'on l'a interprété en tout cas à l'origine, ce n'était certainement pas de créer un tribunal, c'était le genre de choses plus ponctuelles, je dirai, et qui prélèvent plus d'un organe, si on veut faire l'analogie, gouvernementale qu'un organe législatif et qu'on a contourné en effet, l'exigence d'un traité en passant par une résolution, et donc, sur ce plan-là de l'argumentation, je suis assez sensible à l'argument.

Par contre, le fait de dire qu'en Bosnie il n'y avait pas de menace contre la paix, personnellement, je ne suis pas de tout convaincu par cet argument, c'est-à-dire, que dans le cas de la Bosnie, il y avait non seulement une menace contre la paix internationale, certes, une guerre civile, et même sans doute une rupture de la paix à partir du moment où la Croatie et la Yougoslavie, au moins au début, étaient impliquées directement dans le conflit, donc je crois qu'il y avait même plus qu'une menace et à supposer même qu'on fasse abstraction de la Croatie et la Yougoslavie, la menace contre la paix par définition c'est une situation interne parce que dès qu'il y ait une rupture de la paix, alors, ça devient international. Mais le Chapitre 7 dit agression, rupture de la paix ou menace contre la paix. Donc ça suppose bien qu'on soit encore par définition et par essence dans une situation interne, ce qui n'empêche pas aurait une compétence du Conseil de Sécurité.

Donc, je ne crois pas que j'ai réinterprété la Charte. Je voudrais d'ailleurs rappeler que pour ce qui concerne l'Afrique du Sud et les mesures d'embargo qui ont été édictées, qu'on avait déjà qualifié cette situation de menace contre la paix alors que c'était une situation qui n'était certainement pas une situation d'agression d'un pays contre un autre, donc il y avait aussi des précédents et d'ailleurs

tous les Etats sont d'accord là-dessous. Si dans le cas de la Bosnie il n'y a pas de menace contre la paix, je ne vois pas très bien ce qu'il faut pour qu'il y ait une menace contre la paix sans que ça — et encore par définition je répète, dégénère en conflit international. Je ne vois pas ce qu'il faut donc sur ce plan-là. Evidemment, on peut y avoir des interprétations qu'on souhaite mais je crois que cet argument- là en tout cas n'est certainement pas aussi fort que l'autre qui concerne plutôt le principe même pour le Conseil de Sécurité de créer un tribunal. A supposer qu'il y ait une menace contre la paix, ce que je crois était le cas.

BLACK: I'd like to respond to our friend's thesis. I still stand on what I said about Bosnia not being a threat to international peace. I say that because, yes, it's correct that the civil war there was threatening to spill over into other regions. However, if one takes into account the countries which stimulated the civil war, such as Germany and the U.S., and where American generals trained Izetbegovic's Muslim army, and German officers were helping train the Muslim army, they brought in Iranian and other irregular forces, I would submit that the threat to international peace was artificially created and therefore doesn't legitimately stand as a threat to international peace. You can always in a civil war, take one side and key up the situation to such an extent that it becomes a threat to international peace and therefore justify your intervention. That's the basis of my argument.

Q: [From Germany] We have heard that the constitution of the tribunal in the Hague is a war crime in itself. To me, there seems to be something ambivalent in this submission to the tribunal in the sense that one is supposed to lend credit to an institution which is illegal in itself. So I suppose the lawyers have seen this problem and their intention is rather not to lend credit to that institution but to draw public attention to the issue of NATO war crimes.

I'd like to submit an idea that I'd like the panel to comment on. I've seen an appeal from a German organization to the United Nations recently in which they

demand that the International Court of the UN should deal with NATO war crimes. There are a lot of political aspects to that issue. Would the panel care to comment on this? It's obvious that only states can seize that Court. Would that be an interesting venue to follow?

CORTEN: A propos de cette éventualité, qui est plus qu'une éventualité puisqu'il y a une procédure en cours devant la Cour Internationale de Justice, il y a soit la procédure contentieuse, soit la procédure d'avis, consultative.

Pour la procédure contentieuse, il s'agit de demander qu'on condamne des Etats. Et la Yougoslavie a déposé une plainte contre 10 Etats membres de l'OTAN devant la Cour Internationale de Justice, qui s'est prononcée un arrêt préliminaire donc pas définitif en disant que de toute façon, elle était incompétente pour certains Etats pour des raisons techniques, dont les Etats-Unis, par exemple, qui n'ont pas accepté la compétence de la Cour, même pas pour juger de la violation de la Convention sur la Génocide, et puis pour d'autres Etats elle a laissé la porte ouverte et donc elle ne s'est pas encore prononcée de manière définitive.

Cela dit, si vous lisez les ordonnances de la Cour, il est assez clair que sur le fond, elle rappelle des règles traditionnelles du droit international en disant qu'il faut respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme, et qu'il faut aussi respecter la Charte des Nations Unies y compris l'interdiction de recours à la force et le principe selon lequel c'est le Conseil de Sécurité qui doit agir. Donc, sur le plan évidemment et c'est une espèce d'*obiter dictum*, c'est-à-dire une affirmation générale qui ne débouche pas à l'heure actuelle sur une condamnation, la Cour Internationale de Justice a pris une position assez claire. Et donc, ça peut très bien être réitéré et évoqué. Alors, ça, c'est la procédure contentieuse, et on ne sait pas très bien où ça va mener.

Ceci prend un temps considérable et en tout état de cause, les Etats comme les Etats-Unis échapperont à cette procédure-là, il ne restera qu'éventuellement des Etats comme le Pays-Bas, la Belgique ou d'autres Etats mineurs. La France, on peut fort douter que la Cour se reconnaisse

compétente. Sans entrer dans le détail, puisque la France, elle aussi, invoque la patrie, etc., du droit et refuse la compétence de la Cour Internationale de Justice depuis qu'elle a été condamnée ou en tout cas, qu'il y a eu une décision qu'elle ne reconnaît pas. C'est la procédure contentieuse.

Il y a par ailleurs une procédure consultative qui permet à des organes des Nations Unies de demander à la Cour de rendre un avis sur une question. Cette procédure à ma connaissance n'a pas été mise en œuvre et pourtant on en a parlé à un moment donné. Je ne sais pas très bien où il y'en a actuellement mais cette procédure-là permettrait à la Cour à la demande par exemple de l'Assemblée Générale ou d'autres organismes spécialisés des Nations unies de rendre un avis. Mais alors, théoriquement, sur une question générale, donc pas sur "est-ce que le bombardement est illicite ou pas? ou est-ce que la guerre a été illicite ou pas?", mais sur une question donc comme celle-ci, "est-ce qu'on peut bombarder un Etat sans autorisation du Conseil de Sécurité?"

Donc, formulée d'une manière théorique, la Cour pourrait rendre un avis sur la question, mais cela supposerait qu'elle soit saisie par des organes des Nations Unies. Donc, là, je dois dire que je n'ai pas d'information sur le plan politique si cette voie est explorée ou pas.

[Question inaudible]

CORTEN: En fait, c'est la Yougoslavie qui doit déposer un mémoire le 5 janvier puisque la Yougoslavie est l'Etat demandeur. Elle dépose son mémoire et puis les autres Etats vont soulever, ils l'ont déjà affirmé, ils soulèveront des exceptions d'incompétence. Donc, aucun des Etats membres n'ait accepté que la Cour se prononce. Ils restent sur leurs positions et on remarquera en partant qu'ils auraient pu demander que la Cour se prononce non seulement sur le cas de l'intervention militaire mais enfin, ils ne le souhaitent évidemment pas, mais aussi pour tous les actes de la Yougoslavie sur son propre territoire. [... Les Etats membres de l'Otan n'acceptent pas] que des organes tiers se



prononcent, et donc et je voudrais vous rassurer, ils ne comptent pas accepter la compétence de la cour, et le 25 janvier, c'est le délai pour la Yougoslavie pour que elle depose son mémoire, quand eux déposeront un mémoire, ce sera pour argumenter que la cour n'est pas compétente.

BLACK: Just very briefly and in response to the question about supporting the credibility of the tribunal by filing a complaint with the tribunal. That issue was thought about and we have been attacked because of that. We felt, though, that even though we could be attacked for taking part in the tribunal by filing the complaint, the more important thing was to try and stop the war. We filed this on May 6th, and we wanted to do something as lawyers and professors, as all we knew the law, so we used the tribunal against the very powers who had created it, hoping we could get some means of telling the public of what was going on, and that was one mean of doing so.

Le Président: Bon, on pourrait continuer longtemps sur ce sujet, malheureusement, le temps qui nous est imparti s'est écoulé, alors je propose de remercier nos trois orateurs. (Applaudissements)

QUARTRIEME PARTIE - PART FOUR  
**INITIATIVES**  
**IN DEFENSE OF INTERNATIONAL LAW**

La Présidente: La quatrième partie qui suit est un peu spéciale parce que c'est la partie "initiatives", et on a ici le plaisir de recevoir un représentant de l'initiative qui est probablement le plus développé jusqu'à ce jour, c'est-à-dire l'initiative faite par l'International Action Center de New York autour d'une personnalité connue, l'ancien ministre de la justice américain: Ramsey Clark. C'est Brian Becker de l'I.A.C. qui va nous expliquer cette action et développer ses réflexions à cet égard.

**BRIAN BECKER**

On behalf of Ramsey Clark and those forces in the United States who have been fighting against the war directed against the people of Yugoslavia that started really not on March 24th but at the beginning of this decade, we would like of course to thank the organizers of today's program and to tell people, here, that this effort is being duplicated in 25 countries. There are rallies and hearings all over the world charging the Clinton Administration and other NATO leaders who have committed war crimes in the three broad categories of war crimes, that is: the crime against peace, war crimes and crimes against humanity. Just this week in the United States there were hearings in six cities and several thousand people from the United States participated in these hearings. Between now and March 24, at which time we will convene a tribunal in New York City, we expect more than a hundred cities will take testimony and direct evidence about the culpability of the Clinton Administration in committing these grievous crimes against all the peoples of Yugoslavia. So we thank you for your initiative here and for your participation.

Ramsey Clark, as you know, has played a major role in

this endeavour. He, as the former U.S. Attorney General, the top law enforcement officer in the United States during the Johnson Administration, has brought forth a 19-count indictment of the Clinton Administration, Blair, Schroeder, Wesley Clark and the others for crimes against the people of Yugoslavia. Now, as somebody in the last session said, “well let’s admit it, we live in a lawless world”, and one of the panelists protested and said that defies logic, there is law, they recognize it, they are just re-interpreting it. We would contend that - yes, there is international law. It is clearly defined. The United States government and all the chartered members of the United Nations are obliged to abide by this law. But in fact we live in a lawless world. And we will continue to live in a lawless world as long as we expect the governments and the presently constituted legal bodies to be the ones to execute justice. The crimes of the Clinton Administration will not be punished adequately in a court of law and so we have undertaken a world wide initiative to appeal to a higher court and that is the court of world public opinion. And this is a great international effort to tell the truth about what the U.S. and NATO did to the people of Yugoslavia during those 78 days in which they dropped 23,000 bombs and missiles on 11 million people. Christopher Black mentioned earlier that “the greatest crime, the greatest war crime, is considered the crime against peace”. That was certainly the contention of the procecutor at Nuremberg. And the crime against peace, from which all the other crimes follow, must be examined, because we not only want to document that bridges were destroyed, that hospitals were bombed, that convoys of refugees were deliberately destroyed, that the embassy of the People’s Republic of China was deliberately bombed, we want to answer the question, Why did the war happen? Why did it happen? Why did all the carnage take place? That is the obligation of this process we are involved in. It was not simply the desire to kill people and to commit crimes, there is an objective here, and if we look carefully at the history of the last 20 years, we take note of the fact that the

criminal activity conducted by NATO against the people of Yugoslavia takes place in the context of the collapse of the Soviet Union, of the GDR, of the socialist bloc countries, which unlike the propaganda of the western capital countries, did not lead to a new period of peace dividend and a sharing of prosperity, but whetted the appetites of those who have been the real source of war during the last 50 years, that is U.S. and the NATO block.

But we should examine this record even more carefully, because the plot to break up Yugoslavia, the why, the “reason for” of the war, why it broke the peace, starting not in 1989 with the fall of the Berlin Wall, but starting earlier, in 1984 during the Reagan Administration, the U.S. adopted a secret sensitive new policy towards Yugoslavia and the other countries of eastern Europe called “National Security Decision Directive 133” - NSDD-133 - and I’ll quote one short sentence from that super-secret U.S. policy. It said “we will now - quote - work for a quiet revolution to overthrow the communist governments and parties while we are integrating the economies of eastern Europe into a market oriented economy”. And as you know, and as other speakers have mentioned, the U.S. plan for Yugoslavia, as it was for the GDR, for Hungary, for Poland, for Bulgaria, for Czechoslovakia, was not necessarily to break up the country, but to overthrow the existing socialist government in Yugoslavia and integrate it into what they call the market economy which really means to take those tens and hundreds of millions of human beings and subject them to the force of exploitation and impoverishment for the enrichment of Wall Street and other Western European capitalist corporations. That’s what that was for. Unlike the rest of Eastern Europe, the Milosevic government changed course and resisted the trend towards privatisation and towards the overthrow of the previously existing government, and when the German government initiated the break-up of Yugoslavia by supporting the secession of Croatia and Slovenia, then all the western countries joined the scramble, including the United States, no longer wishing for the desired goal

of quiet revolution. Unable to achieve a quiet revolution in Yugoslavia they chose instead to break up Yugoslavia and to create a series of mini-states, economically unviable, but open to and prone to the domination of Western powers. That is what has happened. If we want to understand why the United States has gone to war along with the other NATO countries against the people of Yugoslavia, we must discard in advance all the propaganda about their tender concern for the rights of national minority peoples. How ludicrous it is, living in the United States, with 300 years of African slavery, with the genocide of 13 million native indigenous indian people, to climb the pedestal and tell the rest of the world how to treat national minorities. When we look at the conflict in the Balkans, we of course understand that this conflict is socially and historically complex. But, brothers and sisters, friends, we live in 1999. It has been a full century in which we have had an opportunity to evaluate the foreign policy, say, of the United States. One hundred years ago, the United States invaded Cuba and they took Panama and they took Puerto Rico. They said they were going to support Cuban independence against the Spanish empire. But no one in the U.S. believes now that the real goal of the United States in Cuba, in 1899, was to free Cuba. When Cuba had a real revolution, they blockaded it. They invaded it. They surrounded it. And to this day, they attempt to bring down the Cuban government. To look at the sources of the origin of war, to find the answer to the question "Why was the peace broken?" we cannot simply look at the question of what is going on between the peoples in Kosovo, or Croatia, or Slovenia. We have to look at the machinations of those who really dominate the global world system. What are their aspirations? What are the goals of the United States and of German revanchism? What are the goals of France and Great-Britain? You cannot understand the twentieth century by looking at any local conflict exempted from an understanding of the global economic and political system in which these wars take place. One hundred years ago was another anniversary for the people of the United

States. It was around this time that the United States cavalry invaded a small Indian village called Wounded Knee. And at that time, they killed every Indian person, man, woman and child. Every one last of them was massacred. That was a violation. There was no great international law, but that was a great crime against humanity. Here we are, 100 years later, during the 78-day war, we know that thousands of civilians died, and as Diana Johnstone mentioned this morning thousands and tens of thousands more will die from the combined effect of damage and sanctions. And on the other side, what were the U.S. casualties: zero. No different from Wounded Knee. They killed all the indians and they did it for a very specific reason: they wanted to take their land, they wanted to steal their resources. They have a long bloody tradition in this vein. And the war in Kosovo, the peace that was broken there, the peace that was broken earlier in Croatia, and Slovenia, is about for the same reason. The United States wants to take Yugoslavia. Just as they have taken now Czechoslovakia, and Poland, and Hungary and subjected these countries that were formally, with whatever flaws their governments had, independent from the colonial type enslavement by western powers. And they want to subject them to their domination in the next few years. There exists an organization called the South East European plan for cooperation, the S.E.C.I.. Of the 11 countries in the SECI, 9 of them are former governments that existed as part of the East European socialist block. The exceptions are Greece and Turkey. Yugoslavia is the only country, until now, from the region, that has resisted the demands by the west to join the SECI. What is its program? The full scale privatisation of all the chief arteries of the economy, the shutting down of those parts of the economy which are not considered lucrative for the world market and for foreign investors. In their re-organization and re-structuring of their economies, to meet not the interests of the people who live there, but the interests of stock investors and investment bankers, and Wall Street and Paris and London. The United States is fighting against the

Yugoslav government because it refuses to submit to the dictates of the United States government and the other western powers and to that extent, we owe the Yugoslav people and its leadership our support. It does not mean you need to support every position of the government, but in so far as they resisted the demands of the western powers, they did a heroic act. And we take our hats off to the people of Yugoslavia. there is nothing more shameful than a surrender without a struggle. And the struggle of the people of Yugoslavia is a source of inspiration for all the people around the world. In the United States you will never know the fact that hundreds of thousands of Americans participated in demonstrations from the first day of the war until June 5th. We demonstrated every other day, not 100 people, or 200 people, five thousand, ten thousand, twenty thousand. Angry demonstrations all over the United States but there was rarely a word about it in the U.S. media. The purpose of not covering the demonstrations is not simply because the demonstrations in and out themselves are so dangerous. The reason they do not cover the demonstrations is that the government which seems so omnipotent and so powerful, know that beneath them, in society, at large, millions of people can be mobilized over time to struggle against them. This was the message. This was the meaning of what the world accomplished during the era of Vietnam. It is not hopeless, they, the governments, those that carried out the war, actually fear the people. Because, just think of what we learned here today, think of what we learned here today. Just think if this symposium was on national TV, in France, would not millions and millions of people in this country support the positions that have been represented here? Is it not true, that if properly informed, that the people of the world could become a potent political force in opposition to the NATO imperialist expansion ? Isn't that true?

That's why the media is considered off limits to the people's movements. During the Gulf War, Ramsey Clark went with a videographer and flew to Mount Jordan and he

rented a car and he drove for two thousand miles around Iraq, for ten days, while the bombs were falling. And they videotaped the fact that the U.S. pilots were bombing civilians, supermarkets, hospitals, not once, not twice, but 3 and 4 and 5 times. In other words, not collateral damage, but as a matter of policy to terrorize the population. And when Ramsey Clark came back to the United States, he brought the first uncensored footage of the war. Not an Iraqi censor, not the Pentagon censor, no censor. And we took that film to CBS and to NBC, and in both cases, the executive directors of those influential nightly news program agreed to run this footage. And within one hour, both of them were fired. Both of them were terminated. This is Ramsey Clark, he is not a radical, he is not a marginal figure. This is uncensored footage. The reason they would not show that footage on TV is that the American people would have been horrified. They would have supported those organizing against the war. That's why they are censoring the news about the opposition and about the truth in Yugoslavia; what should that tell us? The governments which seem as strong are only strong in so far as they can lie to the people. If they tell the truth, the people will not support them. So, the work of this meeting today, and the works of all the hearings around the world is, in that, the essential ingredient. We must organize the people by telling the truth about what really happened, how the war came about, how the U.S. and NATO lie about their crimes conducted during these 78 days and how they continue to commit crimes in Kosovo and throughout the region today. And we tell the truth, not as an academic exercise, but because we believe in the people and we can never lose faith in the capacity to organize into opposition. So, the work, here today, we believe, is the most essential work in the world - in terms of fighting the New World Order. Globalisation of capitalism seems to be an inevitable triumphal march. All empires project that. And we know, from history, that all empires have a bloated sense and an arrogant sense of their own place in history. We hope very much that what we have learned here today, the analysis



that has been presented, the information some of you were able to acquire, the brochures, the books that were coming out with in New York City, books that will be out, 20,000 copies in hard cover in one month, and we hope to be able to translate this material in many, many languages and not considering that what we are doing here today, to be simply an interesting experience, but a catalyst for personal involvement. We don't own a TV, we don't own a newspaper, but we have our mouths, we have our hands, we have the capacity to reach out to all the people and tell them the truth. And that's the great work of the people organizing the hearing today, and of this commission of inquiry that's being conducted around the world.

Finally, (how am I doing on time - I am running out of time - that 's not a surprise) I, also want to say that for those of you who have not had the chance to visit the United States, that, yes, it is an eight trillion dollar economy. It spends \$300 billion a year on defense, - sorry not defense, war. During the 78 days of bombing, Clinton and the Republicans joined together to increase the defense budget by \$140 billion within for the next six years. But this society with all that money for arms is not providing health care for its people, is not providing jobs, is cutting the wages of working people - in fact, a recent study came out, two weeks ago, that said that now 45 million Americans - 3 million more than 5 years ago, cannot visit a doctor when they are sick because they don't have health care. It is a society that finds money to build bombs but not hospitals. And around the United States, we are organizing to show that the war in Yugoslavia is not something thousands of miles away, but it deeply affects the average people right in the U.S. itself. And we want to combine with the trade unions, with religious organizations, the students' groups and all those who seek justice at home and abroad, to say, U.S. war crimes: not in our name, not with our money. Hold the Clinton Administration culpable as the Nazis were at the end of World War II, for their vast crimes against peace, against humanity and everywhere.

CINQUIEME PARTIE - PART FIVE  
LA GUERRE CONTINUE - THE WAR GOES ON

Présidente: J'invite le professeur Zeljan Schuster de l'Université de New Haven, aux Etats-Unis, à nous parler des conséquences économiques des bombardements de l'Otan.

*Les conséquences économiques  
des bombardements de l'Otan*  
**ZELJAN SCHUSTER**

First, I will just briefly address the basic features of the Yugoslav economy and in the second part, I will address the damages inflicted on the Yugoslav economy by the NATO aggression. In the third part, I will offer a couple of scenarios which might take place and in the concluding part, the political ramifications of these alternative scenarios in the possible economical reconstruction of the Federal Republic of Yugoslavia.

The GDP of the Federal Republic of Yugoslavia - FRY - in 1998 was approximately U.S. \$ 11 billion which would amount to slightly less than \$1,100 per capita, which is one of the lowest GDP per capita in Europe.

It is typical of the newly industrialized countries, characterized by a strong presence of industry, around 35%, and agriculture which is 21% of the total GDP, and with a growing service sector which is about 40%. The official unemployment rate is approximately 25% - the highest in Europe - with a foreign trade deficit approaching two billion dollars. The public sector of the Yugoslav economy is very large, mainly because of the large size of the socially inactive population (that is, retired people) and of the large defense spending caused by the civil wars in the surrounding countries and the war in Kosovo. The role of the shadow economy - the grey economy - is very prominent, although not as large as it was in the mid-90's when it amounted to

---

around 30%. Now it is around 20% of the Yugoslav economy. On the whole, on the eve of the NATO bombing campaign, the Yugoslav economy was facing serious economic problems, exemplified mainly by both external and internal unbalances caused by the country's inability to export and import, due to the severe and comprehensive economic sanctions imposed by the so-called industrialized world.

On damage: "If he" -- that is the Yugoslav president, Slobodan Milosevic -- "does not comply, he is going to be hit, he is going to be hit hard at the things he values the most". With those words, Secretary of State Madeleine Albright announced the imminent bombing campaign against Yugoslavia. Besides an obvious maliciousness towards the Serbs (and she is actually notorious for statements such as "they need some bombings, anyway" and, according to one unofficial statement from the State Department, "we have set the bar at Rambouillet intentionally high, it was their turn to get some bombing", meaning the Serbs) - so, besides the obvious maliciousness, as I said, her statement revealed the two main objectives of the bombing campaign.

First one : the destruction of the Yugoslav Armed Forces, VJ (Vojcka Jugoslavije). And the second: the weakening and the removal of the Milosevic government.

The achievement of these goals would lead to installing NATO armed security forces in the Serbian region of Kosovo and Metohija and the FRY, that is, Yugoslavia - which was, at the time, the only remaining country in the Balkans and in Europe, I would add, outside the NATO military presence. A thorough assessment of the NATO bombing campaign is outside the subject of this presentation. While certainly achieving some of the objectives, that is the installation of the NATO military presence in the region, the Yugoslav Army was not destroyed. I think some one mentioned 16 tanks - Professor Oberg - and seven of them were actually destroyed in the hand-to-hand fighting which took place between VJ and against the KLA (Kosovo Liberation Army) and most likely two of them broke down because they were of the old vintage.

The destiny of the Milosevic government, six months after the bombings, is yet to be seen. However, the 78 days-long bombing campaign did cause considerable damage to the Yugoslav economy. The preliminary estimates of the damage assessment gave a figure of \$6.3 billion, including only direct costs, that is, it does not include indirect or so-called opportunity costs. The indirect cost, namely cost of lost opportunities of the Yugoslav economy, effects which will be felt in the next 10 years to come, are estimated at \$23.3 billion. Put all together, we have an enormous figure of \$30 billion which equals three GDPs, three yearly gross domestic products of Yugoslavia.

The social production of Yugoslavia: the direct cause of destroyed and damaged structures in the productive and non-productive sector of the Yugoslav economy are assessed at \$4 billion, while the loss of human capital alone is estimated at \$2.3 billion. It is expected that the industrial production of the country will decrease by 44% by the end of this year, in the same period the total GDP will fall by 40% while import and export will be halved. This will lead to the subsequent increase in the unemployment rate which will reach, most likely, 35%. In addition to the direct cost to the Yugoslav economy, the economies of the neighbouring countries will suffer as well. The transportation cost increased by 300% due to the demolition of the bridges over the Danube river. Similar, although less dramatic, cost increases will occur due to the destruction of the international railway routes, natural gas and oil lines. In addition, developed European countries will face additional costs due the refugee problem from the region.

Now, I will develop three alternatives to these two alternative scenarios which might take place in the near future in regard to the economic reconstruction of Serbia and Montenegro, that is Yugoslavia.

First scenario : I'll refer to it as the scenario of isolation. The basic premise of for this scenario includes some kind of NATO protectorate over Kosovo, with the later possibility of the declaration of the region's independ-

---

ence. As we speak today, actually they are drafting the "Kosovo New Constitution" and, basically, it is expected that within a decade or even less, Kosovo will, in fact, become independent. The relationship between NATO and Yugoslavia will enter into a state of cold war which will be characterized with a military blockade and low level hostilities between the two sides. This would be followed by the re-enforcement of the so-called outer wall of sanctions and land and sea blocus. This would amount to the continuation of a policy of choking and degrading the Yugoslav economy. The economic and military premise is accompanied by the support of secessionist forces in Voivodina and the Sandjak region as well as forces around Montenegro President Djukanovic.

The second scenario is the scenario of integration which itself has two sub-scenarios. The first sub-scenario would be something that would refer to as a new Marshall Plan. Unlike the present plans, this plan would include Yugoslavia and it would be based on a thorough reconstruction of the communication infrastructure via a direct aid system. According to this plan, the Yugoslav economy will not be burdened by new financial obligations to the western creditors. Rather, the aid would be tied to a system of concessions which would be granted to the foreign companies involved in the reconstruction of the country. The other second sub-scenario would be a free in-flow of capital. Yes, I know I am running the risk of someone calling me a delusional at this point, you know, but this is just one of the possible sub-scenarios. This scenario is based on the following conditions: integration of the FRY economy into the world trading system, and readmission of Yugoslavia into the world financial organizations, that is, the IMF and the World Bank. This scenario would allow for the rapid in-flow of foreign capital in the form of direct and portfolio investments as well as of credits and concessions to the investors.

What are the political ramifications of these possible scenarios? The likely outcome of this isolation scenario is

a further polarisation of Yugoslav society and political policies. However, due to the increasing hardship imposed upon the population and the current power structure of the country, it is reasonable to expect that this will lead to the actual strengthening of the current Milosevic government and the Socialist Party. And it will not lead to the so-called proclaimed objective of NATO, that is the further democratization of Yugoslav society. In these circumstances, the only option for NATO would be another aggression and an attempt to remove the current government of Yugoslavia by the use of forceful means. The Marshall Plan sub-scenario would allow the West to minimize the negative externalities caused by a hasty military adventure in the Balkans and mainly to repair communication routes, including the Danube river. While this might not have a direct impact on the political milieu in Yugoslavia, this action might indirectly support democratization of Yugoslavia, with a restored credibility of the West. The free in-flow of capital is the final scenario and the likely outcome of this scenario is the solidification of the democracy-building process in both Serbia and Montenegro. The political democratization of Serbia and Yugoslavia is only possible through the democratization of the Yugoslav economy, that is, via dismantling economic monopolies of the current regime and the few quasi-monopolies of the so-called opposition parties. The free in-flow of capital and the rebuilding of the Yugoslav economy via its integration into Europe is the only way for further democratization of the Yugoslav society. To the contrary, imposing a solution via military actions, political pressures, tacit and overt support to forces alien to the Serbian and Yugoslav national interest and the state, indiscriminate applications of economic sanctions, are the measures which have proved unethical, short-sighted and counter-productive.

Stability in the Balkans is impossible without a stable and prosperous Serbia and Yugoslavia. However, it appears that the current Western policies are not aimed at achieving stability of Serbia and Yugoslavia.

(The subsequent discussion is missing from the recording, as is the introduction of the final speaker, Professor Annie Lacroix-Riz of the University of Paris VI, who, drawing on her knowledge of the relevant archives, addressed the question of “Historic Continuity in Yugoslavia”.)

*La continuité historique en Yougoslavie*  
**ANNIE LACROIX-RIZ**

[... partie non enregistrée ...] pour l’instant sont pourtant bien réelles. Et l’idée que j’ai, bien entendu, je ne peux pas présenter d’archives pour les périodes qui ne sont pas ouvertes à la consultation des historiens, mais je crois pouvoir dire que je connais avec suffisamment de sérieux à peu près un siècle d’histoire des Balkans, dont évidemment un siècle d’histoire de la Serbie et de la Yougoslavie, enfin ou presque un siècle.

Et que la connaissance de cette période et les déductions évidemment à partir de ce qui suit, peuvent donner à penser que la Yougoslavie a été et demeure victime en large part de ce que l’on peut appeler pour reprendre une vieille expression, mais moi j’aime bien les expressions anciennes quand je les trouve adéquates, ce que l’on peut appeler “les rivalités inter-impérialistes”. On a beaucoup parlé, bien entendu, c’est logique, des États-Unis qui ont joué en la matière un rôle dominant qui correspond au rôle dominant qu’ils exercent sur l’ensemble du monde capitaliste, presque exclusif

aujourd’hui. Mais je crois qu’il faut aller plus loin, et aller plus loin, je crois que c’est une gageure en un quart d’heure.

D’ailleurs je vais essayer d’être brève, mais on ne peut le faire qu’en retraçant ces quelques décennies d’histoire balkanique dans laquelle la Serbie, puis la Yougoslavie, a joué, pour des raisons évidentes, un rôle majeur. D’abord rappeler que les Balkans, et ce n’est pas par hasard, sont une zone clef de ces rivalités et cela n’est évidemment non plus pas par hasard que les deux précédentes guerres mondiales

ont éclaté autour ou alentour des conflits balkaniques. Non pas, comme on a pu le lire dans la presse française : “parce que les Serbes allument toutes les guerres: -- puisqu’on l’a lu, oui, oui on l’a lu -- et que “ce serait de leur faute si la première a été déclenchée par Sarajevo” et que ce serait même leur faute la deuxième fois. Mais tout simplement parce que lorsque les grands impérialismes depuis la fin du XIXème siècle, ils s’affrontent partout, mais ils s’affrontent en particulier dans une zone qui est une zone de conflit direct parce que chacun veut y mettre ses marques et y installer sa zone d’influence.

Et cela a été le cas de la Serbie toute jeune puissance théoriquement indépendante, née en 1878. Et alors, il faut envisager les rivaux pour voir ce qui se passe aujourd’hui, c’est à dire bien se rendre compte que les Etats-Unis sont, sinon un nouveau venu dans la place, au moins un venu relativement nouveau dans la place, c’est-à-dire que s’il s’est installé déjà au XXème siècle, qu’il a commencé à s’intéresser à la zone comme à toute l’Europe surtout après la Première Guerre Mondiale mais dont la puissance essentielle dans cette zone vient de la Deuxième Guerre mondiale et des lendemains de la Deuxième Guerre Mondiale. C’est-à-dire qu’avant lui, il y en a eu d’autres, dont certains demeurent. Le premier ennemi mortel des Serbes, si je puis dire, après d’ailleurs s’être servi d’eux, il faut bien le dire, contre l’expansion de l’empire Ottoman, cela a été l’empire d’Autriche-Hongrie. L’empire d’Autriche-Hongrie qui a affecté - voué - aux Serbes, à partir de la fin du XIXème siècle une véritable détestation pour une raison très simple : c’est que les Serbes avaient la mauvaise idée de se trouver dans une zone qui s’opposait à l’expansion vers le Sud de l’impérialisme autrichien.

L’impérialisme autrichien, je n’en dirais pas grand chose parce que quand la Serbie arrive à la vie officielle, cet empire n’existe pratiquement plus. Il est moribond. Il est moribond et même tellement moribond que ce malin de Bismarck, en 1886, donne, au fond, la clef de la tactique allemande à l’égard de l’Autriche, jusqu’à ce qu’elle meure



(définitivement) comme empire. En 1886, il fait la remarque suivante, il dit qu'il est "très content que la vache autrichienne s'avance à travers les riches pâturages des Balkans, afin que l'Allemagne la mange lorsqu'elle sera grasse". Elle a beaucoup grossi dans la période qui a précédé 1914 et si je vous racontais les histoires de la Bosnie-Herzégovine, on se croirait aujourd'hui, simplement ce n'était pas les Américains qui faisait la pluie et le beau temps, c'était les Autrichiens. Et donc, comme on le sait, elle a beaucoup grossi et elle a éclaté et le Reich, lui, est resté. L'Allemagne a besoin de cette expansion dans l'Est - je vais dire qu'aujourd'hui cela se voit tellement qu'on a même pas besoin d'un développement, mais enfin, historiquement, on peut le démontrer. Et c'est l'Allemagne qui a repris l'entière responsabilité, je veux dire, l'entier héritage de l'empire Austro-Hongrois. Ce que l'Allemagne a fait à la Serbie, devenue Yougoslavie, grâce à la victoire française, grâce au courage des Serbes, c'est vrai, mais aussi grâce au sort général de la guerre, grâce à la victoire française en 1918. Cela semble chargé - on dirait que c'est trop radical - mais je vous assure que les archives sont encore pires que tout ce que l'on peut imaginer. C'est à dire que les Allemands ne peuvent pas pénétrer dans cette zone sans se heurter aux Serbes, bien sûr, et que recommence avec l'Allemagne la même chose qui s'est produite avec l'Autriche, en sachant que l'Allemagne dispose du même allié dont l'Autriche a disposé. Un allié à toute épreuve qui aujourd'hui fait ricaner. J'ai même lu dans le Canard Enchaîné qu'il y a des espèces de nostalgiques du passé qui viennent nous sortir "le Rôle du Vatican". Le rôle du Vatican, se serait complètement ridicule !!! Et bien, le rôle du Vatican n'est pas du tout ridicule, pas du tout, parce que d'abord le Vatican a été littéralement l'instrument de l'Autriche, je dis bien l'instrument. Au point, c'est assez amusant d'ailleurs, que dans ces zones, les instances du Vatican se trouvaient en général dans la légation d'Autriche. C'était quand même significatif et que le Vatican, c'est-à-dire la puissance catholique, était chargée en quelques sortes

d'implanter le germanisme dans la zone. Il faut savoir que c'est comme cela que l'Autriche a conquis la Bosnie-Herzégovine: en croatisant au maximum la Bosnie-Herzégovine dans la période qui a précédé 1914. L'Allemagne a fait la même chose sur la base d'un accord non pas implicite, mais absolument explicite avec le Vatican, qui a abouti à un véritable festival dans l'entre-deux guerres, j'y ai consacré un livre. Mais quand je dis festival, on ne peut même pas imaginer à quel degré de perfection la subversion intérieure d'un pays peut être menée quand il a 40% de minorité catholique, ce qui est beaucoup; et que, au fond, on tient cette minorité catholique de la naissance à la mort. Et qu'on l'utilise, non pas pour améliorer le statut du pays - je ne dis pas que la Yougoslavie de l'entre-deux guerres était un délice. C'était une dictature abominable. Mais ce n'est pas pour ça que l'on voulait la supprimer. C'était tout simplement pour démanteler la Yougoslavie. L'Église catholique l'y a beaucoup aidé. Elle a joué, à cet égard, un rôle considérable, un rôle actif considérable qui s'est déployé - mais on a les traces dans les documents historiques de la période antérieure - qui s'est déployé pendant la Deuxième Guerre mondiale avec un personnage symbolique dont la canonisation ou la béatification a été un signe annonciateur en octobre dernier de l'opération de l'OTAN, il faut bien le dire. Car, ce n'était pas une espèce d'opération comme ça ! C'était une opération destinée à montrer au fond que Monseigneur Stepinac, l'archevêque puis le cardinal de Zagreb était un brave homme qui avait sauvé des Juifs - on a osé dire les Juifs, on n'a quand même pas osé dire les Serbes - mais enfin il n'avait sauvé ni les uns ni les autres. Et le Vatican a joué donc le rôle pendant la Deuxième Guerre mondiale d'un actif auxiliaire des forces armées allemandes qui, on le sait, avaient cassé en pièces la Yougoslavie et se l'étaient taillée en morceaux, entre auxiliaires, zone occupée, etc...

La fin de la guerre n'a rien changé à cela. On ne le sait pas, mais dans les archives on le voit. C'est à dire que l'alliance entre alliés chéris et anciens s'est poursuivie et

que l'Allemagne a continué à bénéficier de l'appui du Vatican dans cette sphère comme dans les autres. Simplement, cela a été dissimulé pendant quelques années par l'autre protagoniste - celui dont on parle tant et qui joue un rôle si important aujourd'hui - c'est-à-dire les États-Unis. Il y en a un petit troisième ou un petit quatrième dont je ne dirais rien, mais qui compte quand même. Ça explique certains des événements d'aujourd'hui. C'est le rôle de l'Italie. Le rôle de l'Italie qui a eu des ambitions balkaniques très grandes, qui les a eu avant la guerre de 1914 - qui les a maintenu pendant toute la période et qui a cru participer au démantèlement de la Yougoslavie mais qui n'en a obtenu que des miettes, puisque le loup allemand était quand même nettement plus puissant que les autres. Et une Italie qui n'a pas renoncé à ses ambitions balkaniques au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, avec l'aide du Vatican qui a maintenu sur les marches de la Yougoslavie les mêmes évêques et archevêques qui avaient fait le bazar pendant toute la période antérieure et qui avaient contribué au massacre de la Deuxième Guerre mondiale.

A tel point, que les français qui sont toujours plus courageux dans leur documentation intérieure que dans leur politique officielle - ils sont féroces dans leur documentation officieuse - faisaient remarquer en 1947-48, en pleine guerre froide (vous savez, dans cette période où les diplomates adoptent le langage qui convient au Quai d'Orsay - de toutes façons, on adopte toujours le langage qui convient à son institution) - où donc nos ambassadeurs, là-bas, disaient, "mais enfin, c'est incroyable! Ces Yougoslaves, la patience qu'ils ont à ne pas chasser à coup de botte dans le derrière des type leur ont vendu le pays pendant la guerre et qui sont là, qu'ils laissent intervenir, à qui ils laissent faire des tournées de confirmation, etc..." Ce sont nos diplomates qui le disaient. Ce n'est pas moi! Alors, un petit dernier ou un grand dernier, qui est les États-Unis. Les États-Unis ont des ambitions balkaniques pendant le XXème siècle tout simplement parce que l'Europe orientale est extrêmement intéressante, elle est fort riche. On nous explique aujourd'hui

qu'il n'y a rien en Yougoslavie. Mais, enfin, bon, il y a un peu de cuivre, on le sait bien, il y a du zinc ... Enfin il y a des tas de choses. Cela intéresse les États-Unis depuis longtemps et c'est une des raisons pour lesquelles ils se sont intéressés à la Yougoslavie dans l'entre-deux guerres, auprès des capitaux des pays dont j'ai déjà parlé, et pour laquelle ils ont officiellement ouvert la guerre froide - si je puis dire - en Yougoslavie. Parce que l'affaire de Trieste de 1945, c'est-à-dire la mobilisation contre le régime de Tito, la mobilisation militaire pour empêcher la Yougoslavie de récupérer ce qui était prévu. Trieste a un sens qui n'est pas un sens exclusivement idéologique mais qui visait à assurer formellement à l'Italie - mais vu le statut de l'Italie ... - réellement aux États-Unis - la maîtrise de Trieste, donc la maîtrise de l'Adriatique, donc un poids de plus en Méditerranée et un élément de plus de force dans la zone de sorte que les États-Unis ont mené dans la sphère considérée avec l'Allemagne un jeu d'alliance qui est quelquefois beaucoup plus apparent que réel. Ils se sont servis de l'Allemagne en Yougoslavie, comme ils se sont servis de l'Allemagne dans l'ensemble de la sphère, et je sais bien que cela peut sembler radical, c'est dégoûtant, mais qu'est-ce que vous voulez: les archives sont un peu obscures. En 1945, les Américains ont utilisé les Nazis et les collaborateurs des Nazis pour ficher la pagaille en Yougoslavie, comme ailleurs, mais dans des conditions - si vous voyez ce qu'il y a dans les archives - vous diriez que c'est pire que la presse communiste la plus déchaînée de la guerre froide. C'est-à-dire que l'on a pris tout ce qu'il pouvait avoir de collaborationniste, voire des Nazis proprement dit: Gehlen n'était pas un petit novice. On a organisé la subversion des pays communistes, non pas simplement parce que idéologiquement ils ne nous plaisaient pas, mais parce que c'était une sphère tellement importante, retirée à la sphère d'exploitation comme le disait tout à l'heure, le journaliste Becker, mais oui quand même! C'était des sphères dans lesquelles on avait du pétrole, on avait des choses extrêmement intéressantes et tout cela disparaissait

ou presque disparaissait d'un jour à l'autre. Donc, on a mené alliance avec les Allemands, on a même mené alliance entre les Allemands, le Vatican et les États-Unis puisque, miracle, ce n'était plus des germaniques qui étaient envoyés en quelques sortes comme grands prélats - qui étaient des grands prélats dans la sphère - c'était désormais des Américains eux-mêmes. Mais les Alliés avaient, en réalité, beaucoup de motifs de rivalités. Ils en ont toujours. Ils en ont particulièrement en Yougoslavie. Les Nazis étaient utiles dans l'entre-deux.

D'ailleurs, il faut bien dire que l'alliance apparente de Tito à partir de 1948 avec les États-Unis, n'a pas mis fin à cette politique de subversion contre la Yougoslavie. Ce n'était pas Tito qui gênait, ce n'était pas en soi le communisme qui gênait. C'était l'existence d'une sphère qui échappait au capitalisme américain d'un côté et au capitalismes européens de l'autre. Et tout cela nous mène à la dernière étape, sur laquelle, évidemment, moi je n'ai pas grand chose de précis en matière d'archives. Je n'ai même pas d'archives du tout. Mais enfin, on est quand même bien obligé de constater que les Allemands se sont servis sans consulter les Américains dans la première phase du démantèlement: c'est-à-dire ont pris seuls la Croatie et la Slovénie. Ce qui a énormément déplu aux Américains qui ont tenté de prendre tous seuls la Bosnie-Herzégovine. Et le démantèlement continue depuis lors, puisqu'il faut bien le dire, une femme de droite - je n'appartiens pas à ce camps - Marie-France Garaud a fait la très bonne remarque, l'excellente réflexion, qu'"à partir du moment où l'on mettait les ciseaux dans la pelote yougoslave, on allait tout dévider". Donc, les loups s'affrontent et les loups s'affrontent pour des raisons qui ne sont pas idéologiques. En sachant que les États-Unis se sont donnés les moyens d'intervenir depuis très longtemps dans la sphère en question, comme dans toutes les sphères.

On nous parle beaucoup du Plan Marshall, je ne vais pas vous faire un développement sur le Plan Marshall, mais bon, on raconte n'importe quoi sur le Plan Marshall, et pourtant les historiens on dit des choses dessus. Vous savez

que le bras séculier du Plan Marshall, si je puis dire, c'était le Pacte Atlantique. Ce Pacte Atlantique qui était sensé sauver l'Europe de la mainmise de l'Armée Rouge qui devait débouler dans les jours qui arrivaient! Mais en réalité, qui n'avait pas cette fonction du tout. Qui avait, outre la fonction, bien entendu, d'entourer le camp oriental, celle aussi de servir de poste d'observatoire pour assurer la sécurité des investissements dans la zone dévolue à la sphère d'influence américaine.

Mais ce Pacte Atlantique a des aspects extrêmement intéressants et sur lesquels réfléchissent nos diplomates quand ils ne font pas des discours officiels. C'est-à-dire que les Etats-Unis avaient par le Pacte Atlantique dont ils viennent de célébrer le 50ème anniversaire, le moyen de faire au contraire de ce qu'on a seriné aux populations: exactement la même chose qu'ils ont fait en 1914-18 et 1939-45, ou disons plutôt en 1917-18 ou entre 1942-45. C'est-à-dire: de ne pas se mettre dans le guêpier d'un conflit européen qui suppose des vraies batailles - et pas des batailles à 10.000 mètres au dessus - mais de venir à la fin des fins. Ma foi, bombarder, comme ils disent, la zone où il est nécessaire qu'ils bombardent. Je vais laisser parler Clarence Cannon, qui était un représentant américain, et qui, en mai 1949 a fait ce que font les Etats-Unis souvent, vous savez, ils laissent dire à un parlementaire tout haut ce que le Département d'État pense à peine tout bas et puis tout le monde pousse des hauts cris en disant que cet imbécile vient de dire une énormité! Mais l'imbécile en question a dit des choses très pertinentes. Voilà ce qu'il a dit juste après que les Européens eurent mis leurs signatures - après - sur le Pacte Atlantique. Il dit, "Nous allons mener la même stratégie qui nous a réussi dans la dernière guerre, c'est-à-dire que nos alliés d'Europe occidentale nous offriront la libre disposition sur leur territoire de bases aériennes pour des bombardements stratégiques. Grâce au Pacte de l'Atlantique, nous aurons des alliés qui ont des troupes et des navires et qui devraient aussi avoir l'occasion de remplir leurs obligations de puissances contractantes

---

fournissant leur contribution en envoyant les jeunes gens nécessaires pour occuper le territoire ennemi après que nous l'auront démoralisé et anéanti par nos attaques aériennes". C'est ce qu'en anglais on appelle "cannon fodder", en français "chair à canon". Ce qui évidemment n'a pas plu tellement aux Européens qui avaient la perspective de jouer la chair à canon.

Ça veut dire quoi, cela ? Cela veut dire qu'alors qu'on nous explique que la guerre contre la Yougoslavie inaugure un type nouveau de guerre: sans mort d'un côté, avec quelques morts ou quelques milliers de morts de l'autre, on obtient une situation où les rapports de rivalités euro-impérialistes laissent présager un conflit grave, un conflit sérieux, qui ne se mènera pas seulement à 10 kilomètres au dessus, mais dans lequel les Européens ne disposeront du côté américain d'aucune garantie et pas les garanties qu'on a évoquées en rassurant la population en lui disant que c'était très bien d'accompagner les États-Unis puisque les États-Unis nous protégeaient *ad vitam eternam*, c'est-à-dire une stratégie qui permette aux États-Unis d'intervenir effectivement en ce qui les concernent sans risque, mais pas sans risque pour une Europe qui est confrontée aux mêmes problèmes que ceux d'avant 14 et ceux d'avant 39. C'est-à-dire ceux d'une crise gravissime avec une expansion de puissance affaiblie par la crise et avec les risques de conflit général que cela peut apporter. De telle sorte qu'on a le sentiment très vif que l'histoire interne de la Yougoslavie a pesé dans ce conflit d'un poids aussi ridicule qu'avant 1914 et avant 1939. On est là dans une autre sphère. Dans une sphère qui mérite réflexion et qui mérite surtout que la connaissance soit apportée aux peuples sur les mécanismes qui ont déclenchés les deux conflits mondiaux précédents. J'en terminerai là. Je ne peux pas dire que je termine sur une note souriante, mais enfin, il n'y a pas lieu, et je pense ne pas avoir dépassé le temps imparti.

---

**Table ronde (not recorded)**

## **ANNEXE 1. - APPENDIX 1.**

Complete texts of papers presented by speakers.

### **L'UTILISATION DU DROIT INTERNATIONAL DANS LES CRISES YOUGOSLAVES: DEUX DROITS, DEUX MESURES**

**BARBARA DELCOURT**

Membre du Centre de droit international et de l'Institut  
d'Etudes européennes, Université Libre de Bruxelles

A première vue, la place et le rôle du droit international dans les crises yougoslaves semblent relever d'un sérieux paradoxe. D'un côté, tous les acteurs politiques concernés (autorités fédérales yougoslaves, dirigeants politiques serbes, slovènes, croates, bosniaques, kosovars, mais aussi l'U.E. et l'OTAN, par exemple) (1) font constamment appel à des règles juridiques pour légitimer leurs positions, aspirations et actions. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, les droits de la personne, l'interdiction du génocide, sont autant de références au droit international que l'on a régulièrement entendues depuis une dizaine d'années (2). Dans cette perspective, on aurait pu s'attendre à ce que, conformément à l'une des ses fonctions essentielles, le droit constitue un langage commun favorisant la négociation et le règlement pacifique des conflits. Pourtant, et c'est ici qu'apparaît le paradoxe, l'appel au droit n'a pas empêché que se maintienne le plus souvent un dialogue de sourds, dont les épisodes des conférences de La Haye en septembre 1991, la guerre en Bosnie en 1992-1995 ou celle du Kosovo en 1998-1999 représentent des exemples particulièrement édifiants.

L'objectif de cette contribution est d'apporter des



éléments de réponse tendant à permettre d'élucider ce paradoxe apparent. La démonstration s'articulera en deux temps. D'abord, en analysant de plus près les discours politiques des acteurs politiques concernés, on montrera que la référence au "droit international" masque en réalité des conceptions antagonistes du droit tel qu'invoqué. Il ne s'agit pas seulement de se rendre compte, en particulier à partir de l'exemple du droit des peuples à l'autodétermination, que les règles sont interprétées différemment par les différents protagonistes concernés. Au delà de ces différences d'interprétation se profilent des conceptions essentiellement différentes de l'ordre juridique. On constate néanmoins que le droit auquel certains acteurs se réfèrent présente des caractéristiques particulières et s'affranchit progressivement du droit international positif tel que consacré dans les grands instruments internationaux comme la Charte des Nations Unies. Loin de représenter un langage commun, le "droit international" peut alors renvoyer soit au droit international existant, soit à un droit international "nouveau", qui intégrerait davantage certaines valeurs morales. On verra dans la seconde partie de l'étude que cette tendance à la moralisation de l'ordre juridique reflète en réalité toutes les caractéristiques d'une stratégie politique de type légitimiste, qui caractérise aujourd'hui l'action des grandes Puissances dans la société internationale. L'hypothèse qui sous-tend la démonstration peut donc être ramenée à la proposition suivante : "dis-moi quel droit tu appliques et je te dirai qui tu es".

Deux événements principaux serviront de point d'appui au raisonnement.

Il s'agit en premier lieu de la problématique de la reconnaissance des républiques yougoslaves en 1991, à l'occasion de laquelle non seulement le droit international a été invoqué -alors que la reconnaissance est un acte politique par excellence-mais, en plus, un "tiers impartial" -une commission d'arbitrage-a été mis sur pied pour vérifier que les conditions requises étaient bien respectées par les

républiques.

L'opération "force alliée" contre la Yougoslavie (mars-juin 1999) viendra ensuite étayer les conclusions que l'on peut tirer du premier épisode. Il semble bien que le droit tel qu'invoqué à cette occasion s'est émancipé cette fois de tout regard extérieur aux Etats membres de l'OTAN, la procéduralisation et/ou la multilatéralisation des décisions ont été réduites au minimum tandis que la confusion entre les ordres "normatifs" (juridique, éthique et politique) a atteint son paroxysme. Il en résulte une modification de la nature du droit international auquel se réfèrent les Etats les plus puissants. D'un système cohérent de normes basées sur le consentement des Etats, l'on aboutit aujourd'hui à imbroglie normatif composé de règles décrétées au coup par coup en fonction des rapports de forces. Cette transformation est réputée vers la part belle aux droits individuels et aux libertés fondamentales et cela, aux dépens de la souveraineté, mais elle témoigne surtout de l'approfondissement des contradictions au niveau international et de l'accroissement des inégalités entre Etats et populations.

#### I. L'utilisation du droit international dans la première phase du conflit

La reconnaissance des républiques yougoslaves a été justifiée en invoquant plusieurs institutions qui relèvent du droit international existant. Selon les Etats de la C.E., il s'agissait d'abord de réagir aux violations de l'interdiction du recours à la force et de l'obligation de régler pacifiquement les différends, mais aussi au mépris des règles essentielles du droit humanitaire (notamment dans le conflit qui a opposé la Serbie et la Croatie). (3) La reconnaissance se fondait aussi sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui, à la suite des référendums en Croatie et en Slovénie, légitimait l'indépendance des deux nouvelles républiques (4). Le caractère juridique du discours s'est ainsi imposé par le fait que, théoriquement, la reconnais-

sance était subordonnée au respect du droit des minorités situées sur les territoires des entités sécessionnistes (5) et par l'obligation de respecter les frontières existantes, en particulier celles qui séparaient les nouveaux Etats de ce qui restait de la Yougoslavie (6).

Si l'appréciation juridique de cet épisode peut varier selon les opinions, il ne fait certainement aucun doute que les normes concernées n'ont pas été interprétées conformément au droit positif traditionnel, auquel se sont constamment référées les autorités yougoslaves. Si l'on se limite à la doctrine juridique dominante de l'époque, il est en premier lieu indéniable que le droit à l'autodétermination, entendu comme droit à l'indépendance, ne s'appliquait pas aux tentatives de sécession, et par conséquent pas à la Slovénie ou à la Croatie (7). Quant à l'interdiction du recours à la force (ou à l'obligation corollaire de régler pacifiquement les différends), c'est un principe qui reste limité aux relations internationales (selon le texte de l'art. 2 § 4 de la Charte), ce qui exclut a contrario qu'on puisse l'appliquer à des combats qui se déroulent à l'intérieur d'un Etat, comme c'était le cas à une époque où l'on se trouvait encore dans le cadre d'une guerre civile (8). Le droit des minorités, opportunément qualifié de "norme impérative" par la Commission Badinter, était à l'époque (et est au demeurant encore aujourd'hui) loin d'avoir acquis le statut d'un principe obligatoire pour tous les Etats de la planète, certains Etats européens (comme la France) se refusant d'ailleurs à s'engager en ce sens (9). Quant à la condition de respecter la stabilité de frontières qui, à l'époque de la reconnaissance, n'étaient juridiquement que des limites administratives à l'intérieur de la Yougoslavie, il ne s'agissait certainement pas, en 1991, d'une règle de droit international reconnue (10).

Seules des considérations politiques (liées à des intérêts particuliers) ou morales (liées à la violence des combats et aux nombreuses pertes civiles), c'est-à-dire extra-juridiques, expliquent les interprétations "novatrices" qui caractérisent le discours européen. Le rapport de la

Commission des affaires étrangères et de la sécurité du Parlement européen sur les relations entre la CE et les républiques de l'ex-Yougoslavie, est exemplatif de ce type d'interprétation. Concernant le droit à l'autodétermination, il est précisé que :

“La volonté de sécession peut devenir une forme incontournable d'autodétermination lorsqu'un groupe de population territorialement défini est opprimé par l'Etat. Le moyen extrême qu'est la sécession doit dès lors être subordonné à certaines conditions, comme c'est le cas pour le droit classique à la révolte ou à la 'guerre juste'. Dans ces exemples classiques, les conditions requises sont les suivantes : -existence d'un pouvoir légal; -existence d'une cause juste; -recours sans succès à tous les instruments politiques d'accord [...]”. (11)

La référence aux concepts de “guerre juste” de “cause juste” est particulièrement symptomatique d'une conception non positiviste, voire jus naturaliste qui a dominé la pensée juridique et politique jusqu'au XIXe siècle. Quant au prétendu “droit classique à la révolte”, personne n'a jamais considéré qu'il relèverait du droit international; tout au plus en trouve-t-on la trace dans le droit constitutionnel français.

Par ailleurs, ces positions semblent manquer de la plus élémentaire cohérence propre à un discours juridique, puisque, par exemple, le droit à l'autodétermination n'a pas été reconnu dans des situations similaires, qu'il s'agisse des Serbes de Croatie ou de Bosnie-Herzégovine, des Croates bosniaques ou, dans d'autres ères géographiques, des Kurdes, des Tchétchènes, des Abkhases, ou encore des Kosovars d'origine albanaise (12).

Aussi le “droit international” auquel les Etats européens font appel n'apparaît-il plus comme un droit qui possède les caractéristiques du droit international classique. Il s'agit davantage d'un droit imbibé de valeurs et de considérations d'opportunité qui n'ont pas été formalisées

selon les canaux juridiques traditionnels (par voie conventionnelle ou par formation coutumière). On pourrait aussi affirmer que ces applications novatrices du droit --en particulier à l'autodétermination --portent atteinte au caractère prétendument démocratique (13) et "objectif" (14) des pratiques en cause...

"Un droit démocratique ne s'applique pas par surprise. Le suspense reste le propre d'une logique de l'Etat de police... et de son 'ordre' plutôt arbitraire. L'invocation du droit des peuples à l'autodétermination fut donc, pour le moins inattendue, alors qu'elle couvrait toute une série de cas et pas seulement en Yougoslavie [...] Et, comme pour ajouter à l'ambiguïté nouvelle, lorsque ce droit paraissait insuffisant en lui-même, on cherchait à le renforcer grâce à l'appui interne du 'Droit à la sécession' -unilatérale, en donnant, brusquement, une crédibilité juridique inattendue aux constitutions socialistes [...] Ainsi, tout d'un coup, ce qui était considéré comme le cynisme du discours juridique du pouvoir marxiste, devient un droit positif crédible et légitime; au même titre que le Droit démocratique qui, lui, ne connaît cependant pas, dans son modèle fédéral, la possibilité de sécession unilatérale ! Sic transit gloria memoriae, pourtant essentielle pour tout ordre juridique, stable par définition et adaptables selon des procédures préétablies seulement!" (15).

La Yougoslavie a, quant à elle, défendu des positions juridiques plus traditionnelles, voire une vision positiviste et volontariste du droit international (16). Elle ne pouvait par conséquent être sensible à une argumentation juridique intégrant une dimension politique évidente à ses yeux (les intérêts de l'Allemagne et celui pour la CE d'apparaître comme uni face à ce problème de démembrement d'un Etat) et morale (le respect des droits de l'homme et des minorités ne pouvant justifier à ses yeux une atteinte à son intégrité territoriale). Pour ce qui concerne plus particulièrement les problèmes liés au démembrement de l'Etat yougoslave, la Commission Badinter aurait pu assurer cette fonction de "tiers objectif et impartial" normalement dévolue aux in-

stances juridictionnelles 17). Mais il faut bien constater que la Yougoslavie n'a pas été convaincue par les avis rendus par cette Commission d'arbitrage. Les experts désignés n'étaient pas des spécialistes du droit international (18) mais des constitutionnalistes et, qui plus est, l'ordre juridique de référence n'était pas clairement identifié (droit yougoslave ou droit international (19)?). L'application des règles de droit international dans la réponse à certaines questions soumises par la république de Serbie dénotait une volonté claire d'internationalisation du conflit qui correspondait à la stratégie des Etats européens dont l'Allemagne (20). Les Etats européens eux-mêmes ont tenu compte de ses avis de manière très sélective. Enfin, le discours juridique qu'ils ont produit émanait de surcroît de diplomates ou de ministres des Affaires étrangères qui, pas plus que les juges de la Commission Badinter, ne pouvaient apparaître comme des experts reconnus en droit international.

Il n'est donc pas étonnant que, en dépit de références partagées à certaines institutions juridiques, les Etats européens et les autorités yougoslaves aient entretenu un dialogue de sourds.

\* \*

## II. L'utilisation politique du droit à l'occasion de la guerre du Kosovo

Les interventions militaires unilatérales contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats n'ont pas cessé depuis la création des Nations Unies et la consécration du principe d'interdiction de recourir à la force entre Etats. Mais c'est sans doute la première fois qu'une action de ce type se présente si vigoureusement comme une "action de la communauté internationale conforme au droit et à la justice". En décidant de recourir à la force contre la Yougoslavie, les pays membres de l'Alliance atlantique ont dès lors invoqué divers principes juridiques comme bases de leur intervention. Tour à tour, le Secrétaire Général de

l'OTAN, J. Solana, ou les ministres des Affaires étrangères des Etats membres ont fait référence à l'"esprit" des résolutions du Conseil de sécurité adoptées au sujet du Kosovo, à leur droit d'adopter des contre-mesures visant à mettre fin aux violations du droit humanitaire commises par la République fédérale de Yougoslavie, ou encore à la responsabilité qu'encourrait cette dernière pour avoir refusé de régler pacifiquement le différend en faisant échec aux négociations de Rambouillet et de Paris.

Une fois encore, ce discours en apparence "légaliste" peut difficilement s'appuyer sur une interprétation traditionnelle des règles concernées. On se trouverait plutôt ici face à une logorrhée caractérisée par une confusion des registres juridique, politique et moral, caractéristique difficilement compatible avec un droit international positif qui, par définition, tire sa légitimité de sa capacité à pouvoir se distinguer de toute considération extra-juridique, seule option permettant d'organiser la coexistence pacifique entre Etats véhiculant des idéologies différentes.

On relèvera tout d'abord que, si on applique le droit international classique, seule la légitime défense ou une autorisation sans ambiguïté du Conseil de sécurité auraient permis de légaliser la guerre. Quant à la première possibilité, elle est à écarter d'emblée, puisqu'elle suppose que l'on puisse préalablement constater une "agression", concept juridique inapplicable aux conflits armés qui se déroulent à l'intérieur d'un Etat. Le Kosovo ne représentant, selon la conception même des Etats occidentaux, qu'une partie de la Yougoslavie, celle-ci ne pouvait par définition pas être qualifiée d'"agresseur", en tous cas pour ce qui concerne les actions militaires menées contre l'A.L.K. La deuxième exception suppose que le Conseil de sécurité ait constaté une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi qu'il ait autorisé très clairement certains Etats ou organisations à utiliser "tous les moyens nécessaires" pour régler le conflit, dans le cadre d'un mandat défini et sous sa surveillance (21). Or, si les trois résolutions adoptées en

1998 qualifiaient bien la situation de menace contre la paix, aucune autorisation n'avait été donnée d'intervenir militairement. Par conséquent, si on applique le droit international classique, les frappes aériennes constituent bel et bien une violation flagrante de la Charte des Nations Unies (22).

Le Secrétaire Général de l'OTAN et certains responsables politiques, comme le Premier Ministre français Lionel Jospin ou le représentant des Pays-Bas à l'ONU, ont laissé entendre que le recours à la force était conforme à l'"esprit" des résolutions 1160, 1199 et 1203 concernant la situation au Kosovo. Belgrade ne les ayant pas respectées, il était légitime de recourir à la force pour imposer au régime le respect des dispositions pertinentes. Ces résolutions contiennent à la fois des exigences destinées aux deux parties au conflit (essentiellement mettre fin aux hostilités, respecter les règles du droit humanitaire et engager un dialogue constructif) mais aussi des mesures visant à interdire la vente de matériel militaire, à permettre l'accès aux organisations humanitaires et surtout à la mission de vérification de l'OSCE. Rien ne permet de penser que le Conseil a implicitement autorisé une quelconque action militaire pour la mise en oeuvre de ses résolutions. Au contraire, il réaffirme à chaque fois, qu'en l'absence de progrès significatifs, il examinera la possibilité de prendre d'autres mesures et décide, en conséquence de "demeurer saisi de la question". Il n'abandonne donc pas son monopole en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Relevons encore que, toujours si on s'en tient à l'interprétation traditionnelle du droit international, la paralysie du Conseil de sécurité (invoquée comme un autre motif d'intervention) n'est pas un motif suffisant permettant de fournir une base légale au recours à la force. La Cour internationale de justice l'a rappelé à plusieurs reprises : l'imperfection du système international ne constitue pas une excuse valable permettant d'outrepasser des règles aussi fondamentales des relations internationales (23).



Cette conception traditionnelle n'a pas seulement été défendue par la Yougoslavie, mais aussi par des Etats comme l'Inde, la Chine, ou encore la Russie. Le discours légaliste du représentant de la fédération de Russie au Conseil de sécurité est très clair sur ce point :

“Les affirmations selon lesquelles la Charte des Nations Unies contiendrait des dispositions autorisant le recours à la force ne peuvent être prises au sérieux... Le groupe de contact, en tant que tel, n'a jamais envisagé d'aborder la question d'une action militaire... Il n'est pas acceptable de dire que la Fédération de Russie est l'auteur de tout ce qui est contenu dans l'accord présenté à Rambouillet. Il n'est pas vrai non plus de dire que l'action militaire était devenue inévitable du fait qu'un ou deux membres du Conseil de sécurité auraient empêché celui-ci d'agir. La vérité est qu'aucune mesure ne lui a été proposée” (24).

Le cas de figure est donc bien celui d'une action militaire sciemment décidée et mise en oeuvre en dehors des institutions compétentes, une action qui visait à faire avaliser le nouveau concept stratégique de l'OTAN concocté par Washington dont l'intention était de faire de cette organisation l'égale de l'ONU alors que, en tant qu'organisation régionale, elle lui est actuellement soumise.

C'est pourquoi on peut, comme dans le cas de la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie, considérer que ce sont des justifications “para-juridiques” qui ont été avancées. On pense en particulier à l'argument, développé notamment par les responsables politiques de l'OTAN, selon lequel il n'existait d'autres choix que d'engager une action militaire pour éviter une véritable catastrophe humanitaire (25). Cette justification renvoie en effet à ce que l'on appelle communément “le droit d'ingérence humanitaire”, c'est-à-dire à la possibilité d'intervenir par la force pour imposer le respect des droits de l'homme et éventuellement la démocratie.

Est-ce que ce droit est véritablement reconnu par les Etats au niveau international ? Cette question est relativement complexe mais l'on peut constater que jamais, dans les instances où se discute ce type de problème, les Etats n'ont entendu formellement changer le droit existant qui prohibe les interventions militaires unilatérales même motivées par des considérations humanitaires (26). La référence à un "droit d'ingérence humanitaire" relève donc certainement plus d'une articulation relativement floue entre droit et morale, que d'un discours légaliste au sens traditionnel du terme.

On constate avec ce dernier épisode des crises yougoslaves que la confusion entre ordres normatifs qui s'est ébauchée à l'occasion de la première phase du conflit s'est encore accentuée. Les actions de la "communauté internationale" ne peuvent se fonder sur les principes de base de l'ordre juridique international, et il est caractéristique de mentionner à cet égard que les Etats attraités devant la Cour internationale de Justice par la RFY ont tous plaidé l'incompétence de la Cour pour statuer sur la licéité de l'opération. Cet épisode montre on ne peut mieux que l'on préfère renvoyer à des valeurs morales ou politiques qu'au droit international existant. L'usage constant du concept de "communauté internationale" est à cet égard tout à fait symptomatique de cette dérive jusnaturaliste, qui tend en l'occurrence à occulter le fait que les institutions qui caractérisent la société internationale (on pense en particulier à l'ONU) ont été entièrement écartées du débat.

Selon le modèle sociologique élaboré par Max Weber au début du siècle, le pouvoir politique utilise en vue de se légitimer un droit positiviste, à la fois formel (qui se présente comme distinct des considérations morales et politiques) et rationnel (car interprété et appliqué par des experts professionnels impartiaux). Dans le cas de la guerre du Kosovo, la "déformalisation" du droit (27), qui s'est traduite par une confusion des ordres normatifs dans le discours justificatif, a conduit à une forme de domination

qui n'est plus ni tout à fait rationnelle ni tout à fait légale (28). Dans ces circonstances, on serait tenté d'affirmer que les pratiques de la "communauté internationale" relèvent davantage du légitimisme datant de l'époque de la Sainte Alliance (29). En effet, ce glissement d'un "droit de la coexistence" entre sujets égaux à un "droit de coopération" dont le contenu est essentiellement déterminé en fonction des rapports de forces, mais légitimé par référence aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble (30), rend possible les pratiques unilatérales d'imposition d'un certain modèle et renforce davantage le mouvement de déliquescence de la souveraineté des "Etats faibles".

Les prétendues "avancées" du droit international (dans la mesure où l'on se dirigerait vers une interdiction de recours à la force au sein d'un Etat, une extension du droit à l'autodétermination et une reconnaissance du droit d'ingérence humanitaire) semblent effectivement remettre en question les fondements même du système international. C'est pour assurer leur sécurité physique (intégrité territoriale et souveraineté) que les Etats ont progressivement renoncé à recourir à la force. Certains Etats s'engagent aujourd'hui dans un système de légitimité démocratique; il y eut dans les années 70 des tentatives pour assurer le développement et le bien-être économique des pays du tiers-monde. Ne plus assurer la première étape du "contrat social international" (c'est-à-dire le principe de la souveraineté) revient à mettre en péril la sécurité physique des Etats qui est le socle sur lequel repose tout le système. D'aucuns y verront peut-être les signes prémonitoires du droit futur, d'un droit international postmoderne intégrant les leçons du relativisme et du pluralisme découlant de la fragmentation de la souveraineté et de la prépondérance des droits de l'homme (31). Mais, pas plus que le droit international classique, ce nouveau droit n'a fait la preuve de sa capacité à assurer la paix et la sécurité internationales en Yougoslavie.

## NOTES

1. V. la brochure éditée à l'occasion due 50e anniversaire; *Revue* de l'OTAN, n.2, été 1999, éditorial de Javier Solana, p.3 et la Déclaration de Washington du 24 avril 1991, *Votre guide complet du sommet de Washington* (23-25 avril 1999), Bureau de l'information et de la presse, OTAN 1110-Bruxelles, Belgique. Pour l'UE, v. Traités de Maastricht et d'Amsterdam, dans lesquels la PESC est conçue comme une action collective conforme aux buts et principes de la Charte de l'ONU et autres instruments de la CSCE/OSCE; Barbara Delcourt, "l'Etat de droit, pierre angulaire de la coexistence pacifique en Europe?", *La coexistence, enjeu européen*, Thuan Cao-Huy et Alain Fenet, Paris, PUF, 1998, pp.241-257.
2. Sur ce point, v. Barbara Delcourt et Olivier Corten, (Ex-) *Yougoslavie: droit international, politique et idéologies*, Bruxelles, Bruylant, 1998, pp.98 et ss.
3. V.not. Déclaration du 5 juillet 1991, Bull.CE, 7/8-1991, p.117; Déclaration du août 1991, *ibid.*, p.126; pour les sanctions v. Bull.CE, 11-1991, pp.74-76 et pp.97-98.
4. Déclaration sur les "lignes directrices sur la reconnaissance des nouveaux Etats n Europe orientale et en Union soviétique", Bruxelles, 16 décembre 1991, *Revue générale de droit international public*, 1992/1, p.261.
5. V.alinéa 2 des lignes directrices, *op.cit.*, ("la garantie des droits des groupes ethniques et nationaux et des minorités conformément aux engagements souscrits dans le cadre de la CSCE").
6. V.alinéa 3 des lignes directrices, *ibidem*.
7. V. la thèse de Théodore Christakis, *Le droit à l'autodétermination en dehors des situations de décolonisation*, Paris, la Documentation française, 1999, 676 p.; et le rapport de John Crawford, "La pratique des Etats et le droit international relativement à la sécession unilatérale", Dans *l'Affaire d'un renvoi par le Gouverneur en conseil au sujet de certaines questions ayant trait à la sécession du Québec du reste du Canada formulées par le décret C.P. 1996-1997 en date du 30 septembre 1996*, 19 février 1997; A.Cassese, *Self-Determination of Peoples. A Legal Reappraisal*, A Grotius Publication, Cambridge University Press, 1995, pp.317-334.
8. B.Delcourt et O.Corten, *op.cit.*, 1998, p.167; Théodore Christakis, *L'ONU, le Chapitre VII et la crise yougoslave*, CEDIN-Paris I. Perspectives internationales, Paris, Montchrestien, 1996, p.33; sur le problème des sanctions dans une société internationale décentralisée, v. D.Alland, *Justice privée et ordre juridique international. Etude des contre-mesures en droit international public*, Paris, Pédone, 1994, not. la section 1.
9. E.Decaux, "Le jus cogens, faiblesses d'une idée force?" *l'Observateur des Nations Unies*, n.3, Automne-Hiver 1997, pp.13-20.
10. B.Delcourt, "L'application de l'uti possidetis au démembrement de la Yougoslavie: règle coutumière ou impératif politique?" *Démembrements d'états et délimitations territoriales: uti possidetis en question(s)*, Actes du colloque de Bruxelles (23 et 24 janvier 1998), Bruxelles, Bruylant, 1999, pp.35-78.
11. Parlement européen, Document de séance A3-0208/92/B, 26 mai 1992.
12. V. la position de la Belgique et des autres Etats européens reprise dans la note de Olivier Corten et Barbara Delcourt, "Les ambiguïtés de la position belge sur le droit à

l'autodétermination des peuples de Croatie", R.B.D.I., 1997/1, pp.357-379.

13. V. la déclaration de R.Dumas, *Le Monde*, 17 décembre 1991: "[Le texte sur la doctrine de la reconnaissance] réaffirme le droit à l'autodétermination sur une base démocratique, quand les états se sont engagés de bonne foi dans un processus de règlement pacifique et moyennant certains engagements de leur part sur les minorités et les frontières notamment".

14. *Le Monde*, 16 janvier 1992: "Cette méthode [la reconnaissance conditionnelle] avait aux yeux de la France l'avantage de fournir un cadre de référence objectif pour tenter d'éviter que les Douze, politiquement divisés sur la reconnaissance des républiques yougoslaves, ne réagissent pas en ordre dispersé".

15. Slobodan Milacic, "Ex-Yougoslavie: radioscopie d'un échec analytique", *L'Etat multinational et l'Europe*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1997, p.89.

16. Voy. par exemple son argumentation visant à justifier le recours à la force armée pour protéger son intégrité territoriale, lettre de protestation envoyée à la Commission, Summary of World Broadcast, BBC, EE/1252, 11 décembre 1991, C1/1-2; une lettre subséquente expose précisément le point de vue de la Présidence sur le problème des frontières internes, v. SWB, EE/1267, 1er janvier 1992, c1/1; *Review of International Affairs*, vol.XLIII,5.II 1992, pp.21-26.

17. En l'absence d'institutions tierces, les Etats sont juges et parties pour ce qui concerne l'interprétation et l'application des règles de droit international, voy. Denis Alland, op.cit.

18. Le fait que les rapports aient été rédigés avec l'aide d'internationalistes renommés n'a pas pu jouer en l'occurrence puisqu'ils n'étaient pas censés intervenir officiellement.

19. B.Delcourt, O.Corten, op.cit.1998, pp.164-167.

20. Ibid.; pp.158-159.

21. V. l'ouvrage de Olivier Corten et Pierre Klein, *Droit d'ingérence ou obligation de réaction?* 2ème édition augmentée, Bruxelles, Bruylant, 1996, 309 p.

22. Marcelo Kohen, "L'emploi de la force et la crise du Kosovo: vers un nouveau désordre international", *Revue belge de droit international*, 1999/1, sous presse; Bruno Simma, "NATO, the UN and the Use of Force", *European Journal of International Law*, 1999, pp.1-22.

23. V.l' article de Marcelo Kohen, loc.cit.; de plus, si véritablement aucun accord n'avait pu se dégager concernat une intervention en Yougoslavie pour mettre un terme aux massacres de populations civiles, la question aurait pu être portée devant l'Assemblée générale comme cela a été le cas au moment de la guerre de Corée (Rés. Acheson), qui est le seul organe pouvant réellement prétendre à une certaine universalité, à représenter les "intérêts de la communauté internationale".

24. P.V. de la réunion du 24 mars 1991.

25. V. les déclarations des représentants britannique, américain et allemand (pour l'UE) au Conseil de sécurité, réunion du 24 mars 1999.

26. Olivier Corten, "Human Rights and Collective Security: Is There an Emerging Right of Humanitarian Intervention?" *Collected Courses of the Academy of European Law*, vol.99, à paraître.

27. Pour André-Jean Arnaud, les interactions du "global" et du "local" produisent à

la fois un affaiblissement de l'Etat mais aussi une "segmentation de la raison juridique jusque là normalisée et normativisée autour de la souveraineté nationale", Entre modernité et mondialisation. Cinq leçons d'histoire et de philosophie du droit et de l'Etat, *Droit et Société*, vol.20, Paris, L.G.D.J., 1998, p.31.

28. Pour Serge Sur, le fait de se référer à un droit transcendant, absolu ne peut produire qu'un "droit mou et conjoncturel", "Système juridique et utopie", *Archives de Philosophie du Droit*, Sirey, tome 32, 1987, p.45.

29. Joe Verhoeven, "La reconnaissance internationale: déclin ou renouveau?" *Annuaire français de droit international*, 1993, p.12; Jean Salmon, "Reconnaissance d'Etat", *Revue belge de droit international*, 1992/1, p.201.

30. V. les considérations de Pierre-Marie Dupuy sur la nouvelle jeunesse de la théorie du dédoublement fonctionnel de Georges Scelle, "Humanité, Communauté, et efficacité du droit", *Mélanges René-Jean Dupuy*, op.cit., p.143-145; Georges Abi-Saab, "Whither the International Community", *European Journal of International Law*, vol.9, n.2, 1998, pp.248-265.

31. Anne-Marie Slaughter, "international Law in a World of Liberal States", *European Journal of International Law*, vol.6, n.4, 1995, pp.537-538.

#####

## **LE DROIT D'AUTODETERMINATION: LE CAS YUGOSLAVE**

**CATHERINE SAMARY**

Maître de Conférence à l'Université de Paris IX-Dauphine

Je voudrais tout d'abord préciser mon point de vue dans cette conférence. Je partage ce qui a été dit avant moi sur deux points:

1 ) la critique d'une guerre (non déclarée) de l'OTAN contre la Yougoslavie: cette guerre fut illégale en regard du droit international; mais, de surcroît, humainement et politiquement désastreuse par rapport à ses objectifs (évolutifs) affichés: empêcher le nettoyage ethnique au Kosovo ? Stabiliser les Balkans? Sa responsabilité en incombe non pas seulement aux Etats-Unis mais aussi aux gouvernements de l'Union européenne.

2 ) Je partage également la critique de l'utilisation largement évolutive et sélective du Droit international par les

gouvernements occidentaux. Je voudrais prolonger ces débats, non pas sous l'angle juridique: d'une part, je ne suis pas juriste; mais je pense, en outre, que les limites soulignées du Droit international imposent un débat et des prises de positions de la part de tous ceux qui se revendiquent de la démocratie et de l'éthique contre cette guerre immorale. Je me suis prononcée dans la crise yougoslave à la fois en défense de toutes les victimes des politiques de nettoyages, en Croatie, en Bosnie et au Kosovo; contre la guerre de l'OTAN et les formes actuelles de néo-colonialisme "humanitaire"; et en faveur d'une redéfinition libre des liens entre peuples, donc pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est ce droit que je veux défendre ici, d'un point de vue ethico-politique.

Je partirai des réticences qu'inspire aujourd'hui la référence à un tel droit dans le contexte général de situations non coloniales, puis dans le cas yougoslave et enfin face à la question du statut du Kosovo. Pourtant, en dépit des ambiguïtés de ce Droit, j'argumenterai en faveur d'une défense (systématique) de ce droit pour les communautés qui sont (se sentent) menacées, en le dissociant d'une solution unique et en le combinant avec d'autres droits démocratiques. Je conclurai en discutant quelle est, sinon, l'alternative: à savoir un "droit" sélectif (donc un non-droit), c'est-à-dire des critères évolutifs et largement arbitraires, entérinant des rapports de force et les choix des grandes puissances I) L'ambiguïté du droit d'autodétermination

#### 1 ) De façon générale

Les ambiguïtés du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes relèvent d'abord d'un contexte actuel fort différent des luttes d'émancipation coloniale. Le libéralisme dominant sur la planète aggrave la désintégration des Etats multinationaux en creusant les écarts entre régions riches et pauvres. Ce mécanisme présent en Belgique comme dans l'Union Européenne tout entière était également présent dans l'éclatement de la Tchécoslovaquie ou de la Yougoslavie. La Slovénie n'était en rien dominée, ni au plan politique, ni au plan économique et culturel. Mais des

causes internes et externes ont conduit à une paralysie et une désagrégation (socio-économique, politique, morale) du "ciment" yougoslave. Pouvait-on (devait-on) maintenir de force l'union, par réticence (que je partage) envers la fragmentation des sociétés et envers la construction d'Etats sur des bases ethniques ? L'intervention de l'armée yougoslave en juin 1991, bien que "légale" sous l'angle du droit d'un Etat à protéger ses frontières et son intégrité, était inefficace et contre-productive. Inefficace pour empêcher la séparation, et contre-productive parce qu'aggravant la défiance et accélérant en pratique le rejet de toute union yougoslave. Telle est la première remarque sur laquelle je veux insister : il faut chercher ailleurs que dans la répression les moyens favorisant, librement, la cohésion d'une fédération, d'un Etat multi-national. La construction européenne n'a aucunement résolu les questions qui sont à l'arrière-plan de la crise yougoslave: par quels mécanismes socio-économiques et politiques (quelle démocratie individuelle et collective) rapprocher les niveaux de vie et consolider la confiance entre peuples et régions différents pour leur permettre de vivre durablement ensemble? L'incapacité de l'UE de répondre à la crise yougoslave n'est pas seulement due à sa myopie. Elle relève de la nature même de la construction européenne pour l'instant: il n'y règne ni transparence, ni démocratie pour les individus et les peuples, ni critères et mécanismes de convergence des niveaux de vie et d'égalité de droits. En pratique, si l'on cherche à consolider la cohésion de projets multinationaux, le libéralisme économique aggrave et non pas résout les méfaits des liens bureaucratiques. Autre ambiguïté et hypocrisie de l'Union européenne face à la crise du Kosovo : bien des questions nationales n'y sont pas résolues. L'Irlande n'est pas la moindre, qu'on ne règlera pas par le bombardement de la Grande-Bretagne. La France n'a pas signé la Charte des langues minoritaires. Et, de façon plus large, les "modèles" d'Etats-nations sont en Europe d'une extrême diversité (du droit du sol français unitariste, au droit du sang allemand, en passant par la Belgique, l'Espagne



---

et la Grande-Bretagne aux réalités nationales et constitutionnelles conflictuelles); aucun n'apparaît comme satisfaisant d'un point de vue démocratique, ni stable. Derrière cette diversité on retrouve aussi le caractère "indéterminé" de la notion de "peuple" ou de "nation" - parce qu'elle s'incarne dans des histoires, des genèses différentes (sans qu'il y ait d'ailleurs de murailles entre les approches "républicaines" et "culturelles"). Qu'est-ce donc qu'un peuple? On rejette souvent d'autant plus le droit des "peuples" que le "sujet" lui-même n'est pas "défini" de manière admise universellement. Mais c'est peut-être une "faiblesse" insurmontable qu'il faut consciemment gérer.

D'où ma deuxième remarque à ce propos: il faut respecter précisément le caractère évolutif, historique, subjectif et divers de la notion collective de "peuple" ou "nation" dans son contexte socio-économique et politique. L'exigence d'être reconnu comme "peuple", donc la mobilisation politique, en dit plus que n'importe quelle définition. N'est-ce pas de cela qu'il faut partir pour essayer de comprendre quels problèmes se posent? Une communauté minoritaire qui exige d'être reconnue comme peuple exprime, quelque part, une question essentielle à résoudre. L'exemple des Indiens du Mexique et de leur Charte montre qu'on peut à la fois vouloir être citoyen (de l'Etat mexicain) quelle que soit son origine ethnico-culturel, à égalité avec tout autre mais qu'il n'y a pas d'égalité en étouffant tout une histoire, toute une culture et des droits collectifs, politiques de "peuple" (pas nécessairement territorialisés). Si un projet multinational se consolide, dans la reconnaissance initiale (et ouverte) de sa diversité, un "peuple" peut aussi, au fil du temps, se "dissoudre" par osmose ou combiner sa réalité identitaire à une réalité plus large (plus d'un million de "citoyens" yougoslaves se déclaraient de "nation yougoslave". La crise de la fédération et son éclatement renverse le processus et force au contraire, souvent sous la contrainte, à choisir son identité contre celle des autres. Dès lors, comme le faisait la constitution yougoslave, mais aussi celle de pays multinationaux, il importe de distinguer

la notion objective de “citoyenneté”, définie quant à elle sans ambiguïté par des droits et devoirs relevant du territoire (d’un Etat, d’une fédération d’Etats voire de la planète ) et la notion de “peuple”, ou communauté nationale dont les droits peuvent relever de choix individuels (culturels) mais aussi collectifs (formes politiques de représentation et d’autogestion): de tels droits ne sont pas nécessairement territorialisés et relèvent d’une grande diversité de situation à juger concrètement avec les intéressé/e/s. Mais ce sont les demandes formulées consciemment (donc politiquement) en tant que communauté nationale qui indiquent l’existence d’un “peuple” - et pas seulement de minorités éparpillées parmi les citoyens d’un pays Si l’on que ces demandes débouchent sur une lutte armée, alors elles doivent être reconnues comme légitimes. Autre chose est la/les solution/s possibles (cf. point II).

2 ) Dans le cas yougoslave. Alors que les gouvernements occidentaux et l’UE en particulier traitent le passé yougoslave en le dénigrant, les droits nationaux y étaient sans nul doute bien plus avancés que les “normes” occidentales. Mais la constitution yougoslave fut elle-même le produit d’un rejet de la première Yougoslavie (unitariste et dictatorial, “prison des peuples”, justement) et de compromis évolutifs, sous le nouveau régime titiste. Sans analyser ici les causes de ce processus (je l’ai fait par ailleurs), soulignons seulement que le système s’est infléchi dans le temps, passant d’une fédération de peuples librement associés (au sens ethnico-culturel) à une confédération de républiques et provinces. Le droit yougoslave était donc lui-même ambigu: le droit d’autodétermination appartenait-il aux “peuples” constituants (éclatés sur plusieurs républiques) ou bien aux sujets politiques qu’étaient devenues les Républiques et les Provinces dotées du droit de veto dans la Constitution de 1974? S’ajoutait à cette indétermination, la question des “minorités nationales” - terme rejeté dans la Constitution de la notion de narodnost (souvent mal traduit par “nationalité”, disons plutôt communauté nationale, distincte de “nation” -narod). Le

refus d'être "minorité" relevait de lourds traumatismes passés, c'est-à-dire de la peur de voir une telle communauté brutalement "nettoyée", ethniquement ou réduite à l'état de citoyen de second ordre. N'était-ce pas là une vraie peur pour toutes les communautés confrontées à l'éclatement de la fédération? Le traitement dissymétrique d'une question universelle est particulièrement injuste nécessairement perçu comme une discrimination. D'où la question suivante

3 ) Quant au Kosovo Le conflit entre la souveraineté serbe et celle de ses provinces dans cette constitution relevait en effet d'une autre ambiguïté constitutionnelle. Elle exprimait l'évolution d'un compromis entre une aspiration à l'égalité de traitement entre la communauté albanaise, non slave, considérée non pas comme une "nation" (narod) constituante mais comme narodnost, communauté déjà dotée d'un Etat à l'extérieur des frontières yougoslaves. Cette différence de statut était lourde de tensions. Elle visait évidemment à consolider les frontières, notamment côté albanais: mais c'est l'échec du projet de confédération balkanique qui aurait inclus l'Albanie qui a modifié la donne (le statut des Albanais) sur ce plan. Je pars ici d'un point de vue que je veux expliciter et qui n'est partagé ni par l'ultra-nationalisme serbe, ni par son pendant albanais: le Kosovo devrait "appartenir" à tous ceux qui y habitent depuis des siècles: c'est le cas des Serbes, comme des Albanais (des Roms, Monténégrins ). L'autogouvernement interne égalitaire est donc souhaitable. Mais il est tributaire des relations avec les Etats voisins. L'égalité de traitement aurait été évidemment facilité par le double lien à l'Albanie et à la Serbie dans le cadre d'une confédération balkanique (impliquant également la Macédoine où la question albanaise doit également trouver sa solution par les droits intérieurs reconnus aux diverses communautés et par des liens stabilisés avec les voisins). Si au lieu d'une Yougoslavie (Etat des "Slaves" du Sud), s'était réalisée une telle fédération ou confédération socialiste des Balkans, la propriété sociale des richesses, gérées par

toutes les communautés, le droit au travail et à la terre, la reconnaissance de la diversité des langues et l'égalité de statut de tous les peuples balkaniques auraient certainement consolidé une possible vie commune. Cela reste une question entière pour l'avenir. La rupture et les tensions avec l'Albanie voisine ont été dramatique pour le Kosovo et les Kosovars. Mais là encore, rien n'était fatal: le statut de province autonome dans la constitution de 1974 et les droits politiques et culturels acquis tendaient vers l'égalité de traitement, mais sans cohérence (refus du statut de république du Kosovo, mais droit de veto équivalent aux droits des républiques). Un tel statut a permis une promotion sociale et un développement culturel considérable des Albanais (notamment des jeunes) de la province, bien que l'aide économique apportée à la province ait été mal gérée, incapable de fournir des emplois en nombre suffisant mais c'était là, particulièrement aggravé par le facteur démographique d'une région pauvre, une question générale, socio-économique, à résoudre également à l'arrière plan de l'exode des Serbes de la province. La remise en cause du statut de la province en 1989 fut dramatique, historiquement et concrètement, pour tous les peuples de la province: elle a considérablement accentué (et non pas contenu) l'aspiration indépendantiste des 80% d'Albanais de la province. Et elle lui a donné une légitimation internationale puissante: la volonté d'imposer un rapport de subordination à Belgrade dans toutes les institutions de la province puis le quasi-apartheid dont les Serbes espéraient tirer pour eux même stabilité, sécurité et emploi ont été une impasse et un drame. Pourtant, la crise yougoslave et l'éclatement de la fédération au profit de pouvoirs nationalistes régressifs avait brutalement placé le peuple serbe dans une situation analogue au peuple albanais. Elle avait créée une symétrie de statut minoritaire et menacé, pour les Serbes subordonnés à Zagreb comme pour les Albanais subordonnés à Belgrade. Le nationalisme valorise les plaintes des uns en étouffant celles des autres. Le nettoyage ethnique des Croates de la Krajina a affaibli la cause serbe en Croatie et facilité

l'hypocrite silence international face à l'expulsion des Serbes de cette même Krajina en 1995. La résistance pacifique des Albanais du Kosovo a au contraire certainement servi leur cause face à la répression serbe. L'actuel nettoyage ethnique des Serbes et des Roms du Kosovo est, à nouveau, insuffisamment condamné mais une des causes, majeures, de ces regards borgnes, sélectifs et condamnables, que les Serbes ressentent comme une conspiration "anti-Serbe", fut la répression anti-albanaise et la volonté de réduire cette communauté à une "minorité" dominée que l'on repousse, de multiples manières, vers l'Albanie voisine, de la même façon que le pouvoir Croate s'est efforcé de réduire les Serbes de Croatie à une minorité repoussée elle aussi vers la mère patrie voisine. Permettez moi de condamner l'une et l'autre de ces politiques, de la même façon.

En pratique dans l'éclatement yougoslave les partis nationalistes se sont revendiqués tour à tour de "principes" différents ("historiques", majoritaires, "ethniques", voire relevant de l'espace vital nécessaire à un Etat) :

Le président croate F.Tudjman s'est revendiqué de la souveraineté de l'Etat croate contre sa communauté serbe (de même que Slobodan Milosevic s'est revendiqué d'une souveraineté de l'Etat serbe sur le Kosovo).

Le pouvoir de Belgrade a modifié le statut de quasi-république acquis par cette province, en 1989. Parallèlement, F.Tudjman a lui aussi modifié, en 1990, la constitution héritée du titisme où la Croatie était l'Etat de ses deux peuples, serbe et croate.

Ce faisant le pouvoir croate est passé à l'autre conception (ethnico-nationale) de la "nation": il a revendiqué pour les Croates un droit de se dissocier de la Bosnie qu'il avait refusé aux Serbes de la Krajina. De même, Belgrade qui avait défendu une approche ethnico-nationale du droit du peuple serbe à s'autodéterminer l'a refusée au peuple albanais.

De même, la Macédoine se revendique-t-elle d'une spécificité ethnico-nationale (lingue différente) par rap-

port à la Bulgarie, mais d'une réalité d'Etat "unitariste" contre une communauté albanaise qui revendique sa spécificité de "peuple" ethnico-national (notamment de pouvoir apprendre et parler sa langue, jusqu'à l'université).

Les enjeux territoriaux et socio-économique (contrôle des richesses et des privatisations, contrôle des devises issues du commerce extérieur ou du tourisme; égal accès à l'emploi et à la terre) sont en réalité à l'arrière plan de la crise yougoslave et étroitement imbriqués aux questions "identitaires". Les questions nationales recouvrent des aspirations distinctes: d'une part, des ambitions de pouvoir visant à consolider leurs droits de propriété sur un territoire, pour "ceux d'en haut"; mais aussi pour "ceux d'en bas", des peurs et interrogations sur quel est le "bon" Etat qui leur assurera dignité, promotion sociale et culturelle, égalité de statut, droit au travail et à la terre. La réponse sécurisante n'est pas nécessairement "à chacun son Etat sur des bases ethniques". Les Hongrois de Vojvodine n'avaient aucune raison de revendiquer l'unification avec la Hongrie. Et il n'est pas prouvé qu'une république du Kosovo en 1968 se serait précipitée dans les bras de son voisin albanais sous le régime d'Enver Hodja. Pas plus qu'il n'est évident que les Serbes de la Krajina sont heureux aujourd'hui, en Serbie (ne voudraient-ils pas retourner "chez eux", en Croatie? La reconnaissance d'un droit collectif de "peuple" relève de symboles politiques qui consolident le sentiment d'égalité et de dignité. Elle n'est porteuse d'une menace de séparation que si cette dignité et cette égalité ne sont pas réalisées par la communauté dominante de l'Etat multinational concerné. Le cas slovène montre certes un autre cas de figure: la désagrégation des solidarités entre régions riches et moins développées. Mais c'est un problème planétaire qu'il faut résoudre par des réponses socio-économiques et politiques. Globalement, la menace séparatiste peut être source d'une prise de conscience et d'une prise en compte de droits et de besoins légitimes, étouffés, de mécanismes pervers. Il fallait donc avoir, face à la crise yougoslave, une approche d'ensemble des facteurs de désagrégation, sans diaboliser

un peuple particulier. Il fallait en outre adopter le regard (systématique) de toutes les minorités exigeant d'être traitées en "peuples" Parallèlement, il fallait s'appuyer sur la symétrie frappante des revendications et des peurs de chaque communauté dès qu'elle devenait localement "minorité" - en remarquant aussi la similitude des comportements oppresseurs voir exclusifs dès qu'une communauté devenait localement dominante. C'est le caractère réciproque des droits (politiques, économiques, sociaux, culturels) reconnus (exigés) qui peut seul conduire aux compromis durables, parce que justes.

II) D'où une approche systématique, redéfinie, du droit d'autodétermination. "Systématique": parce qu'un droit n'a de sens que s'il est universel. L'histoire de l'émergence des "peuples" est diverse et ne relève ni de contextes uniformes ni des mêmes temporalités pour les uns ou les autres. Le passé prestigieux de la lutte d'émancipation serbe, les traces des premiers Royaumes médiévaux, la mythologie religieuse d'un événement fondateur comme la bataille de Kosovo Polje: rien de tout cela ne légitime une inégalité d'approche entre peuple serbe et peuple albanais (même si l'affirmation nationale de ce dernier a été différente voire plus tardive pour diverses raisons historiques) C'est donc à l'échelle yougoslave et balkanique que devait être appliqué le droit d'autodétermination. Il fallait accepter le droit à la séparation comme une des "solutions" - pas la seule. Il ne fallait ni l'encourager, ni la gérer de façon arbitraire, par une "real-politik" reconnaissant les nouveaux Etats indépendants sans que les questions nationales imbriquées ne soient traitées et réglées par les intéressés. Ce n'est pas la reconnaissance par l'Allemagne et le Vatican de l'indépendance slovène et croate qui sont causes de la crise yougoslave; mais elles ont mis de l'huile sur le feu, elles ont aggravé une désagrégation sans gestion commune de l'héritage, elles ont encouragé l'autodétermination des uns sur le dos des autres Elles n'ont permis aucun traitement égalitaire des communautés nationales de l'espace yougoslave, encourageant dès lors la

guerre qu'elles prétendaient empêcher.

Redéfinir ce droit, c'est prendre en compte explicitement ses incertitudes, sans vouloir les résoudre de façon arbitraire par des "définitions" a-historiques ou relevant d'un jugement politique particulier: un "peuple" se constate dans une capacité à exiger collectivement des droits. Cette mobilisation d'un "sujet" peut évidemment être "manipulée" (elle l'est la plupart du temps) par des acteurs spécifiques. Mais pour que ces manipulations "marchent", il faut qu'elle relèvent de sérieuses angoisses populaires. Ce n'est pas en les étouffant par la répression, mais au contraire en permettant qu'elles s'expriment et puissent être prises en compte, qu'on pourra ôter aux "manipulateur" leur hégémonie et offrir d'autres solutions que les leurs. D'autre part, un "peuple" relève à la fois (plus ou moins) de données ethnico-culturelles et de réalités territoriales et politiques. Il faut donc mettre en évidence quelles sont précisément les revendications formulées par le "sujet" collectif et qui est ce sujet? Le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" peut voir se superposer un droit ethnico-national (les Algériens) et un droit des Etats (l'Algérie indépendante). Au sein de frontières imposées par des colonisations, il peut être un droit d'une "communauté ethnico-nationale" qui craint un processus d'assimilation forcé ou de discrimination sur des bases ethniques par une nation dominante (les Indiens du Mexique). Peuvent se combiner des traces durables d'un passé d'oppression (question basque dans l'Espagne franquiste, assimilation forcée des républiques baltes à l'URSS stalinienne) et les effets socio-économiques et nationaux d'un développement distinct plus récent: crise de l'URSS, construction européenne Il n'y a pas UNE question nationale, en générale. Mais une grande diversité de situations nationales imbriquées dans des dynamiques socio-économiques et politiques multiples, ouvertes sur plusieurs choix. Il n'y a pas d'autres règles universelles en la matière, que de permettre que s'exprime explicitement et librement "le droit des peuples" à choisir librement leur



destin, entre plusieurs options possibles.

Le droit d'autodétermination doit donc être dissocié d'une solution unique (la séparation et la constitution d'un Etat sur des bases ethniques), même s'il inclut cette solution. Exclure cette solution dans tous les cas où elle apparaît problématique crée plus de problème que cela n'en résout: qui en juge? comment faire la "liste" de toutes les situations "acceptables" (à nouveau: inacceptable, pour qui? de quel point de vue?). Cela reviendrait à essayer de "codifier" de façon juridique ou administrative (et donc rapidement répressive) ce qui relève de questions socio-économique et politique à résoudre: comment consolider la confiance et la vie commune? Le droit d'autodétermination inclut le droit de se séparer. Mais il inclut aussi toutes les autres réponses possibles à l'exigence de dignité et d'égalité exprimée par une communauté. L'examen pragmatique de ces réponses, leur libre expression pluraliste, est donc essentiel au droit d'autodétermination. Le droit d'autodétermination signifie le droit de choisir les formes politiques d'existence d'un peuple. Ce droit doit être enrichi et combiné à d'autres droits universels: Tout d'abord, dans son essence, ou sa philosophie première, anti-colonialiste, le droit d'autodétermination s'oppose à toute relation de domination d'un peuple sur les autres. Il devrait donc exclure un choix qui se réalise sur le dos d'un autre peuple, notamment par nettoyage ethnique d'un territoire. S'il se réalise au détriment d'une minorité, il légitime par lui-même à son tour le séparatisme de cette minorité. En outre, les relations de domination économiques dans le monde libéral où règne la main de fer du Fonds monétaire international ou de l'OMC, ou encore les critères d'ajustement structurels de l'Union européenne, devraient être de plus en plus combattues en donnant au droit des peuples à décider d'eux-mêmes un contenu socio-économique: le droit de décider aussi du régime de propriété et des mécanismes de protection de droits sociaux et de l'environnement, le droit des peuples à assurer l'autosatisfaction de leurs besoins de base, notamment alimentaires, culturels, sanitaires. Il faut

donc opposer ce droit d'autodétermination face à la tendance des grandes puissances à mettre en oeuvre un "droit d'ingérence" libéraux en fait néo-colonialistes ou des protectorats qui se substituent durablement à l'autogouvernement d'un territoire par sa société civile. Les droits démocratiques universels reconnus aux individus doivent se combiner au droit des peuples. C'est évidemment une difficulté dans tout une série de cas. Les situations d'oppression sont souvent aussi liées à des dictatures voire à des violences et des guerres où la libre confrontation de choix est difficile sinon impossible. Mais même dans des situations tendues et violentes comme ce fut le cas en Croatie et en Bosnie ou au Kosovo, des courants politiques différents, des partis et des associations pouvaient exister et s'exprimer. Et la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit à tout pris inclure le pluralisme politique d'un peuple, la pluralité de ses choix. C'est à lui éventuellement de décider si une formation politique le "représentent" correctement dans une négociation. Lorsque la "communauté internationale" s'est permise de choisir exclusivement des partis nationalistes dominants comme interlocuteurs elle a encouragé de fait les logiques de guerre et de rapports de force. Le mécanisme d'expression démocratique de l'autodétermination doit prendre en compte les ambivalences d'existence des "peuples": les référendums au niveau des Etats sont à la fois nécessaires et insuffisants voire manipulateurs sur les questions nationales. Le pouvoir serbe, mais aussi le dernier Premier ministre yougoslave (le croate libéral Ante Markovic) avaient souligné la double nécessité d'une consultation des peuples (au sens ethnico-national) et des populations des républiques, face à la crise yougoslave. Il ne fallait pas permettre par des votes majoritaires d'étouffer en réalité des questions nationales brûlantes. Mais il fallait en même temps permettre aux citoyens (toutes nationalités confondues) de s'exprimer. Car il ne fallait pas non plus partir de l'idée qu'a priori les réalités ethnico-nationales l'emporteraient sur l'appartenance à une république. Les Serbes de Croatie

---

n'ont pas d'abord voté pour le parti nationaliste serbe, mais pour les communistes qui incarnaient le maintien d'un projet multinational, yougoslave. Et l'on peut parier que si la Croatie avait été dominé par un pouvoir progressiste soucieux de la protection de tous ses peuples, s'il avait explicitement en 1990 réglé son compte au passé fasciste au lieu de le réhabiliter, la dynamique des conflits et des peurs n'aurait pas été la même. On ne peut donc ici donner qu'un fil conducteur: défendre à la fois la liberté d'expression individuelle et collective, de façon telle que les formes démocratique permette l'expression des problèmes, des peurs, des enjeux et non pas l'étouffe Ce sont les blocages des procédures démocratiques ou leur manipulation au profit d'une majorité qui poussent au développement d'autres formes, violentes, d'expression des minorités On ne peut alors renvoyer dos-à-dos une violence d'Etat et une résistance envers cette violence, même si dans tous les cas, les fins légitimes ne justifient pas tous les moyens.

III) En conclusion: quelle est l'alternative?

Si le droit d'autodétermination n'est pas considéré comme universel, il n'est plus un droit il faut "choisir" quelle communauté "a le droit" ou pas à l'autodétermination. On est alors confronté à toutes sortes d'impasses. Selon quels critères (qui puissent être reconnus comme légitimes) va-t-on limiter ce droit? Qui en décide?. L'expérience yougoslave démontre qu'une approche sélective de ce droit (au profit de la défense des frontières existantes) ne supprime nullement les causes profondes d'une fragmentation à l'infini ou de la multiplication d'Etats ethniques. La "communauté internationale" (en fait les gouvernements dominants de cette planète) n'a aucune légitimité et, on le constate du Kosovo à la Tchétchénie, aucune efficacité pour empêcher une telle fragmentation.

Il faut reconnaître explicitement que le Droit international et les institutions internationales actuelles sont carens, ambigus et insatisfaisants face à un tel droit. Il est particulièrement irritant de considérer que l'Union

européenne ou les Etats-Unis (ou les membres de l'actuel conseil de sécurité?) seraient porteurs de "règles" de droit, ou de "solutions", à la place des intéressés. Ou qu'ils seraient porteur d'un droit plus avancé que ne l'était celui de l'ancienne Yougoslavie. Il était par contre nécessaire de mettre en place des procédures ad hoc, avec présence d'observateurs internationaux dans les zones les plus conflictuelles (comme ce fut demandé en vain par le pouvoir bosniaque bien avant la guerre sur ce territoire, et comme ce fut trop peu fait au Kosovo (avant qu'on ne retire les missions de l'OSCE pour permettre l'entrée en guerre de l'OTAN!). La Charte des Nations Unies doit être redéfinie dans un processus qui permette d'associer les "peuples" sans Etats comme les Roms et qui permette de tendre vers de véritables droits universels.

Les frontières ne sont pas en soi respectables et on voit mal pourquoi il aurait été acceptable de remettre en cause celles de la Yougoslavie, mais pas celles de ses républiques, celles de l'URSS mais pas celles de la Russie. Les frontières devaient de plus en plus devenir poreuses, ouvertes à la libre circulation des gens et contenir des droits de citoyenneté universels. Mais ceux-ci sont en fait inégalitaires tant qu'ils se combinent à des oppressions socio-économiques, sexuelles et nationales. Le contrôle collectif des droits humains individuels et collectifs relève notamment (pas exclusivement) de relais territoriaux, politiques les Etats. Mais quel est le "bon" Etat, quelles sont les "bonnes" frontières pour assurer un tel contrôle? La réponse n'existe pas à priori, indépendamment du contexte, des logiques socio-économiques à l'oeuvre et du jugement des intéressé/e/s. La Yougoslavie ou la Tchécoslovaquie avaient autant de raison d'être que la Belgique ou l'Union européenne. Elles ont toutes autant de raison d'éclater ou de se recomposer différemment demain. La conception universelle du droit d'autodétermination n'est pas porteuse de solutions "toutes faites", pseudo-universelles, en pratique parfois désastreuses. Elle ne doit pas être subordonnée à un pseudo "principe" de maintien à tout prix de frontières



existantes ou au contraire à l'imposition de frontières ethniques.

Ce sont les principes éthiques qui doivent être universels, acceptables parce qu'égalitaires non pas les solutions concrètes pour les mettre en oeuvre, qui peuvent être très diverses. Une telle approche est par contre explicitement porteuse d'une démarche de négociation forcément conflictuelle entre toutes les communautés concernées par un territoire. Dans le cas yougoslave, le droit, pour être universel, impliquait une résolution des questions nationales imbriquées à l'échelle balkanique. La défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est porteuse d'une critique des pratiques impériales renouvelées qui décident des régimes politiques et économiques, à la place des intéressé/e/s. Elle n'apporte pas de recettes miracles. Mais elle exprime au moins une démarche politico-éthique démocratique évoquée au début de cette contribution. L'union forcée, l'inégalité de traitement des peuples, la désintégration socio-économique des sociétés, le creusement des écarts de développement sont les véritables maux à combattre si l'on veut remettre en cause la fragmentation et les conflits ethnico-nationaux nourris par la "globalisation" libérale et les pouvoirs nationalistes qui s'efforcent d'y résister.

#####

## **THE IMPACT OF NATO'S WAR ON WORLD SECURITY**

**RAJU G. C. THOMAS**

Professor of Political Science, Marquette University, Wisconsin, USA

### **The Mocking of Tradition and Practice**

The taking apart of Yugoslavia between 1991 and 1999 is unique in terms of principles applied, policies adopted, and its short and long term consequences. It shows few parallels with other secessionist movements in the world in the post Second World War era. The disintegration of the Soviet Union in 1991 was different in many respects. Some dangerous precedents were set in the Yugoslav case. Traditionally, the situation was as follows:

1. When the right of self-determination is invoked by secessionist ethnic groups, the state almost always invokes the principles of the territorial integrity of the state and the inviolability of its borders. It is a violation of international law to recognize unilateral declarations of independence by secessionist groups and territories against the wishes of federal or central governments who are engaged in resisting the separatists.

2. Internal boundaries of a state do not have any legal validity under international law. They are subject to change in accordance with domestic politics and/or law. These boundaries cannot automatically become external boundaries if the secessionists manage to break away through consent or force.

3. The notion of state sovereignty in the past always meant that other states do not have the right to interfere in its internal matters. While multilateral economic and arms control treaties, signed voluntarily for the mutual benefits they provide, have increasingly placed limitations on state sovereignty, such self-limitations do not extend to the right of external interference in the internal struggle between the state and the secessionists.

---

4. The state's "standard operating procedure" in dealing with secessionist demands and accompanying insurgency or terrorism is the attempt to crush it through counter-insurgency and counter-terrorist means. The level of violence by the state then invariably exceeds that of the separatists.

5. The formation of new states from an existing state, occurs through successful separatist violence aided by outside powers, or through mutual agreement between the state and the secessionists. The primary exception to the above traditional practice, has been the end of empires. The reference to the right of self-determination in the United Nations Charter applies only to this demand of decolonization.

6. When a state attempts to crush secessionist movements through military force, the term "aggression" as defined by the United Nations Charter does not apply. This is civil war, and not war among states. The state has the legal right to preserve its territorial integrity by force with a moral obligation to minimize human rights violations. While the state may be accused of "crimes against humanity" under conditions of civil war, this does not give outside powers the right to dismantle and destroy the state.

7. The state's invocation of legal rights and use of force within its own frontiers may contrast with the state's inability to achieve political legitimacy over the people inhabiting the province that wish to secede. Political legitimacy involves obtaining the consent of the governed.

8. According to the Guidelines of the Montevideo Convention of 1933, new states are to be recognized on the empirical evidence that they possess clearly demarcated territorial boundaries, a stable population and a government in control. Preference and moral considerations are less relevant.

9. If parts of an existing state eventually manage to secede, the rights of the old state is retained by the remanent state, if this part still remains the equal or greater part than the single or each of the several parts that seceded from the

old state. There are precedents establishing this rule.

10. Secession may be considered immoral where it leads to the denial of past benefits to the rest of the country; when it compels other units also to secede leading to state disintegration; and where such actions lead to war, chaos and human tragedy.

Virtually all of the above principles or practice were violated by the “international community” in the case of the former Yugoslavia. International response was different in the case of Nigeria’s crushing of the Ibo secessionist movement in Biafra; China’s suppression of Tibet’s secession; India’s suppression in Kashmir, Punjab and Assam; Pakistan’s crushing of secessions by Baluchistan and Sind, and its unsuccessful attempt to do the same in East Pakistan; Sri Lanka’s war against Tamil separatists; Philippines in the Muslim Moro areas; Indonesia in East Timor; Turkey in “Kurdistan;” Britain in Northern Ireland; and Spain in the Basque areas. On the question of successor state following breakup, precedents were established when Pakistan seceded from India in 1947, Bangladesh from Pakistan in 1971, and 15 “republics” from Russia in 1991. The consistent principle applied in these three comparable cases, was denied to the remanant Yugoslavia.

The pit of the West’s violations of traditional precepts and international laws was reached when NATO launched its attack on the remanent Yugoslavia in violation of a slew of international laws that included the UN Charter, the Vienna Convention on the Law of Treaties, the prohibition of attacks on civilian targets that have no military value, several laws regarding the environmental protection and the protection of cultural sites, and the domestic laws of several NATO members that prohibit going to war except in self defense. The claim of humanitarian intervention is plain dishonesty since there was no humanitarian crisis until NATO attacked causing it. NATO’s decision to attack had everything to do with the failure of Belgrade to submit to a diktat presented to Yugoslavia at Rambouillet in February that it be willing to allow NATO forces to be deployed



throughout Yugoslavia, and that it be willing to allow a plebiscite eventually that would allow the Albanians of Kosovo to secede. It had nothing to do with the humanitarian crisis in Kosovo which was caused by NATO's decision to attack.

### **Historical Precursors of War**

In the 20th century it has become a habit for the victors of war to claim that God and morality were on their side, and that they are incapable of committing crimes during war. Only the vanquished are war criminals deserving of all the punishment that can be meted out. Claims during the Yugoslav conflict between 1991 and 1999 have been no different. And when the victors emerge and proclaim themselves without sin, the rest of the world rush to jump on their bandwagon. Those who once condemned NATO's attack may soon be expected to concede that it was the right thing to do in the name of the greater good of mankind. The pain, suffering, losses and grievances of the defeated become buried permanently. Moreover, history is written by the victors, a history of self-serving lies and distortions. NATO and its supporters have already flooded global information outlets with their version of events in order to overwhelm all opposing viewpoints.

The constant historical invocation during the Yugoslav crisis was to the Second World War and the holocaust. "Never Again" is the shrill nonsensical cry. These are the wrong analogies and lessons. Instead, the real historical analogy may be the First World War. Examine the following. Serbia had accepted all of Austria's diktats in 1914 following the assassination of the Archduke Ferdinand of Austria at Sarajevo, although there was no official Serbian involvement in that incident. Austria attacked Serbia anyway launching the First World War. Serbia accepted all the political terms of the Rambouillet diktat in 1999 except to insist on its territorial integrity. NATO attacked Serbia anyway in violation of the UN Charter. NATO declared military victory although there appeared to be no victors.

The outcome was a negotiated cease fire produced by Russian Foreign Minister, Viktor Chernomyrdin. The cease fire terms conceded the Serbian demands made at Rambouillet that its territorial integrity including Kosovo will be preserved, that NATO forces will not have access to all of Serbia, and essentially an international force with a substantial NATO presence will be stationed in Kosovo.

Apart from the destruction of Serbia's civilian infrastructure, its factories and other means of civilian livelihood, the Serbian military came out unscathed, especially in Kosovo. Some 50,000 Serbian soldiers filed out in orderly fashion with nearly all their weapons and equipment intact and looking as fresh and clean as the NATO forces that marched in. However, Serbia and Serbians have been asked to acknowledge and accept all blame and guilt, and are being punished severely with economic sanctions. While having reduced Serbia to almost rubble and its people to impoverishment, the US and the West claim that they did no wrong. All allegations of war crimes have been attributed to Serbian political and military leaders, but none to NATO's political and military leaders. The UN was weakened.

Likewise, during the First World War, Britain, France and the United States declared victory although much of Germany was not defeated or occupied. Indeed, Russia was defeated in the east and collapsed into anarchy giving rise to the Bolshevik revolution. However, Germany was forced to take all blame and guilt, and was punished severely in the Versailles Peace Treaty, while the Britain, France and the United States claimed that they had done nothing wrong. The self-proclaimed victors declared themselves moral judges, the alleged vanquished was declared deserving of all punishment. War crimes were directed at the Kaiser and 19,000 German political and military leaders, but none attributed to the members of the Triple Entente and the US, although no war crimes tribunals were established. German bitterness at such unjust punitive measures led to the rise of Nazism and the Second World War. The League of Nations collapsed. While small countries such as Serbia may not have

---

the same capacity to start a war machine like Germany did during the inter-war years, there is the possibility -- as Chinese military strategists have proposed -- of resort to "Unrestricted Warfare" against America's ability to fight wars without casualties. This form of warfare would include organized biological and chemical terrorist attacks, the spread of drugs in Western societies to destabilize their societies, and the spreading of computer viruses as part of broader cyberwarfare, thus taking the pain and suffering into the territorial heart of the self-proclaimed military and moral victors.

As during the inter-war years, NATO's assault on Yugoslavia in 1999 has undermined the United Nations, just as the League of Nations was undermined in the 1930s. The League was destroyed by three of its members, Japan, Italy and Germany, who eventually forged a triangular alliance known as the "Axis Powers." Like the United States, Britain, and Germany operating under the NATO alliance today, the Axis powers either disregarded international norms and the clauses of the League's Covenant, or bypassed the League altogether, or claimed they were acting in accordance with the Covenant. None of them publicly declared that they were acting illegally or immorally, although Mussolini's Italy came close to declaring that the League and international law did not matter when it attacked and annexed Ethiopia without provocation in 1935. Japan's earlier attack and annexation of the Chinese province of Manchuria in 1932 was claimed to have been undertaken within the boundaries of International Law and the League Covenant. Japan claimed it was acting in self-defense to enforce its extra-territorial rights in Manchuria, although the belated Lytton Commission of Inquiry determined otherwise.

When Hitler's Germany annexed the Sudetenland region of Czechoslovakia in 1938--in the prelude to the Second World War--the protests by this small state were determined by Britain to be unreasonable, considering that for the most part it was Germans who lived there anyway.

The parallel is not that Milosevic is like Hitler--a grossly absurd comparison made by various Western leaders--but that Kosovo is to Serbia in 1999 as the Sudetenland was to Czechoslovakia in 1938, despite ethnic minority populations constituting the majority in those regions. The assumptions in the West that Milosevic's Serbia is the equivalent of Hitler's Germany, and that NATO's military onslaught is equal to the action of Allied forces during the Second World War determined to end evil, are misplaced. Serbia did not invade, say, Hungary in 1999 the way Germany invaded Poland in 1939. First, in Croatia and Bosnia, Serbia sought to retain as many Serbs and as much territory as possible within a disintegrating Yugoslavia, and then it fought to keep its historic and religious territory, Kosovo, which was indisputably part of Serbia.

Serbia's response to the West parallels that of Vietnam, a small state determined not to be dictated to and dominated by great powers. Just as the Vietnamese fought against the Japanese, the French and then the Americans, the Serbs have fought against Turks, Germans and now Americans to maintain their freedom and independence. As expected, Vietnam has opposed the war. A Hanoi communique declared: "The U.S. and NATO should have learnt a lesson from the Vietnam War as they continue their genocidal military operations against Yugoslavia... It is regrettable that the U.S. and NATO have not learnt any lessons from the Vietnamese victories against the soldiers of France in 1954 and America in 1975 which has led them to commit their errors today."

Just as the events that led up to the Second World War were in part the result of a collapsing League of Nations and the rising arrogance of the Axis powers, while the other major powers, Britain, France and the United States offered feeble resistance, the current crisis, which has not led to a Third World War, is in large part the result of a weakening United Nations and the rising arrogance of the NATO alliance, while the other major powers, Russia, China, and India, have offered feeble resistance. Moscow, Beijing, and New Delhi have protested vehemently, but to no avail.

NATO's rampage against tiny Yugoslavia was conducted with the conviction that God, morality, and overwhelming military power are on their side.

### **Perspectives and Interpretations of War**

During the war over Kosovo, NATO claimed that it represented the "international community" although Russia, China, India, Vietnam, Philippines, much of Latin America opposed the attack and called for an immediate ceasefire. Indeed, NATO's unity might have collapsed if the war had continued another month or so. Except for the British and Canadian governments (the English speaking members of the alliance who are not part of continental Europe), the European member's support for NATO's military actions, which were almost exclusively conducted by the US military, was shaky. An Indian newspaper editorial during NATO's attack on Yugoslavia claimed that the real victims (the Serbs) were being portrayed as the villains, and the real villains (NATO and the US in particular) were being projected as honest interventionists.

Clinton administration spokesman David Leavy attributed this phenomena to the fact that "President (Slobodan) Milosevic has an extensive propaganda machine. We've worked very hard to try to counteract that propaganda machine..." The White House spokesman claimed that Kosovo was the best recent example of how the United States needs to fight a propaganda war in concert with military strikes. Accordingly, a new International Public Information agency has been set up to prevent (presumably) countries like India from coming to conclusions that support the Serbian point of view. Likewise in Britain, Downing Street was locked in an extraordinary battle with the British media on the issue of fair reporting. Prime Minister Tony Blair's spokesman, Alastair Campbell, accused British journalists of being duped by the Serb "lie machine" and of being too lazy to cover the Kosovo conflict properly.

However, much of the rest of the world saw the crises and wars of the former Yugoslavia differently, perhaps

because of parallel conditions within their own states. On the other hand, Western media and government officials had become locked into a particular syndrome where perceptions of good and evil had become indelibly carved. During the first half of the Vietnam War, Americans were convinced that the war was a struggle between the forces of monolithic international communism led by the Soviet Union and China, and that of the free led by the United States and Western Europe. There was hardly any other interpretation provided in the US in the years before 1968 other than this. It was only after the disastrous Tet Offensive in 1968, that American perceptions began to change. Amidst the growing anti-war movement, various writers began to claim that this was a war of Vietnamese nationalism against foreign forces--the Japanese, the French and then the Americans. A revisionist history of the Cold War began to emerge thereafter, and issues were no longer interpreted as strictly ideological, and starkly black and white. Similarly, would a different interpretation of the crisis in Yugoslavia have emerged if NATO's attack on Serbia had continued a few more months with severe American and West European casualties?

Similarly, interpretations of Yugoslav events were made in the context of a new US dominant global structure following the end of the Cold War. There no longer existed countervailing power especially where Russia had become wholly dependent on the West for its economic survival. Under these circumstances, the Yugoslav situation was seen in the context of good versus evil, where the Serbs were evil and every other ethnic group were considered good, no matter what they did. With the help of a colluding and conspiratorial Western media, all facts were made to fit this American sponsored image. Yet there were too many inconsistencies in US and Western policies, and too many contradictions in the eventual outcomes of policies adopted. For example, it was deemed acceptable to take Yugoslavia's long-standing international frontiers apart, but not that of the former internal provinces of Croatia and Bosnia. It was

deemed not acceptable to give Serbian Krajina independence in order to preserve the territorial integrity of Croatia, but it now seems acceptable to give Kosovo independence thereby violating the territorial integrity of Serbia.

With reference to policy outcomes, while the goal of maintaining a multiethnic Yugoslavia was discarded in cavalier fashion when Slovenia and Croatia were allowed unilaterally to declare their independence, Serbian efforts to carve out an ethnically pure state was disallowed. Multi-ethnicity was a good thing, and Serbs, Croats and Muslims who supposedly could not live together in Yugoslavia must do so in a smaller Bosnia. And having attempted to maintain multiethnic states in Croatia, Bosnia and Kosovo, we have now ended with ethnically pure states in Croatia, Bosnia and Kosovo. Attempts to create a Greater Serbia out of the territories of the former Yugoslavia was determined to be aggression and therefore not permissible. However, we now have de facto Greater Croatia and Greater Albania, but no Greater Serbia. Such inconsistent policies carry implications and lessons for the rest of the world.

### **The Realities of Power in the Post Cold War Era**

The territorial outcome in the former Yugoslavia demonstrates one of the basic dictums of international politics theory, viz., that the lack of countervailing power (or a balance of power) in the world will not guarantee the sovereignty and independence of states, especially states that are small. Small states become vulnerable if the dominant powers in a unipolar world acting in concert, seek to destroy their territorial integrity. American actions in the Yugoslav conflict reinforce the Machiavellian maxim that morality is the product of power, especially in international society. The collapse of the USSR left the US and Germany with unrestrained power to dictate the new order in the Balkans. Washington and Berlin have declared their actions to be morally justified.

If Serbian military power was about to determine the territorial boundaries of the new states out of a disinte-

grated Yugoslavia unfairly and through violent means, German and American political and military power changed those equations in favor of their protégés, especially the Croats. The new territorial order imposed in the former Yugoslavia through American military intervention, both covert (Iranian arms) and overt (bombing of the Serbs), is not morally superior by any means to that which the Serbs were about to impose in the region to their advantage. The Serbs sought what they probably could have had for the asking at the end of the First World War, a Greater Serbia. This was the historic mission of the Serbs in the 19th century and was no different from the uniting of Italians and Germans into the consolidated states of Greater Italy and Greater Germany in the 1860s and 1870s. If Croats and Slovenes had not agreed to join the South Slav Union, these states in 1918 would have been very small while the “victorious Serbs would undoubtedly have succeeded in enlarging the territory of pre-war Serbia to include sections of Croatia and Bosnia where many hundreds of thousands of Serbs had lived under Austro-Hungarian rule.” Instead, the quest for a Greater Serbia out of the territories of the former Yugoslavia--not out of the bordering territories of independent states such as Hungary, Romania, Bulgaria or Albania which would be a case of irredentism and aggression--was declared to be unacceptable by the United States.

The denial of the historic goal of a Greater Serbia for the Serbs in 1991-92, and the creation of a de facto ethnically pure Greater Croatia for the Croats in 1995 and Greater Albania in 1999, were not coincidences or accidents. It was the natural outcome of great power politics and a preponderance of power at the end of the Cold War. In particular, the US was left standing as the sole superpower. The fall of the Berlin Wall and the reunification of Germany--a reunion that had been prevented by East and West for 45 years because they feared for the security of Europe--gave the new Germany confidence to act forcefully in Yugoslavia--immature, inexperienced and well-meaning as these actions may have been. Occasional



protests and resistance by Russia, Britain and France against German and American policies and actions were feeble and futile. Russia is truncated, faced with internal ethnic secessionist wars, on the edge of bankruptcy and political chaos, and dependent on American and German economic assistance for its survival. Britain and France did not want to undermine the unity of the European Union or of NATO. So they acquiesced to the destruction of Yugoslavia and the bombing of the Serbs, their traditional allies and that of the US in two world wars.

In choosing between the principle of the right of self-determination and the principle of the territorial integrity of sovereign states, the Western powers have now established the following self-contradicting and dangerous precedent and principles: (1) The internal boundaries of a sovereign state will automatically become international frontiers without change if that sovereign state is taken apart through new state recognition policy. (2) These newly recognized international frontiers of the newly-created sovereign states that have been recognized, will be preserved and enforced at any price, thus contradicting the earlier decision to take the international frontiers of the pre-existing sovereign state apart based on the right of self-determination and secession. The exception is Kosovo which the Clinton administration has already declared will become an independent state following the bombing and destruction of Yugoslavia.

### **Self-Determination and Democratic Rights**

In dealing with the various conflicting demands and rights of self-determination and territorial integrity in the former Yugoslavia, the international community embarked on a confused and contradictory set of goals and policies which, if applied to other parts of the world, could be even more disastrous. Hurst Hannum writes: "Perhaps no contemporary norm of international law has been so vigorously promoted or widely accepted as the right of all peoples to self-determination. Yet the meaning and content of that

right remain as vague and imprecise as when they were enunciated by President Woodrow Wilson and others at Versailles.”

In 1995, Allen Buchanan warned against confusing democratic rights with secessionist rights based on the principle of self-determination. He pointed out the need to view the two concepts and their objectives together to understand its distinctions and to avoid the likely adverse consequences of confusing the two concepts. While there is “widespread, unambivalent endorsement of the goal of democratization,” there are serious doubts about destroying the state itself through secessions in advancing this goal of democratization. “There is good reason to be apprehensive. Attempts at secession, and the efforts of states to resist them, have frequently led to severe economic dislocations and massive violations of human rights. Ethnic minorities have won their independence only to subject their own minorities to the same persecutions they themselves formerly suffered.”

Buchanan further points out the misleading parallels between democratization and secession. “Both democratization and secession, it may seem, are exercises of the right of self-determination. If democracy is popular sovereignty--participation in government by the people--then secession may be seen as the effort of various peoples to govern themselves, to be politically self-determining, in the most literal sense, by forming their own independent, fully sovereign states.” Buchanan continues:

There are two reasons, however, why our enthusiasm for democracy may quite outstrip our enthusiasm for secession. First, secession can and has produced massive violation of human rights, “ethnic cleansings,” and wholesale destruction of economic resources. Second, as Abraham Lincoln argued, secession can pose a lethal threat to democracy: If a discontented minority can exit the polity whenever it is outvoted by the majority on an issue it deems of great importance, then the majority does not rule. In

addition, if secession is considered as a real option, then a minority group may use the threat of “exit” as a form of “voice” that serves as an effective veto on majority rule. In either case, recognition of a right to secede can undercut the exercise of the right of democratic self-government.

The problem in the case of the former Yugoslavia was that the moral justification for secession was questionable compared to other parts of the world where secessions have been denied. Some logical explanation must be provided as to why the principle of the right to secede was applied selectively to Slovenia, Croatia and Bosnia, but not (for example) to Tibet, Kashmir and Kurdistan. Ultimately, power and ability prevailed in the former Yugoslavia. Those states who secede are: those who have the independent power to do so (Ireland); are assisted by external powers to break free (Bangladesh); are voluntarily allowed to so by the Union (Singapore and Slovakia); or because the federal authorities have become too weak to resist secession (the ex-Soviet republics and Eritrea). The initial support to the secessionists in Slovenia and Croatia by a German-led West, backed later by the US, made the difference in allowing these two Yugoslav republics to secede. Morality and justice were less relevant in determining the outcome.

In the more liberal interpretation of freedom, subject ethnic groups within a state are considered to have the right to hold referendums to determine whether they wish to remain part of the state or secede from it. This right of national self-determination is, however, mentioned only obliquely and in passing reference in Article 1 (2) of the United Nations Charter which reads: “To develop friendly relations among nations based on respect for the principle of equal rights and self-determination of peoples, and to take other appropriate measures to strengthen universal peace.” Articles 73 to 91 essentially deal with “Non-Self-Governing Territories” and the “Trusteeship System” but have nothing to do with granting self-determination to peoples within existing sovereign independent states.

The 1970 "Declaration on Friendly Relations" elaborated on the Charter and went beyond to declare that the principle did not only apply to colonial territories, but also to "all peoples" "the right freely to determine without external interference, their political status." The principle was emphasized in Article 1 of the "International Covenant on Civil and Political Rights" passed in 1976 and ratified by 113 by the end of 1991. However, the rights of minorities to self-determination, according to the Covenant, did not include the right to secede. It implied the right of peoples in all states "to free, fair and open participation in the democratic process of governance freely chosen by each state." A 1990 meeting of the Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE) in Copenhagen went far in affirming democratic rights and human rights of peoples but did not go as far as to endorse the right to secede.

### **Self-Determination Versus Territorial Integrity: Cases**

There are several cases which demonstrate that the right of self-determination with the purpose of seceding from the state does not exist--except by mutual consent, or with the consent of the majority, or with the consent of the federal or central government. Unilateral declarations of independence and territorial secession by ethnic groups are illegal under international law. Donald Horowitz, a leading American specialist on nationalism and ethnic conflict, noted appropriately that the secessions of Slovenia, Croatia, Macedonia, Montenegro, Bosnia, and Serbia followed the violent patterns of state dissolution elsewhere. He pointed out that states with no history of independence such as Bosnia were swiftly recognized without considering the consequences. Stated simply, the right of self-determination does not extend to the right of secession. Democratic rights stop at the international frontiers of the state.

Kashmir and India. India insists on its own territorial integrity and will not tolerate secession by any of its constituent parts. There will be no more "Pakistans" out of India. But Kashmir continues to pose a problem While there

---

are several parallels between the Yugoslav situation and India, the parallels between “Kosovo and Metohija” and “Jammu and Kashmir” (to use the full names of these provinces), are even greater. Kosovo is 90 percent Albanian, mainly Muslim, with a less than 10 percent Serb minority. NATO’s military actions and occupation and the return of the Kosovo Liberation Army have resulted in the flight nearly all Serbs from Kosovo, a major demographic transformation. Note, that in the 1930 Yugoslav census, the population of Kosovo was only 60 percent Albanian.

The Kashmir Valley, the main bone of contention between India and Pakistan, is 90 percent Muslim with a 10 percent Hindu minority. Nearly all of this 10 percent Kashmiri Hindu Pandits have fled their homes in Kashmir since the Muslim separatist movement began in 1989. Unlike Kashmir which remains disputed territory with Pakistan on the U.N. agenda, Kosovo was not disputed territory with Albania. Both Serbia and India have declared that the secessionist movements in these provinces are internal matters. Since the outbreak of the violent secessionist movement in Kashmir in 1989 led by the Jammu and Kashmir Liberation Front (JKLF), estimates of the number of people killed vary between 25,000 and 60,000. The Indian government declared the JKLF and other groups to be terrorists. Similarly, since the violent secessionist movement broke out in Kosovo in March 1998 led by the Kosovo Liberation Army (KLA), the Yugoslav government has declared the KLA to be a terrorist group.

Tamil Ealam and Sri Lanka. There are even more similarities found in the violent Tamil separatist movement in Sri Lanka and events in the former Yugoslavia. The ruling and dominant Sinhalese speak a language that belong to the Indo-European group and are 95 percent Buddhist. They constitute 75 percent of the population. The Tamil-speaking population (of which 20 percent are Catholics) constitute 18 percent of the population. About 7 percent are Muslim Moors who also speak Tamil but do not identify with the Hindu and Catholic Tamils or their separatist movement.

Tamil belongs to the Dravidian group of languages. Like the Serbs whose identity is determined by language and religion, the Sinhalese identity is determined by language and religion. On the other hand, like the Albanians whose identity is determined by race and distinct language, Tamil separatism is determined by language and culture and not religion. There is an independent Albania across the border from Kosovo, and there is an autonomous Tamil state called Tamil Nadu across the narrow Palk Straits in India.

The demands of an independent Albanian Kosovo and an independent "Tamil Ealam" would appear to be identical. But the treatment of the two cases have been fundamentally different although allegations of human rights violations by Sinhalese forces engaged in the suppression Tamil separatism have been far more serious than that of Serb forces in Kosovo before March 1999. But there appears to be no likelihood of international recognition for Tamil Ealam. Indeed, the Liberation Tigers of Tamil Ealam has been declared to be a terrorist organization by the State Department. However, this classification of the Kosovo Liberation Army by the State Department has now been lifted. The KLA's credentials have been upgraded to freedom loving NATO allies.

Quebec and Canada. In August 1998, the Canadian Supreme Court, while acknowledging that Canada was not indivisible, declared that Quebec could not secede through a simple majority vote among its residents. The terms of secession would have to be negotiated with the rest of Canada as an amendment to the Canadian constitution. The nine Canadian justices indicated that while such a secession would theoretically be feasible, it would be difficult, painful and costly, suggesting that it would be most unlikely. More importantly, the Canadian Supreme Court (that included 3 judges from Quebec) declared that under international law, there is no right of unilateral secession except territories that are judged to be colonies and specially oppressed peoples. Quebec fulfills neither category. The court warned that unilateral secession by French Canadians would likely

be rejected as illegitimate by the “international community,” presumably the same international community, including Canada, that rushed to recognize the unilateral declarations of secession by Slovenia and Croatia. Indeed, the situation in the former Yugoslavia was similar. The constitutional right of Yugoslavia’s internal “republics” to secede was countered by the right of its various “nationalities” and of the other republics to oppose it.

Biafra and Nigeria. The principle that the Western powers applied to Yugoslavia was diametrically opposed to their position on Ibo demands for an independent Biafra from Nigeria in the late 1960s. Like the Slovenes and Croatians, the Ibos complained that their prosperity was being used to subsidize the rest of the state. While the Nigerian government had invoked the principle of the territorial integrity of the state, the Ibos claimed that the states and boundaries of Africa were artificial, the illegitimate legacy of European colonialism. The OAU recognized the fact that the boundaries of Black Africa were colonial legacies with no moral standing, they felt that allowing the principle of self-determination and the consequent creation of new states and boundaries, could lead to chaos and disaster. There would be endless demands for new states based on tribes, languages and religions that could unravel all of Africa resulting in extensive bloodshed and refugee flows. The OAU determined that while there may be no logic or morality to the existing states and boundaries of Africa, except the colonial legacy, that legacy must stand.

The Two Yemens. The case of Yemen appears more definitive. The brief civil war that broke out in Yemen in May 1994 was triggered by the declaration of independence by the south. The north proceeded to crush the secession through armed force invoking the principle of the territorial integrity of the state. But, the merger of the north (Yemen Arab Republic) and the south (the Peoples Democratic Republic of Yemen) had taken place just four years earlier in 1990. Their historical and political experiences were completely different. The north was occupied by the Turks

in 1870 and relinquished control after World War One. The south was occupied by the British in 1839 and granted independence in 1967. For over a hundred years, the two Yemens had no common history or political experience. Yet, there were no allegations of “aggression” against the north when it crushed by military force in a matter of days the secession of the South which had agreed to a union only a few years earlier. But here too, the territorial integrity and sovereignty of the state prevailed.

Tibet and China. Both the nationalist regime (1911-1949) and the communist regime (1949-present) of China have claimed that Tibet has been historically a part of China under the Manchu (Qing) dynasty for centuries. Manchu control over Tibet was weakened only with the encroachment of the European powers in China, and of the British in particular, with their rights of extra-territoriality in China. The governments of China under the Manchus and the Nationalists were weak and subject to unequal treaties and unfair concessions. Hong Kong, for instance, had to be ceded to the British Crown under an unequal 100-year lease agreement.

There are two problems with such Chinese claims to Tibet. First, like parts of the Czarist empire that controlled large territories inhabited by Turkic Muslims, Tibet and Tibetans were claimed to be part of the Chinese empire, not China itself. The Tibetans, like the Turkic Muslims of the Czarist Russian empire, were different from the Chinese in their Tibeto-Burman race and unique Buddhist religious practice. Second, even during the rule of the Manchus since 1644, China had little control over Tibet. There existed an occasional and small Chinese military presence in Lhasa on the invitation of the Dalai Lama. In 1709, the Mongol prince Latsang Khan occupied Tibet displacing the 6th Dalai Lama. In 1720, the 7th Dalai Lama entered Lhasa backed by Chinese troops and displaced the Mongols. In 1728, Chinese forces removed the 7th Dalai Lama and then returned him to Lhasa in 1750. Thereafter, between 1750 and 1904, the year of the British expedition of Colonel Sir Francis



---

Younghusband, there was no Chinese presence in Lhasa. The British now controlled Tibet and stationed a British "Resident" in Lhasa, a situation not fundamentally different from British Paramountcy over the Indian Princely States. It should be apparent that Tibet has justifiable claims to independence if the various provinces and regions of the former Yugoslavia had the right to do so.

Secessionism in the Ex-Soviet Union. As in the case of the former Yugoslavia, only previously existing "republics" within the Soviet Union were allowed to secede. No more, no less. The declarations of independence by the Serbs of Krajina and Slavonia in the republic of Croatia, and that of Serbs in territories of the republic of Bosnia-Herzegovina, were not recognized in spite of successful de facto secessions between 1991 and 1996. Likewise, successful territorial secessions by the Muslims of the Abkhazian region of Georgia, by the Armenians of Ngorny-Karabakh in Azerbaijan, and by the Muslims of Chechnya in Russia, have not been recognized. Yet, Georgia, Azerbaijan and Russia have all lost control of these regions. No Georgians, Azeris or Russians live anymore in these breakaway regions. Russian populated Crimea was denied secession from Ukraine although it only became part of Ukraine in 1954 because Khrushchev transferred the territory from the Russian S.S.R. to the Ukrainian S.S.R.

Indeed, if the Soviet Union had inherited an empire from the Czars, then other parts of current Russian federation would have equal rights to secede as the republics. There are still some 50 significant non-Russian nationalities left in the new Russia. Separatist demands by Turkic Muslims have been particularly acute especially in the Volga-Ural region. Ten of 21 republics within the Russian Federation are ethnically Turkic or their populations are dominantly Turkic. There are some 11 million of these Turkic Muslims who are kindred people of the newly independent Central Asian republics who seceded from the Soviet Union. Although these Turkic peoples are divided into several groups, such as the Tatars, Bashkorts, Chechens,

Chuvashs, Ossetians, Ingushis and others, they carry memories of oppression under the Czars and are united in the desire to secede from Russia.

The fundamental problem in the former Yugoslavia was that the West led by Germany and the US, discarded the principles laid down in the 1975 Helsinki Agreements Final Act which had guaranteed the boundaries of the existing states of Europe. According to this agreement: "The participating states will respect the territorial integrity of each of the participating states. Accordingly, they will refrain from any action...against the territorial integrity, political independence, or the unity of any participating state..." The former Yugoslavia was a party to this agreement, not the new states (which are now invoking the Helsinki principles to preserve their boundaries) that were carved out from the old state.

### **War, Morality and Humanitarian Interventions**

During NATO's total war against Yugoslavia, a Times of India editorial noted the dangerous new American-dominant world, the American development of new missile defense systems, the legitimization of wars of intervention abroad on self-determined moral grounds, and being able to fight them with very few or no casualties to Americans because of the new high-tech weapon systems. "In these circumstances two major trends are likely to emerge. Independent powers like Russia and China are bound to develop their own military capabilities to deter US dominance to the extent possible and to defend their own national interests and sovereignty. In this, the nuclear weapons and long range missiles are bound to play a crucial role. Secondly, the deep resentment against US hegemonism is bound to unleash various terrorist activities by nonstate actors against US interests and personnel in various parts of the world."

NATO's war prompted Chinese military strategists to consider new rules of "Unrestricted War" which include the resort to terrorism, ecological destruction, the spreading

---

of computer viruses, and trafficking in drugs to undermine the enemy population thereby bringing destruction into the heart of the Western countries, especially the United States. According to Colonels Qiao Liang and Wang Xiangsui, the authors of "Unrestricted War," this strategy was the only viable method of balancing unequal military states. "Unrestricted War is a war that surpasses all boundaries and restrictions... It takes nonmilitary forms and military forms and creates a war on many fronts. It is the war of the future." In an interview, Colonel Wang, declared: "We are a weak country. So do we need to fight according to your rules? No. War has rules, but those rules are set by the West. But if you use those rules, then weak countries have no chance. But if you use nontraditional means to fight, like those employed by financiers to bring down financial systems, then you have a chance." According to John Pomfret of the Washington Post, the Chinese military strategists saw a direct connection between Kosovo and Taiwan and Tibet. According to Colonel Wang, "If today you impose your value systems on a European country, tomorrow you can do the same to Taiwan or Tibet."

The United States and Great Britain have argued that the attack on Serbia was justified under the 1948 Genocide Convention and/or other general humanitarian principles. However, the internal Yugoslav republics of Slovenia, Croatia, and Bosnia declared their independence with promises of recognition by Germany and the Vatican before any human rights violations or violence had occurred. Those unilateral declarations of independence produced the subsequent violence and the bloodshed. From March to March 1998-99, before NATO's attack on Yugoslavia, the total number of deaths of the KLA, Serb policemen, and Albanian and Serbian civilians was less than 2,000, in a ratio of about two-third Albanian to one-third Serb. Serbian crackdown in Kosovo generated some 300,000 internally displaced people. NATO's war against Yugoslavia led to the deaths of allegedly 10,000 Albanians, of 2,000 Serb civilians and about 600-1000 Serb soldiers in Kosovo. And if the bomb-

ing and sanctioning of the Iraqi population that has led to some 1.7 million deaths of innocent civilians are any guide, we may expect a similar outcome in Yugoslavia. There will be no grief or outrage for these victims.

If NATO had the right to intervene in Kosovo, does it now have the right to intervene in Palestine, Kashmir, Tibet, and Kurdistan, where human rights violations are also taking place? NATO cannot unilaterally invoke the 1948 Genocide Convention, the 1948 Universal Declaration of Human Rights, and other humanitarian laws, and proceed to attack independent states. Only the Security Council can do so, but NATO deliberately bypassed the Council knowing that Russia and China would veto such an attack.

There was no humanitarian intervention by the U.S. and the West when the Nigerian authorities crushed the Biafra separatist movement between 1967 and 1970 causing the deaths of one million Ibos, when Pakistani forces killed one million and drove out 10 million Bengalis during the East Pakistani secessionist struggle in 1971, when the Pol Pot regime killed one million Cambodians, to name just a few cases. In the latter two cases, the US condemned India and Vietnam for their military interventions and threatened military action against them. However, both India and Vietnam intervened AFTER the human catastrophes had taken place. On the other hand, NATO's rush to bomb CAUSED the human catastrophe in Kosovo, as did Western interventions earlier in Croatia and Bosnia by promoting and rushing to recognize Croatia and Bosnia as independent states against the wishes of the Serbian populations.

Three fundamental principles of Just War -- necessity, proportionality and discrimination - were not met. (1) Necessity: Serbia had agreed to all the political conditions of the Rambouillet diktat and even an international military presence but objected to NATO occupation of Kosovo and the right of occupation throughout Yugoslavia. This could hardly be considered a failure of negotiations and yet the bombing followed. (2) Proportionality: Inflicting a combined "Dresden", "Tokyo firebombing" and a "Hiroshima"



(many US weapons contain Depleted Uranium) on a nation of 10 million people was grossly out of proportion to the problem that needed to be resolved. (3) Discrimination: NATO's deliberate military strategy of destroying Serbia's entire infrastructure including water supply, electricity, fuel dumps, roads, bridges, and other "collateral damage" such as hospitals, schools and cultural-historic monuments, was intended to terrorize and destroy Serbia's civilian population in order to bring about capitulation.

In the final analysis, acting on moral principles is not enough. We need to pay attention to the immoral outcomes of acting on moral principles. Allowing the right of self-determination among oppressed minorities may seem like moral policy. But this may encourage minority populations to provoke brutal crackdowns by the state and thereby humanitarian interventions by the "international community". The results of such moralistic policies have usually been greater human tragedies.

#####

## **PEUT-ON DEFINIR UN NOUVEAU "DROIT D'INTERVENTION HUMANITAIRE"?**

**OLIVIER CORTEN**

Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.),  
Centre de droit international et de sociologie appliquée au  
droit international.

Sur le plan de l'ordre juridique international, l'une des conséquences de la guerre du Kosovo a été de relancer le vieux débat sur l'émergence d'un "droit d'intervention humanitaire" qui, au-delà du principe traditionnel de souveraineté, autoriserait en certaines hypothèses la mise en oeuvre d'actions armées en vue de protéger les droits fondamentaux de la personne (1). Ce débat recouvre plusieurs dimensions. En droit, il oppose d'abord ceux qui

croient constater l'émergence d'une nouvelle norme coutumière en ce sens, à ceux qui considèrent au contraire que le droit international existant est paradoxalement renforcé par le fait que, tout en le violant, les Grandes Puissances continuent à s'y référer (2). En fait, le débat porte aussi sur la question de la sincérité des motivations humanitaires des puissances intervenantes, qui a été sérieusement mis en doute, dans le cas du Kosovo comme dans tous les autres précédents d'"intervention humanitaire" (3). La présente contribution se limitera à une autre dimension particulière, qui articule le droit et le fait autour de la question suivante: peut-on concevoir une définition d'un nouveau droit d'intervention humanitaire qui dépasserait le concept traditionnel de souveraineté, tout en fournissant des critères objectifs permettant de vérifier la sincérité des motivations des puissances intervenantes ?

La question est évidemment cruciale. A ceux qui proposent une modification du droit international existant au nom de la justice, la moindre des choses que l'on puisse attendre est en effet la formulation d'une nouvelle norme qui, au-delà du cas particulier du Kosovo, permettrait d'évaluer la légitimité de n'importe quelle intervention humanitaire (4). A défaut, on remplacerait une règle juridique existante (la souveraineté) par une pratique arbitraire, parce que non susceptible de faire l'objet d'une systématisation en principe, ce qui justifierait pleinement l'accusation répétée d'une politique arbitraire et discriminatoire (symbolisée par l'expression de "deux poids, deux mesures") régulièrement répétée depuis le déclenchement de la guerre du Golfe (5).

Notre thèse est que l'on peut mettre en doute la possibilité même d'une définition de cet ordre. En effet, s'il est possible de définir un "droit d'intervention humanitaire" compatible avec le concept de la souveraineté des Etats (I), il s'avère que les définitions incompatibles avec ce concept peuvent difficilement être considérées comme répondant aux exigences d'une nouvelle norme juridique (II).

## I. La définition d'un "droit d'intervention humanitaire" compatible avec le principe de souveraineté

Le concept même de souveraineté fait l'objet de divergences d'interprétations considérables, auprès des politologues comme des juristes. C'est tout particulièrement le cas dans le domaine des droits de la personne, où de nombreux Etats répondent aux accusations en brandissant systématiquement le principe de non-intervention, alors que d'autres considèrent que ce principe ne peut faire obstacle à des pressions destinées à assurer le respect des engagements internationaux existant en la matière. Au-delà des controverses qui continuent à agiter la doctrine, on peut aujourd'hui considérer que la possibilité d'une "intervention humanitaire" a été admise, mais dans certaines conditions juridiques strictement définies à la fois dans les textes [1], et au vu de la manière dont ils ont été interprétés dans la pratique [2]. La possibilité est évidente pour ce qui concerne les mesures non armées, mais s'étend aussi à l'hypothèse d'une intervention militaire, qui sera seule envisagée ci-dessous (6).

### **1. La possibilité de définir un droit d'intervention humanitaire compatible avec les textes juridiques existant**

On sait que, dans le droit international traditionnel, l'interdiction du recours à la force est considérée comme l'exemple type d'une règle de "droit impératif", qui n'admet aucune dérogation, même par le biais d'une convention particulière (7). C'est ainsi que la Charte des Nations Unies, tout comme de nombreuses résolutions adoptées dans le cadre de l'Assemblée générale, établissent un régime prohibitif très abouti, rendant illicite en principe toute action militaire menée par un ou plusieurs Etats contre un autre, quel qu'en soit le but (8). L'objectif humanitaire d'une puissance intervenante ne constitue donc pas un facteur susceptible de justifier juridiquement une intervention militaire. C'est ainsi que la Cour internationale de Justice a condamné le recours à la force opéré par les Etats-Unis

pour renverser le gouvernement sandiniste au Nicaragua, alors même que Washington invoquait à son appui l'argument de la défense de la démocratie et de la protection des droits de la personne (9).

Ce régime juridique très strict admet cependant deux exceptions, elles-mêmes définies dans des termes précis (10). D'abord, il va de soi que la légitime défense peut autoriser un Etat agressé à se défendre militairement, ou même à solliciter et à obtenir un appui militaire. Il doit alors avoir été préalablement victime d'une "agression", notion précisée dans la résolution 3314 de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1974 comme recouvrant l'attaque armée effective d'un Etat contre un autre, attaque qui présente un certain degré de gravité. L'action en légitime défense doit ensuite être nécessaire et proportionnelle et doit, en tout état de cause, respecter une éventuelle résolution adoptée par le Conseil de sécurité dans le cadre de ses compétences. La deuxième exception à l'interdiction du recours à la force renvoie précisément à cette dernière hypothèse. Si les conditions de vote instituées par la Charte sont réunies, le Conseil de sécurité peut, en vertu du chapitre VII de la Charte, prendre des mesures "coercitives", y compris militaires, pour réagir à un acte d'agression, à une rupture de la paix ou à une menace contre la paix. Cette dernière expression couvre, par définition, l'hypothèse d'un conflit interne qui n'a pas encore dégénéré en guerre internationale, mais qui risque de le faire (11).

Comment, dans ces conditions, envisager la possibilité d'une intervention humanitaire ? Le cas de la légitime défense apparaît assez académique, même s'il n'est pas totalement exclu. Les interventions indienne au Pakistan oriental (1971) vietnamienne au Cambodge (1979), tanzanienne en Ouganda (1979) et nigériane au Liberia (1990) ont toutes été officiellement justifiées à la fois par la légitime défense et par un argument de type humanitaire (12). On peut évidemment se demander dans quelle mesure ces justifications étaient sincères, et surtout conformes au droit international. Ces précédents illustrent en tout cas la



possibilité de principe d'une intervention dirigée contre un régime qui a violé non seulement les droits de la personne, mais aussi la souveraineté d'un Etat voisin.

L'hypothèse d'une résolution du Conseil de sécurité semble par contre à première vue bien mieux adaptée à l'hypothèse d'une intervention humanitaire. Rien n'empêche en effet de considérer que la dégradation de la situation humanitaire à l'intérieur d'un Etat prend des proportions telles qu'elle menace la paix et la sécurité internationales (13). Ici encore, ce n'est pas l'humanitaire en soit qui justifie une intervention, mais bien le lien qui est établi avec le maintien de la paix. La notion de menace, beaucoup moins restrictive que celle d'agression, semble en tout cas ouvrir la voie à des possibilités élargies, mais en même temps compatibles avec le principe de non-intervention qui, comme l'indique expressément l'article 2 § 7 de la Charte, "ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au chapitre VII". En ratifiant ou en adhérant souverainement à la Charte, tout membre des nations Unies accepte cette possibilité, et ne peut donc plus invoquer sa souveraineté pour faire obstacle à sa mise en oeuvre.

## **2. Les précisions apportées par la pratique au "droit d'intervention humanitaire" compatible avec le droit international existant**

Même si elle est confinée dans des limites juridiques très strictes, la possibilité d'un droit d'intervention humanitaire respectueux de la souveraineté des Etats existe donc. Depuis quelques années, cette possibilité a d'ailleurs dépassé le stade de la spéculation théorique, comme en attestent déjà plusieurs précédents (14). Que ce soit en Bosnie-Herzégovine à plusieurs reprises (1992, 1994, 1995), en Somalie (1992), au Rwanda (1994), au Zaïre (1996) ou en Albanie (1997), le Conseil de sécurité a en effet autorisé des opérations militaires dans un but résolument humanitaire (15). Ces autorisations n'ont pas toutes été suivies d'effet, et on ne peut certainement pas

prétendre qu'elles aient toutes été couronnées de succès, mais elles montrent au moins que le droit international traditionnel n'est pas, en soi, incompatible avec la possibilité d'interventions humanitaires. L'argument, parfois entendu lors de la guerre du Kosovo, du caractère fictif des possibilités existantes, n'est plus tenable. Dans aucun de ces précédents, la Russie ou la Chine n'ont utilisé leur droit de veto pour s'opposer à l'adoption de la résolution. Il n'existe donc pas d'impossibilité, ni logique ni pratique, à la mise en oeuvre d'interventions humanitaires dans le plus strict respect des textes internationaux existants (16).

La pratique a d'ailleurs abouti à certaines précisions quant aux conditions dans lesquelles semblable intervention pouvait être mise en oeuvre. Ces précisions pourraient être résumées en trois points.

D'abord, il se confirme qu'une situation humanitaire dramatique peut en elle-même constituer une "menace contre la paix" autorisant l'adoption de mesures coercitives. Ce lien, établi dans les précédents évoqués ci-dessus en combinaison avec d'autres facteurs (17), a été affirmé de manière générale à plusieurs reprises, au sein des Nations Unies comme dans la doctrine (18).

Ensuite, la possibilité pour le Conseil de déléguer la mise en oeuvre d'une intervention militaire à des Etats membres de l'ONU est renforcée, pourvu que le Conseil garde l'autorité sur la conduite des opérations. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil a établi un système de coordination étendu avec les Etats et organisations internationales (dont l'OTAN) qui agissaient juridiquement sous son égide. Le principe est que, conformément à la Charte, c'est le Conseil de sécurité qui doit maintenir et exercer une "responsabilité principale" en la matière (19).

Enfin, et comme la pratique antérieure en attestait déjà abondamment, l'abstention de l'un des membres permanents du Conseil ne fait pas obstacle à l'adoption d'une résolution (20). L'ensemble des Etats admet que l'article 27 § 3 de la Charte ne doit pas être interprété au pied de la lettre: seul un vote négatif équivaut à l'exercice

d'un droit de veto.

En définitive, on constate qu'un "droit d'intervention humanitaire" peut être décelé et défini dans le cadre de référence du droit international traditionnel. C'est d'ailleurs à l'occasion de précédents comme la Bosnie-Herzégovine ou de la Somalie que certains ont expressément évoqué pareille possibilité (21). La confusion provient sans doute du fait que le droit d'intervention humanitaire a aussi été évoqué dans des situations qui sortaient indéniablement de ce cadre traditionnel, sans qu'une définition alternative de ce droit ait pu véritablement être proposée.

## **II. L'inexistence d'une définition d'un "droit d'intervention humanitaire" incompatible avec le principe de souveraineté**

La guerre du Kosovo constitue sans doute l'exemple le plus remarquable à cet égard. Si très peu de juristes ont prétendu que les opérations militaires de l'OTAN et de ses Etats membres aient répondu aux exigences du droit international existant (22), plusieurs d'entre eux ont évoqué l'émergence progressive d'un droit d'intervention humanitaire qui modifierait, voire bouleverserait, les règles juridiques traditionnelles. Dans la plupart des cas, aucune définition précise de ce "droit" n'a cependant été proposée, autrement que par l'affirmation de son opposition avec le principe de la souveraineté (23). Antonio Cassese, ancien président du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie, et figure reconnue de la doctrine en droit international, a cependant été plus loin, en proposant une définition précise qui exprimerait la nouvelle tendance qui se dessinerait pour annoncer l'avènement d'un nouvel ordre juridique international (24). On commencera par examiner cette définition, en la comparant à d'autres propositions émises dans le passé par une doctrine que l'on peut qualifier d'"interventionniste" [1]. On constatera ensuite que, en toute rigueur, ces définitions peuvent difficilement être considérées comme établissant, même sur le plan conceptuel, un nouveau "droit d'intervention humanitaire"

[2].

*1. Les définitions avancées par la doctrine "interventionniste"*

On sait que l'un des arguments traditionnels opposés au concept même d'"intervention humanitaire" est que, par son caractère flou et imprécis, il ouvre la voie à une légitimation de politiques impérialistes qui, dans le passé, ont régulièrement eu recours à l'alibi de l'humanitaire (25). C'est pour répondre à cette objection que la doctrine "interventionniste" a réfléchi à l'élaboration de critères qui précisent quelque peu les contours du nouveau régime juridique proposé.

Si on envisage la doctrine traditionnelle, en résumant les écrits de nombreux auteurs qui se sont exprimés sur le sujet, on peut diviser ces critères en deux catégories, selon qu'ils concernent la situation donnant éventuellement lieu à une intervention, ou les modalités de l'intervention militaire elle-même.

Quant au premier problème, les auteurs concernés considèrent généralement que :

1 . la situation doit se caractériser par des violations graves et massives des droits de la personne sur le territoire d'un Etat étranger (26);

2 . les victimes de ces violations doivent avoir elles-mêmes appelé à une intervention militaire étrangère (27);

3 . l'obstination de l'Etat auteur des exactions doit se révéler telle que tous les moyens pacifiques de règlement ont été épuisés, y compris au sein de l'ONU (28).

Face à cette situation, une intervention militaire serait permise si :

1 . elle est effectivement guidée par un objectif humanitaire (29);

2 . elle est menée par plusieurs Etats agissant de concert, le cas échéant par l'intermédiaire d'une organisation internationale (30);

3 . elle est limitée à ce qui est strictement nécessaire

et proportionnel à la poursuite de l'objectif humanitaire (31).

Cet inventaire a été complété par Antonio Cassese qui, au vu de la guerre menée au Kosovo, estime qu'un droit d'intervention humanitaire pourrait, à l'avenir, être légitime moyennant la réunion de six conditions, énoncées dans l'ordre suivant:

1 . des violations graves et flagrantes des droits de la personne, équivalant à un véritable crime contre l'humanité;

2 . le refus systématique de la part de l'Etat concerné de coopérer avec les organisations internationales, en particulier l'ONU;

3 . le blocage du Conseil de sécurité, qui n'a pu que condamner ou déplorer la situation, tout en la qualifiant de menace contre la paix et la sécurité internationales;

4 . l'épuisement de toutes les voies pacifiques et diplomatiques;

5 . l'organisation d'une action armée par un groupe d'Etats, et non d'une seule puissance hégémonique, avec l'appui, ou en tout cas l'absence d'opposition, de la majorité des Etats membres de l'ONU;

6 . la limitation de l'intervention militaire à ce qui est strictement nécessaire pour atteindre les objectifs humanitaires (32).

On aura relevé que, dans l'ensemble, ces critères ne font que préciser les conditions énoncées par la doctrine traditionnelle. La troisième condition semble en revanche apporter un élément original. En exigeant que le Conseil de sécurité ait qualifié la situation de menace contre la paix et la sécurité internationales, on complète en effet les cinq autres conditions en conférant à une instance réputée impartiale une responsabilité particulière. La définition de Cassese semble donc plus précise et plus restrictive que celle de ses prédécesseurs, et pourrait à ce titre prétendre constituer une alternative crédible aux règles juridiques traditionnelles telles qu'elles ont été décrites dans la première partie de cet article. Il nous semble cependant que, pas plus que les autres, les conditions proposées ne

permettent véritablement de définir un “nouveau droit d'intervention humanitaire”.

*2. l'impossibilité de déduire de ces propositions la définition d'un “nouveau droit d'intervention humanitaire”*

Partons de la différence essentielle entre les propositions d'Antonio Cassese et celles avancées par la doctrine classique. Celle-ci se contente de l'énumération de conditions de fond, tandis celui-là y ajoute une exigence de procédure tendant à ce que la réunion des conditions de fond aient fait l'objet d'une certaine forme d'objectivation. Dans le premier cas, on pourrait dire que, d'un certain point de vue, on sort du domaine du droit. Dans le second, on peut au contraire considérer que l'on reste confiné dans le cadre du droit international positif et que, par conséquent, on ne se trouve pas en présence d'un “nouveau” droit d'intervention humanitaire.

a) La seule mention de conditions de fond ne satisfait pas aux exigences d'un véritable ordre juridique

On remarquera d'abord que la synthèse réalisée ci-dessus masque mal la persistance de profondes différences d'appréciation entre les différents auteurs que l'on a rattaché à la doctrine “interventionniste”. A propos de l'objectif humanitaire, par exemple, certains considèrent qu'il doit être exclusif (33), d'autres essentiel ou principal (34). Par ailleurs, certaines conditions, comme la nécessité de mener une action collective, ne sont pas reprises par tous les auteurs, certains admettant la possibilité d'une action humanitaire individuelle (35). A la limite, il existe dès lors autant de droits d'interventions humanitaires que d'auteurs qui se sont penchés sur la question. Cette considérable diversité d'appréciations constitue évidemment une circonstance difficilement compatible avec l'exigence d'universalité qui caractérise un ordre juridique.

Plus fondamentalement encore, il faut relever que l'interprétation des conditions énoncées par la doctrine “interventionniste” donne lieu à de telles difficultés qu'il peut encore difficilement être question d'une véritable

règle juridique (36). Quel est le degré au-delà duquel la violation des droits de la personne devient “massive” ? Comment établir l’existence d’un appel en provenance des victimes ? A partir de quand peut-on considérer que tous les moyens pacifiques ont été épuisés ? Comment vérifier la sincérité des motivations humanitaires avancées ? Quels sont les instruments qui permettront de mesurer la nécessité et la proportionnalité de l’action militaire entreprise ? Lorsque les auteurs concernés sont amenés à appliquer leurs critères à des situations réelles, on constate que sont occasionnellement considérées comme des “interventions humanitaires” des précédents tels que l’invasion, par les Etats-Unis, de la Grenade (1983) et de Panama (1989) (37). Dans le cas du Kosovo, Antonio Cassese estime que toutes les conditions de fond (parmi lesquelles, pour rappel, l’épuisement des voies pacifiques de règlement et la limitation de l’action à ce qui est strictement nécessaire à la poursuite de l’objectif humanitaire) étaient “indiscutablement” réunies (38), en dépit de l’existence d’arguments plaidant en sens inverse (39). On peut, ou non, partager ces prises de position particulières, mais il faut en tout cas admettre qu’elles prêtent à la discussion, et même à la controverse. L’essentiel est de comprendre que, tant que l’on se contente d’énoncer des conditions de fond sans les assortir d’une procédure d’évaluation, on aboutira à des solutions discutables, qui ne permettront certainement pas d’éluder la critique traditionnelle de la “boîte de Pandore” à laquelle ces conditions sont sensées répondre.

Mais il faut tirer une autre conséquence du caractère flou et imprécis de ces conditions de fond, c’est leur incompatibilité avec la notion même d’ordre juridique, en tout cas si on retient l’acception classique de cette notion. Non pas qu’un ordre juridique suppose que chacune des règles qui le composent soit précisément définie, ce qui n’est certainement pas le cas du droit international dont la plupart des principes fondamentaux (souveraineté, non-intervention, droit des peuples à disposer d’eux-mêmes) prêtent à interprétation. Mais, particulièrement dans une

société internationale faiblement intégrée, un ordre juridique suppose que les interprétations et qualifications unilatérales contradictoires puissent être gérées dans le cadre de procédures d'objectivation de la norme juridique (40). A défaut, on se trouve devant de la simple justice privée, chacun pouvant imposer sa propre conception et interprétation du "droit" à autrui, sans aucune forme de limitation, réelle ou même potentielle. C'est bien ce dernier aspect qui se révèle décisif : il faut au moins que le droit prévoie la possibilité de départager de manière objective -ou en tout cas intersubjective- les positions en conflit. C'est en ce sens que, nous l'avons vu, les règles traditionnelles confèrent une responsabilité au Conseil de sécurité d'assurer une centralisation du recours à la force, même dans le cas d'une éventuelle mise en oeuvre de la légitime défense. En revanche, puisqu'elle suggère de se passer de toute procédure centralisée, la doctrine interventionniste prône finalement un retour à la situation du XIX<sup>ème</sup> siècle où, en effet, chaque Etat était seul juge de l'existence de "motifs légitimes" justifiant le recours à la guerre (41). Une époque où le droit international n'existait pas à proprement parler, dans la mesure où il se confondait encore largement avec la sphère morale ou la sphère politique (42).

En définitive, la subordination d'une intervention humanitaire aux seules conditions de fond peut difficilement être considérée comme compatible avec le concept même d'ordre juridique, si du moins on conçoit ce concept comme devant assurer, au minimum, des procédures départageant les prétentions contradictoires de ses sujets, à tout le moins dans le domaine du recours à la force (43).

b) La référence à un aménagement des procédures existantes n'introduit pas un "nouveau droit d'intervention humanitaire"

On a vu que la définition avancée par le professeur Cassese se révélait plus subtile que celle prônée par ses prédécesseurs: à côté de conditions de fond relativement traditionnelles, on trouvait en effet une forme apparemment



allégée de procédure destinée à en assurer le respect. L'intervention humanitaire était en effet subordonnée à une tentative de recours au Conseil de sécurité mais aussi, exigence fondamentale, à une qualification par ce dernier de la situation de "menace contre la paix et la sécurité internationales". Si cet élément ne peut, toujours selon Cassese, légaliser a posteriori la guerre menée par l'OTAN au Kosovo, il pourrait à l'avenir servir de critère décisif, à la fois rigoureux par la dimension d'objectivation qu'il renferme, et souple par rapport à l'exigence traditionnelle d'une autorisation explicite.

On éprouve cependant quelque difficulté à voir dans cette proposition la conceptualisation d'un droit d'intervention fondamentalement nouveau. En effet, dans l'hypothèse où l'on serait en présence d'une règle devenue générale, chaque Etat membre du Conseil de sécurité serait conscient qu'en condamnant ou en déplorant de graves violations des droits de l'homme, et en qualifiant la situation de menace contre la paix, il autoriserait ipso jure une intervention militaire. Le problème de l'usage du droit de veto n'est donc nullement évacué par cette proposition; il est seulement déplacé, au moment de la qualification des faits. Pratiquement, le système pourrait même avoir pour effet de multiplier les oppositions à l'adoption de toute résolution fondée sur le chapitre VII, et donc aboutir à des effets contraires à ceux qui sont recherchés.

Finalement, on se trouve confronté à un dilemme qui semble sous-tendre tout le débat sur la définition d'un "droit d'intervention humanitaire": soit les puissances intervenantes décident elles-mêmes de la réunion des critères de légitimité, avec tous les risques d'abus que cela comporte, soit on passe par une procédure au sein de l'ONU, ce qui, en définitive, aboutit à subordonner l'intervention aux procédures de vote qui y sont prévues, y compris la possibilité de l'usage d'un droit de veto. Le débat semble donc confiné à un aménagement des procédures existantes, et non à l'introduction d'un droit véritablement nouveau. On pense par exemple à une

institutionnalisation de la possibilité ouverte par le précédent “Union pour le maintien de la paix”, en vertu de laquelle l’Assemblée générale s’est estimée compétente pour exercer une responsabilité dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale (44). On pense également aux discussions effectivement en cours sur la réforme du Conseil de sécurité, et ce en vue d’assurer une meilleure représentativité de la société internationale actuelle que ne le font des textes rédigés en 1945 (45). Par contre, il est remarquable que, lors du sommet marquant, en pleine guerre du Kosovo, le cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité de Washington, les Etats membres de l’OTAN n’aient nullement affirmé détenir un droit d’intervention militaire en dehors du système institué par la Charte (46).

Ces exemples montrent d’ailleurs que, en pratique, les Etats sont loin de remettre en cause les fondements de l’ordre juridique international classique (47). A l’analyse, la souveraineté reste un concept extrêmement prégnant dans le discours juridique et politique, y compris dans le domaine des droits de la personne. Ce sont toujours les Etats qui sont sensés être les meilleurs garants d’une protection minimale des droits de la personne, et ce sont encore des Etats qui prétendent les faire respecter par la force lorsqu’ils estiment que cette garantie s’est révélée insuffisante. Le problème reste la persistante de désaccords sur ces questions, qui constituent autant d’oppositions entre souverainetés concurrentes. La gestion de ces désaccords constitue le fondement même d’un ordre juridique international dont l’équilibre n’a pas, à ce jour, pu être redéfini, même sur le plan conceptuel. Dans la réalité, on peut d’ailleurs douter que les Etats eux-mêmes souhaitent remettre fondamentalement en cause l’équilibre existant. C’est sans doute l’un des enseignements de la guerre du Kosovo, qui a montré la persistante marginalisation des propositions tendant à remettre en cause le concept même de centralisation du recours à la force (48). Sans doute ce régime juridique disparaîtra-t-il avec ses sujets créateurs, les Etats eux-mêmes. Encore peut-on douter que, dans un

contexte de mondialisation de plus en plus dominé par les nécessités du marché, les “nouveaux acteurs” que constituent les groupes privés multi(ou trans)nationaux prônent un retour à une habilitation généralisée du recours à la force. La période antérieure à la Charte des Nations Unies a en effet montré l’instabilité et l’insécurité auxquelles pouvaient mener, sur le plan politique comme sur le plan économique, un régime juridique permissif en ce domaine...

#### NOTES

1. On trouvera une synthèse de ce débat dans A. PELLET (Ed.), *Droit d’ingérence ou devoir d’assistance humanitaire?* Paris, La documentation française, 1995.
2. En ce sens, O. CORTEN, “Human Rights and Collective Security: Is There an Emerging Right of Humanitarian Intervention?”, *Collected Courses of the Academy of European Law*, Florence, 1999, à paraître.
3. Voy. l’ouvrage coordonné par B. DELCOURT et Y. BOVY, *Que la guerre est belle et que nos valeurs sont universelles*, Mons, ed. Cerisier, 1999, sous presse.
4. O. CORTEN et B. DELCOURT, “Portée et limite de l’argument légaliste dans le débat sur la guerre du Kosovo”, *La Revue Nouvelle* (Bruxelles), septembre 1999, sous presse.
5. B. DELCOURT et O. CORTEN, “La face cachée du nouvel ordre mondial : l’application discriminatoire du droit international” in *A la recherche du nouvel ordre mondial*, tome I, Le droit international à l’épreuve, Bruxelles, ed. complexe, 1993, pp. 21-57.
6. Pour une position plus large, recouvrant les mesures armées et non armées, v. O. CORTEN et P. KLEIN, *Droit d’ingérence ou obligation de réaction ? Les possibilités d’action visant à assurer le respect des droits de la personne face au principe de non-intervention*, Bruxelles, Bruylant et ed. U.L.B., 2ème éd., 1996.
7. V. p. ex. la qualification opérée par la Commission du droit international, A.C.D.I., 1980, IIe partie, p. 42, par. 22 et L. HANNIKAINEN, Peremptory Norms (Jus cogens) in *International Law*, Helsinki, Lakimiesliiton Kustannus, 1989, sp. 323 et seq.
8. V. e.a. la résolution 2625 (XXV) de l’A.G.N.U. qui interdit toute intervention “pour quelque raison que ce soit”, ainsi que l’art. 5 de la Définition de l’agression (rés. 3314 de l’A.G.N.U.) en vertu de laquelle “aucune considération de quelque nature que ce soit, politique, économique, militaire ou autre, ne saurait justifier une agression”.
9. C.I.J., Affaire des Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci, Recueil 1986.
10. I. BROWNLIE, *International Law and the Use of Force by States*, Oxford, Clarendon Press, 1967 et, du même auteur, “The U.N. Charter and the Use of Force, 1945-1985” in A. Cassese (Ed.), *The Current Regulation of the Use of Force*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1986, pp. 491-504.

11. J.M. SOREL, "L'élargissement de la notion de menace contre la paix" in Société française du droit international, *Le chapitre VII de la Charte des Nations Unies*, Paris, Pedone, 1995, pp.3-57.
12. V. p. ex. N. RONZITTI, *Rescuing Nationals Abroad Through Military Coercion and Intervention on Grounds of Humanity*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1985, pp. 96-97 et 105 et O. CORTEN, "Human Rights and Collective Security : Is There an Emerging Right of Humanitarian Intervention ?", op.cit.
13. O. CORTEN et P. KLEIN, *Droit d'ingérence ou obligation de réaction?*, op.cit., pp.193 et ss.
14. Y. KERBAT, La référence au chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans les résolutions à caractère humanitaire du Conseil de sécurité, 1995.
15. V. not. les rés. 770 du 13 août 1992, 836 du 3 juin 1993 et (Bosnie-Herzégovine) 794 du 2 décembre 1992 (Somalie), 929 du 22 juin 1994 (Rwanda), 1080 du 15 septembre 1996 (Zaïre) et 1101 du 28 mars 1997 et 1114 du 19 juin 1997 (Albanie).
16. O. CORTEN et P. KLEIN, "L'autorisation de recourir à la force à des fins humanitaires : droit d'ingérence ou retour aux sources ?", E.J.I.L., 1993, 506-533.
17. Ibid. et, des mêmes auteurs, "Pour une assistance humanitaire efficace sans droit d'ingérence" in M.J. DOMESTICI-MET, *Aide humanitaire internationale : un consensus conflictuel?*, Paris, Economica, 1996, pp. 284 et ss.
18. V. p. ex. Secrétaire général des Nations Unies, "Agenda pour la paix", S/24111, juin 1992, p. 40 et Déclaration du Président du Conseil de sécurité, S/23500 (31 janvier 1992) in R.G.D.I.P., 1992, pp. 256-260.
19. V. p. ex. O. PAYE, *Le droit international face aux crises humanitaires*, Bruxelles, ed. Bruylant, 1996, pp. 244 et ss.
20. S. BERNER et B. SIMMA, "Article 27" in B. Simma (ed.), *The Charter of the United Nations. A Commentary*, 1994, pp. 447 et ss.
21. Ch. Greenwood, "Is there a right of humanitarian intervention ?", *The World Today*, Feb.1993, pp. 34 et ss.
22. V. not. les critiques très différentes de B. SIMMA, "NATO, the UN and the Use of Force: Legal Aspects", E.J.I.L. , 1999, pp. 1-22; M. SPINEDI, "Uso della forza da parte della NATO in Jugoslavia e diritto internazionale", *Quaderni Forum*, 1998-XII; M. KOHEN, "L'emploi de la force et la crise du Kosovo: vers un nouveau désordre international", R.B.D.I., 1999, sous presse; N. RONZITTI, "aerei contro la Repubblica federale di Iugoslavia e Carta delle Nazioni Unite", *Riv.Dir.Int.*, 1999, pp. 476 et ss.; Daniel THÜRER, "Die NATO-Einsätze in Kosovo und das Völkerrecht", *Neue Zürcher Zeitung*, 3/4 Avril 1999 et Christian TOMUSCHAT, "Völkerrechtliche Aspekte des Kosovo-Konflikts", *Die Friedens-Warte*, 1999, pp. 33-37.
23. V. M. Torrelli, "Chronique des faits internationaux", 103 R.G.D.I.P., 1999, p. 488. On se reportera par ailleurs au discours non dépourvu d'ambiguïtés de Kofi Annan lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, le 20 septembre 1999 (ONU, Communiqué de presse, AG/908, 19990920).
24. A. CASSESE, "Ex iniuria ius oritur : Are We Moving towards International Legitimation of Forcible Humanitarian Countermeasures in the World Community ?", E.J.I.L. , 1999.

25. V. p. ex. M. BEDJAOUI, "La portée incertaine du concept nouveau de 'devoir d'ingérence' dans un monde troublé : quelques interrogations" in *Actes du colloque organisé par l'Académie royale du Maroc, Le droit d'ingérence est-il une nouvelle législation du colonialisme?*, 1991, pp.232-263; J.M. SOREL, "Le devoir d'ingérence: longue histoire et ambiguïté constante", *Relations internationales et stratégiques*, 1991, pp. 95-107 et, plus récemment, B. KINGSBURY, "Sovereignty and Inequality", *E.J.I.L.*, 1999, pp. 618-620.
- 26.. W.D. VERWEY, "Humanitarian Intervention under International Law", *N.I.L.R.*, 1985, p.418; L. OPPENHEIM, *International Law. A Treatise*, H. Lauterpacht. ed., 8th ed., London, Longmans, 1955, p. 315; A. BONDE, *Traité élémentaire de droit international public*, Paris, Dalloz, 1926, p. 245; E. PERREZ-VERA, "La protection d'humanité en droit international", *R.B.D.I.*, 1969, p. 418.
27. F. TESON, *Humanitarian Intervention. An Inquiry Into Law and Morality*, New York, Transnational Publisher, 1988, pp. 119-120.
28. W.D. VERWEY, "Humanitarian Intervention under International Law", *op.cit.*, p. 418.
29. Cette condition est formulée de manières différentes par W.D. VERWEY, "Humanitarian Intervention under International Law", *op.cit.*, p. 418; Ch. ROUSSEAU, *Droit international public*, Paris, Sirey, tome IV, 1971, p. 49; E. PERREZ-VERA, "La protection d'humanité en droit international", *op.cit.*, p. 417.
30. G. Rolin-JACQUEMYS, "Note sur la théorie de l'intervention", *R.D.I.L.C.*, 1876, pp. 675 et 679; A. ROUGIER, "La théorie de l'intervention d'humanité", *R.G.D.I.P.*, 1910, pp. 499 et ss.; B. KOUCHNER, *Le malheur des autres*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 291.
31. F. TESON, *Humanitarian Intervention. An Inquiry Into Law and Morality*, *op.cit.*, et M.BETTATI, "Un droit d'ingérence ?", *R.G.D.I.P.*, 1991, p. 651.
- 32.. "Ex iniuria ius oritur: Are We Moving towards International Legitimation of Forcible Humanitarian Countermeasures in the World Community ?", *op.cit.*, p.27.
33. E. PERREZ-VERA, "La protection d'humanité en droit international", *op.cit.*, p. 417.
34. W.D. VERWEY, "Humanitarian Intervention under International Law", *op.cit.*, p. 418 et F. TESON, *Humanitarian Intervention. An Inquiry Into Law and Morality*, *op.cit.*, p. 115.
35. V. p. ex. M. REISMAN, "Sovereignty and Human Rights in Contemporary International Law", *A.J.I.L.*, 1990, p. 871.
- 36.. V. O. CORTEN et P. KLEIN, *Droit d'ingérence ou obligation de réaction ?*, *op.cit.*, pp. 156 et ss.
37. F. TESON, *Humanitarian Intervention. An Inquiry Into Law and Morality*, *op.cit.*, pp. 189 et ss.; A. d'AMATO, "The Invasion of Panama was a Lawful Response to Tyranny", *A.J.I.L.*, 1990, pp. 516-524.
38. "Ex iniuria ius oritur : Are We Moving towards International Legitimation of Forcible Humanitarian Countermeasures in the World Community ?", *op.cit.*, pp. 28-29.
39. V. p. ex. O. CORTEN, "Tous les moyens diplomatiques avaient-ils réellement

été épuisés? L'échec du plan de Rambouillet" in B. Adam (Ed.), *La guerre du Kosovo. Eclairages et commentaires*, Bruxelles, GRIP, ed. complexe, 1999 et M. KOHEN, "L'emploi de la force et la crise du Kosovo : vers un nouveau désordre international", op.cit.

40. V. p. ex. H.L.A. HART, *Le concept de droit*, trad. fr., Bruxelles, F.U.S.L., 1976 et J.COMBACAU, "Le droit international, bric-à-brac ou système ?", A.P.D., 1986.

41. V. U. BEYERLIN, "Humanitarian Intervention" in *Encyclopedia of International Law*, 1982, p. 212; E. NYS, *Les origines du droit international*, Bruxelles, ed. Castaigne, Paris, ed. Fontemoing, 1894, p. 173; v. aussi R. REDSLOB, *Histoire des grands principes du droit des gens de l'Antiquité jusqu'à la veille de la Grande Guerre*, Paris, Rousseau éd., 1923, p. 242 et p. 470 et A. VERDROSS, "Règles générales du droit international de la paix", R.C.A.D.I., 1929-V, tome 30, pp. 497-498.

42. O. CORTEN, "Droit, force et légitimité dans une société internationale en mutation", *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 1996, pp. 71-112.

43. V. aussi H. KELSEN, "Théorie du droit international public", R.C.A.D.I., 1953-III, tome 84, pp. 28 et ss. et, du même auteur, H. KELSEN, *General Theory of Law and State*, Cambridge, Harvard University Press, 1946, pp. 332 et ss.

44. V. p. ex. E.K. KAOUSI, "Rôles respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale dans le traitement des opérations de maintien de la paix" in Académie de droit international de La Haye (eds.), *Le développement du rôle du Conseil de sécurité*, 1993, pp. 435 et ss. Pour une adaptation au cas du Kosovo, v. B. SIMMA, "NATO, the UN and the Use of Force : Legal Aspects", op.cit., p. 17.

45. V. p. ex. J.P. QUENEUDEC, "A propos de la composition du Conseil de sécurité", R.G.D.I.P., 1995, pp. 955 et ss. et M.C. WOOD, "Security Council Working Methods and Procedure : Recent Developments", I.C.L.Q., 1996, pp. 150 et ss.

46. V. le Communiqué du Sommet de Washington, 24 avril 1999, par lequel les Etats reconnaissent expressément la "responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales" (par. 38; reproduit en français dans D.A.I., 1er juin 1999, p. 420). Rappelons que l'expression "responsabilité principale" n'est pas une innovation, puisqu'elle est tirée directement de l'art. 24 de la Charte des Nations Unies.

47. On citera par exemple l'importante Déclaration adoptée dans le cadre du "Groupe des 77", et par laquelle "the Ministers stressed the need to maintain clear distinctions between humanitarian assistance and other activities of the United Nations. They rejected the so-called right of humanitarian intervention, which has no basis in the UN Charter or in international law. The Ministers stressed the need to scrupulously follow the Guiding Principles of Humanitarian Assistance outlined in the Annex to the General Assembly resolution 46/182" (nous soulignons; Déclaration émise à l'occasion du 35ème anniversaire de la création du "groupe des 77"; consultable notamment sur le site de cette organisation (<http://www.g77.org/Docs/Decl1999.html>)).

48. O. CORTEN, "Human Rights and Collective Security : Is There an Emerging Right of Humanitarian Intervention ?", op.cit.

## ANNEX 2. - APPENDIX 2.

Texts of invited speakers unable to attend

### **The Real Cost of New NATO**

**R. K. Kent**

**Professor of History (Emeritus)  
University of California, Berkeley**

The New NATO is now fully “validated” as a “credible” force while being confined to Europe de facto. It has not intervened in Africa, Latin America and Asia, including East Timor where large-scale “ethnic cleansing” took place just recently. In the Caucasus it is conspicuous by its absence as thousands of Chechin civilians are fleeing the bombings of their homes by a NATO-like Russian riposte to terrorism at home. We come here to two immediate and basic questions. Since it has only the European parameters just whom in Europe is NATO supposed to “defend” and against whom or what?

The NATO intervention in Bosnia against its Serbs and the subsequent Dayton Agreement have inspired the Albanians in Kosovo (and in the diaspora throughout Western Europe and the Eastern United States as well as Canada) to mount a guerilla war and bring NATO into Kosovo as well. NATO troops now occupy both Bosnia and Kosovo. Local resistance to NATO is neither present nor likely. Where else are the Europe’s “spots” in real need of NATO? Both Turkey and Greece are its member states and NATO will not intervene militarily in favor of either. France has a Corsican irredentism problem but France, too, is a NATO member and no one has even suggested any NATO violation of French sovereignty. Spain has its perennial “Basque Problem” but Spain is also a NATO member and, again, no one

has even suggested a local NATO intervention on behalf of the Spanish Basques. Can one imagine a NATO Tomahawk hitting London's 10 Downing Street as a humanitarian riposte to oppression of the Irish people?

Any notion that Russia will soon reconstruct its former empire and endanger the new NATO members like Poland (which alone has legitimate long-lasting historical fears), the Czech Republic and Hungary can only belong to the world of geo-political fantasy. Even if—as a political joke— Bavaria should decide to orbit out of Germany because it does not like the Socialist Government NATO could hardly “solve the problem.” In short, the new NATO is completely irrelevant to the present-day and near-future realities in Europe. It has no one to “defend,” there loom no other large-scale “ethnic cleansing” campaigns, the Soviet “Evil Empire” cannot even become a vampire and, by the statements meant to deflect accusations of “racism,” NATO is confined to Europe only. It has no prospects of defending a state within Europe against another. Its militarily powerful presence inside a state is a documented failure at “peace-keeping” at Kosovo and the verdict is not really in on any real NATO success in a de facto partitioned Bosnia. In fact, a military combine separate from NATO is being discussed throughout Western Europe. This leads to the next question. The realities just outlined did not come suddenly into view. The New NATO was “validated” in a solipsistic fashion within ex-Yugoslavia and the new question imposes itself. Was the Second Yugoslavia deconstructed in order to “validate” NATO itself or did NATO seize the opportunity in the Yugoslav tragedy in order to announce itself as a policeman of global dimensions? So far, NATO has refused the would-be “global” mantle.

If NATO refuses a global role, if it is not really relevant to present-day Europe, who stands to benefit from its post-Cold War resurrection? There are three main beneficiaries. They are respectively the Executive Branch of the U.S. Government, the military-industrial complex and the re-united Germany.



It did not take long to perceive that the Clinton Administration could immerse its military involvement in ex-Yugoslavia within an “international” NATO. In so doing, it could not be accused abroad of an exclusive U.S. imperial drive into the Balkans. At home, it would have at least a way not be charged with violating the U.S. Constitution. . It is widely known that Congress alone has the right to declare war. The Constitution also requires that signed international agreements automatically translate into Federal Law. Yet, a host of international agreements (1) signed by several U.S. Presidents, have been completely disregarded through the U.S.-dominated NATO intervention in ex-Yugoslavia. Even the one solid pillar of International Law —Sovereignty— has been seriously damaged. . It is now confined de facto only to the more powerful countries. The U.S. Congress as well has abdicated its Constitutional role in favor of a “monarchical” President who uses military force without prior consent and approval of the American People through Congress. A resolution (S.Con.Res21) was introduced in Congress on 28th April 1999 to authorize President Clinton to conduct military operations and missile strikes against Yugoslavia. That was 36 days after the “air war” had started. It was barely defeated by a tied vote (213 to 213). Increasingly, foreign policy decisions are imposed by non-elected officials whose “recommended” courses of action are rarely overturned by the White House. According to the Representative Christopher Shays (September 24, 1999), over the last forty years, the U.S. has deployed American armed forces 43 times around the world but 33 of the missions took place in the last 8 years. The cost to the American People of the U.S. Executive-NATO connection is not only to be found in the revision of the Constitution in practice. It is removing the People from major foreign-policy decisions which are likely to turn Americans into victims, with massive losses of life and property. In addition, the constant secrecy which deliberately masks foreign-policy actions, seconded through savage manipulations of the American People by its own Government and

major media, is eroding the American fundamental liberties. This should be regarded as an unacceptable cost of any links with NATO.

Lest there be any skepticism about the “military-industrial complex” as a beneficiary of the New NATO two telling examples will suffice. As is not generally known, the Tomahawk missile, weapon specifically designed for long-range accuracy, has one impediment relative to its mission. It loses much of its pin-point accuracy if stored for a long period of time. As is widely known, General Wesley Clark depleted Pentagon’s stock of the Tomahawks in the 78 days of bombing Yugoslavia. As a result a new order is being prepared to the tune of about one billion dollars which is to be filled by a single U.S. company. Once replenished, the stock cannot remain in storage too long again. The second example is perhaps even more telling. The entire 50-th NATO anniversary celebration cost came to around \$250,000. This was paid for entirely by companies who define the “Who’s Who” among the “munitions makers.” The U.S. Government is hardly the sole prospective purchaser of the variety in weapons and weapons systems made available to, for example, the “newest members” of NATO, most of whose populations have many other priorities at home. One could and should go further by insisting that the increasing abandonment of diplomacy in favor of military actions, the ascent in importance of the Defense Intelligence Agency goes hand-in-hand with a continuous stream of new and hi-tech means of destruction. The New NATO’s advent, “credibility” and “validation” are simply an adjunct in the substitution of Sparta for Athens in the modern idiom. It is undoubtedly true that the armaments industry provides considerable employment for skilled personnel but there is a built-in cost factor.

The “validation” of NATO in ex-Yugoslavia exceeds an estimated \$100 billion. There are also several thousand dead and wounded people, mainly, but not exclusively Serb civilians. It has created over 1,000,000 jobless, the soil, water and even air are polluted with toxins and mutants in

---

both Serbia and Kosovo. At Kosovo, NATO became a co-author of the very “ethnic cleansing” it accused the Serbs alone for. It provided Milosevich with an opportunity to use his brutality to both punish the Albanian Kosovars with massive cleansing and “show” NATO that it was no master at Kosovo.

In their “calibrated” punishment of the Serbs NATO leaders validated their own acts of terror from the skies in a manner reminiscent of a lynch party. More than that, they legitimized the KLA ground terrorism. This sends a powerful message of destabilization to all proponents of separatism – through – terror. They only have to meet a single criterion. There must be a coincidence of larger geo-political and economic ends with the “struggles for liberation”.

With the U.S. troops stationed still in Germany, the Clinton Administration has elevated Germany to the status of its First Partner in Europe and NATO. This relationship was cemented in the first five years of the current decade. (2) Both the U.S. and Germany supported clandestinely the Croat departure from Yugoslavia. Just two days apart in April 1992, both recognized the multi-ethnoreligious Bosnia as an independent state, ruled by the Bosnian Muslims whose leader continued to hold on to the Presidency despite an expired mandate and existing agreement to turn it over to his Bosnian Serb successor. In 1992 and, again, in 1993, the Clinton Administration repelled two serious attempts to prevent the subsequent Yugoslav fratricides. (3) It took both a discrete and active part in the ethnic cleansing of some 200,000 Serbs from Krajina in August 1995. In the treatment of the Kosovo Liberation Army as a victor-to be there have been the U.S.-German intelligence and other types of collaboration. In fact, information is surfacing that the CIA/DIA actively worked with the German intelligence service in Yugoslavia since the start of the first Clinton Administration. Adhering to an even earlier but somewhat dormant National Security Directive in 1982 to destabilize all the Communist areas of Europe, the U.S. planners came clearly under the German influence in targeting the Serbs as

an “enemy” that will “validate” NATO and accelerate the devolution of Yugoslavia into separate statelets, from ex-Republics and autonomous regions. (4) The geo-political ideas in the Executive Branch in Washington concurred with the German goal of economic domination of the Balkans in which the ex-Yugoslav space was of utmost importance. along with a large skilled but jobless labor force and millions of potential consumers (5). All of this was worked out in secret within NATO and the U.S. went consistently in ex-Yugoslavia against the Serbs —its allies in two World Wars— while favoring the nationalistic successors of pro-Nazi elements in Croatia and Bosnia who had fought in the 1940.s on the Russian front within the German Army and in Italy against the Allied invasion.

The re-entry of a united Germany on the world stage, coinciding with the fall of the Soviet Empire, and the clear manifestation of a U.S. as the sole remaining Super-Power, are behind an obviously aggressive meddling in Yugoslavia. Despite the Nazi legacy of the Third Reich in its approach to the Serbs, the Fourth Reich is a certified Democracy. It could not start re-arming and re-militarizing without two requirements. One is the NATO framework. The other is to envelop itself in some higher and nobler purpose especially in an area where the Nazi predecessors committed endless atrocities. While such a legacy was not even remotely connected with the U.S. the Clinton Administration understood that the American People would not support, after Vietnam, any U.S. military involvement in Europe unless some major moral cause could convince it otherwise. There had to be a” linkage” between “punishment” and militarism abroad on one hand and the lofty heights of moral purpose. It was found in a two-prong approach. Government sources and the corporate media swung into action to turn the Serbs into exclusive “aggressors” and all the others in ex-Yugoslavia as their “victims.” Neither context nor truth were of any consequence at all. There have been routine suppressions of anything that seriously favored the Serbs and this is not over yet even after 78 days of bombing them back into the

---

Nineteenth century. Throughout this decade the Serbs have been dehumanized to the point that they were denied self-determination in Krajina and Bosnia, self-defense at Kosovo and human rights through an undeclared, brutal hi-tech war, with years of severe economic sanctions. As during the Nazi occupation and dismemberment of Yugoslavia the Serbs were again transformed into the “untermenshen” of the early 1940’s when they stood-up to the Third Reich’s divisions as both Chetniks and Partisans (over 90 percent of whom were Serbs fleeing the Croat Nazis).

A moral purpose cannot however stand on constant smears, justified or not. Military interventions need more than just some idea of “punishment” in general. Thus was born the Humanitarian Ideology. It leapfrogs over frontiers and violates “lesser” instances of national sovereignty. It constitutes an almost perfect underpinning for the economic Globalization. It determines who is the “aggressor” and who is the “victim.” It turns a blind eye to violations of human rights perpetrated by “allies” and “victims” upon “aggressors.” It uses a soothing language to gloss over the reverse human rights violations. At Kosovo, the killings of Serbs and their expulsion into Serbia have been called “justifiable retributions” and “historic opportunity to gain lasting liberation from an occupying regime,”(+) while refusing to be “trapped by history,” phrase uttered by Anthony Lake during confirmation hearings for the CIA Directorship in 1997. Humanitarian ideologues are never really bothered by holding two completely contradictory positions at the same time.

It was an Orwellian prediction that materialized not in totalitarian systems but in Democracies instead. Three types of people appear to have often associated with the Humanitarian Ideology. Individuals with humane tendencies in their personae have been so indignant at the TV images of blond and blue-eyed “Kosovar” refugee children that they became completely blind to anything except victimization by “Serb aggressors.” The KLA simply did not exist. NATO’s “Humanitarian” bombs and missiles were not

|  
—

saturating Kosovo itself. A polar opposite is to be found in the cold-blooded use of Humanitarian Ideology either in subtle hate-mongering against the Serbs or in some act of punishment meant to administer “a lesson” or “send a message” to “Milosevich.” There is also a more or less elastic “middle” in which the two opposite tendencies tend to mix. It is this “middle” that dominated and still dominates the corporate audio-visual and scribal media. A number of individual members of the Senate and the House of Representatives had joined it as well. Its dimensions are both cynical and romantic.

While a few supporters of the Humanitarian Ideology know full-well that it is a useful policy tool from their perspective and for purposes kept secret from their own peoples most —probably the majority— of its adherents do not really know just how much they too are being savaged by manipulation aimed at the general public. Thus, the cost of everything in connection with the New NATO must also include the spread of secrecy, the domination of public opinion by non-elected and mostly anonymous officials linked with corporate media and the paving of the road to the demise of Democracy itself. Right at the moment of this writing (October 1999) groups of citizens in several NATO-member states are seeking to judicially indict their respective governments for unlawful aggression against Yugoslavia (24 March - 4 June 1999). Dozens of high-ranking officials in several such states have received copies of charges against each for commission of war crimes, crimes against humanity and crimes against peace (7). Such actions on the current scale are unprecedented in both Western European and American historical experiences. They reflect a growing awareness that International Law and Democracy at home are being eroded fairly fast as a price of NATO and its “humanitarian intervention” in Yugoslavia. It is a foregone conclusion that the governments in question know that they have gone completely overboard in Yugoslavia. It is just as certain that they will not admit to have so done and that everything will be employed to neutralize any

possible judicial consequences. They all plan to make the 78 days of bombing disappear from public view and memory in order to better prepare for the 21st Century in which NATO can become its Frankenstein Monster. (6)

---

(1) Among them, four Hague Conventions, the Hague Convention Covering Aerial Bombardments, the Geneva Convention, the Hague Convention Calling for the Pacific Settlement of Disputes, the Nuremberg Principles and Charter of 1945, the UN Charter Articles 2(3), 24 & 25, 51 and 52, Vattel's Law of Nations, the Vienna Convention Law of Treaties forbidding the use of force to Compel a Sovereign Nation State to sign an International Agreement, the U.S. Neutrality Act of 1818, the Kellogg-Brand Pact, the Helsinki Final Act Guaranteeing Boundaries of European States, the U.S. Constitution itself, and NATO's own Charter. For a detailed discussion and analyses see Dr. John Coleman, "NATO Explained," (*World Review*, April 1999); and his "Serbia: What the Government doesn't want you to Know," (21 April 1999, *World Review*), includes his 1984 essay "Why Yugoslavia?" which foreshadowed what has been happening to Serbia. Unlike the many freshly minted "experts" on the Balkans, Dr. Coleman has been "at it" for the last quarter of a century. He has studied rigorously the U.S. Constitution since 1972 and has delved into many U.S. sources, including the Congressional Records, for some 27 years.

(2) See T.W. Carr, "German and U.S. Involvement in the Balkans. A Careful Coincidence of National Policies?" presented at the Symposium on the *Balkan War, Yugoslavia Past and Present*, Chicago, 31 August-1 September 1995. A basic and unassailable text by the Associate Publisher of the *Defense & Foreign Affairs Publications* (London).

(3) They are the Lisbon Agreement of 1992, brokered by the Portuguese Foreign Minister on behalf of the European Community; and the Owen-Vance proposed agreement of 1993. See, inter alia, Lord David Owens's *Balkan Odyssey* (1995) and Warren Zimmermann's apologia, *Origins of a Catastrophe* (1996).

(4) See R.K. Kent "The Fourth Reich's Nationalism and its Impact on the U.S./ NATO involvement in Yugoslavia," (being an Open Letter to ten U.S. Senators), in *Dialogue* 32, 1999, cf. specific references to Jurgen Reents' "Plotting the War against Serbia" (16 April 1999) and Troude to Kent, Personal Communication, May 1999 (Paris, France). For events up to and including the war in Bosnia, see Yossef Bodansky, *Offensive in the Balkans*, (November 1995).

(5) For the full text of the Reents statement see release to the German Press at Bonn dated 8 April 1999. It is based on an anonymous but high-ranking source inside the German Government. There is an even more telling local Kosovo report from an Albanian Catholic priest but it could not be independently verified as of October 1999.

(6) The Frankenstein appellation is "borrowed" from an earlier essay by R. K. Kent, "Spying against NATO for 'the Serbs'," *Dialogue* 26, vol. 7 (Paris, Summer Edition

1998).

(7) See “War Crimes Charges against NATO-Legal Document,” (19 May 1999, *World in Review*).

---

(+) In 1974 there was a disastrous Constitutional revision of Federal Yugoslavia. In its simplest form it gave control of the republics and autonomous regions to ethno-religious majorities in each. It did not take long for the ethnic Kosovo Albanian majority to fire Serbs from positions of authority, to “take over” in all the spheres of endeavor and engage in piecemeal aggression against the Serb civilians. The result of this was a rapid exodus of over 100,000 Serbs from Kosovo, the transformation of the only University the Albanians had anywhere into an Albanian nationalist hot-bed and the constant pleas of the remaining and steadily dwindling Serb “Kosovars” for intervention of the Federal authorities. It was against this background, unreported in the Western media, that Milosevich took away Kosovo’s autonomy. What the ethnic Albanians did to the Serbs at Kosovo was replicated as Serb authorities took over again, fired Albanian Kosovars from positions of authority and shut down the University. The Albanian Kosovars, led by a poet (Ibrahim Rugova), established an “apartheid” society in education and social services. They also paid no longer any taxes.

The entire context negates the simplistic perception of the Serbs as “oppressors” and the Kosovo Albanians as “victims.” By reflecting the context, Serbs at Kosovo believed in the legitimacy of suppressing what amounted to an Albanian de facto control of Kosovo. Milosevich simply took his political advantage at Kosovo. On the other hand, by never mentioning the context, Western corporate media and Governments satanized the Serbs for Milosevich’s hard-line at Kosovo re-taken from the earlier Albanian dominance.

---

## **Consequences for Security and Stability in Europe of NATO’s new strategy**

**ELMAR SCHMÄHLING**  
**former Rear Admiral, Federal German Navy**

In June 1999 the unlawful bombing of Yugoslav economic infrastructure and society by NATO air forces was stopped. But the war against the Yugoslav people goes on. What the Serbs experience in these days is the execution of what can be called the harsh rules of the new Euro-Atlantic world



order introduced by USA/NATO on 24 april 1999.

On the occasion of its 50th anniversary, NATO Heads of State and Government issued the so called "Alliance's Strategic Concept". This "Strategic Concept" is far more than what the term seems to say. It is in fact the replacement of the North Atlantic Treaty -- without changing or amending its text. "NATO forces must maintain the ability to provide for collective defence while conducting effective non-Article 5 crisis response operations." (Alliance's Strategic Concept No.47)

"Conflict prevention" and "conducting non-Article 5 crisis response operations" constitutes the new second pillar of NATO's tasks. The need to formulate this new main aim as "crisis response" which is synonymous to "out-of-area intervention" by saying that it is not covered by article 5 is revealing. NATO admits without wanting to that from now on it will operate outside the Treaty because "out-of-area-intervention" is not stipulated in it.

So Kosovo -- like NATO interventions that must be expected in other places too -- is not only unlawful with regard to UN Charter but also with respect to the North Atlantic Treaty.

### **The Alliance's New Broad Approach to Security**

In 1991 the contents of the "Alliance's broad approach to security" was "dialogue, cooperation and maintenance of collective defence capability". This approach was completely in line with NATO's genuine political aim of detention and sole military objective of "collective defence".

Under the heading "The Approach to Security in the 21st Century" the new strategic concept states: "The Alliance is committed to a broad approach to security, which recognises the importance of political, economic, social and environmental factors in addition to the indispensable defence dimension." (No. 25) "Based on common values of democracy, human rights and the rule of law, the Alliance has striven since its inception to secure a just and lasting

peaceful order in Europe. It will continue to do so. The achievement of this aim can be put at risk by crisis and conflict affecting the security of the Euro-Atlantic area. The Alliance therefore not only ensures the defence of its members but contributes to peace and stability in this region.” (No.6)

As a consequence, collective self-defence in accordance with Art. 51 UN-Charter and “to restore and maintain the security of the North Atlantic area” (Art. 5 of the North Atlantic Treaty) is no longer the one and only mission of NATO.

The new second main aim of NATO “is to build a European security architecture in which the Alliance’s contribution to the security and stability of the Euro-Atlantic area and the contribution of these other international organisations are complementary and mutually reinforcing, both in deepening relations among Euro-Atlantic countries and in managing crises.” (No. 25)

NATO now claims to play the central role for security whereas the functions of UN and OSCE are regarded only as “complementary” in this field. The new NATO’s area of responsibility is no longer the “North Atlantic Area” that under Art. No. 6 of the North Atlantic Treaty is defined as the “territory of any of the Parties in Europe or North America, on the Algerian Departments of France, on the territory of Turkey or on the Islands under the jurisdiction of any of the Parties in the North Atlantic area north of the Tropic of Cancer”.

The new strategic concept widens NATO’s role in order “to enhance the security and stability of the Euro-Atlantic area”.(No. 10). With this new unspecified geographical term NATO has erased its border line. “Out-of-area” has lost its meaning.

### **Security challenges and risks**

With the fall of the wall the Warsaw Treaty Organization (WTO) faded away. NATO lost its vested enemy. Soviet

Union and its former satellites no longer posed a credible threat to NATO. So at the NATO summit in Rome in 1991 George Bush proclaimed the new enemy "uncertainty". Since then NATO maintains the Alliance to operate in an environment of continuing change. But -- so the perception -- "uncertainties and risks remain which can develop into acute crises" (No. 12).

Therefore "the security of the Alliance remains subject to a wide variety of military and non-military risks which are multi-directional and often difficult to predict. These risks include uncertainty and instability in and around the Euro-Atlantic area and the possibility of regional crises at the periphery of the Alliance, which could evolve rapidly. Some countries in and around the Euro-Atlantic area face serious economic, social and political difficulties. Ethnic and religious rivalries, territorial disputes, inadequate or failed efforts at reform, the abuse of human rights, and the dissolution of states can lead to local and even regional instability. The resulting tensions could lead to crises affecting Euro-Atlantic stability, to human suffering, and to armed conflicts. Such conflicts could affect the security of the Alliance by spilling over into neighbouring countries, including NATO countries, or in other ways, and could also affect the security of other states." (No.20)

NATO envisages a whole new set of potential threats that have to be countered:

- The existence of powerful nuclear forces outside the Alliance.
- The proliferation of NBC weapons and their means of delivery. Even non-state actors have shown the potential to create and use some of these weapons.
- The global spread of technology that can be of use in the production of high-tech weapons and sophisticated military capabilities by state and non-state adversaries.
- Information systems designed to disrupt NATO's superiority in traditional weaponry.
- Other risks of a wider nature, including acts of terrorism, sabotage and organised crime.

- Disruption of the flow of vital resources.
- Uncontrolled movement of large numbers of people, particularly as a consequence of armed conflicts.

All those risks are expected to potentially pose problems for security and stability affecting the Alliance. But in preparing military postures to counter those threats NATO itself poses a threat to neighboring countries -- at least in their perception -- and pursue a sort of self-fulfilling prophecy. (1)

### **Marginalizing the United Nations (UN) and the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE)**

According to the new strategic concept “the United Nations (UN), the Organisation for Security and Cooperation in Europe (OSCE), the European Union (EU), and the Western European Union (WEU) have made distinctive contributions to Euro-Atlantic security and stability.” (No.11)

Not only does NATO put the global collective security organization UN -- the real international community - - and its regional agreement OSCE on the same level with the regional political and defence alliances which are only a very small part of the “international community”. NATO attributes the UN only with having made “distinctive contributions” to Euro-Atlantic security and stability.

While saying that “the United Nations Security Council has the primary responsibility for the maintenance of international peace and security and, as such, plays a crucial role in contributing to security and stability in the Euro-Atlantic area” (No. 15), NATO concedes to the UN only the “primary” and not the sole responsibility. There is no secondary responsibility within international law when it comes to the decision to use military force in order to restore violated peace and security. The Kosovo case where NATO explicitly broke international law was not the unique exception from the UN rules but the beginning of a new era

where NATO intends to rule the Euro-Atlantic area under its own unrestricted law of the stronger.

“The OSCE, as a regional arrangement, is the most inclusive security organisation in Europe, which also includes Canada and the United States, and plays an essential role in promoting peace and stability, enhancing cooperative security, and advancing democracy and human rights in Europe. The OSCE is particularly active in the fields of preventive diplomacy, conflict prevention, crisis management, and post-conflict rehabilitation. NATO and the OSCE have developed close practical cooperation, especially with regard to the international effort to bring peace to the former Yugoslavia.” (No. 16). In practical terms: The very effective OSCE mission to Kosovo had to be ended, OSCE personnel had to leave the area in order to allow NATO to introduce military force. OSCE was not pushed aside because its mission had failed but because the US wanted to wage war against Yugoslavia. It was not for the first time that the OSCE, like the UN before it, was given no chance to be effective in peace preserving.

The new NATO intends to overrule all potential competitors in the field of international peace and security.

### **Implementation of the new NATO Strategy**

In their most recent speeches the former and newly promoted protagonists of NATO, EU (CFSP) and WEU Lord Robertson(3), Dr. Javier Solana(4) and José Cutileiro(5) are very frank in spelling out what the new NATO's Strategic Concept really means for Europe and the rest of the world.

NATO Secretary General Lord Robertson: “The Alliance has evolved, in ten years, from a passive, reactive defence organisation into one which is actively building security right across Europe.”

After watching the “security-building air strikes” against Yugoslavia, non-members and non-Allies to NATO in the Euro-Atlantic perhaps feel somewhat uneasy.

Robertson continued: "Let me, if I may, use the Kosovo operation as an illustration. This operation has truly been a crucible for the Alliance -- and like all such tests, it has been very revealing. It has shown us some of the things NATO does right, which we need to identify and preserve for the future. But Kosovo also revealed some very clear areas where the Alliance can make progress, to be more effective at building peace and security in future."

"More effective" means to Mr. Robertson that European NATO partners will have to spend more money on the improvement of their high-tech "peace and security building instruments", the armed forces. To him the Kosovo operation was just a "test" of NATO's new strategy. Further tests to follow?

Robertson makes it very clear that under his leadership NATO will continue acting instead of the UN in usurpation of the alleged will of the rest of the world: "I intend to ensure that NATO retains that will to act, when it must, in support of the will of the international community".

Very openly the new NATO's Secretary General admits what is the driving force for the "crisis intervention" in the Balkans. He said: "Of course, in defending our values, we also defended our strategic interests". "Our values" is the fig-leaf scarcely covering the strategic interests, e.g. exercising full political, social and economic power in the bordering regions.

And just to stress the real issues: "But to reinforce our success in these two trouble spots (Bosnia and Kosovo), we must look beyond them, to Southeastern Europe as a whole."

Solana talking about his experience as NATO General Secretary stated on 10 May in Bremen: "There is also a need for our organisations -- the UN, the OSCE, the EU and the WEU -- to work together in mutual reinforcement." This view underlines the NATO perception as the central organization for peace and security in the Euro-Atlantic area with the others having just a complementary function. He and his successor like the General Secretary of WEU cannot but think in terms of military options and operations when he

says with the view to the Kosovo crisis: "It shows that there is still a need for robust military capability to back up diplomacy".

In probably his last speech as WEU General Secretary, José Cutileiro referred to the Cologne Declaration, " 'the pursuit of Common Foreign and Security Policy objectives and the progressive framing of a common defence policy', is indeed to build a crisis management and conflict prevention capability within the European Union".

They all talk of "crisis management" and "conflict prevention", but what they mean and envisage are military postures and military intervention.

This is due to three main reasons. First, NATO and the WEU are military alliances. Second, as the consequence of this fact they do not dispose of non-military instruments and do not plan to introduce them. Third, in national and international politics it is much easier to deal with numbers of tanks, aircraft and ships, to get approval for defence budgets than to receive support for "soft", complicated looking and unspectacular crises management and conflict prevention means.

### **Prospective Consequences of the new NATO's Strategic Concept**

With its new strategic concept, NATO has adopted a clear offensive attitude. In cases where security interests of the Alliance are at stake, NATO is prepared for military intervention in sovereign countries even without a mandate or the consent of the UN.

Although NATO communicated its will to respect legitimate security interests of others, it demands its unchallenged right of judging what legitimate interests are. NATO claims to define what the standards of human rights, democracy, social and economic system has to be.

This is not only a very arrogant attitude. This causes mistrust and fear within societies of different political,

cultural, social and economic background. As we remember from the Cold War, offensive-prone military buildups entailed mistrust and fear, led to counterarming and in the end to the arms race.

NATO's message to the world is a very negative one. It will probably cause the following consequences:

- Counterarmanent, formation of new military confrontation and arms race.
- Instability as the consequence of abandoning disarmament treaties and arms control regimes.
- Higher spendings for developing and acquiring more and more effective (high-tech) weaponry including NBC weapons and long range missiles.
- Less means (development aid and manpower assistance) for improving the social and economic situation in the crisis zones.
- More breaches of human rights, more suffering from hunger and disease.
- More crises and armed conflicts.
- More wars and destruction of values.

After the economic breakdown of the counterbalance power, the Soviet Union, the United States and its instrument NATO feel absolutely superior and unchallenged. With the Alliance's Strategic Concept of 24 april 1999 they have triggered a vicious circle that must be cut. The alternative to this very dangerous avenue of the Western capitalist system that controls NATO countries and political figures, the UN and the OSCE, must be improved and given the capacity to relieve NATO and the WEU or its successor under the roof of EU in order to pave the way for an overall non-military approach to preserving peace and security in the world.

## NOTES

1. The Alliance's Strategic Concept, Approved by the Heads of State and Government participating in the meeting of the North Atlantic Council in



Washington D.C. on the 23rd and 24th of April 1999.

2. The North Atlantic Treaty, Washington D.C., 4 April 1949.

3. Speech by Lord Robertson, NATO Secretary General, to the Atlantic Treaty Association, 19 October 1999.

4. [PRIVATE] Speech by Dr. Javier Solana, Secretary-General of NATO, Bremen, 10 May 1999.

5. Address by Mr. José Cutileiro, Secretary-General of the Western European Union, Special session of the Assembly of the Western European Union, Luxembourg, 19 October 1999.

---

## **“Complaint Filed with the Public Prosecutor’s office at the Tribunal of Rome”, 13 May 1999.**

**GABRIELE CERMINARA**  
**Italian Judge**

(The following is a translation by Gordon Poole of the “Atto di denuncia alla Procura della Repubblica presso il Tribunale di Roma” filed by Judge Gabriele Cerminara *et alii* on May 13, 1999.)

### **COMPLAINT FILED WITH THE PUBLIC PROSECUTOR’S OFFICE AT THE TRIBUNAL OF ROME**

We hesitated at length before lodging the present complaint.

The dramatic events taking place in rapid succession lately, the Biblical dimensions of the forced migrations of whole populations, the lethal armed aggression that has determined the slaughter of both Serbian and Kosovar civilians, the specter of a limitless extension of the flames of war, have brought us to reflect on the inadequacy of a

document to be sent along the course of the ordinary state legal system.

However, we have come to the conclusion that that line of reasoning led to a loss of any illusions that the fundamental rules of society had not been swept away by the exclusive, deadly recourse to arms. We want to and perhaps must believe that so far this has not happened and that there is still a chance to oppose sheer, widespread violence with the demand that the rule of law, not yet beyond repair, be applied.

However that may be, we are convinced that everything that has happened and has brought us to war was preceded by willful deeds that were blatant violations of constitutional and penal norms.

It is not up to us to evaluate the elements making up the juridical and factual basis of these violations, but we hold it our duty to submit to the institutional organ we are addressing with the present complaint an outline of the motives that have persuaded us to turn for redress to the Magistracy of the Italian State.

The “political power to declare a state of war” belongs jointly to the two Houses of Parliament. They confer the necessary authority upon the government (art. 78 of the Constitution). The President of the Republic “declares the state of war deliberated by the two Houses” (art. 87 of the Constitution).

Taking these two Constitutional norms together, one deduces that the two Houses must make an initial evaluation of constitutional legitimacy and thereafter of political appropriateness in order to decide whether to deliberate a state of war. This deliberation does not take effect until a state of war has been declared by the President of the Republic.

At the end of this complex procedure, the government can carry out the duties delegated to it by the two Houses, staying within the limits set by these bodies.

This procedure was not even broached by the Houses, nor was there any declaration of a state of war by the

President of the Republic.

The two Houses merely ratified the intention of the Government to take measures in favor of a cessation of the NATO conflict and, later, approved a program of “humanitarian aid” to the refugees in Kosovo.

No act was carried out by the President of the Republic.

The Italian government, through its representatives and especially by the President of the Council, has repeatedly declared that the Italian intervention was a humanitarian intervention.

In communiqué no. 157 of October 28, 1998, the then President of the Council of Ministers, President Romano Prodi, after expressing hopes for a positive issue of the negotiations in course between Belgrade and Pristina, and after listening to the reports by the Minister of Foreign Affairs, Dini, and the Minister of Defense, Andreatta, announced that he [together with his ministers - translator’s interpolation] had “unanimously decided to authorize the permanent representative of Italy at the NATO to adhere to the so-called ‘Activation Order’ [...]; therefore Italy will make its bases available if a military intervention should prove necessary [...] to meet the crisis in Kosovo.”

The communiqué of the President of the Council closed with the following statement: “In the present Constitutional situation, the contribution of the Italian armed forces will be limited to the integrated defense of the national territory. Any use of the Armed Forces will have to be authorized by Parliament.” In the March 26, 1999 session, according to the stenographed minutes, the President of the Council stressed again that “the contribution of the Italian Armed Forces [...] is limited to activities of integrated defense of the national territory, as per the deliberation by the Italian government at the end of September of last year [actually it was the above-mentioned deliberation of October 12 - *editorial note*] and later confirmed with relation to Italy’s adhesion to the so-called ‘Activation Order’ previously deliberated by the NATO.”

The President of the Council of Ministers first took the trouble of reassuring that Italian military participation was limited to support of military operations initiated by other countries and categorically excluded that there would be any active intervention, especially bombings, by the Italian armed forces.

On the contrary, a state of war, neither deliberated nor declared, was put into effect first of all by sending military aircraft into the air space of the Federal Republic of Yugoslavia under the cover of bombings by other air forces, and later was radically intensified with bombings in the Federal Republic of Yugoslavia carried out directly by Italian planes on unspecified objectives.

On several occasions the President of the Council of Ministers assumed "political responsibility" for the armed intervention, defined euphemistically as an "integrated defense," "active defense," or "humanitarian operation," expressions that weakly try to cover the dramatic reality of a state of war growing more and more destructive as time goes on. Such expressions were intended to justify a human and a constitutional catastrophe and have brought about a pure and simple "semantic catastrophe."

The President of the Council of Ministers has declared repeatedly that keeping faith with the obligations deriving from membership in NATO made any other choice impossible.

There are two reasons why these statements cannot be taken as justifications:

First of all, as has been declared by authoritative sources, the NATO war initiative flagrantly violated the regulations of NATO itself, which do not authorize it to autonomously interfere with any nation unless it has committed acts of aggression against a NATO member state.

In any case, even if one should assume, for the sake of argument, that NATO's functions have been boundlessly and incoherently broadened to the point of taking in the possibility of armed intervention anywhere in the world, this would still not imply any modification of individual

Constitutions, so that the criteria of intervention and the competence of each of the member states would remain intact. We hold that the above-mentioned grave events involve not only political responsibilities but penal responsibilities as well. The actions were taken with the conscious and intentional will to commit an illegal interference with the area of authority of a separate Constitutional organ, committing the crime defined in art. 287 of the Penal Code.

The lawgivers considered this crime to be very dangerous, and classed it among the transgressions against the personality of the state, setting very severe penalties and, in consideration of the intrinsic political implications, provided for a procedure of controls requiring that a political organ make an initial examination in order to decide whether to authorize an indictment.

All the acts of war committed by the Italian armed forces against the Federal Republic of Yugoslavia, starting on March 24 of this year and still being committed, are illegal acts, because they were not preceded by a declaration of war nor determined by an act of aggression by the Federal Republic of Yugoslavia against the territory of the Italian Republic, its armed forces, Italian citizens, or any state belonging to the Atlantic Alliance.

The usurping of power in such a delicate area is clearly an act that wreaks dramatic, probably irreparable damage to the balance of powers sanctioned by the Constitution among the institutional organs of government.

The government has arbitrarily seized political powers that our Constitution has not invested it with. Constitutional order has been upset, since essential functions of our constitutional system have been offended. In particular, the functions and political powers of the Parliament and the President of the Republic have been illegally usurped.

The seizure of power in an area where the life and goods of the citizens of our country and of the countries against which our means of destruction are aimed will lead to a tolerance for any other sort of abuse, certainly less consequential than a war, and in any case will drain authority

from our democratic institutions.

A serious *vulnus* has been opened in the heart of our democratic and constitutional system, considering that a democracy presumes, indeed depends on the defense of the means and procedures whereby powers can be legitimately acquired and exercised. To think otherwise would lead to the absurd conclusion that a *de facto* subversion of parliamentary democracy as set down by our prevailing Constitution would have to be accepted.

Finally, we have no reason to doubt that those who decided to undertake an armed conflict wittingly and willfully acted in violation of the limits imposed on the exercise of their authority.

The separation of institutional powers and the distribution of their areas of intervention are so clearly and incontrovertibly stated in the Constitution that even a rudimentary knowledge of the principles of rule by law is enough to recognize them.

In fact, that the men in the Italian government (albeit with a slightly different makeup) were well aware of the limits to their authority is proven by the above-mentioned October 12, 1998 document of the Council of Ministers and by subsequent statements.

This document was cited several times during the declarations in Parliament by both the President of the Council and the Minister of Defense (D'Alema's speech in the Senate on March 26, 1999). The limits of the government's authority were quite clear to the executive, but according to the stenographic minutes of the March 31, 1999 session of the Senate, and in contradiction with the above-mentioned decisions of the Council of Ministers and the declarations of President D'Alema five days earlier, the Minister of Defense, Sconamiglio, in answer to a parliamentary question on the military operations in course, declared: "In the Balkans military operations are in course; hence it is implicit that our aircraft may find themselves involved in combat operations."

It is reasonable to assume that the decision not to

---

follow the clearly defined institutional procedures was determined by the fear of meeting with strong resistance from broad political sectors in the two Houses, which would not have readily accepted responsibility for declaring a war that was not justified by any defensive need (hence, forbidden by the Constitution), and also by the well-grounded opinion that the Head of State, who had several times expressed perplexity over the use of armed force, would have declined to pronounce a formal declaration of war.

The members of the executive chose the easy way around the obstacles, seizing powers that were not theirs to seize, setting fidelity to the member states of the Atlantic Alliance above the loyalty they owed to the Constitutional charter or even to the principles of NATO and the UN.

Italy belongs to the North Atlantic Treaty (Atlantic Pact), founded in April 1949 in order to safeguard the member states against any military aggression and to “live in peace with all peoples and governments,” in conformity with the intents and principles of the United Nations Charter (art. 1).

Art. 5 of the Atlantic Pact specifies that if an armed intervention should be necessary to protect one of the signatory nations in case of military aggression, art. 51 of the UN Charter must be respected, which requires a decision by the Security Council of the UN, which will take all the necessary measures, as set out by the Charter itself, before deciding on armed intervention.

In accordance with these goals, the Constitutional charter (art. 11) stipulates: “Italy repudiates war as an instrument of offense against the freedoms of other peoples and as a means for the resolution of international controversies.”

The military operations begun by NATO aircraft have repeatedly slaughtered civilians, and go on day after day; there is no point in listing these massacres here, since they have been given sufficient attention in domestic and foreign organs of information.

The attacks by NATO aviation have used Italian air-

ports for departure and return as well as for organizational and logistic support, while the missiles that have repeatedly struck the territory of the Federal Republic of Yugoslavia have been launched from ships deployed in the Adriatic Sea, and coordinated from Italian bases and ports; furthermore, numerous NATO commands are located on Italian territory which direct and coordinate military operations against the Federal Republic of Yugoslavia.

Given the above premises, the undersigned denounce the acts expounded above, committed by the President of the Council of Ministers Honorable Massimo D'Alema and by several ministers, so that the judicial authority can determine:

1) whether the behavior described constitutes usurpation of power;

2) whether the actions described constitute other possible crimes, considering the repeated slaughter of civilians, the fact that vast portions of Yugoslav territory have been deprived of water and electrical energy due to the bombing of water mains and electric power plants, the environmental damage due to air pollution by chemical substances which are extremely dangerous for human beings, including genetic risks as a result of the presence of depleted uranium in the warheads and other projectiles used by NATO in the daily attacks against the Federal Republic of Yugoslavia.

Rome, May 8, 1999

(The complaint was signed initially by Judge Gabriele Cerminara, Giuseppe Di Lello Finuoli, the Honorable Giovanni Russo Spena, Prof. Aldo Bernardini, twelve lawyers, two trade union leaders, as the first signatories of the present complaint, as offended parties, who thereby named as their defender the lawyer Giuseppe Mattina, Forum of Rome, delegating him to file the complaint; the elected his study on 9 Viale delle Milizie, Rome, as their legal address, and requested that they be advised, according to art. 408 of the Penal Procedural Code if the present complaint is nonsuited. They also requested that they be informed in case of an extension of the deadline for preliminary investigations.)



## **“Message to the Conference”.**

**RAMSEY CLARK**

Former United States Attorney General,  
International Action Center, New York:

Dear friends,

We would like to extend our solidarity to your public meeting and your consideration of the aims and the consequences of the U.S./NATO war on Yugoslavia. We believe it is vitally important to examine the roots of the war, to bring before the public the horrible punishment U.S./NATO aggression inflicted upon the civilian population of the Balkans and to indict those responsible among the military and civilian leaders of the United States and other NATO powers. To do otherwise confers impunity on those responsible for major crimes against humanity and allows the criminals to conceal truth. This allows them to escape punishment.

In addition there is an ongoing attempt through sanctions to starve what remains of Yugoslavia--what remains of a multinational country of many ethnic groups and many religions--into complete submission to the NATO alliance and especially to the United States. We saw the horrible consequences of such a policy over the last nine years in Iraq, where over 1.7 million people have died as a consequence of this policy that is just a quieter version of a war of annihilation.

In the past nine years we have visited Iraq and have seen this section of humanity suffering from the arrogance and power emanating from the United States. This year we have visited Yugoslavia and have seen a people who could defend only with their courage against an enemy from the skies. Our work to establish a People's Tribunal to charge

U.S.-NATO with war crimes is not only an attempt to bring truth to the people. It is also to mobilize people who will refuse to allow the U.S., British, German--and other NATO governments--to add a million Slavic, Roma and other victims to the almost two million Iraqi victims.

Our indictment, which includes the 19 charges, is summarized below. In it we name as the major criminals the leaders in the U.S. and other major wrongdoers in the NATO alliance. We expect, however, that anti-war activists in France will examine the role of their own government and army and let no criminal acts escape indictment.

We are holding hearings in dozens of U.S. cities, and hearings and anti-war meetings are taking place in Oslo, London, Berlin, Rome, Vienna and other world capitals. We hope to integrate all their findings in a final tribunal against NATO's war crimes. And we hope that you in France will also participate in this effort.

#### NOW, HERE ARE THE CHARGES

##### The Charges

Charging William J. Clinton, the Government of the United States, NATO and Others with International Crimes and Violations of International and Domestic Laws Causing Deaths, Destruction, Injury and Suffering by:

1. Planning and Executing the Dismemberment, Segregation and Impoverishment of Yugoslavia.
2. Inflicting, Inciting and Enhancing Violence Between and Among Muslims and Slavs.
3. Disrupting Efforts to Maintain Unity, Peace and Stability in Yugoslavia.
4. Destroying the Peace-Making Role of the United Nations.
5. Using NATO for Military Aggression Against, and Occupation of, Non-Compliant Poor Countries.
6. Killing and Injuring a Defenseless Population throughout Yugoslavia.
7. Planning, Announcing and Executing Attacks Intended to Assassinate the Head of Government, Other Government

Leaders and Selected Civilians.

8. Destroying and Damaging Economic, Social, Cultural, Medical, Diplomatic and Religious Resources, Properties and Facilities throughout Yugoslavia.

9. Attacking Objects Indispensable to the Survival of the Population of Yugoslavia.

10. Attacking Facilities Containing Dangerous Substances and Forces.

11. Using Depleted Uranium, Cluster Bombs and Other Prohibited Weapons.

12. Waging War on the Environment.

13. Imposing Sanctions through the UN That Are a Genocidal Crime against Humanity.

14. Creating An Illegal Ad-Hoc Criminal Tribunal to Destroy and Demonize Serb Leadership.

15. Using Controlled International Media to Create and Maintain Support for the U.S. Assault and to Demonize Yugoslavia, Slavs, Serbs and Muslims as Genocidal Murderers.

16. Establishing the Long-term Military Occupation of Strategic Parts of Yugoslavia by NATO Forces.

17. Attempting to Destroy the Sovereignty, Right to Self-Determination, Democracy and Culture of the Slavic and Other Peoples of Yugoslavia.

18. The Purpose of the U.S. Actions Being to Dominate, Control and Exploit Yugoslavia, Its People and Its Resources.

19. The Means of the U.S. Being Military Force and Economic Coercion.

## **“Terror in Kosovo”**

**CEDOMIR PRLINCEVIC**

Archivist, head of the Jewish community of Pristina

**24 October 1999**

I appreciate very much the invitations from Global Reflexion to address the meeting held last night in Amsterdam, and the invitation from “Association Dialogue” to address the Conference tomorrow in Paris. I was very much moved by the reception of the large and motivated group whom I addressed in Amsterdam. I very much regret, due to the breakdown of our automobile, that I cannot address the Conference in Paris. I have therefore written this statement, with the help of Mr. Jared Israel and Mr. Nico Varkevisser.

For months people in the West, and also, through satellite transmission, those of us in Yugoslavia, have been bombarded with Western media claims that NATO, that is the US and Germany, want to create, in Kosovo, a multiethnic, democratic society. The disadvantage of citizens of Serbia in dealing with NATO is that we tend to believe that other people mean what they say. And therefore I and others in Pristina believed that when KFOR, that is NATO, marched into Kosovo, they would protect the rights of Serbs and other non-Albanians.

The KFOR troops and the UCK crossed the border into Kosovo together; they came down the roads together; they entered Pristina together.

Immediately the UCK and gangster elements under their leadership took over government institutions and fanned out, going after the homes of non-Albanians and

---

pro-Yugoslav Albanians. I lived in a large complex of nice apartments inhabited by doctors, lawyers, university professors, managers of various institutions, the intellectual core of Pristina society. Right after KFOR arrived, the gangster elements attacked this section, called Milana. They moved up and down through the buildings, banging on doors, breaking down doors, throwing tear gas into people's apartments, forcing them out on pain of death.

The Western media claims that KFOR has been "unable" to control the action of "mysterious gangs" who unfortunately have targeted Serbs, nor have they the manpower needed to prevent ethnic Albanians from Kosovo from exacting revenge.

This is simply untrue. For one thing, the Albanians who attacked our apartment complex spoke a dialect that made it clear they were from Albania, not from Kosovo.

When the Albanians attacked, one of my neighbors (a doctor) called KFOR. An English Major arrived with his squad. But the Albanians did not flee.

I spoke to this Major. I asked him why he didn't do anything. He said "This is a job for the Civil Authorities." But you see, by then there were no civil authorities other than the UCK. He said KFOR was only interested in cases of murder.

I showed him documents, confirming that I was the President of the Jewish community in Pristina. He replied: "Later." He didn't have time to examine these papers. While the Major and his squad were there - before their eyes - the gangsters continued their work. In some cases, when residents appealed to these British KFOR troops, the KFOR people took the part of modern day Solomons. The Albanians explained their plight: "We have no place to stay tonight." You see they felt themselves to be victims of a housing shortage. So the KFOR people said, "Why don't you share this apartment amongst yourselves!" - in other words, the gangsters were to move in with the prey. SO KFOR left, the Albanians moved in, and then the Albanians said, "Now leave or we will slaughter you."

Under these circumstances, who would stay? We lost everything, years of our lives - our lives, and our community, the only place we can ever be at home - gone. Stolen.

About 30,000 people were driven from this huge complex in Milana in a matter of days. I have had to flee to tiny quarters in Belgrade, I and my family, including my 81 year old mother.

The Jewish community in Pristina existed by fortuitous accident. During World War II the ethnic Albanian fascists in alliance with Italian and then German forces shot some local Jews. Then they arrested the rest and shipped them, in stages, to death camps. One large trainload of Jews took a wrong turn and got stalled several days at a train station, and was liberated by the Russian Army. My family thus exists only by virtue of error; but my 81-year-old mother, alive through this accident of fate, now has to face the destruction of her life, of all our lives. I personally was Chief Archivist in Pristina, and now at 61 years of age, what am I to do? What are any of us to do?

The behavior of a large part of the Albanian population was terrible. They lied to support the NATO campaign of lies, inventing tales of harassment and mass executions. Secretly, and then openly, they supported the UCK. These people would never have done such terrible things were it not for years of encouragement from two centers - the United States and Germany. Albanian culture unfortunately includes a strong strain of intolerance; it also has a powerful Clan structure which puts Clan leaders in a dictatorial position. These two cultural traits have been utilized by NATO to provide foot soldiers for modern-day fascism, complete with a liberal rhetorical cover.

Recently I have tried to communicate to interviewers why the Albanians left for Macedonia and Albania during the war. I told the interviewers they didn't understand the significance of certain features of modern Albanian culture. It is very closed off, very self-oriented, and very much under the control of the leaders of Clans. The word 'clans' is not used here simply to describe a formal structural

feature of Albanian society. Quite the contrary, clans are the actual, functioning social unit of vast numbers of Albanians.

During the bombing, my neighbor, an ethnic Albanian, left. And I said to him why are you leaving? We're not getting killed in this housing development, we're all helping each other, and we're all together in the air raid shelter - why are you leaving? And he just looked at me, and he said, "I have to. I've been told to leave now. Everyone will be leaving now."

And that was that. This man and his wife, who were sophisticated intellectuals, whose children played with the Serbian children, whom I had considered to be friends - they were leaving.

Many opponents of the war thought the UCK was making a big mistake by terrorizing Albanians. But it wasn't making a mistake. It was making a point to the clan leaders: we have the backing of NATO and we will kill Albanians who buck us. Given the existence of anti-Serb racism among Albanians, this we're-the-winning-team argument brought the leaders into line.

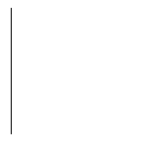
Huge numbers of Albanians left Kosovo during the bombing. They did not leave because Serbs were slaughtering them, which was a made-up story. They did not leave because they were getting bombed; though they were getting bombed.

They left because they were told to leave by their clan leaders.

Vast numbers of people from all over the world have protested the bombing of Yugoslavia. In doing so they have created a movement out of the political shambles of our world.

And yet it is now, after the cessation of bombing, that we have entered the worst hell. This terrible fascist-like invasion has created far worse suffering than the bombing. Some are driven out, some disappear, some are murdered and their murders attributed to forces beyond NATO's control. Some, like the Serbs and Roma of Orahovac, have been imprisoned in a new Warsaw Ghetto.

**250** I urge those who care about Justice not to remain silent.





## BULLETIN D'ABONNEMENT

### ORDER FORM

1 an/volume, quatre numéros: 290 FF; 90 DM; £33; US\$ 50  
(Institutions: 450 FF).

*One year/volume, four numbers: 290 FF; 90 DM; £40; US\$ 50 (Institutions:  
450 FF or equivalent).*

Je désire m'abonner à "DIALOGUE" pour 1 an à partir de N°   
*Please enter my one year subscription  
for journal "DIALOGUE" starting with N°*

Oui, je désire aider le journal "DIALOGUE" (la somme)   
*I want to help the journal "DIALOGUE" (amount)*

**Ci-joint mon règlement de (la somme)**   
***I enclose cheque (total amount)***

Nom et prénom/Name \_\_\_\_\_

Adresse/Address \_\_\_\_\_

Signature/Signed \_\_\_\_\_

Le/Date \_\_\_\_\_

**(F)** Pour la France: chèque au nom de "DIALOGUE", **M. Suica, DIALOGUE, 20, rue Jean Colly 75015 Paris, France**. Pour les autres pays: chèque au nom et à l'adresse du représentant dans le pays de l'abonné.

**(E)** *For France, send cheque to: M. Suica, DIALOGUE, 20, rue Jean Colly 75015 Paris, France. For other countries, send cheque payable to our representative in your country at the corresponding address (see below)*

#### Service abonnement Subscription Service

**Argentina:** Egon Ciklai, Guillermo Rawson  
2729 IVB, 1636 Olivos, Prov. de B. Aires

**Canada:** Dusan Pavlovic, 4564 Avenue  
Coolbrook, Montreal, Qué, H3X 2K6.

**France:** Nikolas Suica, Dialogue, 20, rue  
Jean Colly, 75013 Paris

**United Kingdom:** Miss Deborah Danica

Mager, 88 Henniker Road, London E15 1JP  
**U. S. A.:** Desa Tomasevic - Wakeman, 2471  
Cedar Street, Berkeley, CA 95708

**Yugoslavia:** Djordje Maksimovic, Cvijiceva  
24, 11000 Beograd